MEMOIRES,

OU

OECONOMIES ROYALES D'ÉTAT,

Domeſtiques, Politiques & Militaires

DE

HENRI LE GRAND.

Par MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY.

TOME NEUVIÉME.

A AMSTERDAM,

AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXV.

TABLE
DES CHAPITRES, CONTENUS en ce Tome Neuviéme.

CHAPITRE I. DEvises de l'année 1606. & discours recreatifs & d'Etat du Roi & de Mr de Sully. page 49

CHAP. II. *Touchant Mr de Boüillon, & Lettres sur ce sujet.* 67

CHAP. III. *Diverses Lettres & affaires, traité du Roi avec Mr de Boüillon.* 92

CHAP. IV. *Touchant le Comté de S. Paul, Magnifiques desseins du Roi, Jesuites de Metz, & Lettres de Mr d'Evreux.* 132

CHAP. V. *Lettres du Roi à Mr de Sully. Questions du P. Cotton. Arrivée de la Duchesse de Mantouë.* 177

CHAP. VI. *Baptême, Siege de Rhimberg, distribution de cent mille livres aux Jesuites.* 195

CHAP. VII. *Diverses Lettres & Affaires.* 213

CHAP. VIII. *De l'année 1607. Avis au Roi. Devise, Broüilleries, Etats de dépenses.* 223

CHAP. IX. *Diverses Lettres & broüilleries.* 247

CHAP. X. *De diverses Lettres & Affaires.* 270

CHAP. XI. *Diverses Lettres du Roi & affaires.* 290

CHAP. XII. *Diverses Lettres du Roi & de Mr de Sully.* 307
CHAP. XIII. *De diverses Lettres du Roi & de Mr de Sully. Etat de la valeur du Domaine d'Auvergne.* 324
CHAP. XIV. *Diverses Lettres du Roi, de Mr de Sully & autres.* 343
CHAP. XV. *Diverses Lettres & Affaires d'Etat.* 362
CHAP. XVI. *Diverses Lettres du Roi, du Pape & autres.* 394
CHAP. XVII. *De quinze feüillets qu'il faut separer en quatre chapitres, à cause de leur diversité.* 414
CHAP. XVIII. *Touchant Mr de Boüillon, Sedan, & affaires étrangeres.* 422
CHAP. XIX. *Touchant les magnifiques desseins du Roi.* 435
CHAP. XX. *Touchant les magnifiques desseins du Roi.* 460
CHAP. XXI. *Discours des affaires de l'année 1608. Grandes offres du Roi à Mr de Sully.* 477

Fin de la Table des Chapitres.

EPITRE LIMINAIRE.

MONSEIGNEUR,

Nous deux que vous connoîtrez aſſez par notre façon d'écrire, & par le chiffre pour ſignature de notre Lettre, ſans qu'il ſoit beſoin que nous nous nommions, nous étant trouvez à l'envoi de quelques balles de marchandiſes que l'on faiſoit voiturer en Hollande, & ayant appris de ceux qui les faiſoient charger, qu'il avoit été ci-devant envoyé à deux de: Imprimeurs d'Amſterdam par deux diverſes perſonnes les unes apres les autres, diverſes feüilles d'une Hiſtoire à imprimer, qui portoient pour tître general au deſſus des pages, ces quatre mots, OECONOMIES ROYALES,

Servitudes Loyales, & qu'ils les auroient bien-tôt achevé d'imprimer & mettre en deux Tomes ; nous nous doutâmes incontinent de ce que pouvoit être, & aussi nous resolûmes-nous de mettre en ordre les Recuëils que nous (qui avons été reçûs à votre service après les quatre autres) avions faits pour continuer la suite de ces deux premiers Livres formez de tout ce que vous aviez vû, sçû & connu des dits, faits, gestes & fortune du Roi Henry le Grand, (qu'il est difficile d'écrire à la verité, sans qu'il y ait quelques-unes des vôtres, entremêlées) & d'en envoyer les feüilles aux mêmes Imprimeurs, afin d'en former un troisiéme volume : notre dessein étant, suivant ce que vous nous avez commandé, de rechercher parmi vos papiers, Broüillars, Memoires & Manuscrits, pour voir si nous pourrions trouver dequoi

dequoi en former un quatriéme Tome. Et en attandant, nous vous dirons par cette Lettre, qui servira d'Epitre Liminaire à cettui-ci, comme ne doutant point que vous ne sçûssiez plus de particularitez des dits, faits, gestes & fortunes de notre grand Roi, le Pere des Vertus & des Peuples, que nul des Seigneurs que nous connoissons en France; aussi avons-nous toûjours estimé que nous en pourrions recevoir de plus veritables instructions. Ce qui a été cause des supplications que nous vous avons souvent réiterées, de vouloir prendre la peine de voir ce que nous avions recueilli de vos Memoires en forme de Journal, touchant toutes ces choses. Maîs nous ne pûmes jamais obtenir tant de faveur que vous le voulussiez faire avec le soin, attention & assiduité que nous desirions, & qu'en effet il nous étoit necessaire pour corriger

nos erreurs, & ſuppléer nos omiſſions, juſques à un certain jour, que nous étans par pluſieurs fois amuſez à lire quelques Hiſtoires des Ecrivains de notre tems qui parloient du feu Roi, nous trouvâmes qu'encore qu'ils lui donnaſſent pluſieurs loüanges, & magnifiaſſent en quelque ſorte ſes exploits militaires en beaucoup d'endroits, ſi ne laiſsâmes-nous pas de bien-tôt reconnoître que cela ne procedoit point d'une ſincere affection, ni d'un cœur droit & entier, d'autanr que (ſoit qu'ils le fiſſent par haine contre lui, par commandement, ou pour complaire à autrui) ils lui ſuppoſent tant de vices, imperfections & manquemens, en tant de lieux & d'occaſions, les empirent par de telles circonſtances, & en tirent de telles conſequences, juſques à lui imputer des défauts dans les préſuppoſitions de l'avenir, qui n'ont jamais

eu

eu lieu, ni ne le pourroient avoir, qu'il ſembloit qu'ils euſſent deſſein par le moyen de leurs impoſtures, d'eſſayer à flétrir tant de vertus Royales & d'actions héroïques qui lui avoient acquis cette haute reputation & glorieuſe Renommée, que l'Univers publie & fera inceſſamment. De toutes leſquelles particularitez, ayant fait des extraits bien ſuivis, qui rendoient des preuves certaines de ce que nous venons de dire, & vous ayant fait voir tout cela, vous entrâtes en une merveilleuſe colere, que vous témoignâtes par l'exclamation de ces paroles : O les méchans & malheureux ! ô les impudens impoſteurs & calomniateurs ! Car ils ſçavent bien eux-mêmes qu'ils mentent ; mais ils ſont portez à telles médiſances, pour contenter la paſſion de gens que je ſçai bien, & d'autres, dont je me doute, afin de ternir les inſignes

vertus & belles actions de mon cher Roi & bon Maître. Mais par Dieu, (dites-vous en jurant, ce qui ne vous avient quasi jamais) il n'en ira pas ainsi ; car je vous mettrai entre les mains, des Discours, Lettres & Memoires que j'ai autrefois écrits sur un quasi semblable sujet & occasion, par lesquels il vous sera facile de convaincre de faux toutes ces impudentes malices, & verifier que mon cher Roi & bon Maître, a été le meilleur & le plus vertueux, & moins malin & vicieux de tous les Rois qui ont jamais été, voire le plus aimé de Dieu & des hommes sages & vertueux. Et sur cela vous allâtes tirer d'un coffre fort, où il y avoit de l'argent, une boëte que vous nous baillâtes, & nous dites : Je vous confie cette boëte & ces papiers, par le moyen desquels vous justifierez ce que j'ai dit.

Or afin d'éclaircir ceux qui remar-

marqueront quelque diverſité de ſtile, en liſant les Livres qui ſe trouveront avoir été faits de la vie du feu Roi, & quelquefois dans les uns des repetitions, des Diſcours & Narrations dont il pourra avoir été déjà dit quelque choſe dans les precedens, nous ferons reſſouvenir ceux qui étoient lcrs dans les demêlemens des affaires du monde, comme nous étions ſix principaux Secretaires, deſquels vous vous ſerviez aux expeditions de vos charges & emplois, & dirons à ceux qui liront nos Recuëils, que deux d'entre nous ſix ont mis au net les Memoires & Narrations contenuës au premier Livre qui s'en verra : deux autres, celles du ſecond, & nous deux (qui ne vous avons point quitté, ou pour le moins n'avons point cherché d'autre fortune que la vôtre) avons ſeuls mis la main à ce troiſiéme Tome, & nous reſolvons de faire encore le

ſemblable à un quatriéme, ſi pour le former & le rendre complet nous pouvons trouver parmi vos papiers aſſez de Memoires, Lettres, Diſcours & Manuſcrits pour cet effet. Et partant ceux qui liront ces Livres, ne devront-ils point trouver étrange les diverſitez & défauts ci-deſſus ſpecifiez. Vous ſuppliant d'agréer qu'enſuite de norre Epître Liminaire ou Preface, & avant que d'entrer en la ſuite & continuation des Narrations, des Diſcours, Lettres & affaires auſquelles ceux qui ont fait le ſecond Livre, les ont laiſſez, nous ajoûtions encore ce preſent Diſcours par forme de digreſſion, auquel il ſe pourra bien trouver des choſes déjà dites aux precedens Livres, mais que n'eſtimant pas aſſez étenduës ni éclaircies, nous vous prions pour l'amplification d'icelles, de vous ſouvenir comme ceux qui ont fait le ſecond Livre, l'ont

achevé

acheve par l'adjonction d'un Manuſcrit, qui n'eſt pas de la vraye ſuite de ces Narrations, mais en parlant aucunement des choſes ſemblables, commence à faire mention des hauts & magnifiques deſſeins qu'avoit projettez le feu Roi. En quoi deſirant de les imiter dès le commencement de ce troiſiéme Livre, nous vous dirons (comme ont pû faire les autres) qu'ayant trouvé les Manuſcrits que nous faiſons état de vous repreſenter, être contraires à l'opinion des Diſcoureurs & des Ecrivains de ces derniers tems, nous avons eſtimé à propos de vous ramentevoir ce qui en a déja été dit au commencement du ſecond Livre, & d'y renvoyer ceux qui liront les Memoires de ce troiſiéme, où il eſt parlé des cauſes de la formation de ces Magnifiques deſſeins, & des divers ſujets qui furent donnez à ce Prince, tantôt de s'en départir &

tantôt de les renouveller, comme il en a déjà été dit quelque chose ès deux precedens Livres, desquels les discours en ont été continuez jusques à la Paix de Vervins & de Savoye, qui sembloient être plus valables expédiens pour faire finir toutes guerres entre ces deux Couronnes, du renouvellement desquelles, le Roi étant dès-lors sollicité par deux grandes Puissances, il n'y voulut point encore néanmoins entendre. Dequoi pour faire comprendre les causes & les raisons en vous ramentevans quelques-unes de celles qui nous ont été dites, nous y en ajoûterons encore quelques autres, étans les unes & les autres telles que s'ensuit, à sçavoir ;

Que l'age & l'experience augmentant la prudence & la prevoyance en ce Prince, & ses grandes & longues Meditations lui ayant donné des sciences & connoissances plus exqui-

exquiſes que par le paſſé, il jugea que pour faire un deſſein qui ne pût manquer, il lui falloit prendre de plus grandes precautions; faire de plus grands preparatifs, & de plus grandes proviſions de moyens, d'Amis, d'Aſſociez, qu'il ne s'étoit auparavant imaginé lui être neceſſaires. Tellement que ſa profonde Meditation en toutes choſes, & ſon exquis jugement, lui firent conclure de faire preceder la manifeſtation de ces projets par les choſes qui enſuivent, à ſçavoir; qu'outre la Paix de Vervins, il falloit que ſes Meditations parcouruſſent toutes les parties de ſon Royaume pour faire deux choſes: la premiere, d'établir en icelles une tranquillité inalterable, en reconciliant tous les eſprits des Peuples à lui, & entr'eux-mêmes, que les indiſcretions & deſordres des factions guerrieres avoient enaigris, & ſur tout la diverſité des opi-

nions en la Religion; & la ſeconde; qu'il lui falloit bien reconnoître par le moyen du choix qu'il feroit de ſerviteurs loyaux, intelligens & laborieux, quel étoit ſon Royaume, & s'il ſe pouvoit fertiliſer, ménager & ameliorer de ſorte, qu'il devînt capable de ſe défendre de lui-même, & par ſes propres forces, de tout attaquement du dehors, & de toutes mauvaiſes volontez & mutineries du dedans. Et par telles reconnoiſſances juger que rien ne le pouvoit contraindre à nulle invocation, ni à ſe précipiter à faire des entrepriſes mal digerées, comme ſeroient toutes celles qui lui attireroient trop grand nombre de puiſſans Ennemis ſur les bras, ou le conſtitueroient en des dépenſes exceſſives, leſquelles n'étant pas proportionnées à ſes revenus legitimes & ordinaires; le contraindroient enfin de ſurcharger exceſſivement ſes Peuples, & lui
de

de leurs haines & maledictions universelles, qui ne marchent gueres ſans être ſuivies de celle de Dieu. Tellement que toutes ces conſiderations le firent reſoudre à cinq choſes.

La premiére de donner un Edit pour faire vivre en paix & en repos tous ſes Peuples des deux diverſes Religions.

La ſeconde, à tâcher d'acquitter ce grand nombre de dettes auſquelles avoit été engagé ſon Royaume, tant par les deſordres, confuſions & profuſions des Rois ſes devanciers, & par lui-même envers ſes Amis étrangers qui l'avoient aſſiſté, qu'envers ſes ſerviteurs qui avoient été de la Ligue, leſquels il avoit mieux aimé acheter bien cherement, en traitant avec un chacun d'eux à part, (afin de les deſunir & empêcher de continuer des intelligences les uns avec les autres) que non pas d'en

d'en traiter avec le Roi d'Eſpagne, ou avec Monſieur de Mayenne pour eux tous en gros, comme pluſieurs le lui conſeilloient, ou malicieuſement, ou ignoramment.

La troiſiéme, de pourvoir à une accroche que les negociateurs de la Paix de Vervins y avoient laiſſée nonchalamment, ou peut-être par malice pour gratifier la Maiſon de Savoye, au ſervice de laquelle ils avoient toûjours été, comme ils témoignérent depuis cette affection & ce deſir, lorſqu'il fut traitté à Paris avec Monſieur de Savoye, & encore depuis, quand il fut reſolu de l'attaquer par les armes, & en eurent de groſſes paroles avec ceux qui pourſuivoient cette expedition.

La quatriéme, d'eſſayer d'ajoindre à ſon Aſſociation pluſieurs Princes & Potentats étrangers, en leur propoſant pour eux (& rien pour lui) tout le fruit & les avantages

qui ſe percevroient des entrepriſes projettées.

Et la la cinquiéme, qu'il y ajoûta après la mort de la Reine d'Angleterre, pour s'accommoder aux deſirs & conditions que firent paroître avoir, & ápposerent en effet, tous ceux avec leſquels traita celui qui fut envoyé Ambaſſadeur en Angleterre en 1603. dont les articles ont été ci-devant tranſcrits; le principal de la ſubſtance deſquels conſiſtoit à ne faire nulle aggreſſion de ſon chef, ſans communication precedente avec ſes Aſſociez; de n'y faire paroître aucuns ſiens interêts particuliers; de témoigner d'être en paix, bonne intelligence & amitié avec ſes voiſins; & n'entamer aucuns deſſeins, tant que ſes Amis & Aſſociez ſeroient en infeſtation. Tellement que ces remiſes & temporiſemens procederent de deux choſes bien diverſes, quoiqu'elles euſſent

un

un même but, qui étoit de n'entamer aucune entreprise que comme Auxiliaire, & en étant requis par ses Amis Associez que l'on voudroit opprimer, de sorte que les infestations où se retrouveroient ses Amis & celles ausquelles il reconnoissoit que l'on le vouloit mettre dans son Royaume, furent conjointement les causes de ses remises & temporisemens, faisant semblant de ne rien sçavoir des malices que l'on lui brassoit ; ou pour le moins qu'il avoit si grand desir de vivre en paix & en repos, qu'il les passoit sous silence & sans apparence de ressentiment ; voire même afin de les entretenir en une securité du tout absoluë, il fit une apparente demonstration d'être fort aise que l'Espagne eût Paix avec l'Augleterre, & se rendît mediateur de la Tréve d'entre l'Espagne & les Etats, se munissant toûjours, pendant ces tems, de si

doux

doux repos, d'amis & de toutes les autres choſes neceſſaires pour rendre une quantité d'Auxiliations, où il ſe preparoit, de ſi facile execution qu'elles euſſent été toutes pacifiques, ſans ſaccager perſonne, donner un coup de canon, de lance, de piſtolet, ni d'épée, comme il ſe pourra juger par la ſuite de ce diſcours.

Pour lequel continuer, nous vous dirons qu'outre les recommandations univerſelles dûës & renduës à l'excellence de vos merites & vertus, de vos utiles & ſignalez ſervices rendus au Roi, à la France & aux peuples François, & nos particulieres redevances aux faveurs & beneficences que nous avons reçûës de votre bonté, nous avons crû être obligé de continuer à vous adreſſer nos Recuëils & Mémoires, puiſque nous ne les avons entrepris que pour vous ramentevoir, ce que nous eſtimons que vous pouvez avoir vû, ſçû & connu

connu des dits, faits & geſtes heroïques de notre grand Roi, & de ſes ſages & Royales Oeconomies d'Etat, Domeſtiques, Politiques & Militaires, & ce que nous-mêmes avons pû ſçavoir & apprendre par vous ou par d'autres de vos Servitudes utiles & loyales envers votre Roi & ſon Etat, & de vos actions domeſtiques & publiques. Tellement que comme les autres ont commencé leurs Livres par un recit & repreſentation veritable des inſignes vertus de Sa Majeſté, & des cauſes des meditations & ſuites de ſes hauts & magnifiques deſſeins, leſquels ont été commencez ailleurs, dès les premieres notions qui lui en viendront en l'eſprit, & continuez par ſes degrez divers de pourſuites & de deſiſtemens, (ſelon que la diverſité des accidens & ſon exquiſe prudence le lui conſeilloient) il nous a ſemblé que vous n'auriez point deſagreable,

ble, ni tous autres non plus qui liront ces Mémoires, s'ils sont jamais mis en lumiere, que nous continuassions ce même ordre tout de suite, afin que par icelui se connussent en un même discours les causes des temporisemens du Roi, & de ses remises sur remises, pour entamer ses entreprises, qui furent en grand nombre. Mais toutes telles particularitez avec tant de diversitez, étant trop longnes pour en donner une satisfactoire intelligence par un Manuscrit abregé comme celui-ci; nous renvoyerons ceux qui les desireront sçavoir, à ce qui en est recité dans les Mémoires à vous addressez en ce troisiéme Livre, & nous contenterons d'en dire un mot de chacune selon les occasions, pour seulement vous les ramentevoir, & faire voir que les vertus du Roi n'ont pas été oisives durant tous ses repos; mais s'est fait assez de rencontres d'affaires,

res, & dedans & dehors le Royaume, pour employer les ratiocinations, méditations, cogitations, vivacitez de ſon eſprit, ſoliditez de ſon jugement, ſes exquiſes prévoyances, actives diligences, ſingulieres prudences, & ſes admirables generoſitez, depuis l'année 1598. que par la paix de Vervins, il y eut quelque relâche à l'emploi de ſes armes, & qu'il fut exempt du peril d'icelles, comme il s'en eſt déja dit quelque choſe ès deux Livres precedens, & ſe continuëra en ce troiſiéme par nous fait, dont nous commencerons les Diſcours par une lettre que nous vous adreſſons, & par icelle verifions les malices & impertinences de ceux, qui par leurs écrits ont eſſayé d'extenuer les Vertus de notre grand Roi, & de lui ſuppoſer pluſieurs défauts, imperfections & vices, combien qu'il ſoit facile à faire voir qu'il ne ſe trouva jamais Roi

Roi qui n'eût moins des premieres & plus des dernieres, la lettre étant telle que s'ensuit.

Discours de la vie & fortune de Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Nous commencerons ce Discours (pour les causes representées en icelui) par vous ramentevoir (encore qu'il ait déjà été fait ès deux precedens Livres) que vous ayant été dès l'âge de douze ans, presenté par Monsieur votre Pere à Monsieur le Prince de Navarre, la Reine sa Mere vivant encore, votre inclination à l'aimer & honorer vous rendoit si sujet auprès de sa personne, & prompt à son service au moindre clin d'œil de ses affections, que vous en témoignant des ressentimens par sa parti-

particuliere bienveillance, cette joye vous fit bien-tôt negliger la continuation de vos études aux langues & ſciences que Monſieur votre Pere vous avoit tant recommandées, & baillé un Precepteur capable pour vous les enſeigner. Mais lui s'étant retiré, (d'autant que l'aſſiduité que vous rendiez auprès de votre Maître, lors devenu Roi, vous empêchoit de vaquer à vos études) le Roi voulut lui-même prendre ſoin de vous, & vous faire inſtruire à ſa mode par un nommé Monſieur Chrétien, qu'il avoit près de lui, lequel ſe contenta de vous donner la connoiſſance de l'Hiſtoire, & faire apprendre les Mathematiques. Et pour le ſurplus, vous former les mœurs, faire enſeigner à bien lire, bien écrire & dreſſer aux exercices du corps, juſques à l'âge de ſeize ans, que les affaires du tems l'ayant jetté dans les armes, il voulut que vous

élûſſiez

éluſſiez cette profeſſion, comme vous fites, & la voulûtes commencer par l'arquebuſe, qui n'étoit pas un chemin pour rendre un ſçavant homme aux Lettres & Sciences humaines. Tellement que vous-même le jugeant bien ainſi, tout votre principal ſoin fut à bien former vos mœurs, à aimer vrayement la vertu, & rendre votre converſation agreable à ceux qui en avoient, en tâchant de les imiter. Et ne pouvant avoir à votre avis un plus efficacieux exemplaire que celui de votre Maître, cela vous fit reſoudre, afin de le mieux retenir, de faire des Mémoires; mais ſeulement en forme de ſimple Journal, de tout ce que vous pouviez oüir, voir, ſçavoir, ou apprendre d'autrui, des dits, faits, geſtes & actions de ce brave Prince, leſquels de tems en tems vous amplifiâtes ſi bien, que vous étant dans les affaires du monde, vous nous reçûtes

reçûtes auprès de vous pour vous ſervir aux expediens d'icelles. Et nous ayant fait cet honneur que de nous montrer les Recuëils en forme de Journal que vous aviez faits, comme il eſt dit ci-deſſus, nous y reconnûmes tant de belles & curieuſes particularitez, que nous vous ſuppliâmes de trouver bon, que nous en dreſſaſſions des Mémoires en bonnes formes, avec leurs ſuites neceſſaires. Ce que vous eûtes agreable, & que nous fimes auſſi avec intention d'en aider un jour ceux des bons Hiſtoriens qui voudroient entreprendre de faire une veritable Hiſtoire de notre grand Roi. Mais ſa mort étant arrivée au grand malheur de la France, voire de toute l'Europe, & ayant reconnu que ceux qui faiſoient les Hiſtoriographes, au lieu de ſuivre ce que nous avions eſtimé qu'ils devoient faire, qui étoit en diſant du bien, le bien ſans adulation,

lation, & du mal, le mal ſans déguiſement & paſſion d'amour ou de haine contre aucun, avoient formé un deſſein tout contraire, à ſçavoir de loüer exceſſivement, éfrontément & impudemment tous ceux qu'ils aimeroient, ou deſquels ils ſe ſeroient rendus mercenaires, quelques vicieux qu'ils pûſſent être, & defections & méchancetez qu'ils euſſent commiſes; & d'outrager, diffamer & blâmer contumelieuſement tous ceux qu'ils haïroient, ou qui ne leur auroient rien voulu donner, quelques vertueux qu'ils pûſſent être, & belles actions & faits heroïques, qu'ils euſſent fait paroître. Deſquelles veritez il ſeroit facile de donner une grande quantité de preuves; mais cela étant trop long pour notre deſſein, nous nous contenterons à preſent de deux exemples ſeulement. Le premier, pris de ce qu'ils ont dit de Marie d'Ecoſſe & d'Eliſa-

beth d'Angleterre, ne ſe pouvant laſſer touchant la premiere (à cauſe qu'ils aimoient ſa perſonne & ſes paſſions) de l'exalter, loüer, magnifier & glorifier, & tous ſes impies, ſanguinaires, execrables meurtres & trahiſons, & de lui attribuer de grands merites, toutes ſortes d'excellentes, inſignes & admirables vertus, d'exquiſes & rares perfections, & de genereuſes, heroïques & loüables actions, mœurs, deſirs & deſſeins, quoiqu'elle fût en execration & en abomination à toutes perſonnes de jugement, de bonne conſcience, d'honneur & de foi, & ſa memoire en deteſtation à tous ſes peuples & ſujets : comme par contre oppoſition ne ſe peuvent-ils aſſez, à leur avis, blaſphemer contre cette autre brave Reine Eliſabeth d'Angleterre, d'autant qu'après avoir dit qu'elle affectoit toutes ſortes de qualitez & vertus vraiment Royales,

les, tout ainsi que s'ils devinoient les pensées, ils disent qu'en son cœur elle en étoit entierement éloignée. Et ensuite avec une impudence furieuse, & une langue fallacieuse, ils la taxent d'impieté, cruauté, lasciveté, avarice, arrogance, présomption & vanité. Et pour conclusion, essayent de faire tenir cette sage & genereuse Reine, dont la memoire est & sera en admiration à tous hommes vertueux, pour l'égoût & la sentine de toute turpitude & abomination. Prenant pour notre second exemple, les principaux de ceux dont ils se sont rendus mercenaires d'une part & d'autre, notre grand Roi, qui ne leur a rien donné, d'autant que quelque grande disproportion de qualitez, merites & vertus qu'il y ait entr'eux, si n'ont-ils pas laissé d'exalter davantage ceux-là que plus ils aimoient, en les representant comme de grands Heros éclatans &

brillans de toutes ſortes de vertus, voire les leur rendant naturelles & habituelles, & leur attribuant tant de belles actions & de guerre & de paix, & autres faits & geſtes, tant exquis & magnifiques, qu'ils les font des perles & Phœnix en vertus. Et tout cela ſans faire demonſtration d'avoir remarqué en eux aucuns vices, défauts, manquemens, infirmitez, erreurs ni imprudences, tant minces puiſſent-elles être. Bref, pour fin, les rendent inceſſamment exempts de toutes imbecillitez, tentations, paſſions & imperfections. Au lieu que quand ils viennent à parler du plus grand de nos Rois, le miracle des ſiecles en exquiſes vertus, & ſur tout en courage, en clemence & prudence, d'autant qu'ils ne lui peuvent pas dénier quelques loüanges d'entre une infinité qui ſont toutes publiques dans les reſſentimens & voix de tous les peuples,

ples, ils en oublient malicieusement les plus necessaires à sçavoir, déguisent les autres, & enfin les ayant toutes extenuées le plus qu'il leur a été possible, ils ont usé d'une autre malice toute remplie d'impostures, qui a été de lui supposer impudemment & faussement des desirs, projets, desseins, entreprises & resolutions (lorsqu'il est question des affaires d'Etat) toutes les plus absurdes, ineptes, impertinentes & ridicules qui se puissent dire. Et sur cela faisant les entendus, ils parlent tout ainsi que s'ils avoient été les plus confidens du Roi, & qu'ils eussent eu communication de toutes ses cogitations & pensées plus secretes, ou eu intelligence avec quelqu'un de ses plus familiers serviteurs pour la Paix & pour la Guerre qui les leur eussent dites. Puis venant à parler de sa conversation civile, forme de vie domestique, de sa conduite en

icelle & ſur tout de ſes recreations, divertiſſemens, douceurs de cette vie, ébats, plaiſirs, paſſe-tems & réjoüiſſances, quoiqu'elles euſſent quaſi toûjours été des plus ordinaires, communes & familieres à tous hommes, voire même aux femmes; mais toûjours des plus generales, univerſelles, tolerées, loiſibles & permiſes à tous Rois, Potentats, Princes & grands Seigneurs, s'en étant trouvé peu, juſques aux plus ſages, vertueux, debonnaires, pieux & ſaints, qui ne s'y ſoient delectez, & leſquels leurs peuples & ſujets n'ayent patientez gayement, quand pour tels plaiſirs & paſſe-tems, il ne s'eſt point commis d'injuſtice, de rapt, de meurtre, violence, concuſſion ni ſaccagement. Et néanmoins quand ils ſe mettent ſur les diſcours des gaillardiſes & joyeuſetez de ce tant doux & debonnaire Prince, il les exagerent tellement, & les invecti-

vent

vent de ſorte par de ſi menſongeres & fallacieuſes circonſtances, par tant de dommages & pernicieuſes conſequences, les flétriſſent de tant de paſſions, perturbations vicieuſes, honteuſes, infames, voire execrables & ſcandaleuſes, qu'il ſemble à les en oüir parler avec telle audace, impudence, effronterie & temerité, qu'ils ayent été les Scrutateurs des cœurs & des penſées, dans leſquelles ils ont pû lire en groſſe lettre tous ſes deſirs, projets, deſſeins, cogitations & paſſions, dont il ne s'étoit jamais declaré à nul autre (comme il étoit bien vrai, puiſque vous n'en ſçaviez rien) ou qu'ils euſſent été ſes Peres Confeſſeurs & grands Penitenciers, auſquels en Confeſſion, il eût declaré ſes penſées preſentes & celles de l'avenir, puiſqu'ils ſont ſi impudens que de parler des choſes qu'il eût faites, lorſqu'elles n'étoient plus en ſa puiſſance. Et ſur tout ont-ils

été tant temeraires, que de nommer au rang de ſes Maîtreſſes, une de laquelle les qualitez, l'éminence, les vertus & la ſageſſe l'avoient toûjours averti, quand bien il y eût penſé, de ne la tenir pas pour telle: & partant meriteroient grande punition, ces impoſteurs d'Ecrivains, d'en avoir ainſi parlé. Et diſent en d'autres lieux que les femmes avoient pris un tel empire ſur lui, à cauſe que le vice lui étoit naturel & tourné en habitude par long uſage, grande accoûtumance avec des gens pervers, & s'étoit rendu tant éperdûment amoureux de quelques-unes de ces beautez, qu'il n'avoit plus d'autres volontez que les leurs, & que cette tache étoit cauſe que toutes les affaires les plus importantes étoient expediées par leur entremiſe, & qu'elles n'étoient éconduites d'aucunes choſes qu'elle pûſſent deſirer. Et ajoûtent ſi frequemment

tant

tant d'autres inepties & fadeſes, que toutes ces impoſtures temeraires étant trop longues à refuter par ce preſent diſcours, (fait à autre intention) nous renvoyerons ceux qui voudront voir leurs calomnies au jour, à tous les propos qui en ſont tenus dans le cours de ces Memoires, par leſquels il ſe connoîtra comment, & pour quelles raiſons le Roi ne ſe fût jamais reſolu d'épouſer une femme de joye; qu'elles ne diſpoſoient d'aucunes affaires, & qu'il avoit des ſerviteurs, leſquels par ſon commandement leur ſçavoient bien dire leurs veritez, même en ſa preſence, & les éconduire & refuſer des choſes qu'ils jugeoient injuſtes ou dommageables à l'Etat, aux affaires & revenus du Roi, ou à ſon peuple, & falloit qu'elles paſſaſſent par là. Tellement qu'il ſe peut voir par ces circonſtances & autres fort bien juſtifiées, qu'il y a dequoi reprimer

l'audace de ces calomniateurs, qui ont parlé de lui ſans l'avoir pû connoître ; & que vous en ayant parlé fort librement, ſans déguiſer aucunes des vrayes paſſions qui étoient en lui, & du pouvoir auſſi que ſes grandes vertus, & ſur tout ſon courage & bonne conſcience avoient deſſus icelles, il ſe connoîtra veritablement, que s'il avoit des vices, défauts, foibleſſes & infirmitez humaines, elles le tenterent bien, mais ne regnerent jamais ſur lui ; & qu'il avoit infiniment tant d'excellentes vertus, que c'étoit celui de tous les Rois, comme nous l'avons dit en pluſieurs autres lieux, qui a eu le plus de triomphantes vertus, & le moins de vices qui l'euſſent pû aſſervir.

A toutes leſquelles veritez nous ajouterons deux Avertiſſemens. Le premier, que tous Hiſtoriens qui voudront que l'on tienne pour veritables

tables les loüanges qu'ils donneront aux Rois, Potentats, & à ceux qu'ils honorent, ſoient auparavant bien éclaircis s'il y a en eux beaucoup plus de vices & de défauts grandement déſagreables & dommageables, que de vertus aimées & profitables au public. Car lors doivent-ils être prudens, afin d'en parler ſobrement & avec grande circonſpection; voire quoiqu'il ſe trouve en ceux qu'ils voudront loüer, beaucoup d'excellentes vertus agréables & utiles au public, & bien peu de vices à comparaiſon, ſi ne doivent-ils jamais celebrer hautement leurs vertus, s'ils veulent qu'on ajoûte toute foi à leur dire, ſans faire quelque eſpece de mention (mais icelle avec les temperamens & adouciſſemens requis) de leurs défauts & vices qui ont été publics, & connus d'un chacun; eſſayant néanmoins de cacher &

couvrir ceux qui auront été fort ſe-crets & cachez, afin qu'ils ſoient tenus non pour adulateurs, mais pour Hiſtoriens qui diſent verité tant en blâme qu'en loüange. Et le ſecond avertiſſement, que jamais Ecrivains des actions d'autrui ne doivent entreprendre de faire de bien éclatans éloges à qui que ce puiſſe être, ſans ſçavoir & connoître, & avoir été bien informez de ſa vie, mœurs, humeurs, actions & deportemens; ni nul quel qu'il ſoit, non plus eſperer de s'en faire addreſſer qui ſoient bien meritez, & de tous bien reçûs pour avoir exploité plusieurs beaux faits & geſtes en Police & Milice, s'il a été pilleur en ſon particulier, deſtructeur de païs, déloyal à ſon Maître, fait des profits indûs avec rapacité, a mal adminiſtré les charges à lui commiſes, ſoit par ſon ignorance ou ſa méchanceté, demené une converſation civile,

civile, odieuſe aux gens de bien par ſes défections; & une vie domeſtique repugnante à raiſon, ſoit par orgueil, avarice ou envie.

Pour preuve bien certaine des choſes ci-deſſus-dites, & faire voir comment les Ecrivains qui ont voulu faire les Hiſtoriens depuis la mort du feu Roi, ont bien ou mal ſuivi à ſon égard, les maximes ſpecifiées en ce Diſcours, nous avons remarqué tous les lieux où ils parlent de lui, tantôt avec des paroles de deriſion, tantôt par des termes à double entente, tantôt par des paroles comme entre les dents, montrant que la crainte d'offenſer, ou plûtôt du châtiment, les retient à dire ce qu'ils voudroient, & tantôt impudemment & ouvertement, témoignant de prendre un ſingulier plaiſir à cacher ſes plus belles actions, à extenuer celles dont ils ne s'oſent taire, mais qui plus eſt, à le blâmer

& invectiver contre lui, non ſeulement ſur des choſes leſquelles étant vrayes, pouvoient avoir été ſçûës & connuës de quelques-uns, mais auſſi de celles que nul ne pouvoit ſçavoir que lui-même, accuſant ſes deſirs, ſes penſées & ſes intentions, de choſes à lui honteuſes, en lui ſuppoſant des défauts, imbecillitez & infirmitez des plus ſecretes & cachées. Et ce qui eſt encore le plus impertinent & impudent de tous leurs malefices, c'eſt qu'ils eſſayent de perſuader au monde, qu'il eût fait des actions, deſquelles quand ſes particuliers Confidens lui en parloient, il s'en mettoit en colere, leur demandant s'ils l'eſtimoient tant avili de courage, que de vouloir jamais paſſer outre à l'execution des choſes ſi pleines de diffame. Et pour montrer encore mieux l'impoſture & l'impieté de leur dire, c'eſt que ces executions honteuſes qu'ils lui ſuppo-

ſuppoſent, avoient des obſtacles & difficultez tellement multipliées par leurs propres natures, qu'elles rendoient l'effet des choſes ſuppoſées du tout impoſſible. Ce que reconnoiſſant bien eux-mêmes, & voulant neanmoins en laiſſer la perſuaſion par plus d'une aſſertion, ils ont non ſeulement voulu en toutes occaſions, mêmes ès plus hors de propos, continuer d'aſſûrer que les choſes ſe fuſſent faites ; mais qui plus eſt, leur bêtiſe a été ſi grande, que de les avoir baillées pour certaines, en un tems qu'ils parloient de la mort du ſujet qu'ils avoient voulu dire en avoir été la cauſe.

Pour ſuffiſante preuve de toutes leſquelles particularitez, nous avions une fois fait un Recuëil de tous les lieux où ces Ecrivains font mention de telles impoſtures afin de les faire voir ; mais enfin le Catalogue nous en ſemblant trop long, & qu'en tout

tout cas telles inepties meritoient mieux d'être raturées ou brûlées que ramentûës, nous nous sommes contentez de cotter les pages où l'un d'iceux en parle le plus impudemment, qui sont 44, 82, 179, 218. 256, 261, en trois lieux, 262, 265, 397, & 408, le pire de tous. Ces remarques par chiffres d'un Livre imprimé, nous ont fait ressouvenir de quelques autres du même Historien pour les raisons qui s'ensuivent, à sçavoir, que quelques-uns de nos familiers amis, ayant vû aucuns de nos Memoires mis au net, nous dirent comme par forme de blâme, qu'ils voyoient bien que nous avions quelque aversion contre une personne de grand merite & qualité, qu'eux honoroient bien fort, tant pour les plaisirs qu'ils en avoient reçûs que pour ses excellentes vertus, d'autant qu'en parlant de lui dans nos Ecrits, c'étoit toûjours à son défa-

déſavantage. Et combien que nous ne le nommaſſions pas ſouvent, ſi ne laiſſoit-on pas de bien reconnoître que nous entendions parler de Monſieur d'Eſpernon. Surquoi nous leur fîmes une réponſe que nous infererons ici, afin qu'elle puiſſe ſervir, tant pour eux que pour tous les autres qui pourroient avoir leur même opinion, à ſçavoir, que tant s'en falloit-il que nous euſſions eu intention de médire de lui, que nous croyons de lui faire plaiſir & ſervice par deux moyens. Le premier, en ne le nommant quaſi jamais ès choſes qui requeroient que l'on y parlât de lui, & qui pouvoient être mal priſes & pirement interpretées. Et l'autre, que nous taiſions les actions qui lui étoient reprochées par d'autres, ou les extenuïons grandement, voire même celles que nous jugions dignes de blâme, leſquelles lui-même s'eſt fait attribuer, tant en paroles

les qu'en effets, par ceux qui ſemblent avoir eu deſſein d'élever ſa gloire n'étant nullement à croire que lui addreſſant leur Hiſtoire, ils l'ayent entrepris ſans ſa volonté, & tirer des Memoires de lui de tout ce qu'il vouloit qu'ils en diſſent. Car quant à ce que nous en avons dit, que l'on liſe ſeulement les pages 3, 9, 10, 155, 156, 157. de ſon Hiſtoire, & tout homme de jugement & de prud'hommie confeſſera qu'il ne devoit jamais avoir ſouffert qu'en un Livre imprimé à lui addreſſé, l'on lui eût imputé de telles defections & de tant pernicieuſes intentions envers ſon Roi & ſa Patrie. Et ne paſſerons pas outre à ce Diſcours, pour en laiſſer dire l'opinion aux mieux ſenſez, & y ajoûterons quelques vers que nous avons trouvé mêlez parmi vos liaſſes de papiers de l'année 1606. qui conſiſtent en huit Sonnets & un Quatrain,

train, lesquels semblent aussi-bien que la presente Lettre, parler assez veritablement des vertus & défauts du feu Roi, sans invectives ni flatteries, étant tels que s'ensuit.

SONNETS.

DU Roi HENRY LE GRAND tous les plus envieux,
Et âpres mal veillans voulant de lui médire,
Ont toûjours publié qu'il n'avoit rien de pire,
Simon que trop souvent il étoit Amoureux.
Comme si du plus Saint & du plus vertueux
De tous les Rois que Dieu voulut jamais elire,
Il ne se pouvoit pas de ses Amours pis dire,
Et que tous ont ete plus que lui vicieux.
Que s'il eut de l'Amour, cet Amour fut d'Alceste,
Et non Segorien, violent ni funeste;
Et partant nous dirons, comme avons toûjours fait,
Que Dieu n'élût jamais un Roi plus debonnaire,
Plus tardif à l'offense, & plus prompt à bien faire,
Ni qui plus que lui fût Pere & Roi en effet.

II.

Quand Dieu veut enrichir d'un Royal diadême
Un Roi pour bien heurer le peuple à lui soûmis,

Il fait tous ses voisins par amour ses Amis,
Qu'il aime ses sujets, que son peuple aussi l'aime,
Et le va benissant d'une liesse extrême,
Se voyant déchargé d'impôts & d'ennemis;
Et que de toutes parts étant en repos mis,
Tout son peuple il cherit comme son enfant même.
Alors joye est par tout, le Roi se rejoüit,
Voyant que de l'amour de son peuple il joüit,
Et par là bien certains de l'amour l'un de l'autre,
Le Roi & ses sujets font tous à qui mieux mieux,
A qui reclamera de meilleur cœur les Cieux.

III.

Le Ciel ayant un Roi à la France produit,
D'un des individus de la nature humaine,
Pour y produire fruits & d'amour & de haine;
Il faut maintenant voir par l'excès duquel fruit,
Le peuple de l'Etat sera le plus détruit,
Et le Royaume aura plus d'ennuis & de peine:
Car alors tous tiendront pour chose bien certaine,
Que la haine bien plus que non pas l'Amour nuit.
Et partant vaut-il mieux que la France ait un Roi
Qui soit doux & benin, plein d'amour & de foi,
Qu'un Roi sans charité, sans amour ni clemence,
Sçachant qu'il n'est jamais par l'amour exacteur,
Meurtrier, violateur, cruel ni ravisseur,
Et qu'amour est toûjours une douce puissance.

IV.

Je demande pardon aux vertus de mon Maître,
D'en avoir oublié plus de mille à conter,
Puisque j'ai bien osé ainsi representer
Le seul défaut qu'on dit pouvoir en lui bien être.
Et encor quel défaut ? Un défaut dont peut-être,
Jamais les plus Saints Rois ne pûrent s'exemter ;
Partant ai-je failli, ô grand Roi, d'attenter
De faire avec les fous un tel défaut paroître.
Mais tant de fous diront : Deux beaux yeux l'ont surpris.
Et moi je dis qu'ils n'ont toutes ses vertus pris,
Puisqu'il en fait souvent les plus belles combatre
Contre desirs, plaisirs & autres voluptez ;
Voire avoir bravement tels ennemis domptez,
Sans que nuls ayent pû de ses vertus rabatre.

V.

Qui de la verité voudra faire connoître
Quelle en est la nature & l'operation.
Qu'il garde en faits & dits juste proportion,
En loüant & blâmant ceux qui le doivent être ;
Et faisant néanmoins à chacun apparoître,
Qu'ils procedent en tout sans nulle passion
De haine, ou bien d'amour, ou autre affection,
Soit de crainte ou d'espoir qui se puisse connoître.
Bref, quiconque voudra prononcer verité,
Qu'il accuse & qu'il loüe avec sobrieté :
Car vices ni vertus jamais il ne faut taire,
Moyennant qu'en loüant & blâmant librement,
Que la volonté croisse à tous deux de mieux faire.

VI.

Puiſqu'il eſt bien certain, que le bonheur conſiſte
A être bien aimé, & loüé par raiſon,
Un Roi ne doit jamais laiſſer paſſer ſaiſon,
Ni moment ſans rien faire, & qu'aux ſiens il n'aſſiſte.
Car ſi à faire bien, à chacun il perſiſte,
Alors l'on le pourra mettre en comparaiſon
Avec les grands Heros, & dire par raiſon,
Qu'il eſt de Dieu l'Image, & qu'auſſi Dieu l'aſſiſte.
Car celui ne doit être eſtimé un vrai Roi,
Qui n'aime ſon prochain, & ne garde la loi,
Afin d'avoir en ſoi repos de conſcience.
Et partant ſi un Roi veut au Ciel parvenir,
Jamais ſur des rapports ne doit-il nul punir,
Mais prendre de tous droits & tous faits connoiſſance.

VII.

L'envie eſt, il eſt vrai, l'énormité des vices,
Puiſque tous ſes deſſeins ſont contre les vertus,
Et qu'elle prend plaiſir à voir tous abbatus,
Ceux qui ſont vertueux, par langueurs & ſupplices:
Qu'elle ronge ſon cœur par ſes mêmes malices,
Haït tous ceux qui ſont de l'honneur revêtus,
Repute charité, pour l'abus des abus,
Ourdiſſant ſans ceſſer, noiſes & malefices.
Que l'envie partant, ſoit aux bons en horreur,
A ceux qui aiment Dieu, & cheriſſent l'honneur;
Et qu'auſſi ceux qui ſont vrayement genereux,
Embraſſent la vertu, comme ſeule eſtimable,
Et tiennent ſans vertu, toute gloire une fable,

Puiſque

Puiſque Dieu par vertu, rend les hommes heureux.

VIII.

Le propre de l'envie, étant d'avoir toûjours
Ses venimeuſes dents & ſes haines cruelles,
Contre tous ceux qui ont des vertus les plus belles,
Les preuves s'en verront en liſant nos Diſcours.
Mais auſſi ſe verra que les odieux tours
Des envieux rendront leurs peines éternelles;
Et que les bons auront joyes perpetuelles,
Leurs vertus leur donnant felicité de jours.
Que donc les gens de bien ne craignent point l'envie,
Puiſque la vertu fait que l'envie eſt ſans vie,
Ou ne nuit plus qu'a ſoi en ſe rongeant le cœur;
Et partant qu'il n'y a rien de plus neceſſaire,
Que d'aimer la vertu & de toûjours bien faire,
Puiſque c'eſt le chemin du Ciel & de l'honneur.

QUATRAIN.

DU Roi HENRY LE GRAND, faiſant comparaiſon
A David, Salomon, Cyrus, Céſar, Auguſte,
Il ſera bien prouvé par droiture & raiſon,
Qu'il a d'eux tous été le plus chaſte & plus juſte.

Afin que chacun ſoit rendu plus ſoucieux,
Oyant parler Vertu, d'entendre ſon langage,
Qu'il ſçache que ſes dits ſont ecrits dans les Cieux,
Et que pour y aller les faut mettre en uſage.

Pluſieurs prononcent bien ces beaux noms des Vertus,

Mais

Mais c'est sans les aimer & sans les vouloir
croire :
Car si de ces beaux dons ils étoient revêtus,
Jamais ils ne feroient rien de diffamatoire.

Les Vertus parlent bien, mais fort peu les
écoutent,
Puisque leurs mœurs, leurs dits, toutes leurs
actions,
Témoignent que bien peu leurs preceptes ils
goûtent,
Et que leurs sens ne sont que perturbations.

La Vertu ne dit rien que fort misterieux,
Et qui ne soit rempli d'admirable substance ;
Et faudroit qui voudroit le comprendre bien
mieux,
De deux vers qu'elle a faits, prendre l'Intelli-
gence.

Je veux mon Nourrisson, Henry le Grand
François,
Rendre Roi des Vertus pour exemplaire aux
Rois.

Et partant que tous Rois imitent notre Roi,
S'ils veulent meriter porter le diadême,
Etant toûjours humains, gardant à tous leur
foi,
Et aimant leurs sujets comme ils s'aiment eux-
mêmes.

De si excellens Rois Dieu aura toûjours soin,
Et les assistera de secours au besoin.

Voire pour eux fera miracles & merveilles ;
Car aimant leurs sujets, ils seront aimez d'eux,
Aimer & obeïr seront choses pareilles,
Et pareils ils seront au Regne bien-heureux.

AFFAIRES

AFFAIRES D'ÉTAT.

CHAPITRE I.

Devises de l'Année 1606. & discours recreatifs & d'Etat du Roi & de Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Ayant donné commencement à ce troisiéme Livre des Mémoires de ce que vous avez oüi, vû, sçû, & connu desdits, faits, gestes & admirables fortunes de notre grand Roi, par des pieces de notre invention, & de celles de quelques autres, dont nous avons trouvé les broüillards parmi vos papiers : ce que nous disons en vous suppliant, & tous autres aussi, de nous excuser si vous y trouvez quelque chose de disconvenable à un bien florissant langage, & sur tout si nos poësies n'ont pas les mignotises du tems, nous étant rendus plus soigneux de dire verité que de paroître

bons Poëtes & Orateurs : ce qu'eſperant des courtoiſies de tous ceux que nous en prions, nous reprendrons le fil de nos diſcours finis en l'année 1605. & parlant des choſes de l'année 1606. nous vous dirons comme le premier jour du mois de Janvier, vous fûtes dès le matin donner le bon jour & le bon an au Roi & à la Reine, & leur porter leurs bourſes de gettons accoûtumées, deſquels les deviſes étoient une targe ou bouclier d'or, ſur une touffe de lauriers verdoyans, avec ces paroles à l'entour, *Mihi plebis amor*, ſuivant ce que le Roi vous avoit dit être de ſon intention, pour montrer que nonobſtant tant de conſpirations des malins, l'amour de ſes peuples qu'il s'étoit entierement concilié, ſeroit ſon aſſûrée défenſe. Vous vous en allâtes au Louvre, menant avec vous trois de vos Secretaires, dont j'étois l'un, & nous baillâtes à chacun un grand ſac de velours à porter. Dans celui de l'aîné Arnaut, il y avoit trois bourſes de gettons d'or, & dix bourſes de jettons d'argent; dans le ſac du jeune Arnaut, il y avoit vingt-cinq bourſes de jettons d'argent; & dans le troiſiéme ſac que l'un de nous deux qui faiſons ces Mémoires, portoit, il y avoit trente ſacs

de

de chacun cent écus en demi-francs, tout neufs faits au moulin. Et outre tout cela, vous aviez laiſſé dans votre carroſſe en la garde du Gendre, deux grands ſacs de douſains tout neufs, faits au moulin. Lorſque vous vintes en la grande chambre du Roi, Lozeray & Armagnac vous dirent qu'il n'avoit point quaſi dormi de toute la nuit, & qu'à preſent il étoit couché avec la Reine dans ſa chambre, où à leur avis, ils dormoient encore tous deux : ce qui ne vous empêcha pas de continuer votre voyage pour en apprendre davantage de nouvelles, de la Renoulliere ou de Catherine. Mais ſi-tôt que vous commençâtes à gratter tout doucement à la porte, deux voix toutes enſemble, vous demanderent qui c'étoit : à quoi leur ayant répondu & dit votre nom, vous oüîtes ces mêmes voix répondre : Sire, c'eſt Monſieur le Grand Maître. Et lors vous ayant ouvert, vous vîtes que c'étoient Meſſieurs de Rôquelaure, de Frontenac & Beringuen qui avoient parlé, & auſſitôt vous entendîtes la voix du Roi vous criant : venez, venez, Roſni, venez : car je me doute bien que vous ne manquerez pas de dire que je ſuis bien pareſſeux, ce que vous ne croirez plus, lorſque

vous ſçaurez les cauſes qui nous retiennent ſi tard au lit : car ma femme croyant être ſur ſon huitiéme mois, & ayant eu quelques trenchées en ſe couchant, j'avois apprehendé qu'elle ne fît une mauvaiſe couche. Mais enfin ſur la minuit tout cela s'eſt paſſé en vent ; tellement que nous étant tous deux endormis, nous ne nous ſommes point réveillez que ſur les ſix heures ; mais de ſa part avec des gemiſſemens, des ſoûpirs & des larmes, auſquelles elle donne des cauſes imaginaires que je vous dirai, lorſqu'il n'y aura plus ici tant de gens. Car vous ne manquerez pas d'en dire votre râtelée, & à mon avis vos conſeils ne nous y feront pas inutiles, non plus qu'ils n'ont été en ſemblables occaſions. Mais en attendant que tant de gens ſoient ſortis, voyons un peu en leur preſence tout ce que vous nous apportez pour nos étrennes : car je voi que vous avez là trois de vos Secretaires avec des ſacs de velours. Cela eſt vrai, lui répondîtes-vous, Sire ; car me ſouvenant que la derniere fois que je vous ai-vûs, vous & la Reine enſemble, vous étiez tous deux en merveilleuſement bonne & gaye humeur ; & moi croyant que je vous y trouverois encore, ſur l'eſperance

ce d'avoir bien-tôt encore un fils, je vous étois venu apporter diverſes ſortes d'étrennes, pour vous faire rire de la joye en laquelle entreront ceux & celles auſquelles je les ferai diſtribuer en votre nom : & afin que vous & la Reine en ſçachiez toutes les particularitez, je deſire que ce ſoit en votre preſence. Or encore, dit le Roi, que ma femme ne vous ait rien dit, comme elle avoit de coûtume, faiſant la dormeuſe, je ſçai bien qu'elle ne dort pas pourtant; mais elle eſt en colere contre moi & contre vous, & parlerons de cela lorſqu'il n'y aura plus ici que vous, la Renoulliere, Beringuen & Catherine : car ils en ſçavent quelque choſe : & cependant ſçachons & voyons quelles ſont ces joyeuſes étrennes. Puiſque vous le voulez ſçavoir, Sire, dîtes-vous, je vous dirai que ce n'eſt pas un équipage ni un carriage de grand Maître de l'Artillerie, ni auſſi peu les liberalitez d'un grand Treſorier d'un riche & puiſſant Roi; mais quelques petits que ſoient les preſens, ils ne laiſſeront pas d'apporter plus de joye à ceux qui les recevront, & de vous en rendre plus de remercimens, gloire & loüanges, que tous les dons exceſſifs que vous faites à des perſonnes que je

ſçai, qui ne vous en remercient que par pleintes pleines d'ingratitude. Or bien, dit le Roi, je vous entends à demi-mot, comme vous montrez quelquefois de faire moi : mais voyons vos preſens ſans plus parler de ce que vous entendez. Sire, répondîtes-vous lors, en premier lieu, voilà Arnaut l'aîné qui a mon ſac des papiers du Conſeil, dans lequel il y a trois bourſes de gettons d'or, à la Deviſe de votre aſſûrance en l'exquis amour, qu'en general tous vos peuples vous portent veritablement, dont l'une eſt pour vous, l'autre pour la Reine, & l'autre pour Monſieur le Dauphin; mais qui ſeroit pour Menmenga, ſi la Reine ne la retenoit point, comme elle a toûjours fait. Il y a auſſi huit bourſes de gettons d'argent à la même Deviſe, deux pour vous, deux pour la Reine, & quatre pour la Renoulliere, Catherine Selvage, & telle autre qu'il vous plaira, qui couche en la chambre de la Reine. Voilà un autre ſac que porte le jeune Arnaut, dans lequel il y a vingt-cinq bourſes de gettons d'argent, pour diſtribuer à Monſieur le Dauphin, Madame de Monglat, Madame de Drou, Mademoiſelle Piolant, les Nourrices & autres femmes de chambre de vos enfans, & filles de la

Reine

Reine ; & dans le troisiéme sac que porte le Gendre, il y a trente sacs de cent écus chacun, tous en demi-francs tous neufs, faits au moulin, & si larges qu'ils paroissent des francs entiers, pour bailler les étrennes à toutes les filles & femmes de chambre de la Reine & des enfans de France, suivant ce que vous m'avez ordonné. Et puis dans mon carrosse où j'ai laissé un autre de mes gens, il y a deux grands sacs de dousains aussi tout neufs & faits au moulin, de chacun cent écus, qui font douze mille sols, pour être distribuez en étrennes aux pauvres invalides, qui se trouveront sur les quais de la riviere proche du Louvre, qui en sont, à ce que l'on m'a dit, déjà quasi tous remplis, où j'ai envoyé douze hommes de la Ville des plus aumôniers pour les faire ranger & leur distribuer en conscience ; & demenent, tous ces pauvres gens & les filles & femmes de chambre de la Reine, plus de joye de ces petites étrennes de villages en pieces toutes neuves, que vous ne sçauriez croire, disant tous ne le faire pas tant pour la valeur du don, que pour ce que c'est un témoignage que vous vous souvenez d'eux & les aimez ; & principalement les filles de la Reine, di-

ſant que ce qu'on leur donne pour s'habiller, on leur ſpecifie où il le faut employer; mais que ces cent écus ici, c'eſt pour en acheter des babioles qui leur reviendront le plus à leurs fantaiſies. Mais, dit le Roi, Roſny, leur baillerez-vous leurs étrennes ſans vous venir baiſer? Vraiment, Sire, répondîtes-vous, depuis que vous le leur commandâtes, je n'ai eu que faire de les en prier: car elles me viennent bien baiſer d'elles-mêmes, ſans que Madame de Drou qui eſt tant devote, faſſe autre choſe que s'en rire. Or ça, Roſny, dit le Roi, me direz-vous verité? Laquelle baiſez-vous de meilleur courage & trouvez la plus belle? Ma foi, Sire, répondîtes-vous, je ne vous le ſçaurois dire; car j'ai bien d'autres choſes à faire qu'à penſer à l'amour, ni à juger qui eſt la plus belle; & je croi qu'elles penſent auſſi peu à mon amour ni à mon beau nez, que moi au leur; & pour moi je les baiſe comme des reliques, en preſentant mon offrande. De tous leſquels diſcours le Roi faiſant des éclats de rire, il dit à tous ceux qui étoient dans la chambre: Et bien voilà pas un prodigue Financier que Roſny, de faire de ſi riches preſens du bien de ſon Maître pour un baiſer. Et ſur cela il dit

à tous ceux qui étoient dans la chambre: Or allez tous déjeuner, & nous laiſſez un peu cauſer ſur d'autres affaires de plus grande importance. Tellement que n'étant plus demeuré dans la chambre que vous, la Renoüilliere & Catherine, le Roi pouſſa tout doucement la Reine & lui dit: Eveillez-vous, dormeuſe, venez me baiſer & ne me grognez plus: car pour mon regard tous mes petits dépits ſont déja paſſez, de peur que cela ne nuiſe à votre groſſeſſe. Et quoique vous croyez que Roſny me flatte aux petites broüilleries que nous avons enſemble, vous en penſeriez tout autrement, ſi vous ſçaviez les grandes libertez qu'il prend à me dire mes veritez; dequoi encore que je m'en mette quelquefois en colere, ſi ne lui en veux-je pas mal pour cela: car tout au contraire, je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il ne me remontroit ce qu'il eſtime être pour l'honneur & la gloire de ma perſonne, l'amélioration de mon Royaume & le ſoulagement de mes peuples. Car voyez-vous, ma mie, il n'y a point d'eſprits ſi droituriers qui ne trébuchaſſent tout-à-fait, s'ils n'étoient relevez lorſqu'ils choppent, par les admonitions de leurs loyaux ſerviteurs & conſeillers,

ou de bien intimes & prudens amis. Et afin que vous jugiez que tout ce que je vous dis, eſt vrai, il faut que vous ſçachiez que depuis quinze jours, il ne fait que me dire qu'il croit que vous êtes dans votre huitiéme mois, & partant que je me dois retenir de rien dire ni faire qui vous puiſſe fâcher ni mettre en colere, de peur que cela ne fît tort à votre fils : car il veut toûjours que vous en accouchiez d'un. C'eſt pourquoi, ma mie, dites librement devant lui ce qui vous a fait réveiller cette nuit en ſoûpirant & pleurant : car je vous confeſſerai ingenûment devant lui, ce qui en eſt, & m'aſſûre qu'il ne ſe taira pas de ce qu'il nous doit dire à l'un & à l'autre, afin de nous faire éviter toutes fâcheries & riottes. Sur lequel diſcours, la Reine s'étant tournée vers le Roi & vous, lui dit : Monſieur, mes larmes ont temperé mes déplaiſirs, leſquels je ne vous nierai point qu'un ſonge confirmatif d'un rapport que l'on m'avoit fait, il y a trois jours, m'en avoit augmenté la creance, vous priant ſeulement, puiſque tout le monde vous le conſeille, de ne m'affliger plus tant, lorſque je ſerai groſſe, que de tenir des diſcours qui faſſent croire à moi & à d'autres, que vous vous plaiſez

plaisez plus en la compagnie de certaines personnes qu'en la mienne. Et encore quelles personnes ? Que je sçai de science ne vous être nullement loyales, & qui bien pis est, vous haïssent en leur cœur, & sçais bien pourquoi, étant contente sur tout cela, que Monsieur de Rosny nous en dise ses sentimens : car je l'en croirai. Surquoi vous ayant pris la parole, vous lui dîtes que vous vous réjouïssiez de les voir ainsi doucement & judicieusement discourir de leurs petites riottes, desquelles il y auroit bien moyen de retrencher les recidives par la racine, s'ils vouloient tous deux croire leurs serviteurs. A quoi la Reine ayant répondu qu'elle ne desiroit pas mieux, le Roi repartit aussi-tôt, qu'aussi ne faisoit-il pas lui ; & que partant étoit-ce maintenant à vous à leur en proposer les moyens. Sur quoi vous leur répondîtes que vous aviez un conseil à leur donner, qui étoit de vous commander absolument de faire ce que vous jugeriez à propos de vous-même & par vous-même, sans qu'il fût besoin que nul d'eux s'en mêlât, ni sur la resolution, ni sur l'execution, ni même en sçût aucune chose, que l'accomplissement & perfection n'y eussent été par vous donnez

entierement, & de vous donner leur foi & leur parole, qu'ils ne s'offenseroient ni ne vous voudroient mal de quelconque chose que vous pussiez faire pour les mettre & maintenir en bonne amitié, intelligence & concorde. Sur quoi le Roi repartit, qu'il étoit tout prêt de vous donner ce commandement & cette assûrance : ce que ne voulut pas faire la Reine, disant qu'elle y vouloit davantage penser, ou bien que vous lui dissiez auparavant les particularitez de ce que vous vouliez faire. Sur la fin desquels discours, le Roi ayant demandé l'habillement & la Reine la chemise, vous vous retirâtes pour aller faire executer tout ce que vous aviez dit au Roi, dont nous laisserons les particularitez, d'autant que ce ne furent que puerilitez, & les mêmes choses que l'on peut facilement juger par ce qui en a été dit ci-devant.

Or laissant ces discours, que vous n'aviez preparez que pour faire rire le Roi & la Reine, & tâcher de les mettre en bonne humeur, pour continuer ces Mémoires des affaires de l'année 1606, nous vous ramentevrons, comme sur la fin de la derniere 1605. entre plusieurs discours, que nous avons dit que le Roi

vous

vous tint, desquels pour abreger, nous ometions les particularitez, vous venant à parler des trahisons & perfidies de Merargue & des Luquisses, desquelles par leurs déposicions & confessions, ils rendoient les Ministres d'Espagne, les seuls auteurs & instigateurs; il vous dit qu'il reconnoissoit de plus en plus l'ambition des Espagnols être tellement insatiable, & avoir un si violent desir à obtenir la Monarchie de toute la Chrétienté (quelques conseils contraires que Philippe II. eût donnez à son fils par son testament) que nuls des Rois d'icelle ne pouvoient esperer de pouvoir vivre en repos, ni s'assûrer d'une loyale paix & sincere amitié avec eux; & que par consequent ils demeuroient tous obligez de s'en garder, & veiller sur leurs ruses & cautelles beaucoup plus soigneusement en tems de paix qu'en tems de guerre; & qu'il voyoit bien que pour prevenir leurs embûches & déloyautez, il seroit enfin contraint d'embrasser à bon escient ces grands desseins, dont vous lui aviez tant parlé, qu'il n'écoutoit lors que comme des propositions vagues, & ne vous avoit commandé d'en dire quelque chose au Roi d'Angleterre, que par forme de discours, maniere

maniere de parler, & pour connoître quel jugement il en feroit, & quels seroient ses sentimens là-dessus. Et partant se resolvoit il de penser aux expediens & moyens les plus propres pour commencer à leur donner quelque forme, en se restraignant plus étroitement que jamais, d'amitié & d'intelligence avec tous les Rois, Princes & Potentats étrangers, qui feroient d'humeur pour esperer de s'avantager en iceux, & vous commandoit de faire avec plus de soin & diligence que n'aviez encore fait, vos provisions d'argent, armes, artillerie & munitions.

Les ceremonies du jour de l'An, des Rois & jours suivans, se passerent à l'accoûtumée, en presens, festins, banquets, balets, mascarades, courses de bague & autres réjouïssances & magnificences, le Roi, la Reine & la Reine Marguerite vous ayant envoyé vos étrennes, & à Madame votre femme aussi.

Le dixiéme de Janvier qu'il fit trèsbeau, le Roi étant venu voir une course de bague de reputation qui se faisoit à l'Arsenal, vous mena peu après promener en la grande allée des jardins de l'Arsenal, au bout de laquelle s'étant arrêté sur la muraille du balcon, il vous dit,

dit, que quelques-uns aufquels il avoit parlé de votre Devife, & fur quelle intention elle avoit été faite, l'avoient trouvée fort bonne ; mais que ce n'étoit pas aflez de bien dire, & qu'il falloit encore mieux faire, afin de ne rendre pas vaines les menaces d'une autre ; qu'il falloit commencer par l'Allemagne, à gagner du tout le Duc de Baviere, en lui faifant efperer l'Empire s'il venoit à vaquer, & en Italie par le Duc de Savoye, en lui propofant la Lombardie affaifonnée d'une Couronne Royale, avec le mariage de Madame à fon fils aîné ; mais qu'il falloit mener cela bien delicatement avec lui, à caufe de fon efprit petulant & inquiet. Et après quelques autres difcours femblables, ajoûta, qu'encore qu'il fe fût refolu à telles chofes, que fon efprit y étoit fouvent traverfé par diverfité de confeils ; premierement, par la Reine fa femme, qui témoignoit de defirer fur toutes chofes qu'il fe reftraignît d'amitié & d'alliance avec la Maifon d'Aûtriche, dont elle étoit venuë d'un côté, en faifant un double mariage avec ceux d'Efpagne ; & par d'autres, pour diverfes caufes & raifons, où ils entremêloient les interêts de la Religion & les cas de con-

conſcience, qu'ils diſoient l'obliger plûtôt à ſe jetter dans les factions de Rome, de l'Empire & d'Eſpagne, avec leſquels étant bien unis, il y avoit apparence qu'eux quatre ſeroient ſuffiſans de donner telles loix que bon leur ſembleroit à la Chrétienté, & par conſequent éteindre toutes factions & rebellions dans leurs Etats. Surquoi leur ayant objecté pluſieurs inconveniens dignes de conſideration, en l'un & l'autre cas, il les avoit laiſſez en doute de ſon inclination. Il vous tint encore pluſieurs diſcours ſur ce ſujet, & finalement conclut, que quelque reſolution qu'il pût prendre, toûjours falloit-il commencer par mettre Monſieur de Boüillon à la raiſon, & s'arracher du pied cette épine de Sedan; & pour ce, vous commandoit-il de preparer un équipage d'artillerie, proportionné à la reputation de la Place & de celui qui étoit dedans, combien qu'à ſon avis l'on ne trouveroit par les effets, ni l'un ni l'autre tels qu'on les eſtimoit. Et d'autant qu'il y avoit peu de perſonnes en la ſuffiſance & loyauté deſquels il ſe pût confier pour une telle expedition, au cas qu'il lui ſurvînt quelque goutte, maladie ou autre empêchement qui l'empêchât de

de ſe trouver en l'armée, il avoit jetté les yeux ſur vous pour vous en donner le commandement, & s'étoit reſolu de vous autoriſer par des qualitez les plus éminentes & relevées, dont il vous avoit déjà voulu favoriſer, dès le tems qu'il vous envoya Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, & que vous aviez refuſées pour n'avoir pas, comme vous lui aviez lors dit, aſſez de biens pour ſoûtenir une ſi haute dignité en votre maiſon, laquelle il vous commandoit d'accepter maintenant : vous promettant d'avoir ſoin de vous en choſes encore plus hautes, & partant que vous regardaſſiez à choiſir l'une de vos terres pour la faire ériger en Duché & Pairie, & qu'il en commanderoit les expeditions à Monſieur de Villeroy : ce que vous acceptâtes & l'en remerciâtes avec les humilitez & ſoumiſſions requiſes. Tellement que le douziéme de Février, vos lettres furent ſignées & ſcellées peu après, & reçûës au Parlement le dernier Février, que nous ne tranſcrirons point néanmoins, d'autant qu'elles ſont enregiſtrées. Allant au Palais, vous fûtes merveilleuſement bien accompagné; car hormis Monſieur le Comte de Soiſſons, il n'y eût Prince du Sang, ni autre,

ni

ni perſonne de qualité dans la Cour, qui ne vous fît l'honneur de vous accompagner & aſſiſter en une action tant celebre, & ſe trouverent, les Cours, galeries, ſale & grand' chambre, ſi remplies de monde, que l'on ne s'y pouvoit quaſi tourner. Au ſortir du Palais, vous priâtes des plus qualifiez environ ſoixante, de venir dîner à l'Arſenal, où vous aviez fait preparer un magnifique feſtin de chair & poiſſon. Mais vous y eûtes un grand ſurcroît d'honneur; car vous y trouvâtes le Roi qui vous cria de loin: Monſieur le grand Maître, je ſuis venu au feſtin ſans prier, ſerai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, Sire, lui répondîtes-vous; car je ne m'attendois pas à un honneur tant exceſſif. Or je vous aſſûre bien que non, dit le Roi; car j'ai viſité vos cuiſines en vous attendant, où j'ai vû les plus beaux poiſſons qu'il eſt poſſible, & force ragoûts à ma mode, & même pour ce que vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de chaſſe, les plus fraîches que l'on ſçauroit manger, & bû de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aye jamais bû. Et ſur cela furent les tables ſervies, où toutes ſortes de joyeux propos furent tenus.

CHA-

CHAPITRE II.

Touchant Monsieur de Boüillon, & Lettres sur ce sujet.

LE lendemain le Roi vous envoya querir dès le matin, & vous demanda si vous n'aviez pas dressé un état d'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, lequel de bonne fortune ayant mis dans votre pochette en partant de l'Arsenal, vous lui montrâtes, & Sa Majesté l'ayant fait lire tout haut devant tous ceux qui étoient avec lui, il leur dit : Et bien que dites vous de tout cela ? Ne vous semble-t'il pas que Monsieur de Boüillon ne sçauroit tant avoir appris d'Allemand, qu'il en ait oublié le langage François, & qu'en tout cas ce qui vient d'être lû, ne lui ait bien-tôt appris ? A quoi lui répondîtes, que vous n'estimiez pas Monsieur de Boüillon si destitué de jugement & de connoissance, qu'il eût jamais pensé à vouloir resister à un Roi de France, si grand Capitaine, si puissant & abondamment pourvû de toutes choses necessaires pour boulever-

ser

ſer les plus fortes Places, & même ſçachant bien, pour le lui avoir dit pluſieurs fois, que la ſienne étoit en une tant deſavantageuſe aſſiette, qu'elle ne vaudroit jamais rien contre le canon; & qu'auſſi à votre avis, n'avoit-il fait toutes ces apparences de reſolution à ſe vouloir défendre, que ſous eſperance d'uſer de tant de ruſes & de fineſſes, ou pratiquer tant de gens auprès de Sa Majeſté, qu'il ſeroit garenti de tout attaquement; mais que neanmoins vous ne laiſſeriez pas vous-même de lui conſeiller deux choſes. La premiere, de lui faire commandement de vous venir trouver, en toute aſſûrance d'obtenir pardon de vous pour tous ſes défauts & defections paſſées, d'être traité à l'avenir comme il avoit été par le paſſé, & de lui garder la foi donnée. Et le ſecond conſeil, s'il refuſoit une telle grace, de ne le recevoir jamais à aucune compoſition; & qu'à cette cauſe afin d'épargner la dépenſe d'un voyage non neceſſaire, aviez-vous ordonné que tous les équipages de munitions d'artillerie ſeroient pris aux lieux les plus proches de Sedan, afin de les y faire voiturer plus facilement par eau & par terre, s'il devenoit tant imprudent que de reduire Sa Majeſté à ſuivre votre ſecond

ſecond conſeil : ce que vous ne croyez nullement, connoiſſant l'homme comme vous faiſiez.

Or pource que pluſieurs ſortes de perſonnes (quoi que quantité d'icelles fuſſent peu amis de Monſieur de Boüillon, mais qui l'étoient encore moins des proſperitez du Roi) faiſoient courir divers bruits des difficultez qui ſe rencontreroient en la priſe d'une Place tant fortifiée, & des inconveniens deſquels pourroient être ſuivies les longueurs d'un tel ſiege, juſques à en faire faire une lettre au Roi en forme de diſcours qui commence : SIRE, encore qu'il n'appartient, &c. & tout tel en ſa ſuite que ſi le Ciel & la terre ſe fuſſent dûs émouvoir pour ſecourir Monſieur de Boüillon & ſon Sedan, le Roi vous en parla : mais vous ne vous en faiſant que moquer, lui dîtes, que ce n'étoient que langages de gens, leſquels n'ayant ni mains, ni cœurs, ni armes pour lui oppoſer, eſſayoient de ſe garentir avec la langue & les paroles. Nonobſtant leſquelles repliques le Roi ne laiſſoit pas d'avoir quelquefois l'eſprit plein de doutes & d'irreſolutions qui vous attriſtoient merveilleuſement, pour leſquelles faire mieux reconnoître, nous vous ramentevrons

tevrons tout ce qui fut fait & dit sur ce sujet, pendant les preparatifs pour ce voyage de Sedan, les uns d'une part donnant esperance, voire assûrance à Monsieur de Boüillon, que le Roi ne l'acheveroit point, & les autres publiant, voire faisant dire au Roi, qu'il étoit prêt de se soumettre à toutes ses volontez, moyennant qu'il les fît sçavoir par personnes de qualité & probité, esquels il pût avoir confiance. Tellement que sur telles propositions, le Roi vacillant en ses resolutions, il se laissa persuader d'envoyer vers lui les Sieurs de Monluet & de la Nouë, lesquels se faisoient forts de le ranger à son devoir; mais ils n'en rapporterent que des paroles generales, ambiguës & à double entente, & une publication du grand travail qui avoit été fait à cette Place qui la rendoit imprenable. Si bien que sur ce rapport Sa Majesté plus qu'auparavant commença de parler douteusement d'un attaquement à vive force; chose qui vous mettant en peine (craignant qu'après une grande levée de bouclier & beaucoup de bruit & de dépense, il laissât là toute cette entreprise, ou s'accommodât avec des conditions moindres que ne requeroit sa dignité, son courage & sa puissance)

ſance) vous en faiſoit parler plus froidement que de coûtume, & déſiſter d'être plus le ſolliciteur de cette expedition. Ce qu'étant venu à la connoiſſance du Roi, il en demeura tout ſcandaliſé, & encore plus mal content de vous, dequoi ne ſe pouvant taire, il en parloit ſouvent à de vos amis. Et finalement un jour (que vous étiez détenu au lit à cauſe de votre coup de piſtolet à travers la bouche & le col, auquel une apoſthême s'étant nouvellement formée, il en étoit ſorti une eſquille d'os, du plomb, de la bourre, & quelques grains de poudre encore ſi entiers, qu'ils prirent feu quand on les mit ſur des charbons ardens) Sa Majeſté vous vint voir, & vous ayant mis ſur le propos du ſiege de Sedan, il vous dit: Il me ſemble que je ne vous trouve plus ſi éveillé ni ſi reſolu en cette affaire de Sedan que vous étiez il y a quelque-tems, ni que je vous ai vû être en d'autres occaſions plus difficiles & de moindre conſequence. Qu'y-a-t'il, dites le moi librement, & ne m'en celez rien, je vous en prie? Eſt-ce point à cauſe de la Religion, & que vous apprehendiez (comme de certains malicieux eſprits ont eſſayé de le faire croire) que j'ai deſſein de faire ruïner

tous

tous les Grands d'icelle, les uns par les autres, afin de mettre puis après plus facilement le general de cette profeſſion à finale deſtruction ? Ce ſeroit avoir trop mauvaiſe opinion de moi, vû le long-tems qu'il y a que vous me connoiſſez ; voire m'eſtimer bien méchant & perfide d'avoir cette intention, vû les ſervices ſignalez que j'ai reçûs & reçois journellement de vous & de pluſieurs autres de votre profeſſion : ne pouvant pas même cacher au monde que je ne me fie plus en eux pour ce qui eſt de ma bouche, & ſervice particulier de ma perſonne, qu'en tous ceux de ma Religion. Et pour votre regard & ce qui eſt de mon naturel, ne ſçavez-vous pas bien & mieux que nuls autres, de quelles graces & douceurs j'ai voulu uſer envers le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne ; & que j'ai toûjours deſiré que Monſieur de Boüillon ſe mît en ſon devoir, pourvû qu'il ne demandât point de conditions à moi honteuſes, choſe à quoi je ſuis encore prêt de le recevoir, & me ferez plaiſir de vous en entremettre, voire de lui offrir ce que vous-même jugerez convenable à l'honneur de la France, de ma perſonne & de ma dignité que je ſçai vous être en ſiuguliere recommen-

commendation ? Sire, je suis très-aise, lui répondîtes-vous, qu'il ait plû à votre Majesté me mettre sur ce discours ; car l'on m'avoit déjà bien averti de plusieurs lieux, que vous teniez des langages de moi sur cette entreprise de Sedan, qui n'étoient pas trop à mon avantage, jusques à témoigner des deffiances de ma loyauté, lesquelles il me sera facile de lever, tant par mes paroles presentes & par mes actions avenir, que par les suites d'icelles durant tout le cours de ma vie, lesquelles justifieront, que je n'ai jamais eu autre but ni dessein que de vous aimer de tout mon cœur, vous être loyal en toutes choses, & de vous servir entiérement selon vos desirs & volontez. Que si en cette occasion j'ai témoigné quelque refroidissement, comme je ne le veux pas nier, je supplie très-humblement votre Majesté de croire, que ce n'a pas été ni pour manquer de zele & de devotion envers elle ; ni pour estimer la Place imprenable, comme Messieurs de Monluet, de la Noüe & les deux Saints Germains, Erard & autres le publient & tâchent de le persuader à chacun ; ni pour doute que j'aye eu de votre bien-veillance envers ceux de notre Religion qui demeureront dans leur de-

voir ; & encore moins pour me deffier de votre foi & de vos promesses envers nous, puisqu'elles ont toûjours été inviolables envers vos plus grands ennemis. Mais tout au contraire, j'ai seulement apprehendé qu'ayant fait beaucoup de bruit & d'éclat, la douceur de votre naturel, les sollicitations d'autrui & les artifices de ceux qui envient votre gloire, ne vous portassent à rompre votre voyage, ou à le terminer par quelque accommodement honteux. Tellement que ces choses mises en la balance me persuadent, que ce qui retient Monsieur de Boüillon & l'empêche de se remettre absolument en son devoir, sont les grandes dépenses où un tel embarras d'affaires l'a constitué, & les grandes dettes & necessitez dont à cette occasion il se trouve accablé. Et sur ce m'a-t'il semblé qu'en lui baillant moyen de sortir d'icelles, toutes autres conditions lui seront supportables. Or ne sçauriez-vous faire si peu de dépenses en vos levées & licenciemens, voyage, siege & retour, qu'elles ne montent à huit cent mille écus, desquels en offrant deux cent mille à Monsieur de Boüillon, ce sera toûjours en épargner six cent mille s'il les accepte ; & s'il les refuse, je suis d'a-

vis

vis que ſans plus temporiſer nous marchions droit à lui, & le faiſant paſſer par toutes les rigueurs de la guerre, vous joigniez Sedan à la Couronne & le Vicomté de Turenne auſſi, qu'il pretend tenir de la France en eſpece d'hommage lige ſeulement, ce qui vaudra bien les frais que vous aurez faits en cette expedition; ne pouvant en aucune façon du monde approuver que vous uſiez plus d'indulgence envers aucuns de vos ſujets qui vous auront contraints de marcher à eux avec armée: car de venir à une capitulation après vous avoir conſtitué en cette peine & en cette dépenſe, c'eſt choſe qui ne vous ſçauroit être honorable, & laquelle partant je ne ſçaurois goûter.

Le Roi vous ayant attentivement écouté, vous répondit: Et bien, je trouve très bonne votre opinion, & ne veux plus rien faire à demi, & partant veux-je bien que vous en conferiez avec la Princeſſe d'Orange, lui faſſiez entendre tout ce que deſſus, envoyez vers lui du Maurier, lui écriviez & l'aſſûriez des ſommes que vous aviez dites, d'être rétabli en ſes honneurs, charges & dignitez, & de toute autre ſorte de bon traitement: encore que pour mon regard

(connoiſſant ſon humeur comme je fais) j'eſtime que tout cela demeurera inutile, croyant que ce que nous en faiſons, eſt d'apprehenſion des inconveniens mis en avant par cette impertinente lettre à moi addreſſante qu'il a fait courir, où je penſe reconnoître quelque choſe de ſon ſtile, de celui de Monſieur du Pleſſis & de Tilenus mêlez conjointement, & verrez qu'il ne fera jamais rien qu'à l'extremité. Mais auſſi me promettez-vous, au cas qu'il n'accepte les offres que vous lui ferez faire à condition de mettre de ma part garniſon de gens de la Religion tels qu'il me plaira dans le Château de Sedan, de me ſervir & marcher en toutes les circonſtances de cette affaire ſans nulle retenuë, & avec la même vigueur, diligence, loyauté & dexterité deſquelles vous avez ci-devant uſé au Siege d'Amiens, en Savoye, contre le Maréchal de Biron, en Angleterre, en la priſe de poſſeſſion de votre Gouvernement, contre le Comte d'Auvergne, en l'aſſemblée de Châtelleraut & voyage de Limouſin? Dequoi lui ayant donné votre foi & votre parole, il vous tendit la main & vous dit : Or ſus, touchez-là, je vous en crois, me voilà content, & me repoſe entiérement ſur votre capacité

té & loyauté de tout ce qu'il faut faire, & ainsi se separa de vous.

Le lendemain vous allâtes trouver la Princesse d'Orange, & resolûtes ensemble la forme des expeditions de du Maurier, entre lesquelles nous avons recouvré la lettre que vous écrivîtes à Monsieur de Boüillon, & la réponse qu'il vous y fit, desquelles la teneur ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully à Monsieur de Boüillon.

MONSIEUR,

Estimant impossible que la vivacité de votre esprit, la solidité de votre jugement, la connoissance que vous avez de la grande étenduë, opulence & force de ce Royaume, & les diverses entremises d'icelui, par lesquelles vous avez passé, vous ayent laissé dans une absoluë ignorance de ce que peut effectuer un brave & vaillant Roi; voire qui se peut dire le premier Capitaine de son siecle, qui domine avec prudence & justice tant de belliqueuses nations, desquelles il est non seulement obeï & redouté, mais aimé & cheri, voire admi-

ré comme le plus clement, vertueux & glorieux de tous leurs Rois, ni la consideration des hautes charges & dignitez, amples gages, entretenemens & pensions que vous possedez, & des belles terres, places & Seigneuries que vous avez ajoûtées à celles de vos devanciers, sans une serieuse reconnoissance des gratuitez, bontez & beneficences de notre Grand & Auguste Roi, par le moyen desquelles vous les aviez obtenuës; je n'userai point de beaucoup de paroles pour vous en rafraîchir la mémoire, & encore moins pour faire une exacte & ample description du premier, & une soigneuse & speciale enumeration du second: mais me contenterai (comme étant celui, quelque creance contraire que vous essayez d'en prendre, de de tous vos amis & serviteurs qui desire le plus votre bien & repos) de vous donner les conseils les plus salutaires de tous ceux que vous & tous autres ausquels vous en pourrez conferer (après toutes sortes de recherches & d'examens des tems, des personnes & des affaires presentes) sçauriez excogiter, & que je prendrois semblables pour moi, (je le vous jure devant Dieu & sur mon ame) si je me trouvois en l'état & condition

où je voi reduit vous & vos affaires, qui seroit de ne vous flatter plus vous-même dans vos propres passions, de ne vous consulter plus avec la melancolie, le chagrin, le dépit & la colere, sur les expediens que vous devez choisir, & les voyes que vous avez à tenir pour sortir d'un si mauvais pas, & vous garentir d'un precipice qui vous est inévitable, si vous ne rejettez promptement toutes resolutions à tenter la voye des armes, & à entrer dans l'experience des effets d'une puissance tant redoutable, que celle que je voi prête de vous tomber impetueusement sur les bras. Mais tout au contraire tendez les mains, & ouvrez alaigrement & sincerement votre cœur, aux expediens & moyens propres pour vous faire absolument recouvrer les bonnes graces du Roi, dans la joüissance desquelles, & non autrement, vous posséderez honneurs, grandeurs, biens, charges, dignitez, repos de corps & d'esprit, & toutes autres felicitez que vous publiez de desirer si ardemment. Ne vous aigrissez point contre ces paroles, je vous en supplie, par lesquelles j'exaggere ainsi toutes les circonstances des affaires presentes, & les exprime en termes tant exprès & significatifs, puis-

que de plus tiedes conseils & de plus doux remedes se trouveroient entierement disproportionnez à la qualité des maux & des dangers qui vous sont immînens ; voire encore crains je que les paroles & les conseils de Madame la Princesse d'Orange & de moi se trouvent insuffisans à vous empêcher d'attendre les extremitez, lesquelles (je le sçai bien, & vous n'en devez point douter) vous reduiront à vous contenter de conditions plus dures & plus fâcheuses que celles que nous avons ensemble concertées, & que nous avons donné charge au Sieur du Maurier de vous proposer, auquel même nous les avons fait rediger par écrit, de crainte que sa memoire lui en laissât échapper quelque parole, n'y en ayant une seule superfluë, voire qui ne soit absolument necessaire (entre tant d'indulgences, bienfaits & gratuitez qui vous sont mis en avant) pour conserver l'honneur du Roi & contenter son esprit. Et combien que vous n'apperceviez en toutes les propositions qui vous sont faites, aucune intervention du nom & de l'autorité du Roi, si ne devez-vous apprehender, (comme je vous en supplie très-humblement) qu'il y ait aucun manquement ès choses qui

qui vous ſont promiſes : auſſi vous en donne-je ma foi & ma parole, voire même veux-je être tenu pour lâche, perfide, & homme ſans honneur, ſi je ne fais le tout executer ponctuellement & de bonne foi. Que ſi vous en doutez, je le ferai faire par prevention à aucune des ſoumiſſions qui vous ſont demandées. Et pour fin je ne craindrai point de vous dire, comme choſe ſur laquelle j'ai vû prendre une ferme reſolution à celui qui en a l'execution en ſa puiſſance, que ſi vous attendez la vive force, & vous precipitez dans la violence des armes, que vous en éprouverez auſſi toutes les rigueurs & deſolations. Sur laquelle verité & le deſir que j'ai de vous voir éviter une telle deſtruction, je vous baiſerai bien humblement les mains, & prierai le Createur, Monſieur, qu'il vous donne bon conſeil, & vous perſuade efficacieuſement que je deſire veritablement votre bien, d'avoir cordiale amitié avec vous, & de demeurer à jamais votre plus humble & plus fidéle ſerviteur. De Paris ce premier Mars 1606.

Signé LE DUC DE SULLY.

Réponse de Monsieur de Boüillon à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

J'ai lû plusieurs fois les lettres que du Maurier m'a données de la part de Madame la Princesse d'Orange & de vous, ensemble certains articles écrits de la main d'icelui, qu'il m'a dit avoir été dressez de vos avis communs, lesquels ayant soigneusement examiné sans aucune passion d'esprit ni apprehension, & consulté avec de mes amis (desquels l'on ne me trouvera pas si dénué qu'on essaye de le persuader au Roi) & puis avec ma propre conscience, j'ai reconnu que ce ne sont que les suites des essais que l'on a souvent faits pour me faire endommager une innocence si entiere que la mienne, & me faire donner les mains pour justifier les impostures dont l'on m'a travaillé. Je remarque en vos lettres & articles, que l'on parle de me faire reposseder les bonnes graces du Roi, en me faisant en même tems commettre des actions qui m'en rendroient du tout indigne. L'on me propose d'être aimé

aimé de lui comme un homme de bien auquel il se fie, mais cela par un écrit particulier qui ne sera vû que de peu de gens, en même tems que par des actes & actions publiques il me témoignera une deffiance extrême. Or comment seroit-il possible qu'il me voulût faire rentrer ès Charges dont il m'a honoré près de sa personne Royale & dans ses Conseils, avec la confiance requise en icelles, s'il ne peut prendre assûrance de ma fidelité pour la garde d'une si foible Place, qu'il y en a qui lui répondent de la prendre en un mois sans la perte d'un seul homme? Tellement que pour venir à une conclusion sommaire sans consumer le tems en de longues repliques sur toutes les autres particularitez de vos lettres & articles, je crois être obligé de vous dire (afin de ne rejetter pas entierement tous vos conseils) que si le Roi se tient offensé de moi, j'aime mieux confesser de lui en avoir pû donner quelque sujet, que d'enaigrir davantage son esprit en le contrariant; & que s'il me demande quelques reconnoissances & soumissions, je n'en refuserai une seule de celles qu'il me commandera absolument de lui rendre, moyennant que par icelles aussi je me

voye remis en ſes bonnes graces, & ne faſſe paroître qu'il demeure toûjours en doute de ma loyauté & de ma capacité, à lui garder & conſerver en ſon obéïſſance, & défendre contre ſes ennemis juſques à la derniere goutte de mon ſang, une miſerable Place que je veux avoüer tenir de ſa faveur & bonté, la privation de laquelle me donneroit ſujet de croire qu'il ne m'aimeroit qu'en paroles & me haïroit en effet, choſe que je veux éviter avec la même paſſion que je deſire vous donner ſatisfaction par cette réponſe, & que je prie l'Eternel de me faire trouver le viſage du Roi adouci, & qu'il vous maintienne, Monſieur, en ſanté, contentement & proſperité. C'eſt votre bien humble ſerviteur.

Signé, HENRY DE LA TOUR.

De Sedan ce 4. Mars *1606.*

Sur laquelle réponſe vous fîtes encore une replique telle que s'enſuit.

Lettre

Lettre de Monſieur de Sully à Monſieur de Boüillon.

MONSIEUR,

Les maladies qui s'aigriſſent contre les remedes, ont toûjours été très-fâcheuſes; mais quand le malade même s'oppoſe à l'application, ou le fait à demi & contre les formes uſitées, les plus entendus en tels accidens les reputent comme incurables. Il me fâche infiniment de voir vos affaires ſuivre ce même chemin, par les ombrages & deffiances que vous prenez de vos amis. J'eſtime qu'il vous ſouvient encore d'une réponſe que je fis à la lettre que vous m'écriviez ſur la retention du feu Duc de Biron, & comme vous prîtes le conſeil que je vous y donnois, de mauvaiſe part ſans aucun ſujet : car je jure devant Dieu que quand il eût été queſtion de mon ſalut, ma procedure ne pouvoit être plus ſincere. Auſſi vous dirai-je avec verité, que la diſpoſition du Roi en votre endroit ſe rencontra telle que vous l'euſſiez pû deſirer, Sa Majeſté étant reſoluë, quand bien il y eût eu contre vous toutes

toutes les charges du monde, de les oublier & remettre ſans aucune formalité. Vous ſçavez ce qui s'eſt paſſé depuis, & ſi aucunes de vos paroles & actions l'ont pû offenſer ; & nul ne peut être ſi bon juge que vous-même, des remedes qu'il y faudroit apporter, connoiſſant l'humeur de Sa Majeſté & l'état des affaires preſentes, comme vous faites : mais pource que bien ſouvent les ennuis & autres preoccupations de l'eſprit font prendre une couleur pour l'autre, aucuns de vos principaux amis & moi, deſireux de votre proſperité, avions eſtimé vous devoir donner le conſeil que du Maurier vous a apporté de notre part, comme le ſeul & unique remede pour guerir votre mal, & pour vous faire parvenir à ce bien que vous montrez deſirer avec telle paſſion. Mais tant s'en faut que vous ayez ſuivi un ſi bon & ſalutaire avis, que vos lettres ont été trouvées plus generales, plus conditionnées & plus remplies d'ombrages que jamais; au lieu que la principale vertu d'icelles devoit conſiſter en une franchiſe & ſimplicité naïve, & aux offrandes ſpeciales & particulieres de toute eſpece de ſoumiſſion, afin de tirer l'eſprit du Roi des ſoupçons où il eſt entré, (par pluſieurs

de

de vos procedures qui lui ont déplû) lesquels à mon avis, vous pouviez & pouvez encore effacer, si vous voulez absolument croire le conseil de ceux qui vous aiment de tout leur cœur, témoignant au Roi par paroles & par effets continuez & suivis, que vous ne voulez chercher protection ni appui qu'en votre innocence, ou en la bonté & clemence de Sa Majesté, ni pratiquer ou contracter aucunes amitiez qui lui puissent être suspectes ou desagreables. Car encore que la plûpart de ceux avec lesquels vous êtes apparemment le plus étroitement lié & conjoint, soient des meilleurs & principaux amis & serviteurs de Sa Majesté : néanmoins le devoir d'un fidéle sujet & serviteur envers son Roi & son Maître, & qui veut être reputé tel toute sa vie, est de s'informer auparavant si telles choses lui sont plaisantes & agreables. Excusez, s'il vous plaît, la liberté de mon discours, & l'attribuez à l'ennui que je porte de vous voir reduit en telle condition, & à l'extrême desir que j'ai d'y pouvoir trouver remede, & d'être l'instrument de votre reconciliation avec le Roi, comme chose que tous vos meilleurs amis & moi, jugeons vous être non seulement utile

utile & honorable, mais tellement necessaire, que votre vie, votre honneur, votre contentement, & tout ce que vous avez de plus cher en ce monde, y est conjoint & attaché. Je souhaitte ardemment que votre réponse soit telle, que le chemin me soit ouvert à ces choses; & tenez pour assûré que je n'omettrai rien de tout ce que mon devoir me pourra permettre. Sur cette resolution, je vous baiserai très-humblement les mains, priant le Createur, Monsieur, qu'il vous assiste, & donne des resolutions plus salutaires & de plus claire intelligence. De Paris ce huitiéme Mars *1606.* C'est votre plus humble serviteur,

LE DUC DE SULLY.

Nous sommes marris de n'avoir pû recouvrer (afin de les inserer ici) les Lettres de Madame la Princesse d'Orange, les articles que vous envoyâtes conjointement à Monsieur de Boüillon, & les réponses qu'il lui fit là-dessus, encore qu'en effet elles fussent à peu-près de méme substance que les vôtres, mais beaucoup plus amples & en paroles fort diverses, ainsi que nous le vous oüîmes dire quelques jours après. Que si ces réponses

ponſes de Monſieur de Boüillon furent trouvées pleines de captions, ambiguitez & irreſolutions, ſi ne fût-ce rien au prix de la charge que le Sieur du Maurier dit avoir reçüë de lui; tellement que tout cela enaigrit plûtôt l'eſprit du Roi, qu'il ne le tempera.

Or pour ce que pendant toutes ces allées & venuës vous aviez trouvé moyen de faire prendre le Plan de Sedan, & de le faire mettre tant en élevation qu'en ſuperficie, le Roi ſi tôt que du Maurier fut de retour, vint voir l'un & l'autre à l'Arſenal, amenant avec lui Meſſieurs le Comte de Soiſſons, d'Eſpernon, Maréchaux de Briſſac & de Favargues, de Bellegarde & de Roquelaure, Dom Jean de Medicis, de Vic, de Montluet, de la Noüe, de Boëſſe, de Nereſtan, d'Eſcures, Erard & Châtillon, ſur la force de laquelle Place & la forme dont il la faudroit attaquer, il fut long-tems diſcouru & conteſté entre tous les ſuſnommez, les Sieurs de Monluet, de la Noüe & Erard la maintenant toûjours imprenable, ſinon par famine, ſans que vous diſſiez quaſi un ſeul mot, ni Châtillon auſſi, qui avoit dreſſé ces plans, d'autant que vous lui aviez défendu, quoi que tous en leurs objections

vous

vous addreſſaſſent quaſi toûjours leurs paroles, & que le Roi vous demandât ſouvent ce que vous aviez à dire ſur ces effroyables foſſez, qu'ils diſoient avoir été taillez dans le roc : tellement que cette aſſemblée ſe ſepara ſans qu'il y eût été pris aucune forme de reſolution. Mais étant le lendemain allé trouver le Roi, vous lui dîtes que vous aviez été grandement aiſe de voir qu'un ſeul de tous ceux qu'il avoit aſſemblez, n'avoit remarqué une ſeule des defectuoſitez qu'apportoient à cette Place le vallon de la fontaine, celui de Gimmennez & des deux avenuës du deſſus & du deſſous de la riviere, leſquelles étoient ſi grandes, que vous lui répondiez de loger ſans beaucoup de danger toutes les troupes à deux cent pas de la Place, voire ſur les contreſcarpes des foſſez artificiels qui avoient été faits en ces lieux-là par le moyen des terres portées, n'y ayant en iceux aucun roc, ſans que l'on leur pût tirer une ſeule arquebuſade, à cauſe des tournans des vallons, & que nul n'oſeroit ſe découvrir dans les eminentes fortifications de la Place commandées d'autres eminences de tant de côtez, que l'on pouvoit voir ceux qui ſeroient logez dedans par derriére & par les

les deux côtez, quasi aussi bien qu'en tête. Bref, l'assûriez de prendre la Place dans le huitiéme jour des logemens de son artillerie ; mais que vous n'aviez rien voulu dire de tout cela devant tant de sortes de gens ramassez, dont il y en eût eu plusieurs qui n'eussent pas manqué de lui en donner avis. Ce que Sa Majesté alla aussi tôt dire, ce nous semble, à Messieurs Dom Jean de Medicis, de la Force, de Vic, de Nerestan & de Boësse, lesquels, à ce qu'il vous en dit, avoient donné de grandes loüanges de la retenuë, silence & circonspection dont vous aviez usé devant tant de gens. Et se trouva, le Roi, tellement confirmé en son dessein du Siege de Sedan, qu'il se resolut de marcher devant, avec de la Cavalerie, & quelques Compagnies du Regiment des Gardes, vous laissant derriere pour faire joindre le surplus des troupes en forme de corps d'armée, assembler l'équipage d'artillerie, & faire le tout marcher & loger en tel ordre, que le peuple n'en reçût aucune foule ni oppression comme vous fîtes.

Et pource que vous reçûtes plusieurs lettres du Roi, & autres, depuis qu'il se fut avancé, qui peuvent servir à plusieurs éclaircissemens, nous avont esti-

mé

mé à propos de les inſerer ici enſuite les unes des autres, après néanmoins les avoir fait preceder à deux qui les devançoient en datte, à ſçavoir une à Monſieur de Parabelle, que vous lui fîtes par exprès commandement du Roi, afin qu'elle courût parmi ceux de la Religion, & une à Monſieur de Boüillon même, comme pour réponſe à ce que le Sieur du Maurier avoit rapporté de ſa part, que vous aviez montré à Sa Majeſté, laquelle il avoit trouvée fort bien, deſquelles lettres la teneur ſe verra au chapitre ſuivant.

CHAPITRE III.

Diverſes Lettres & affaires, traité du Roi avec Monſieur de Boüillon.

Lettre de Monſieur de Sully à Monſieur de Parabelle.

MONSIEUR,

J'ai reçû ce jourd'hui par Monſieur de Vignoles votre lettre du premier de ce mois,

mois, laquelle encore qu'elle ſoit de peu de lignes, ſi m'a t'elle ſemblé de telle ſubſtance, que j'ai crû être obligé d'y répondre plus amplement. Cette-ci ne ſera néanmoins qu'un ſommaire le plus abregé qu'il me ſera poſſible, de toutes les choſes qui ſe ſont paſſées; car puiſque la plûpart ſe ſont faites devant vos yeux, & que preſque de tout le ſurplus nous en avons enſemblement pluſieurs fois diſcouru, je m'imagine que peu de paroles ſuffiront pour vous en rafraîchir la ſouvenance & la memoire. Il n'y a donc que deux points à remarquer en ce mauvais affaire, dont le premïer touche la perſonne, & l'autre concerne la Place. Pour le premier, je deſirerois au prix de mon ſang, que ſa conduite eût été telle, que par deportemens il n'eût attiré ſur lui les maux que je lui voi preparez. Car quand aujourd'hui il demeureroit exemt de tous autres blâmes, ſi ne peut-il éviter celui de l'ingratitude, qui reſte d'autant plus engravé dans l'eſprit des hommes de ce tems, que tous ont vû de quelle ſorte il a participé aux liberalitez, aux honneurs & aux dignitez de ſon Maître & de ſon Roi, lorſque Sa Majeſté ne poſſedoit encore que le Royaume de Navar-

re.

re. Qui est-ce qui avoit auprès d'elle plus d'autorité, & qui en recevoit plus de biensfaits & de marques de sa bienveillance que Monsieur de Boüillon? Nous-mêmes ne l'avons.nous pas vû preferer à feu Monsieur le Prince de Condé, bien qu'il touchât Sa Majesté d'un degré si proche? Depuis étant parvenu à cette Couronne, n'a-t'il pas aussi été le premier de ceux de la Religion, élevé aux honneurs & dignitez du Royaume? Il n'a pas seulement été fait Maréchal de France, & premier Gentilhomme de la Chambre, pour joüir comme les autres, de l'honneur de ces grades: mais encore a-t'il reçû tels appointemens de Sa Majesté, que toutes ces conditions le rendoient inegal à tous les autres. A t'il été question de le marier: le Roi ne s'est-il pas porté lui-même à Sedan pour cet effet, & ne lui a-t'il pas, en cette occasion, montré pareille affection, que s'il eût été son fils ou son propre frere? S'il a eu dispute pour la succession de Lismeul, comment a-t'il été assisté du Roi, & de quelles faveurs extraordinaires a-t'il manqué après la mort de sa femme? De la sorte que le Roi l'a favorisé en cette occasion, j'en suis moi-même bon témoin; car comme Sa Majesté m'envoya

voya du Siége de Laon vers lui, pour l'assûrer qu'il le conserveroit dedans Sedan à quelque prix que ce pût être, aussi l'a-t'il depuis executé de telle façon, que plusieurs même en ont blâmé Sa Majesté, & l'ont comme accusée d'injustice. Ceci fait, il plût encore à Sa Majesté, pour comble de ses faveurs, de lui accroître tellement ses Etats, que pour l'ordinaire seulement, il tiroit d'elle près de six vingt mille livres par an. Enfin je crois, & vous aussi, je m'assûre, que tout ce qu'un Roi pouvoit faire au monde à l'endroit d'un serviteur, Sa Majesté s'est efforcée de l'executer en la personne de Monsieur de Boüillon, pour reconnoître ses services, & pour le maintenir en sa premiere fidelité. Après tant de faveurs reçûës, voyons maintenant quels ont été ses ressentimens. Lorsqu'il sçût les accusations contre le Maréchal de Biron, au lieu de se tenir près de Sa Majesté, pour lui témoigner sa devotion & son devoir, il se retire en sa Maison avec demonstration d'être mal content. Je laisse le Siege d'Amiens à part, durant lequel il se gouverna comme chacun sçait, & tant d'autres occasions où il a donné sujet au Roi de se douloir de ses procedures. Enfin donc voyant le Ma-

Maréchal de Biron pris, & Sa Majesté le mandant près d'elle, au lieu de lui obéïr, il se contente de l'assûrer de parole, & par effet se retire de son Royaume, en passant par lequel il tint tant de langages & fit tant d'actions desagreables au Roi, que la deffiance & la haine dès-lors s'augmenterent de part & d'autre. Depuis néanmoins la bonté & clemence du Roi surmontant toutes ces fâcheuses rencontres, il a été en sa puissance par le moyen d'une très-mediocre soumission, & encore moindre confession, & même sans aucune formalité, de se remettre en la bonne grace de Sa Majesté & en tous ses honneurs, états, pensions, & dignitez, en quoi vous sçavez mieux que personne si je dis chose veritable. Car vous, Monsieur de Constans & moi, en fûmes les instrumens; & si son opiniâtreté ne l'eût porté à mépriser nos conseils, peut-être que sa condition seroit aujourd'hui plus avantageuse, & son esprit plus en repos. Depuis ce tems il a bien voulu faire davantage, mais hors de saison; car il s'est reconnu criminel de leze-Majesté, a demandé abolition par Lettres patentes: & toutes choses étant accordées, une seule circonstance vaine a tout arrêté, qui est de ne

ne vouloir conceder au Roi, lui qui est son sujet, son serviteur domestique, & de qui il tient la Place qu'il commande; les mêmes conditions de protection que le feu Duc de Boüillon avoit traittées avec le feu Roi François, bien qu'il ne fût ni son sujet ni son domestique. Il a bien fait davantage encore; car du Maurier ayant été envoyé par de ses principaux amis pour le disposer à faire ouverture au Roi (combien que l'on ne sçût si Sa Majesté l'auroit agréable) à ce qu'il plût trouver bon que Monsieur de la Nouë fût Gouverneur de la Place, & qu'elle fût mise au nombre des villes baillées pour Places de sûreté à ceux de la Religion, soit qu'il la voulût vendre au Roi, ou bien qu'il en desirât retenir la Souveraineté & proprieté, toutes ces pratiques néanmoins ont été du tout inutiles, & au lieu de les rechercher pour son bien, il les a plûtôt rejettées pour sa ruïne. Quant à l'état de la Place, le Roi ayant donné parole aux Deputez des Eglises de n'y vouloir rien changer, encore même qu'elle fût prise de force; il me semble que de ce côté nous ne sçaurions avec raison nous plaindre de Sa Majesté, mais seulement de la deffiance & opiniâtreté de Monsieur de

Boüillon qui ne veut croire aucun de ses amis, & qui pour son interêt particulier ne craint point de mettre cette pauvre Eglise de Sedan en extrême calamité; moins encore de nous reduire à tirer l'épée les uns contre les autres. Mais puisque c'est lui-même qui nous y force, & qu'en cette action nous y sommes obligez par notre propre honneur, par notre devoir envers notre Prince, & par la dignité de la France, au moins est-ce à nous, ce me semble, à considerer toutes ces nouveautez sans passion, & à faire notre profit de telles fautes. Et pour mon particulier, comme j'ai toûjours été nourri en la crainte de Dieu, & que c'est de lui seul que je reçois aussi les seuls mouvemens qui me portent à l'execution de ses volontez, & de celles de mon Roi aussi, m'obligerez-vous d'assûrer maintenant tous nos amis, des mes bonnes intentions, & du regret que j'ai du malheur de celui qui ne témoigne pas en avoir de semblables. Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur, &c. A Paris, ce premier Mars *1606*.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Lettre

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ſur ce que je viens d'être averti qu'il y a quatre de vos Canonniers de Fere en Tartenois, qui vont trouver Monſieur de Boüillon, & que pour cet effet il leur a envoyé des chevaux, je vous ai fait ce mot auſſi-tôt que je l'ai ſçû, afin que vous vous en enqueriez, pour ce qu'ils meriteroient bien punition : & cette-ci, n'étant à autre fin, Dieu vous ait, mon Ami, en ſa garde. Ce ſixiéme Mars au ſoir, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi.

MOn Ami, il ſemble, aux langages que tiennent les amis du Duc de Boüillon, qu'ils croyent que nous ayons faute de courage, ou de moyens de le reduire à la raiſon par la voye des armes, comme ſi je m'étois aviſé, mû d'apprehenſion de pouvoir forcer ſa Place, de leur faire exprès bailler l'écrit qui leur a été délivré pour répondre aux

propositions apportées par le sieur de la Noüë. Mais j'espere bien tôt lever cette opinion; c'est pourquoi je vous prie de vous hâter, avec tout ce qui est necessaire; & je vous dirai que j'ai commencé ce soir à cracher mon rhume, de sorte que j'espere d'en être bien-tôt délivré. J'ai failli le cerf aujourd'hui; mais je pris hier deux loups, par où j'augure que je rangerai à la raison en ce voyage, toutes les bêtes ravissantes qui s'opposeront à ma volonté. Je ne partirai de ce lieu que Lundi; mais je ne laisserai de me rendre à Reims Mercredi pour y faire la fête. Bon soir, mon Ami. Ce Vendredi au soir vingt-septiéme Mars, à Nanteüil.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, hier un homme me vint trouver en ce lieu qui venoit de Sedan, & qui n'est point suspect, qui m'a assûré comme Monsieur de Boüillon, quoiqu'il fasse mine de traiter, ne le veut faire nullement, & ne tâche qu'à gagner tems; car il attend dans le vingtiéme

tiéme du mois qui vient, cinq ou six cent soldats qu'il a fait lever en Gascogne, & ès environs de Limeüil, lesquels il a fait embarquer à Bourdeaux, & a fait lever par le neveu de Rignac & Prepondié, sous ombre des recrûës qui doivent aller en Flandres pour le service des Etats, comme l'on m'avoit assûré dès que j'étois à Paris, & que je vous dis mêmement les noms de ceux qui les levent, & que Pucharnaut m'avoit mandé : c'est pourquoi je vous prie de vous hâter, afin que nous les empêchions d'y entrer. Cet homme m'a assûré qu'hier, Madame de Boüillon en devoit partir, ce qui me fait facilement croire que ce que Monsieur de Boüillon fait comme mine de traiter, n'est que pour gagner tems. J'ai trouvé en ce lieu quatre Compagnies du Regiment de Champagne, qui ont déjà plus de sept cens hommes. Je leur ai permis d'y sejourner encore pour y achever leur recrûë, jusques au premier jour du mois prochain, que je leur ai commandé de marcher. Je m'en vais dîner à deux lieuës d'ici, pour arriver de bonne heure à Reims, & y commencer d'oüir tenébres, & faire nos ceremonies. J'en partirai Lundi sans faute, Dieu aidant,

pour être d'aujourd'hui en huit jours à Mouſon. J'eſpere que demain Monſieur de Nevers me viendra trouver à Reims, & avec lui la Nobleſſe du païs. Après que je les aurai vûs, je vous manderai ce que j'aurai appris. Je vous prie de partir dès le lendemain de la fête, afin qu'auſſi tôt que vous ſerez près de moi, nous commencions de faire quelque choſe. Ma femme trouvera bien à qui parler par les chemins; car ils ſont encore fort mauvais. J'ai oüi Arſens, & fait le même jugement de lui que vous m'avez mandé par la Varenne, que vous faiſiez. Adieu, mon Ami. Ce vingt-deuxiéme Mars, à Freſne.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Villeroy à Monſieur de Sillery.

MONSIEUR,

Le Roi arriva en cette Ville Mercredi, à trois heures après midi: étant à tenebres, le frere du Gouverneur de Villefranche vint trouver Sa Majeſté, qui l'aſſûra que Monſieur de Boüillon étoit parti

parti de Sedan, & après s'être fait conduire quelques lieuës par sa garnison, s'étoit retiré en Allemagne lui septiéme, & même assûra qu'il avoit été trouvé par deux soldats qui le connoissoient, & ausquels il avoit parlé auprès de Bastongne. Monsieur de Nevers avoit bien écrit a Sa Majesté, qu'il étoit sorti dudit Sedan, avec trois ou quatre cens hommes pour aller au devant d'un certain Comte d'Allemagne, de la Maison de Solme; mais qu'il étoit revenu la nuit, ramenant ledit Comte. Toutefois l'autre affirmoit tant le susdit avis, que jugeant aussi que c'étoit le parti qu'il devoit prendre, s'il ne vouloit contenter le Roi pour plusieurs considerations que vous pouvez mieux juger, nous y ajoûtâmes foi, & nous fit prendre creance qu'il étoit délogé : joint qu'il ajoûtoit des particularitez, touchant l'ordre qu'il avoit laissé en sa Place, tant au Château qu'en la Ville, qui nous confirmoient cette opinion. Cette incertitude fut cause que nous ne vous écrivîmes hier; car Monsieur de Nevers accompagné de Monsieur de la Vieville, & Monsieur d'Arson n'arriverent hier que fort tard. Depuis nous apprîmes que ledit Duc étoit retourné en sa Place

avec ledit Comte de Solme, qui eſt le troiſiéme des freres de ladite Maiſon; l'aîné étant grand Maître de l'Electeur Palatin; nous vîmes le deuxiéme avec le ſieur de Pleſſon; & celui-ci eſt le troiſiéme, que l'on dit avoir auſſi peu d'experience que d'eſprit. Toutefois le Duc lui confie la principale charge de ſa Place en ſon abſence; le Comte commandera au Château, & Rignac en la Ville ſous lui. Leſdits Sieurs de la Vieville & d'Arſon, nous aſſûrerent donc avoir vû ledit Duc Lundi dernier, & leſdits Soldats diſoient l'avoir rencontré le Samedi auparavant. Le Sieur du Maurier arriva encore hier bien tard; les propos tenus par ledit Duc aux uns & aux autres, ſont tous ſemblables. Enfin il fera tout ce que le Roi voudra, juſques à recevoir un Gentilhomme dedans ſa Place de la part du Roi pour y commander, pourvû que ſa garniſon y demeure commandée par celui qui eſt ſous l'autre. Il offre auſſi d'accepter & executer la protection, y ajoûtant les charges que vous nous avez écrites, & promet icelle expediée & paſſée avec ſes Lettres d'abolition & de pardon, où vous ſçavez qu'il dit être neceſſaire de verification. Il recevra le Roi avec telle compagnie qu'il lui

lui plaira en ſa Place, comme il fera les autres que Sa Majeſté députera, quand ſon ſervice le requerra; proteſtant ſe vouloir entierement confier en la foi & parole du Roi, & d'amender à l'avenir ſa faute : mais il veut auſſi que Sa Majeſté continuë à ſe repoſer ſur lui de la garde & ſûreté principale de ladite Place, diſant vouloir plûtôt perdre la vie avec tous ſes biens & Enfans que de la quitter ni la remettre à perſonne. Pour concluſion il fera tout ce qu'on lui écrira par l'avis & conſentement du Roi, pourvû qu'il demeure toûjours le Maître; ajoûtant qu'il ne ſe deffie point de Sa Majeſté, mais qu'il tient Monſieur de Roſny pour ſon ennemi particulier, lequel il ſçait avoir telle autorité & puiſſance auprès du Roi, qu'il doit craindre qu'il lui faſſe trouver ſes actions mauvaiſes, de façon qu'il ſoit mal-traité à l'avenir. Ledit Sieur de la Vieville a rapporté cela, qui a été confirmé par ledit Sieur du Maurier, auquel quand on a demandé le fondement de ladite opinion, il a répondu être, parce qu'il ſçait que Monſieur de Roſny a fait à Sa Majeſté la priſe de Sedan ſi facile, que c'eſt ce qui a embarqué Sa Majeſté, laquelle a ſur cela dit pour la défenſe de Monſieur de

Rosny, ce que sa fidelité à son service, & la verité & sincerité de ses actions meritent : étant néanmoins demeuré fort piquée de ces nouveaux langages. De façon que je ne crois pas que ce Traité produise grand fruit ; car Sa Majesté n'entend se repaître de vent en livrant du solide. Toutefois elle a retenu ledit Sieur du Maurier, lequel nous doit bailler ce matin par écrit, ce qu'il a rapporté. Surquoi Sa Majesté fera meilleure consideration, & vous assûre que ce n'est sans vous desirer, & mondit Sieur de Rosny auprès d'elle, pour l'assister de vos prudens conseils en cette rencontre : partant elle vous prie tous deux de la venir trouver au plûtôt. Elle renvoye ajourd'hui Monsieur de Nevers à Mouson, pour assembler la Cavalerie qui est arrivée, & empêcher qu'il n'entre en ladite Place des gens en gros : car nous tenons qu'il n'y a pas encore plus de douze ou quinze cent Soldats dedans. Il est vrai que ce Duc dit, qu'il en fera entrer jusques à quatre mille en frappant du pied en terre, à quoi nous voyons peu d'apparence d'ajoûter foi : car rien ne remuë encore en Allemagne. Les Archiducs demontrent avoir plus de crainte de notre armée, que d'envie de nous

nous offenser. L'on m'a écrit d'Espagne le semblable, & ne voyons pas que l'Angleterre soit mieux disposée en sa faveur. Il est vrai qu'il y a jusques à dix-sept Compagnies de Cavalerie & quelques Regimens de gens de guerre à pied à Luxembourg. Il s'attend d'avoir quelques Suisses, comme de trois ou quatre cens avanturiers, & ne doute plus de nôtre levée, comme il faisoit devant qu'elle fût accordée. Madame de Boüillon est encore en la Place avec ses Enfans, mais prête d'en partir; & vous dirai que je crois que ledit Duc a crû jusques à present, & même depuis avoir vû ledit Sieur de la Vieville & ledit du Maurier ce dernier voyage, que Sa Majesté vouloit sortir de cette affaire par douceur, dequoi je vous dirai les particularitez quand je vous verrai. Enfin Sa Majesté partira dès le lendemain de la Fête, ira à Rethel, Mardi à Mezieres, & Mercredi à Doncheri, pour reconnoître toutes choses à l'œil, & pourvoir ce qu'elle jugera necessaire, sans se repaître de paroles. Nous avons reçû lettres du Sieur de Monglat; mais il n'avoit encore vû l'Electeur Palatin: ce qu'il devoit faire le lendemain. Il écrit de Strasbourg du neuviéme de ce mois. Nous

en avons aussi du Landgrave & du Sieur Bongars, qui ne nous ont rien appris de consequence. Le Sieur Arsens est encore ici, & doute si Sa Majesté lui permettra de voir Monsieur de Boüillon : il se resoudra ce matin. J'ai aussi lû au Roi vos quatre lettres des dix-huitiéme, dix-neuviéme, vingtiéme & vingt-uniéme du present mois, & vous prie d'acheminer l'affaire du Duc de Wittemberg. Il est très-aise de l'instruction que vous avez donnée au Sieur Esperian pour la Guienne, & à Monsieur de Bullion pour le Dauphiné. Il est de votre avis, qu'il faut faire trouver ses serviteurs au Synode, & même en celui de Dauphiné; qu'il faut contenter le President Parquet, & empêcher qu'il ne resigne sa Place de laquelle il se veut deffaire, à quelque factieux. Il m'a dit que vous en conferiez avec Monsieur de Rosny, ce que vous ferez aussi sçavoir au Sieur Servian, député dudit païs. Sa Majesté vous recommende l'avancement du procès de Monsieur de Boüillon, encore qu'il ait dit à du Maurier qu'il fera abatre les armes de France qui sont sur sa porte, [illegible] qu'il sçaura que l'on aura procedé contre lui & que l'on l'aura trompeté. Sa Majesté a trouvé à propos que vous

vous ayez écrit à Monſieur Dornano, & dit à Monſieur de la Force de retourner au païs. Il vous prie auſſi de conclurre le marché de la Forêt de l'Aigle, puiſque vous le trouvez avantageux pour elle, & puiſqu'il n'y va que de dix ou douze mille livres, qu'il faut partager cette ſomme & en ſortir. Il m'a auſſi commandé de vous envoyer deux lettres, l'une pour vous & l'autre pour Monſieur de Roſny, en faveur du Sieur Balbani, qui eſt au Fort l'Evêque, afin que vous entrepreniez ſa délivrance, & le faiſant ſecourir de quelque argent, ſur ce que Sa Majeſté lui doit, & y interpoſant auſſi vos autoritez, autant que ſa juſtice le permettra, &c. Ecrit le 22. jour de Mars 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

En ce même mois, vous reçûtes une lettre de Monſieur de Freſne Canaye, qui étoit Ambaſſadeur pour le Roi à Veniſe, qui étoit de grande importance, comme il ſe connoîtra par la lecture d'icelle, étant telle que s'enſuit.

Lettre de Monsieur de Fresne Canaye, à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Le changement de mon ancienne Religion, ni votre perseverance en icelle, n'ayant nullement diminué la devotion que j'avois toûjours euë à votre très-humble service, ceux que vous rendez continuellement au Roi & à la France, augmentant la reputation de votre grande capacité & suffisance aux demêlemens des affaires d'Etat, milice, finances & police, & les emplois où je suis maintenant, me faisant apprehender de me trouver chargé d'affaires qui passent ma portée, m'ont fait prendre la hardiesse de vous écrire cette lettre, & de vous parler en icelle des differends qui roulent dans les esprits des Papes & des Ducs de Venise depuis plusieurs années, & qui semblent prêts d'éclater, ayant chacune des parties, pris l'affirmation absoluë pour maintenir ses droits diversement pretendus. Et partant semble-t'il aux mieux sensez que telles affaires sont pour degenerer en pis, si elles ne

sont

ſont bien prudemment & delicatement maniées. Surquoi pour empêcher ou retarder tous fâcheux accidens, j'ai eſtimé qu'ils ne pouvoient rien mieux faire que de s'en remettre en l'arbitrage de leurs amis communs non paſſionnez, ni moi y mieux ſervir, ſi tant étoit que j'y fuſſe employé à bon eſcient, que de prendre vos ſentimens là-deſſus, comme je ſçai bien de bonne part que ſont reſolus de faire de grands perſonnages de vos amis intimes, & qui ſe publient vos obligez, qui, à mon avis, ne peuvent faillir de s'en entremettre. Et afin qu'il vous plaiſe me tant honorer que de me départir vos ſages avis, (comme j'en ſupplie très-humblement votre bonté) je vous envoye un aſſez long diſcours qui a été fait des diverſes pretentions des parties avec les raiſons d'icelles, ſur leſquelles ayant appris quel ſera votre jugement, j'eſſayerai de m'y conformer le mieux qu'il me ſera poſſible, ce bien-fait m'obligeant de plus en plus à demeurer, &c. De Veniſe, ce 15. Octobre 1605.

Réponſe

Réponse de Monsieur de Sully à Monsieur de Fresne Canaye.

MONSIEUR,

Pour réponse à votre lettre écrite à Venise, du 15. Octobre 1605, je commencerai par un bien humble remerciment des assûrances que vous continuez de me donner de votre amitié & bonne opinion de mes services envers mon Roi & ma Patrie, en quoi j'apprehende que votre affection envers moi ne vous y ait fait appercevoir plus de capacité, que vous n'y en trouverez à l'épreuve qu'il semble qu'en vouliez faire, en me demandant mes sentimens sur des questions tant problematiques, que sont, à mon avis, les differends commencez, dès les années passées entre les Papes, le Siege Apostolique, & le Duc & Seigneurie de Venise, & iceux augmentez d'année en année, jusques à maintenant qu'ils semblent être proches d'une dangereuse crise; desquels chacun parle bien diversement; mais plûtôt, ce semble-t'il, selon sa passion particuliere, que selon ce que le requiert la conside-

ration des tems presens, la diversité de la trempe des esprits & les interêts des Potentats & puissances terriennes qui s'interesseront dans telles diverses pretentions ; & la plûpart plûtôt pour nuire aux parties & profiter de leurs imprudences, que par sincerité & vouloir terminer leurs mesintelligences. Surquoi pour vous parler librement & sans aucune passion ni de Catholique ni d'Evangelique, je vous dirai que ce qui me semble rendre cette affaire plus épineuse & remplie de difficultez, est que me paroissant ne devoir être estimée que d'une seule & simple nature, & par ce moyen fort facile à terminer, je pense reconnoître par les discours que vous m'en avez envoyez, des raisons alleguées pour impliquer ce mal-entendu par un mélange du spirituel & du temporel, qu'il le rendra comme inexplicable & d'impossible décision : au lieu que chacune des parties y devroit chercher des temperamens & assaisonnemens, comme le requiert leur profession de Chrétiens, laquelle ne recommende rien tant que la Charité, leur enseignant à vouloir plûtôt endurer dommage que d'en faire. Que s'ils se vouloient contenter d'y proceder par voyes amiables

&

& douces, j'avouë franchement que ce differend pourroit être bien-tôt terminé, & qu'il n'attireroit après lui ni destruction de peuples (qui ne peuvent mais de ces contentions) ni aucunes pernicieuses consequences. Mais y ayant apparence que les parties s'aigriront, & de l'aigreur des paroles passeront à la violence, à la force & à l'emploi des armes, il est necessaire avant que de se jetter dans ce précipice, que les parties se souviennent des grandes peines, fatigues, ennuis, déplaisirs, & dépenses excessives, ausquelles les assujettirent leurs anciennes guerres procedées quasi de telles causes. Mais que le Pape en son particulier (lequel j'aime & honore de tout mon cœur, m'ayant obligé d'être toute ma vie son très-humble serviteur) se represente quelle difference il y a des tems d'alors, que son Empire ou Hierarchie spirituelle s'étendoit au long & au large par toute la Chrétienté, avec telle toute-puissance qu'elle lui en attribuoit quasi une égale au temporel: au lieu que maintenant il se connoît qu'elle a presque perdu la moitié de l'étenduë de sa puissance spirituelle : ce qui a autant affoibli les respects & deferences que l'on lui rendoit en la tempora-

poralité. Et qu'il considere de plus, comme l'étenduë de la Seigneurie de Venise est environnée de dominations, & peuples qui ont rejetté la reconnoissance de lui & du Siege Apostolique ; & que les Venitiens ne sçauroient si peu montrer avoir de desir de faire le semblable, dont je sçai qu'il y a plusieurs particuliers qui n'en sont pas éloignez, que pour les y faire resoudre ils ne soient secourus des Turcs, des Chrétiens de Gréce, & des Evangeliques, & des Protestans de Suisse, Allemagne, Boëme, Hongrie, Aûtriche & Transilvanie. Que si de toutes telles Religions il s'étoit une fois jetté quelques étincelles dans l'Italie, il seroit à craindre qu'elles ne devinssent flammes, voire brasiers très-ardens, comme les violences & le peu de temperamens que les Papes Leon & Clement apporterent à leurs resolutions, furent cause que les Predications, contraires à leur doctrine, de trois ou quatre Moines, parcoururent à moins de rien les deux tiers des dominations de la Chrétienté, d'où il n'y a pas apparence qu'elles en soient jamais tirées. Et de tout cela en avons quelquefois parlé, Messieurs les Cardinaux de Joyeuse & du Perron & moi, afin de trouver les

les moyens pour d'une part, empêcher que ces ſemences ne ſe répandiſſent dans l'Italie ni les Eſpagnes, & de l'autre pour moderer les animoſitez de la Cour Romaine contre ces deux Religions, puiſqu'ils reconnoiſſent qu'elles nuiſent à la Chrétienté au lieu d'y ſervir. Et quant à ce qui regarde les Venitiens, ils doivent conſiderer (outre ce que j'ai dit ci-devant) que les guerres s'échauffant entr'eux & les Papes, ce ne ſçauroit être ſans que les autres Potentats s'en mêlent, & ſur tout l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, leſquels ayant pluſieurs pretentions dans leurs Etats, ne manqueront pas de ſe ſervir de ces occaſions pour eſſayer d'en recouvrer quelque partie. Et partant me ſemble-t'il que le Pape & les Venitiens ne ſçauroient mieux faire, que de reduire leurs differends en accommodemens & aſſaiſonnemens, par le moyen de leurs amis communs qui leur deviendroient d'amiables compoſiteurs, utiles de toutes parts: n'y en ayant point, à mon avis, de plus propres pour l'entreprendre que le Roi mon Maître, ni pour ménager l'affaire au contentement du Pape, que ſon Nonce Monſieur Barberin, qui eſt un très-ſage & bien adextre Prelat, pour en reſoudre

foudre quelque chose de bon. Je sçai bien que ce discours meriteroit d'être plus étendu & mieux raisonné ; mais votre suffisance à suppléer ce qui manquera, & qu'il me semble déjà trop long pour une lettre, me le fera finir ici ; mais non ma devotion à votre service, & les assûrances que je suis, Monsieur, &c.

Vous reçûtes peu après cette Lettre de Monsieur de Fresne Canaye, une Lettre du Roi telle que s'ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, comme j'étois à Tenébres, Monsieur de Nevers est arrivé, qui a amené avec lui le Sieur de la Vieville, qui vit Lundi dernier Monsieur de Boüillon, qui lui a dit les mêmes choses qu'il nous avoit envoyées par Monsieur de la Noüe, & que c'étoit plus qu'il n'avoit jamais accordé, ajoûtant avec cela que vous étiez le plus cruel ennemi qu'il eût en France, ce que je ne voulois croire. Mais comme je sortois de table, du Maurier est arrivé, qui m'a dit cela même, & confirmé ce que m'avoit dit le Sieur de la Vieville de vous, & d'autres particula-

ritez

ritez que vous apprendrez par celle que j'ai commandé à Monſieur de Villeroy de vous écrire, & qu'il avoit ſçû que vous aviez dit que ſa Place étoit facile à prendre, ce que vous feriez en trois mois, & que ce ſeroit par le côté du fer à cheval. Aviſez qui le peut avoir mandé; car il n'y avoit que Dom Joan, Errard, vous & moi. Il eſt enragé, & fait plus de rodomontades que jamais. Il n'y a encore dedans la Place que ſept à huit cens hommes au plus, tant étrangers, ſoldats de fortune, qu'habitans de la Ville, deſquels je m'aſſûre que force le quitteront, auſſi-tôt qu'ils nous verront approcher. C'eſt pourquoi je vous prie de vous hâter de venir avec tout ce que je vous ai mandé, afin que nous le ſerrions de près, & empêchions perſonne d'y entrer. Bon ſoir, mon Ami; je prie Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte garde, ce 24. Mars, à Reims.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Voyez, s'il vous plaît, les articles derniers de Monsieur de Boüillon que du Maurier a rapportez ; je les envoye par le commandement du Roi à Monsieur le Garde des Sceaux. Sa Majesté en est fort mal satisfaite, comme vous connoîtrez de ce qu'elle a fait écrire sur iceux, dont je ne vous ferai redite, non plus que de ce que j'écris à mondit sieur le Garde des Sceaux, tant sur ce sujet que sur les lettres que Messieurs de Monglas & de Bongars nous ont écrites, Sa Majesté étant fort scandalisée de celle du dernier, lequel elle ne trouve pas bon demeurer à Metz, ni en lieu où il puisse prêcher sa doctrine. Je prie Dieu, Monsieur, &c. De Reims, le vingt-quatriéme Mars 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

Monsieur, la lettre de Monsieur de Bongars adressante à vous, étoit ouver-

te,

te, & Sa Majesté l'a lûë; mais non celle de Monsieur de Monglas, encore que vous en trouviez le tiret rompu, ce qui a été fait par inadvertance.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je suis de votre opinion, que la diligence est requise en l'action que nous entreprenons. Je le juge encore mieux d'ici, que je voi que les hommes lui viennent chaque jour à plus grande foule, en ayant reçû de Suisse & Allemagne trois cent depuis Mercredi. Je n'ai que le Regiment de mes gardes, & hors d'esperance d'avoir plus devant le quatriéme d'Avril, j'en enrage. Pour la Cavalerie, les recrûës sont arrivées aux Chevaux-legers, qui sont belles & bonnes. Je parts demain pour aller à Rethel, delà à Mezieres, puis à Donchery, & le trentiéme à Mousson, lequel jour y arrivera le Regiment des Gardes, & non plûtôt, pour les malheureux chemins, que le mauvais tems qu'il fait depuis quelque jours, a faits. Envoyez quelqu'un pour me fournir des pics, pêles & hoyaux, & des chevaux & Officiers, pour, si j'ai besoin de quelques moyennes pieces, fortifier

tifier mon logement. Je ne ferai rien mal à propos, & ne perdrai une seule heure de tems. Je m'en vais faire mes Pâques, & me recommender à Dieu; vous sçaurez souvent de mes nouvelles, & vous assûrez que je suis toûjours votre bon Maître. Ce 26. Mars, à Reims.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Je vous eusse écrit sur l'arrivée de Monseigneur de Nevers & de la Vieville, & sur celle du Maurier; mais je sçavois bien que vous en auriez plus de certitude par les lettres de Monsieur de Villeroy. Je vous dirai seulement qu'ils s'en sont retournez sans charge, même que le Sieur de la Vieville n'est content de lui. Je crois néanmoins que Monsieur d'Arson verra Monsieur de Boüillon; toutefois sans charge il a donné quelque esperance au Roi, que si Sa Majesté approche de deux ou trois lieuës de Sedan, que Monsieur de Boüillon le viendra

trouver avec quatre chevaux : mais ce n'eſt que diſcours ſans charge. Sa Majeſté vous écrit, mais tout de ſa main ſans Monſieur de Lomenie. Je vous aſſûre qu'il ſe tremouſſe bien de la guerre. Voilà tout ce que je ſçai, je vous baiſe très-humblement les mains. A Reims, ce 26. Mars 1606.

Signé, LA VARENNE.

Lettre de Monſieur de la Varenne à Monſieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Hier tout étoit rompu avec Monſieur de Boüillon ; car il renvoya Monſieur d'Arſon avec le plus pauvre memoire qu'il ſe pouvoit, & ſembloit qu'il voulût traiter de compagnon à compagnon. Aujourd'hui il a ſupplié le Roi par un nommé Monſieur de Betancourt, qu'il lui envoyât Monſieur de Villeroy pour traiter avec lui. Ce que le Roi a fait, & le lui envoye demain matin, & Monſieur de Dinteville. Ils ne vont pas juſques à Sedan, & ne ſortent point des terres de France, & vont à un village appellé Torcy.

Torcy. Voila tout ce que je ſçai. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble ſerviteur.

Signé, LA VARENNE.

A Donchery, ce Mercredy au ſoir 28. Mars 1606.

Lettre de Monſieur de la Varenne.

MONSEIGNEUR,

Depuis ma lettre écrite ce matin, le Sieur Arſan eſt revenu trouver le Roi, que Sa Majeſté avoit hier permis d'y aller, qui a rapporté que Monſieur de Boüillon deſavouë le Sieur de Betancourt, & qu'il ne lui avoit point dit qu'il ſupplioit le Roi de lui envoyer Monſieur de Villeroy, bien que s'il lui envoyoit, il parleroit à lui. Le Roi ne laiſſe pas d'envoyer ledit Sieur de Villeroy, afin de le mettre de tant plus en ſon tort. Vous ne vîtes jamais le Roi ſe mieux porter, & plus réveillé parmi les ſoldats : vous voyez bien que c'eſt toute ſon humeur. S'il ſe preſente quelque choſe au retour de Monſieur de Villeroy, je ne manquerai à vous en avertir.

Je vous baiſe les mains, Monſeigneur: votre très-humble ſerviteur, LA VARENNE. A Donchery, le 30. Mars 1606.

Lettre de Monſieur de Villeroi à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Vous verrez par le memoire que je vous envoye, ce qui s'eſt paſſé aujourd'hui ici, où vous êtes fort deſiré du Roi, pour être aſſiſté de votre bon conſeil en cette reſolution : partant vous lui ferez plaiſir de vous y rendre au plûtôt. Sa Majeſté ſejournera encore ici demain, afin de donner moyen audit Duc d'entrer en une deuxiéme conference, ainſi qu'il a demandé. Je ne vous dirai point pluſieurs particularitez qui ſe ſont paſſées, pource qu'elles ſeroient trop longues à repreſenter par écrit : je les vous raconterai quand je vous verrai. Mais encore qu'il ſemble par la procedure dudit Sieur Duc, qu'il deſire contenter Sa Majeſté & ſe veuille mettre à la raiſon ; toutefois je n'en ferai aucun état qu'il n'ait conclu, ſigné & commencé à effectuer l'accord : car je l'ai trouvé

trouvé aſſez irreſolu & rempli d'une merveilleuſe deffiance. J'ai reçû la lettre qu'il vous a plû m'écrire le vingt-cinquiéme de ce mois, avec celle que vous m'avez adreſſée pour le Roi, que je lui ai preſentée. Sa Majeſté a aujourd'hui reconnu de loin la Place, & ne la juge pas ſi bonne que ledit Duc la fait; je remets cela aux guerriers, pour vous offrir mon obéïſſance & ſervice, priant Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve en bonne ſanté, me recommendant bien humblement à votre bonne grace. De Donchery, le 30. Mars au ſoir *1606*.

Signé, DE NEUFVILLE.

Monſieur, le Roi a dit qu'il ne croit pas que Monſieur de Boüillon le contente, quoiqu'il diſe & en faſſe paroître juſques à preſent, eſtimant qu'il ne veut que l'endormir, comme il a fait ci-devant: mais il y ſera trompé le premier, ainſi que Sa Majeſté m'a commandé vous écrire.

Lettre de Monsieur de-la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Aujourd'hui Monsieur de Villeroy a été au Château de Sedan ; il a tout resolu avec Monsieur de Boüillon ; demain il ira de bon matin pour faire signer les articles que l'on vous envoyera tout aussi-tôt. Entr'autres articles, le principal est, que le Roi mettra un Gouverneur dans le Château avec une Compagnie de cinquante hommes ; que les habitans feront le serment de fidelité ; que Monsieur de Boüillon le fera entre les mains du Roi. Sa Majesté s'en ira Dimanche voir la Reine à la Casine, & faire un Monsieur d'Orleans. Lundi il viendra coucher ici, & Mardi entrera dans Sedan. Sa Majesté a été extrémement contente, & vous a fort loüé que votre épargne & le service que lui aviez fait, lui avoient donné moyen de faire, & l'entreprise & la dépense, que lui & la France vous en étoient obligez. Voilà tout ce que je vous puis mander. Je vous baise très-humblement les mains, Monseigneur :

ſeigneur : Votre très-humble ſerviteur,

LA VARENNE.

A Donchery, ce Vendredi dernier Mars 1606. à minuit.

Lettre de Monſieur de la Varenne à Monſieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Je vous écrivis hier, comme Monſieur de Villeroy devoit voir Monſieur de Boüillon à Torcy, ce qu'il a fait aujourd'hui, dont nous eſperons que le Roi aura contentement. Il a pris terme juſques à demain pour achever de reſoudre. L'on l'a trouvé fort étonné, fort peu aſſiſté, n'ayant qu'environ quinze cens hommes, compris ceux de ſes terres, tous jeunes gens qui n'ont jamais vû la guerre. Il a peu de François, les plus forts ſont Flamands, de Franquedalle & d'autour, peu de Lanſquenets, environ vingt-cinq Suiſſes. Madame de Boüillon n'eſt encore ſortie, qui eſt un grand témoignage qu'il ne ſe veut défendre. Voila tout ce que je vous puis

dire pour ce jourd'hui. Je vous baiſe les mains, Monſeigneur ; Votre trés-humble ſerviteur,

LA VARENNE.

A Donchery, le Vendredi dernier Mars au matin 1606.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, le Traité s'en va parachevé, & eſpere qu'il ſera ſigné aujourd'hui ou demain au matin. C'eſt pourquoi je vous dépêche ce Courier exprès pour vous en avertir, & vous dire que laiſſant le plus peſant de votre bagage à Châlons, vous vous rendiez Lundi au ſoir à la Caſine ; car j'ai un extrême deſir de vous voir. Bonjour, mon Ami. Ce Samedi matin premier d'Avril. A Donchery.

Signé, HENRY.

CEs lettres, comme il ſe peut juger, témoignoient une grande colere contre ledit Duc de Boüillon, lequel fit bonne mine juſques à ce que le Roi fût devant ſa Place, qu'il oüït dire que toute

te l'armée marchoit, & que l'artillerie au nombre de cinquante pieces, n'étoit plus qu'à quinze ou vingt lieuës de Sedan. Car lors il fut persuadé de fléchir, & les choses tellement pressées par Monsieur de Villeroy pour l'envie qu'il vous portoit, la crainte qu'il avoit que vous arrivant, tout l'honneur du Traité ne vous fût attribué, & que Monsieur de Boüillon vous en ayant l'obligation, & par votre entremise, des conditions & des sûretez plus avantageuses, ce ne fût un moyen pour vous unir ensemble d'amitié inseparable, chose qu'il apprehendoit, ayant pour artifice plus recommendé de tenir toûjours mal les uns avec les autres, tous les plus qualifiez de votre Religion, chose à quoi le Roi ne pensoit pas, mais desiroit votre presence audit Traité. Et de fait, si-tôt qu'il vît quelque ouverture à icelui, il vous fit faire une dépêche, par laquelle il le vous mandoit, & commandoit de venir en diligence, afin qu'il ne se fît rien sans vous; mais ledit Sieur de Villeroy bailla ces lettres à un Laquais, & l'envoya passer par Reims, Saint Quentin & Amiens; tellement que vous ne les reçûtes qu'après un autre Courier, par lequel le Roi vous mandoit qu'il étoit

en peine de vous, qu'il craignoit que vous fussiez malade, pource que vous ayant mandé il y avoit huit jours pour assister au Traité qui se projettoit, il n'y avoit eu aucune réponse, de sorte qu'il avoit été conseillé de conclurre sans attendre davantage. Vous reçûtes ces lettres à Suipe, & vous en allâtes en diligence à la Casine, où le Roi étoit, lequel estimant que vous seriez offensé de ce que l'on ne vous avoit pas attendu, ne sçavoit quelles excuses vous en faire, ni de quelle bonne chere vous user, & vous dit tout haut, arrivant : Vous soyez le bien venu, j'ai eu soin de votre souper & de votre coucher, vous serez bien accommodé. Et à l'oreille vous dit : Devinez pourquoi je me suis tant hâté, c'est parce que je sçai qu'étant arrivé, vous eussiez voulu tout reconnoître, & vous fourrer à tous perils, & je craignois qu'il vous arrivât quelque accident : car j'aimerois mieux que Sedan ne fût jamais pris, ayant bien affaire de vous en autre chose de plus grande consequence.

Deux ou trois jours après, Monsieur de Boüillon vint au matin, le Roi étant encore au lit, lui faire ses soûmissions, ausquelles le Roi voulut que vous fussiez.

Le

Le lendemain vous fûtes visiter les fortifications de la Place, & eûtes de grandes contestations avec Monsieur de Boüillon, tant sur la forme d'icelle, que sur ses foibles preparatifs pour bien se défendre, & lui remarquâtes en toutes telles choses, de grands défauts que le Roi jugeoit même. Car de tous ces grands secours (desquels parloit cette lettre adressée au Roi, dont a été fait mention ci-devant) pour lesquels la plûpart des Potentats de la Chrétienté se devoient tant émouvoir, il n'en parut autre chose que trois cent malôtrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses avanturiers. Et au lieu de tant de preparatifs pour une longue défense, que la reputation d'un si grand & provident personnage faisoit estimer se devoir trouver en cette Place, il se reconnut qu'il n'avoit pas seulement donné ordre à la moindre chose de celles qui étoient necessaires, la plûpart de ses pieces étant fort mal montées, n'ayant pas accommodé un seul lieu pour les loger sûrement, ni que quatre ou cinq chetifs Canonniers, point de gabions, point d'ais, planches, trépans ni madriers pour dresser plattes-formes, point de terres ni fassines pour se couvrir, & rem-

parer aux lieux attaquez , ni d'outils pour y travailler.

CHAPITRE IV.

Touchant le Comté de Saint Paul. Magnifiques desseins du Roi , Jésuites de Metz , & lettres de Monsieur d'Evreux.

Discours du Roi à Monsieur de Sully.

L'Ordre ayant été mis à tout ce que requeroit la capitulation de Sedan, Sa Majesté vous dit : Je ne voi pas qu'il soit plus besoin de nous constituer en dépense, regardez à faire faire montre à l'Armée, afin de licencier les troupes qui le devoient être. Comment licencier, Sire , lui dites-vous , & que deviendra votre Contrat du Comté de Saint Paul ? Ne vous souvient-il plus de la resolution qui fut prise en le passant, dont pour l'intelligence , il faut dire un mot , encore que cela eût été fait il y avoit trois ans. C'est que le Sieur de Guilloüaire ayant proposé au Roi que Monsieur le Comte de Saint Paul étoit contraint

contraint par la neceſſité de ſes affaires de vendre ledit Comté, & qu'étant venu de ſa Maiſon, & de plus étant une piece d'importance pour la France, d'autant que la tenûre d'icelui étoit toûjours demeurée indeciſe par tous les Traitez, il ſembloit plus utile & honorable pour le Roi de la retirer, que de la laiſſer vendre. Et de fait, le Roi y conclut par les avis de Meſſieurs de Bellievre, Villeroy, Sillery & de Maiſſes, qui furent commis pour en dreſſer les Contrats, que pour n'engager le Roi, l'on le fît ſecrettement & ſous le nom d'un tiers. Vous n'étiez pas lors à la Cour; mais à votre retour, le Roi vous en ayant parlé & conté tout qui s'étoit fait & paſſé, vous lui dîtes: Sire, un tel Contrat vous jette dans la guerre ou dans la honte. Dequoi vous ayant demandé la raiſon, vous lui dîtes: Sire, vous ſçavez bien comme par tous les Traitez, il eſt dit, que le Comte de Saint Paul relevera ſon Comté en foi & hommage du Comté d'Artois ou du Comté de Boulogne, ainſi que bon lui ſemblera de choiſir, tellement que tant qu'il ſera dans une main tierce, vous ne vous ſçauriez plaindre qu'il ne vous reconnoiſſe pas. Mais dès l'heure que vous

vous qui êtes Roi de France, l'aurez acquis, vous ne ſçauriez ſans honte & infamie relever d'autres que de vous-mêmes, auquel cas la guerre ne ſe peut éviter; car le Roi d'Eſpagne en tient les Places, & eſt en poſſeſſion d'y impoſer & faire ce qu'il lui plaît : mais il ſera aiſé de vous en ſaiſir quand il vous plaira. Et ſur ce diſcours il fut lors reſolu du premier payement, qu'à la premiere occaſion d'une armée ſuffiſante pour cet effet, on l'y employeroit en declarant l'acquiſition. Tellement que maintenant, puiſque la dépenſe eſt toute faite, il ne faut que tourner la tête droit-là; car en quinze jours, avec l'équipage que nous avons, & les Ennemis étant ſurpris, comme ils ſeront, rien ne reſiſtera; ſans qu'ils ſe puiſſent plaindre d'aucune aggreſſion, puiſque comme Comte de Saint Paul, il vous eſt loiſible par les Traitez de Paix, de vous remettre ſous la France; ce qu'en marchant, vous leur ferez dénoncer; & eux n'ayant pas dequoi reſiſter, il y a grande apparence qu'ils cederont volontairement : ce qui vous ſera une grande gloire. A tous ces diſcours le Roi fut fort attentif, puis vousdit : Je voi bien que vous avez raiſon, mais il y faut bien penſer avant,

& en veux parler aux principaux qui ſont auprès de moi, & à ceux de mon Conſeil ordinaire, afin d'avoir leur avis. Nous ne ſçavons pas ceux auſquels il s'adreſſa, mais il vous prit deux jours après par la main, & en ſe promenant vous repreſenta tant de choſes (leſquelles nous ne ſçavons pas) que vous en ſortîtes tout en colere, & ne fîtes que dire : Et bien de par Dieu, puiſqu'il le faut, il le faut ; je voi bien que nous allons pendre notre épée au croc, ayant une ſi belle armée, & la licencier, lorſque nous avons une ſi raiſonnable occaſion de l'employer, & moyen de nous en ſervir utilement. Deux jours après elle fit montre & chacun ſe retira ; vous ramenâtes vos équipages à Paris, où le Roi voulut qu'en arrivant l'on fît tirer toute l'artillerie, & vous envoya le Sieur de la Varenne exprès pour cela, auquel vous étant encore depité de ce que deſſus, vous dites : Jeſus ! Monſieur de la Varenne, que penſe faire le Roi ? L'on n'a pas donné un coup d'épée ni de pique, ni tiré une mouſquetade, ni un coup de canon, & nous voulons faire les victorieux, lorſque nous ſommes vaincus en deux façons. Nous avons acheté par une trop grande credulité

aux

aux fantaisies d'autrui, ce que le Roi ne devoit tenir que de son courage ; & puis, avons eu peur de declarer ce que nous avons acquis. Je m'en étois toûjours bien douté que les choses passeroient ainsi. Dites au Roi que tout le monde dit cela, & qu'on se moquera de nous si l'on fait tirer le canon. Sur ce rapport le Roi se mit en colere, jusques à médire de vous, puis il vous envoya Monsieur de Prâlin, & après, Monsieur de Bethune pour vous persuader doucement. A quoi voyant que vous contredisiez toûjours, enfin il se fâcha, & vous donna des commandemens absolus, lesquels vous executâtes si diligemment, si furieusement, avec un ordre & tel tintamarre, que cela l'appaisa, & vous envoya querir pour vous embrasser. Monsieur de Boüilon entra dans Paris, marchant derriere le Roi, avec lequel il se remit aussi bien que jamais, & en reçût les mêmes familiaritez & bons traitemens que par le passé. Sa Majesté crea lors une Compagnie de Gens-d'Armes, sous le tître de la Reine, dont il vous fit Capitaine-Lieutenant. En cette année le Roi & la Reine faillirent à se noyer en passant le Bac de Neüilly, qui fut cause d'y faire un Pont. Ceux de l'Assemblée

ſemblée du Clergé firent inſtance au Roi de faire publier le Concile de Trente, & pluſieurs autres propoſitions, deſquelles l'execution eût reſſuſcité les vieilles animoſitez que la prudence du Roi avoit enſevelies, & peut-être alteré la tranquillité publique. Mais Sa Majeſté rejetta tout cela par raiſons & autoritez dignes de grande loüange; la charité Chrétienne fût établie : mais la mauvaiſe obſervation des regles d'icelle en a ôté tout le fruit attendu.

Monſieur le Dauphin & les deux filles de France furent baptiſez, où tous les grands du Royaume étant deſtinez pour porter les honneurs, Monſieur de Boüillon qui avoit été nommé pour être du nombre, fut contraint de s'en abſtenir, pource que vous & tous les autres Ducs & Pairs de France le deviez preceder, nonobſtant ſa pretenduë Principauté Souveraine de Sedan, & ſon tître imaginaire de Duc de Boüillon. Et ſur ce qu'il allegua les rangs tenus par les Seigneurs de Sedan, il lui fut répondu que ç'avoit été non en conſideration de telles qualitez, mais qu'ils étoient deſcendus d'une Maiſon de Princes Souverains, & que lui n'étoit venu que de Gentilshommes. Il ſe paſſa pluſieurs autres particula-

ticularitez touchant toutes les choſes ſuſdites : mais elles ſont traitées ſi amplement par les Hiſtoriens, que nous nous diſpenſerons de les inſerer dans ces Mémoires. Et quant aux autres affaires qui furent encore occurrentes en ladite année, nous vous dirons que nous étant (un jour que nous étions tous deux de loiſir) rendus attentifs à reviſiter les papiers des petites Armoires vertes de votre Cabinet de derriere, auſquelles vous mettez en liaſſes toutes les minutes de toutes les lettres & diſcours d'importance que vous avez faits, nous en rencontrâmes une toute écrite de votre main, qui nous parut beaucoup moins entrelignée & raturée que les autres, ce qui nous la fit lire tout du long, cette lecture venir le deſir de la mettre au net, & cette correction & ordre de bonne diſpoſition la connoiſſance, que c'étoit à notre avis, celui de tous vos Manuſcrits en forme de lettre, lequel parloit le plus univerſellement des hauts & magnifiques deſſeins du feu Roi, & qui étoit néanmoins le plus ſuccint, le plus intelligible, & de plus belle ſuite. Ce qui nous fit reſoudre de l'employer en ce lieu, quoique peut-être par quelque avancement du tems de celui auquel

vous

vous pouvez avoir fait ; chose que nous n'avons pû bien reconnoître, d'autant que ladite lettre n'avoit autre datte que celle du quatorziéme Mai, ladite lettre étant telle que s'ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi, touchant ses magnifiques desseins.

SIRE,

J'avoüe & confesse avec toute l'ingenuité, franchise & humilité à moi possible, que je devrois être estimé sans esprit, jugement & raison, voire tenu pour le plus imprudent, ingrat & pervers de tous les hommes, si je ne reconnoissois être plus obligé à votre Royale Majesté que ne fut jamais sujet à son Roi, serviteur à son Maître, ni vassal à son Seigneur Souverain ; puisque non-seulement vous m'avez gratifié de plusieurs dons, bienfaits & richesses, mais m'avez encore élevé de pure grace aux plus eminentes charges, états, honneurs & dignitez de votre Royaume, & témoigné tant de bienveillance (nonobstant tous les artifices des malices de notre siécle, pour vous faire prendre des ombrages

ombrages de ma devotion & loyauté) une ſi grande confiance en ma perſonne, & ce, avec une autant exquiſe familiarité, douceur & privauté, que s'il y eût eu quelque eſpece d'approchante égalité entre la ſublimité de votre hauteſſe Royale, & la ſplendeur de votre gloire, vertus & merites, & les obſcuritez, foibleſſes & debilitez de tout ce qu'il y a de meilleur en moi; ne me celant non ſeulement nulles de vos penſées & reſolutions, & plus ſecretes cogitations, tant réelles que perſonnelles; mais auſſi me deferant un ſi grand honneur, que de vouloir ſouvent prendre mon avis & conſeil ſur icelles; & ce qui eſt encore le plus honorable, mais auſſi le plus onereux pour moi, de m'avoir commandé tant de fois d'en faire un diſcours par écrit qui fût bien élabouré, ample & ſuccintement particulariſé, & ſuffiſant pour donner à ceux qui auroient ſeulement le ſens commun, le pouvoir d'en prendre l'entiere intelligence. Mais puiſque tant de ſupplications, dont j'ai ci-devant uſé, pour exempter ma foible cervelle d'entreprendre un faix ſi peſant, m'ont été inutiles, je me ſuis reſolu de n'y reſiſter plus, mais de me jetter comme à corps perdu & jugement tranſporté

ré dans cet abîme & precipice de presomption, puisque vos commandemens absolus, ausquels je dois une entiére obéïssance, me l'ordonnent ainsi. Et usant d'un stile non accoûtumé pour faciliter l'intelligence & comprehension de ce que l'on veut representer, je commencerai par ce qui doit bien être le premier en l'intention, mais est toûjous le dernier en l'execution ; à sçavoir, de rendre tous Rois, Princes & Potentats Chrétiens, sans envie, jalousie, deffiance, interêts, ni desirs contraires entr'eux, afin que par ce moyen quelque éloignez qu'ils soient les uns des autres, ils se puissent familierement entrevisiter, & leurs femmes, enfans, Princes & Noblesse aussi, sans ceremonie, ni être obligé à aucun faste, vanité, pompe ni dépense onereuse, tout ainsi qu'il se pratique entre les Seigneurs, parens & amis d'un même Etat, Province ou Royaume. Or est-ce là, SIRE, au moins à mon avis, le plan de votre dessein, mais pour lequel construire & amener à sa perfection, il semble necessaire, comme il est en effet, d'assembler tant & tant de diverses sortes d'ingrediens & de materiaux tous grandement lourds, pesans & difficiles à recouvrer ; & ensuite

les

les faire voiturer par tant de regions inhabitées, deserts, palus, marais, rochers, abîmes & precipices des esprits capricieux, extravagantes imaginations & bizarres fantaisies, que l'horreur & l'effroi d'iceux en devroit, ce semble-t'il, faire quitter le dessein, & finir tous les discours & les pensées. Mais puisque l'experience nous apprend par l'exemple de plusieurs choses, voire même par l'operation des plus lourds animaux, que quelque masse confuse & difforme qu'ils viennent à produire, que neanmoins le tems, la patience, le travail & l'assiduité leur en fait enfin tirer quelque chose de bien formé & figuré, & tout cela à force de lécher, parer, reparer, & affectionner : aussi me suis-je resolu de tellement mediter, travailler & comme lécher cette grande machine de vos desseins, quelque confusément qu'elle soit entrée dans mon intelligence, que ce que j'en dirai, ne sera pas du tout incomprehensible. Et pour commencer mon discours par une plus claire intelligence, je dirai qu'il est facile à juger que la sublimité de votre esprit a souvent passé & repassé par telles cogitations avec une exquise sapience & providence, jointes à une fermeté de cou-

rage

rage qui ne ſe peut exprimer, & une patience du tout admirable, deſquelles je reduirai les commencemens & les ſuites par articles ſommaires pour les reprendre alors qu'il en ſera beſoin, afin d'en repreſenter les voyes, methodes, moyens & aſſaiſonnemens requis pour la perfection, ſubſiſtance & manutention permanente de ce magnifique bâtiment & glorieux deſſeins.

Je dirai donc, Sire, qu'il faut bien que la premiere notion qui s'en forma en vous, y fût infuſe du Ciel, d'autant qu'elle ſurpaſſe toute humaine cogitation, tant ſublime puiſſe-t'elle être.

Plus, que cette même faveur celeſte vous fît parcourir toute l'étenduë de toutes les regions dans leſquelles votre ſpeculation projettoit de former ſon établiſſement.

Plus, que cette même puiſſance celeſte vous inſpirât de diſtinguer toute cette vaſte étenduë de regions en quinze principales, mais diverſes ſortes de dominations Souveraines.

Plus, d'aſſortir chacune de ces quinze dominations dans celle des trois, voire quatre ſortes de formes de gouvernement qui s'obſervent dans le monde, laquelle leur ſeroit la plus convenable, à

ſçavoir

ſçavoir, la Monarchique, l'Ariſtocratique, la Democratique & la peſle-mêlée d'icelles.

Plus, d'acquerir à l'endroit de tous, la reputation d'être, & en effet être un Prince genereux, prudent, loyal, équitable, honorable, temperant & inviolable obſervateur de ſa foi & de ſa parole; ſçachant bien que tout Prince ſans la reputation & poſſeſſion de ces parties, ne doit jamais avoir que des deſſeins & des entrepriſes fort communes & ordinaires.

Plus, de prendre une ferme reſolution de ne donner connoiſſance à nul étranger, ni qu'à bien peu de vos Miniſtres & ſerviteurs, du but de vos grands deſſeins, que vous n'euſſiez auparavant tranquiliſé toutes les parties de l'étenduë dans laquelle vous êtes reſolu de reſtreindre & ajuſter votre domination, & que par bons traitemens vous ne vous fuſſiez acquis le fervent amour de tous vos Peuples, tant d'une Religion que d'autre, & fait ceſſer toutes haines, animoſitez & mauvais deſſeins des uns contre les autres.

Plus, de faire paroître un extrême deſir d'établir une même tranquillité entre tous les Potentats de l'Europe, & qu'en effet ſi-tôt que vous verrez naître la moindre

dre dispute & contention entr'eux, votre intention est de rechercher veritablement tous les moyens de les maintenir à vivre en paix & en repos les uns avec les autres, les sollicitant incessamment de paix ou tréve, lorsqu'il interviendra contention ou diversité de pretentions, & faisant toûjours valoir envers tous ceux avec lesquels vous traitterez, votre genereuse resolution de vouloir tout pour les autres & rien pour vous.

Plus, ces choses promises ainsi bien acheminées, vous êtes resolu, selon ce que j'ai pû comprendre de vos intentions, de faire des amis, alliez & associez, & commencer par ceux lesquels y ont le plus de disposition & de raisons pour n'avoir point d'interêts contraires, dont les plus à propos vous semblent être les Provinces-Unies des Païs-Bas, les Venitiens & les Ligues de Suisse & leu ; Alliez, en essayant de composer les differends qui pourroient naître entr'eux, tant pour la Religion que pour la Police.

Plus, ces trois Amis alliez & confederez étant bien affermis, de vous contenter (sans en vouloir pratiquer plusieurs autres tout à la fois) de ménager prudemment les trois Dominateurs puis-

ſans du Nord, qui ſont tous trois de Religion contraire à la Romaine ; & aprés tous les interêts d'entr'eux & vous bien diſcutez & terminez, & les bornes & limites de toutes les dominations, convenuës, eſſayer de leur faire agréer, ſinon une entiere reconciliation avec le Pape & l'Egliſe Romaine, au moins une ceſſation de haine, animoſité, & de toute averſion des uns envers les autres.

Plus, en continuant le même ordre ci-deſſus, d'eſſayer de lier amitié, alliance, confederation & aſſociation avec tous les Electeurs, Princes, Etats & Villes Imperiales, ſous ce tant ſpecieux pretexte que vous avez d'avoir ſoin de l'Empire Chrétien, (puiſqu'il tire ſon établiſſement de vos prédeceſſeurs) & d'avoir la même affection pour le Roi & le Royaume de Pologne, les Princes, Etats & peuples de Boëme & Hongrie, (qui vous ont témoigné ſi ſouvent de le deſirer ardemment) & le Prince, Etats, Nobleſſe & Peuples de Tranſilvanie & païs adjacens, dont vous avez en main des moyens fort ſpecieux & faciles pour y parvenir : faiſant ſur tout bien comprendre à ces tant diverſes ſortes de Princes, Etats, Peuples & Villes, la gene-

genereuſe reſolution que vous avez priſe, de ne vouloir jamais conquerir terres, païs, ni peuples d'autrui, ni donner plus d'étenduë à votre Royaume que celle qu'il a maintenant, nonobſtant quelconques plus grandes & legitimes pretentions que vous puiſſiez avoir.

Plus, de continuer à faire bien comprendre à tous ceux de votre aſſociation, que vous ne deſirez nulle prerogative entr'eux, ni tître plus magnifique que de vous dire protecteur & deffenſeur de toutes libertez legitimes, ou legitimées par une longue poſſeſſion ou approbation univerſelle, & de pouvoir voir en ce deſſein tous vos amis & alliez.

Plus, les aſſociations ci-deſſus dites étant bien traittées, concluës & renduës fermes & ſtables, ſans apparence d'y pouvoir intervenir aucune mutation, votre intention eſt de continuer les mêmes ordres ci-deſſus, pour mettre en execution ce qui n'a été ci-devant mis en avant que par forme de deſir & de propoſition, en vous uniſſant & aſſociant loyalement & immuablement avec le Pape, en élevant ſon autorité Pontificale au ſouverain degré ſur tous Rois, Princes, Potentats, Republiques & peuples Catholiques, & accroiſſant de beau-

coup ſa domination temporelle, conjoignant avec vous deux tous les Princes, Etats & peuples d'Italie ; & de faire bien comprendre, tant à eux qu'à tous les Rois, Princes, Potentats & dominations ci-deſſus nommées, que l'un des plus ſolides fondemens de tous vos hauts & magnifiques deſſeins conſiſte à rendre tous les quinze grands Potentats de l'Europe Chrétienne à peu-près d'une même égalité de puiſſance, Royaume, richeſſes, étenduë & domination, & de donner à icelles des bornes & limites ſi bien ajuſtées & contemperées, qu'il ne puiſſe venir à ceux qui ſeroient les plus grands & ambitieux, des deſirs & aviditez de s'accroître ; ni aux autres, ombrages, jalouſie, ni crainte d'en être opprimez. Pour à quoi parvenir, il vous ſemble à propos que toutes ces dominations étant ainſi bien aſſociées, vous faſſiez faire tous enſemble une ſolemnelle priere à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne (à cauſe qu'en eux, reſide la trop puiſſante & exceſſive domination, ambition & preſomption de toute la Maiſon d'Aûtriche), au premier, de vouloir lui même établir un tel ordre pour l'élevation de l'Empereur, que cette qualité ne pût jamais être renduë héréditaire,

ditaire, ni même être transmise à deux Princes d'une même Maison tout de suite, afin que Sa Majesté Imperiale eût seule le gré, la gloire & la loüange de tant de si bons succès & reglemens. Et quant au Roi d'Espagne, d'avoir agreablè (en imitant tous les autres Rois & Potentats de la Chrétienté d'Europe) de vouloir restreindre sa domination en icelle dans le seul Continent des Espagnes, compris même la Navarre, & les Isles de Sardaigne, Baleares, Pytuisses & Açores, & d'obliger les peuples des dix-sept Provinces des Païs-Bas, en se rendant auteur de leur liberté, & en les établissant lui-même en forme de Republique Souveraine, sauf la reconnoissance par un simple hommage lige envers l'Empire & l'Empereur, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Plus, que ledit Empereur, le Roi d'Espagne & les Princes de leur Maison obligeassent aussi les peuples de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol, de Trente & leurs dépendances en les mettant en franchise & liberté, & trouvant bon qu'ils fussent joints & incorporez pour toûjours au Corps de la Republique des Suisses, multipliant tous ces Etats & leurs alliez en autant de Cantons

& Seigneuries qu'ils estimeroient à propos ; & qu'ils fissent entr'eux de tels reglemens touchant leur police & Religion, qu'eux-mêmes aviseroient bon être, demeurant, cette Republique, absolument Souveraine en elle-même, reservé un simple hommage lige envers l'Empire & l'Empereur, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

Plus, que lesdits Empereur, Roi d'Espagne & Princes d'Aûtriche trouvassent encore bon que les Prelats, Nobles, Peuples & villes de Hongrie, Boëme, Aûtriche, Carinthie, Stirie, Croatie, & autres Provinces voisines qui dépendent de leur Maison, pûssent établir deux Royaumes de toutes ces Provinces ; l'un sous le nom de Hongrie, qui seroit rendu le plus grand, fort & puissant ; & l'autre sous celui de Boëme, lesquels demeureroient perpetuellement electifs à la nomination de la pluralité des voix de sept Electeurs, dont la premiere seroit celle des Ecclesiastiques, Nobles, peuples & villes desdits païs, qui tous ensemble ne feroient qu'une voix ; la seconde du Pape, la troisiéme de l'Empereur, la quatriéme du Roi de France, la cinquiéme du Roi d'Espagne, la sixiéme des Rois d'Angleterre, de Danne-

marc

marc & Suede conjointement, & la ſeptiéme des deux Republiques des Belges & Helvetiens conjointement, leſquels ſept Electeurs des Rois de Hongrie & Boëme, en nommant les Rois, s'obligeroient par foi & ſerment de maintenir fortement, & ſecourir puiſſamment ceux qui ſeroient par eux élûs, lorſqu'ils en auroient beſoin contre le Turc & tous autres.

Plus, que le Roi d'Eſpagne ayant reduit par prudence l'étenduë de ſa Royauté dans les limites ci-deſſus ſpecifiées, fût prié au nom de tous les aſſociez, de vouloir obliger le Pape par une faveur de perpetuité, en rejoignant la proprieté du Royaume de Naples à la feudalité d'icelui; les Venitiens, en leur quittant la proprieté de la Sicile, à la charge de la tenir en fief du Pape & Siege Apoſtolique; & le Duc de Savoye, en lui donnant le Duché de Milan, Cremone & leurs dépendances, pour toutes les pretentions de partage que pourroient avoir les Enfans de la fille d'Eſpagne mariée en Savoye.

Plus, pour perſuader plus efficacieuſement tous ces Potentats à tenir ces ordres & diſpoſition, votre intention eſt de leur faire voir par raiſons qui ne ſe

peuvent contredire, que ces hauts & magnifiques projets & desseins par vous pourpensez leur apporteront plus de biens, honneurs, joyes, richesses & contentemens qu'ils n'en eurent jamais.

Or estime-je, SIRE, par tout ce que dessus, d'avoir aucunement satisfait aux commandemens exprès de votre Majesté, lesquels m'ordonnoient de lui faire un discours sommaire en forme de plan, de tous ceux qu'elle m'avoit fait l'honneur de me tenir autrefois & en divers tems sur tous ses hauts & magnifiques desseins, non que je ne juge bien d'avoir omis plusieurs particularitez dont elle m'a parlé, & qui eussent été de necessaire specification, explication, voire amplification, à tous autres qui n'auroient pas entre mains en bonne & ample forme, les sept Etats qu'il lui a plû me faire dresser à diverses fois, afin de rendre toutes ses propositions plus comprehensibles, & l'execution d'icelles plus facile, lesquels je veux croire que votre Majesté n'aura pas perdu, comme aussi ne doit-elle pas avoir fait, d'autant que je n'en ai gardé que des broüillards tant raturez, qu'il seroit bien difficile d'en pouvoir refaire d'autres si bien mis au net que ceux que j'ai baillez à votre

votre Majesté. Et pource que je les ai vûs en diverſes mains outre celles de Monſieur de Lomenie, auquel ſeul elle m'aſſûroit de confier les manuſcrits qu'elle me commandoit de lui faire, je la ſupplie de faire retirer des mains de Monſieur de Beringan ou Lozerai, ces ſept Etats, entre leſquelles ils ſont à preſent. Et afin que cela ſe faſſe plus facilement, j'en ſpecifierai ici les tîtres des rôles ou cottes, étant tels que s'enſuit.

Le premier Etat conſiſtant aux faciles moyens pour terminer toutes les diverſes pretentions des dominations limitrophes les unes des autres, & pour regler ſi bien les étenduës que chacune d'icelles devroit avoir, qu'ils n'en puſſent jamais entrer en diſpute ni altercation.

Plus le ſecond, afin d'établir un certain ordre & forme de proceder pour la ſubſiſtance pacifique & non jamais rioteuſe des trois ſortes de Religion, que la reconnoiſſance d'une étenduë & puiſſance quaſi égale, avoit fait juger plus à propos d'être tolerées avec agreation, que non pas s'entre-harceler continuellement.

Plus le troiſiéme, un Etat repreſentant les raiſons, expedìens & moyens

 pour

pour faire comprendre à ceux de la Maison d'Aûtriche, que nonobstant la translation de quelques-uns de leurs Etats en d'autres dominations, la leur recevroit plûtôt amelioration & plus ferme subsistance, que non pas diminution ni affoiblissement.

Plus le quatriéme, pour former un ordre & assaisonnement si bien temperé pour le regard des contributions d'une chacune des quinze dominations Chrétiennes de l'Europe, qu'elles n'excederoient point ce à quoi leurs devotions & moyens les pourroient porter.

Plus le cinquiéme, pour le nombre, forme & grandeur des armées qui seroient jugées necessaires pous entretenir une guerre continuelle contre les Infidéles, & donner si bon ordre à toutes choses, que jamais ces armes ne manquassent d'excellens Generaux d'armées & Capitaines, de nombre de vaillans soldats, de soldes, vivres, munitions, machines ni outils.

Plus le sixiéme, pour l'établissement de l'ordre necessaire à tenir, afin que n'arrivant jamais haines, envies, jalousies, ni riottes entre aucuns des Potentats de ces quinze dominations, ils se pussent entre-visiter comme freres &

bons

bons amis : celui qui montreroit le plus de franchise & confidence, & qui moins se jetteroit sur la vanité, la pompe & la dépense, étant assûré de remporter le plus d'honneur, de gloire & loüange.

Plus, le septiéme ne consiste qu'en l'énumeration de ces quinze Potentats ou Dominations en une specification de l'étenduë d'une chacune d'icelles, par des cartes exprès de l'étenduë d'une chacune d'icelles, dressées pour ce sujet; en une évaluation par estimation des revenus ordinaires d'une chacune d'icelles; & en une denomination de leurs diverses natures & formes de gouvernement, y en ayant six qui peuvent porter le tître d'électives (les premieres nommées à cause des deux plus éminentes qualitez), six qui peuvent porter le tître de successives, encore qu'en quelques-unes l'élection y ait été quelquefois pratiquée, & les trois autres qui peuvent porter le tître de Republique, l'une Ducale, & les deux autres Provinciales ou Populaires.

Or combien que je reconnoisse assez que ces discours sont trop longs pour leur donner le simple tître d'une lettre, si ne laisserai-je pas de supplier humblement votre Majesté de ne trouver point

mauvais, si je la fais ressouvenir par icelle, d'un certain discours tiré d'un assez grand manuscrit, que je lui baillai il y a trois mois ; lequel j'avois fait par son commandement, & qui m'a semblé meriter d'être ici repeté pour le faire servir de finale conclusion, tant à cette lettre qu'à tous les autres discours & lettres que j'ai baillez à votre Majesté sur cette nature d'affaire. Suivant lequel je vous dirai, Sire, qu'ayant reconnu par mille preuves, que le Ciel vous a élargi toutes les sortes de dispositions, proprietez & vertus qui se peuvent desirer, jusques à celles là mêmes qui se forment de causes & raisons contraires, lesquelles vous sont toutes également devenuës tant habituelles, que formant en votre personne Royale une harmonie de perfections, elles l'ont rendu capable d'un facile accommodement en toute sortes d'affaires, & avec toutes les diverses trempes d'esprit & d'humeurs que tous les Potentats que votre Majesté a jugé à propos d'ajoindre à son association : leur donnant par ces temperamens égaux, sujet de croire (selon que les occasions le pouvoient requerir) que vous aviez les mêmes desirs & affections, lorsque vous les reconnoissiez entierement éloignées des

des vôtres (comme par votre commandement j'usai de cette forme en Angleterre, & me réüssit bien), ensuite desquelles maniéres de proceder, vous prîtes (avec l'agreation des plus sages & plus puissans d'alors, & avez toûjours ainsi procedé avec tous autres) une ferme resolution sur cinq points, lesquels aussi à la verité étoient, sont & seront toûjours des principaux & plus importans pour entamer les choses à propos & amener tous vos desseins à perfection; à sçavoir,

Le premier, pour prevenir toutes occasions capables de donner des soupçons, deffiances & jalousies que vous puissiez jamais desirer de vous accroître en titres, puissance, autorité, chevances, ni étenduë de domination par dessus ce que vous en possedez, usant d'une telle modestie en toutes ces choses, que vous puissiez être en exemplaire d'imitation à tous autres.

Le second, de témoigner plûtôt amour, pitié & compassion envers ceux de Religion contraire, que non pas leur porter haine, rancune ni animosité, principalement contre les Princes, Etats & peuples de deux sortes de Religions déjà tellement établies & amplifiées, qu'étant impossi-

impoſſible d'en entreprendre la deſtruction ſans ſe détruire eux-mêmes, des aſſaiſonnemens pour la tolerance d'icelles ſans haine, étoient abſolument neceſſaires, deſquels ayant été parlé aux Papes ils ne les avoient pas entierement reprouvez.

Le troiſiéme, de pourvoir à donner ſatisfaction & contentement à ceux dont les ordres & reglemens pour l'établiſſement de cette Republique Chrétienne, diminuëront apparemment quelque choſe en leurs pretentions ou étenduës de leurs dominations. En quoi bien que la Maiſon d'Aûtriche ſemblât être la plus intereſſée, ſi ſe trouvera-t'il par les voyes que l'on veut tenir, & qu'il en eſt diſcouru dans un manuſcrit fait ſur ce ſujet, qu'ils accroîtront de richeſſes, puiſſance, ſûreté, Royautez & vaſſelages.

Le quatriéme, de trouver les moyens de reduire toutes les quinze dominations dont doit être compoſée la Republique très-Chrétienne, à de quaſi égales étenduës de dominations, pour celles qui ſont hereditaires; & entre toutes celles qui s'avoiſinent les unes les autres, en ajuſter ſi bien les bornes & limites, & contemperer tant équitablement la diverſité

versité de leurs pretentions, qu'ils ne pûssent jamais entrer en dispute pour icelles.

Et le cinquiéme, d'établir des ordres convenables pour les propositions & resolutions des nouveaux reglemens, loix & ordonnances pour les rangs, autoritez & presseances à tenir, distributions de terres, païs & Seigneuries à faire, & conquêtes à départir. Toutes lesquelles particularitez seront determinées à la pluralité des voix des quinze dominateurs de la Republique très-Chrétienne. Surquoi je mettrai fin à cette ennuyeuse lettre, priant le Createur, &c.

Or ne doutons-nous nullement que si des esprits contentieux, ou qui ne trouvent jamais rien de bien dit ni de bien fait qui ne soit selon leur caprice, ne vienne de leur invention, ou passe la portée de leur intelligence, faute de bien comprendre les intentions & raisons de ceux qui écrivent, viennent à lire ce discours, n'y blâment plusieurs choses, sans considerer que ce n'est qu'un simple abregé d'un plus grand discours, & pour la facile intelligence duquel le Roi même, auquel il est addressé, est supplié de voir sept autres Etats qui lui ont été precedemment baillez; & sur tout

tout ne trouvent-ils toutes les propositions d'icelui pleines d'implications & d'impossibilitez des applications, executions & accomplissemens dont les presuppositions les plus difficiles à croire, seront à notre avis, cette familiarité en visites, amitiez, conversations & communications de tant de Princes, Rois, Potentats & Souverains, qui semblent avoir toûjours vécu en haines, animositez, envies, rancunes, jalousies, ombrages, soupçons & aversions les uns contre les autres. Car ils nous confesseront qu'étant presupposé que l'on puisse parvenir entierement à l'execution & parfait établissement des trois points fondamentaux de tous les ci-dessus specifiez en forme de recapitulation, non seulement tout le surplus s'ensuivra facilement, mais sera d'infaillible consequence, & desquels les moyens sont rendus fort faciles par les amples discours qui ont été faits sur ce sujet, dont pour faire trouver plus aisément l'adresse d'iceux à ceux qui le desireront, nous les repeterons encore ici en trois mots chacun.

Le premier, consistant en l'accommodement des trois sortes de Religions, de quasi égale étenduë de païs

&

& puiſſance dans la Chrétienté d'Europe.

Le ſecond , à rendre d'égale étenduë de païs , puiſſance & force , les dominateurs hereditaires de la Chrétienté , & poſer entre tous des limites ſi certaines, que nul des quinze ne puiſſe entreprendre d'outrepaſſer icelles ſans s'attirer l'attaquement des autres quatorze ſur les bras

Et le troiſiéme en l'établiſſement d'un Conſeil composé, avec égalitez proportionnelles des quinze dominations, d'un certain nombre de gens ſages qui demeurent perpetuels arbitres ſouverains entr'eux pour les ordres, loix & polices à établir , rangs , ſeances & autoritez à tenir , contributions univerſelles à fournir , & Provinces vacantes ou conquêtes à départir.

A la ſuite de cette grande lettre tant importante nous en employerons pluſieurs autres à vous addreſſantes , la premiere étant du Roi telle que s'enſuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Je vous écrivis hier par un Courier, de m'envoyer pour la Dame Bretoline qui part dans Mercredi pour s'en retourner en Italie, une enseigne ou une boëte de pierreries que je lui veux donner. Mais ayant appris ce soir de ma femme, qu'elle lui donnoit une enseigne, je vous prie de me vouloir envoyer pour elle un diamant en bague de la valeur de mille ou douze cens écus, & qu'il soit plûtôt en cœur ou autre forme bizarre qu'en table; car il coûtera moins & sera de plus grande montre : mais je vous prie encore un coup que je l'aye dans Mardi au soir. Bon soir, mon Ami, ce 8. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de ceux de la Religion de Mets à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Si nous n'étions très-assûrez de la sincere affection que vous portez à l'avancement du regne de Dieu & repos de son Eglise, nous nous garderions bien de vous importuner parmi tant & si serieuses affaires ausquels Dieu veut que vous soyez aujourd'hui employé pour le bien & la tranquillité du Royaume. Ce mot donc sera pour vous donner avis que depuis l'arrivée de Monseigneur le Duc d'Espernon en ce lieu, qui fut hier après dîner, nous avons été secretement, & néanmoins fort bien avertis qu'il étoit resolu d'introduire & établir en ce lieu des Jesuites, & que ce seroit par le consentement & bonne volonté du Roi, chose qui nous est quasi incroyable; vû l'assûrance laquelle de votre part Messieurs de Saint Germain, des Bordes, & depuis eux, Monsieur de la Noüe nous ont donnée, que ce n'étoit aucunement l'intention du Roi. C'est chose que Sa Majesté peut de son autorité, nous l'avoüons,

voüons ; & neanmoins force nous eſt d'avoir recours à votre pieté, pour très-humblement & au nom de Dieu, vous ſupplier, Monseigneur, qu'il vous plaiſe avoir ſouvenance de ce que nous en avons ci devant écrit, non que nous craignons leurs ſubtilitez contre notre ferme croyance en Dieu, mais leurs fineſſes & intentions pour rendre cette Place moins aſſûrée au ſervice du Roi, & ſucceſſivement à celui de Monſeigneur le Dauphin. Que ſi par vos Chrétiennes remontrances & interceſſions favorables, il plaît à Sa Majeſté nous en décharger & delivrer à l'avenir, nous vous ſerons tous autant obligez que de toute notre affection nous vous ſupplions très-humblement lui en vouloir parler, & tenir la meilleure main, s'il vous plaît, à ce qu'elle en ordonne à notre ſoulagement, repos, ſûreté de cet Etat en notre obéïſſance. Nous vous en ſerons & en general & en particulier très-obligez, & prierons tous Dieu, comme nous faiſons dès maintenant, Monseigneur, qu'il vous conſerve longuement en ſanté, & vous augmente en toute proſperité. A Mets, ce ſeiziéme Avril, mille ſix cent ſix. Vos très-humbles & très-obéïſſans ſerviteurs, les Miniſtres & Anciens,

Anciens, au nom de l'Eglise Reformée de Mets.

Autre Lettre sur le même sujet.

MONSEIGNEUR,

Il y a deux ans ou environ que les Jesuites s'étant presentez au Roi pour avoir permission de s'habituer en la Ville de Mets, & y établir un College, nous prîmes la hardiesse de vous en écrire, & supplier très-humblement vouloir faire entendre à Sa Majesté combien cet établissement pourroit prejudicier au bien de son service & à notre liberté & repos, où nous avons reconnu que vous vous êtes porté avec autant d'affection & bonne volonté à notre faveur & soulagement que vous y aviez de pouvoir, Dieu s'étant servi de vous pour détourner cet orage arriere de nous. Or combien que Sa Majesté leur eût dès-lors assez fait connoître qu'il ne leur vouloit accorder l'effet de leur requête, & qu'ils s'en devoient du tout deporter; si est-ce qu'ils ont depuis peu de jours renouvellé le dessein de cette poursuite, à l'assistance des Sieurs du Clergé de cette Ville,

& de nos Concitoyens Catholiques, persuadez qu'elle feroit par ce moyen & sous ce pretexte, renduë plus facile & favorable. Ce qui nous contraint d'avoir derechef recours à vous, MONSEIGNEUR, pour vous representer que les menées & pratiques ordinaires de telles gens, sont plus propres pour desunir nosdits Concitoyens Catholiques d'avec nous, & perdre une Ville frontiere, l'occasion s'en presentant, par le desir qu'ils ont continuellement de nous perdre & ruïner, que de faire aucun service à Sa Majesté en ce petit Etat qui lui est demeuré fort affectionné & paisible sans leur presence ni assistance. C'est pourquoi puisque les raisons qui les ont déjà par plusieurs fois éconduites de cette poursuite, sont encore aussi fortes & considerables qu'elles ont été ci-devant, nous vous supplions de les representer à Sa Majesté, avec celles que le Sieur Braconnier present porteur, vous fera entendre de notre part. Et vous nous obligerez de continuer, MONSEIGNEUR, le très humble service que nous vous avons de long-tems dedié, & prierons Dieu pour votre prosperité & santé. De Mets, ce 25 Avril *1606.*

Vos très-humbles & très-affectionnez servi-

ſerviteurs , ceux de la Religion reformée de la Ville de Mets , & au nom de tous.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami , je vous fais ce mot, pour vous prier de faire payèr au Sieur Zamet la ſomme de trente-quatre mille deux cent quatre-vingts livres qu'il m'a prêtée & payée par mon commandement dont il m'a rendu compte , & laquelle vous employerez dans le premier comptant que vous ferez expedier. Et outre cela je lui dois la ſomme de trente - ſept mille quatre cent quatre-vingt douze livres pour reſte du compte qu'il m'a baillé de l'année 1602. & dont vous l'aviez fait aſſigner ſur les deux ſols ſix deniers pour minot de ſel qui n'a point ſorti à effet. Adieu , mon Ami, ce 19. Avril , à Paris.

Signé , HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, suivant ce que je commandai à Monsieur de Villeroi de vous dire, que je desirois faire un present au nom de ma femme à la femme du Sieur Arsens, en recompense des presens que ceux des Etats m'ont faits & à ma femme par lui, je vous fais ce mot pour vous dire, qu'incontinent que vous l'aurez reçû, vous achetiez une enseigne, ou autre chose que vous jugerez plus à propos, du prix & somme de quinze cens écus, que vous envoyerez à la femme dudit Arsens au nom de la mienne, avec force belles paroles d'honnêteté de sa part. Adieu, mon Ami, ce 27. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY,

Lettre de Monsieur le Cardinal du Perron à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Qu'eussiez-vous fait si vous fussiez venus aux mains, puisque le seul vent de vos

vos armes a fait ouvrir les portes des Villes & des Citadelles ? Voilà en quoi se montre la sagesse du Roi & la prudence de votre œconomie, de sçavoir épargner pour dépendre à propos ; & lorsque l'occasion de dépendre se presente, s'y porter si genereusement & liberalement, que même la grandeur de la dépense retourne à ménage : c'est ce que disoit un Ancien, qu'il falloit faire les guerres grosses & courtes : car par ce moyen outre ce qu'on épargne en dépendant, d'autant qu'on abrege le tems & les frais, les conquêtes qui se font par la crainte des armes, vont bien plus vîte & plus loin que celles qui se font par les armes mêmes. Or si jamais appareil militaire pour être prompt & inopiné, fut celebré par deçà, ç'a été celui de cette derniere armée, & nommément ce qui est sorti de l'Arsenal. En quoi vous avez eu la gloire telle que vous l'aviez meritée, & plus grande que vous ne l'eussiez sçû desirer. Le Pape même en a parlé avec singuliere estime & loüange de vos deportemens en cette expedition. Je m'en réjoüis avec vous pour la profession que je fais de participer à toutes vos prosperitez, & par inclination & par obligation, comme

étant, Monſieur, votre très-affectionné & très-obligé ſerviteur,

J. CARDINAL DU PERRON.

De Rome, ce 2. Mai *1606.*

Ayant recouvré depuis un mois une lettre que Monſieur l'Evêque d'Evreux vous écrivit en Janvier 1600, j'ai eſtimé à propos de l'inſerer ici, enſemble votre réponſe enſuite de la premiere, quoi qu'elles la precedent en tems, d'autant qu'elles m'ont ſemblé dignes de n'être pas omiſes.

Lettre de Monſieur du Perron à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Je ferois conſcience de vous divertir de tant de grands affaires que vous avez tous les jours ſur les bras pour lire une fâcheuſe & inutile lettre, ſi l'honneur que mon frere m'a mandé que vous me faites de lui demander à tous propos de mes nouvelles, ne me forçoit d'interrompre mon ſilence & vos occupations.

Et

Et à la verité, Monſieur, comme vous avez plus juſte droit que perſonne du monde, de me demander compte des fruits de mon loiſir, ayant été celui ſeul après Dieu & le Roi, qui me l'avez acquis & procuré; auſſi ai je une plus particuliere obligation de vous répondre de l'exercice à quoi je l'employe. Je vous ramentevrai donc, Monſieur, que ſur la fin de l'année derniere, vous me communiquâtes un livre de Monſieur du Pleſſis, dans lequel je vous promis de vous faire voir pluſieurs choſes où il s'étoit abuſé Depuis étant de retour en ce Dioceſe, & ayant donné encore quelques mois à la pourſuite d'un petit œuvre que j'avois commencé, je me ſuis reſolu finalement de m'acquitter de cette promeſſe, & tracer une forme d'indice de ſes fautes plus notables & apparentes. Mais comme un abîme appelle un autre abîme, j'ai trouvé, en mettant la main à l'œuvre, que les erreurs & fauſſetez s'y ſuivoient de ſi près, qu'il eût été beſoin d'une cenſure perpetuelle, non que je veuille accuſer la foi de Monſieur du Pleſſis, que j'eſtime & honore pour ſon particulier comme il le merite, mais bien plains-je ſon malheur, de s'être fié ſur les rapſodies de certains compila-

teurs qui l'ont ſervi infidélement, & n'avoir pas conſideré combien la Theologie eſt une profeſſion qui requiert la vie d'un homme entiere à ſoi, & déchargée de toutes autres affaires. Cela m'a fait exceder les limites & la proportion de mon premier deſſein, & a empêché que vous n'ayez eu de mes nouvelles, ni ſi-tôt, ni ſi ſouvent que je le deſirois, pour ne me preſenter point devant vous les mains vuides. Or quoiqu'en cette entrepriſe j'aye eu pour but general la défenſe de la Religion Catholique, néanmoins mes yeux ont toûjours été particulierement tournez vers vous, comme vers celui qui en a été le premier ſujet. Et à la mienne volonté, Monſieur, que vous en recuëilliez auſſi la premiere utilité qui vous eſt dûë par tant de juſtes tîtres; & que comme Dieu s'eſt ſervi de vous pour me faire un des Paſteurs de ſon Egliſe, ainſi il daigne reciproquement ſe ſervir de moi pour vous en faire une des oüailles. Ce ſera lorſque la conſolation que je reſſens des ſuccès qui vous arrivent de jour en jour, ſera parfaite: car encore que je me réjoüiſſe grandement de vos proſperitez humaines, de l'integrité, prudence, & vigilance que vous apportez à votre charge, de la ſatisfaction

tisfaction que le Roi témoigne d'en avoir, & des honneurs & dignitez qu'il vous confere à cette occaſion : toutefois le comble de mon contentement ſera lorſqu'il plaira à Dieu couronner les faveurs temporelles qu'il vous départ, de ſes graces & benedictions ſpirituelles. Et la joye que je reçois de vous voir maintenant commander aux Canons de la France, ſera parfaitement accomplie, quand je vous verrai obéïr aux Canons de l'Egliſe. Voilà, Monſieur, puiſqu'il vous plaît m'obliger tant, que de demander des nouvelles de ma ſolitude, à quoi j'employe le repos que vous m'avez procuré, à ſçavoir au labeur que j'ai entrepris à votre occaſion. Je prie Dieu vous en faire recueïllir les premiers fruits, & vous conſerver la creance que je ſuis & ſerai éternellement, Monſieur, votre très-affectionné & très-obligé ſerviteur, I. Evêque d'Evreux.

Réponse de Monsieur de Rosni à Monsieur d'Evreux de l'année 1500.

MONSIEUR,

J'aurai toûjours très-cher le témoignage que vos lettres me rendront de la continuation de votre souvenance & bonne volonté en mon endroit, & ne tiendrai jamais heures mieux employées que celles où le moyen me sera donné de vous honorer & servir selon votre merite & mon affection. Les fautes que vous commettez en me diverissant par la lecture de vos lettres, sont autant d'œuvres de supererogation qui vous rendront le feu de Purgatoire froid comme glace, puisque par icelles vous relevez entierement mon pauvre & foible esprit accablé de tant d'affaires importantes. Je n'ai jamais douté de vos belles & serieuses occupations; je sçai que vos loisirs sont autant de labeurs, & plût à Dieu qu'ils fussent pour surmonter les monstres de l'Eglise, & non pour leur donner la vie; quoique ce soit, j'aimerai & cherirai ce qui viendra de vous; je crois qu'il sera utile au public

public & à vos amis, qui attendent avec impatience l'effet de vos promesses, tant sur le traité de l'Eglise, que sur le dernier livre que je vous baillai il y a quelque tems. J'ai toûjours estimé que pour bien faire, il y falloit bien penser ; cela m'avoit facilement persuadé que dans de si gros volumes faits en si peu de tems, il s'y pourroit trouver quelque peccatille : mais que ce soit un abîme d'erreur, il y faudroit de fortes raisons pour me le faire croire. Tant y a que ces avis ne châtient point l'Auteur ; car soit que la verité soit facile à défendre, soit la bonne opinion qu'il a de soi, il maintient qu'il n'y a rien à reprendre ; & qui plus est, un mois après vos reprehensions vous y aurez réponse. J'ai peur, tant je vous aime, que vous défendiez une mauvaise cause, qui, à vrai dire, a besoin d'un si fort rempart que celui de votre bel esprit. Les loüanges que vous me donnez sans sujet, je les vous renvoye avec merite ; elles vous sont dûës de tout le monde ; j'espere que vos desirs en mon endroit seront accomplis aux siécles avenir comme au present, & ne vous étonnez du chemin que je prends contraire au vôtre : j'ai rencontré un guide qui ne me laissera égarer,

& ſuis enſeigné d'un Evêque qui a fait la leçon aux autres : tout mon regret eſt que vous laiſſiez la ſource pour boire aux ruiſſeaux, que la multitude des paſſans a troublée, les voulant gayer. Je munis mon magaſin & mes Arſenaux de doubles canons, les uns de bronze, pour étonner les ennemis de la France, & les autres de papier, pour combattre ceux de l'Egliſe : la derniere bataille ſera ſans feu & ſans flamme, s'il vous plaît, autrement je m'en excuſe, mes devanciers s'en ſont mal trouvez, j'aime mieux que nous bûvions enſemble, ce qui n'arrivera jamais ſi tôt que je le deſire. Venez donc voir mon nouveau ménage, je vous en conjure, & prenez aſſûrance que vous n'aurez jamais une brebis, ſans vous croire, qui vous ſoit plus devotieuſe que je vous ſerai toute ma vie. Sur cette verité je vous baiſe très-humblement les mains, priant Dieu, &c.

CHA-

CHAPITRE V.

Lettres du Roi à Monſieur de Sully. Queſtions du Pere Cotton. Arrivée de la Ducheſſe de Mantouë.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Couſin, j'ai été averti que l'on eſt après pour faire convoquer à la Rochelle un Synode national de mes ſujets de la Religion Pretenduë Reformée, & qu'il y a déjà des Provinces qui ont écrit aux Deputez qui ſont à ma ſuite, pour en faire inſtance, & pour écrire aux Provinces, afin de faire les aſſemblées particulieres pour élire & ordonner des Deputez, & dreſſer leurs inſtructions. Et comme je juge n'être neceſſaire ni à propos aucunement en cette ſaiſon, de faire ledit Synode, je vous prie envoyer querir leſdits Deputez, ſçavoir la verité dudit avis, & en rompre l'execution. Je les euſſe fait venir vers moi exprès pour leur declarer ſur cela ma volonté, ſi je n'euſſe été à la veille d'entrer en la

diette que les Medecins ſont d'avis que je faſſe ; car je la commencerai Mercredi : mais ils ajoûteront pareille foi à ce que vous leur direz de ma part qu'à moi-même. J'écris une pareille lettre à Monſieur le Garde des Sceaux avec lequel je vous prie d'en conferer, & aviſer ce que vous aurez à faire pour rompre, ou du moins differer ce coup, duquel comme je ſçai que vous connoiſſez la conſequence mieux que nul autre, je vous prie d'y pourvoir, & me ſervir en cette occaſion à votre accoûtumée. Je prie Dieu, mon Couſin, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le huitiéme jour de Mai mille ſix cent ſix.

Signé, HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Lettre

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Arrivant en ce lieu cette après-dînée, le Roi m'a commandé vous envoyer la lettre que la presente accompagne, au sujet de laquelle je n'ai rien à ajoûter: aussi n'ai-je sçû d'icelui, que Sa Majesté vous en écrit. Elle dit qu'elle commencera sa diette Mercredi, qui durera plus de dix jours, de sorte qu'elle a deliberé de remettre la Fête de la Pentecôte, de Dimanche en huit jours, & m'a commandé d'écrire à Monsieur de Sillery, qu'il retarde le partement de Messieurs du Conseil pour la venir trouver d'aujourd'hui en quinze jours. Cependant Sa Majesté fait état de vous voir cette semaine, que l'on lui a dit que vous devez passer par ici allant à Sully, où elle dit qu'elle vous permettra de passer le tems que durera ladite diette. Monsieur, je me recommende bien humblement à votre bonne grace, &c. De Fontainebleau, le huitiéme Mai 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

A Votre retour de Sully où le Roi vous avoit permis d'aller passer le tems que devoit durer sa diette, Monsieur Gillot, Conseiller au Parlement, vous vint voir, & vous dit qu'ayant prêté un certain livre au Pere Cotton dès l'année 1603. il ne l'avoit jamais pû retirer, jusques il y avoit environ quinze jours qu'il y avoit envoyé un homme exprès, avec charge de ne bouger d'auprès de lui qu'il ne le lui eût rendu, auquel l'ayant baillé il avoit trouvé dedans un memoire, à son avis, écrit de la main dudit Pere Cotton, qu'il avoit jugé de consequence pour être des questions qu'il designoit de faire au diable, de plusieurs choses non permises, & les autres fort ridicules & impertinentes, lequel il vous avoit apporté, tant pour la confiance qu'il avoit que vous ne diriez point qu'il vous l'eût mis entre les mains, & pour juger ce qu'il en falloit faire, que pour en comparer l'écriture à des lettres qu'il sçavoit bien que vous aviez de lui, avec trois ou quatre desquelles ayant été confronté, il ne demeura nul doute qu'il n'eût écrit de sa main les susdits memoires ou questions, lesquelles ayant été mises de Latin en François, étoient telles que s'ensuit.

Questions

Questions du Pere Cotton, par lui faites à une possedée.

PAr les merites de Saint Pierre & Saint Paul Apôtres, de Sainte Prisce Vierge & Martyre, des Saints Moïse & Ammon gendarmes Martyrs, de Saint Antenogene Martyr & Théologien, & Saint Volusian Evêque de Tours, de Saint Leobard reclus, & Sainte Liberate Vierge.

TOut ce que Dieu veut que je sçache touchant le Roi & la Reine.

Tout ce qui touche ceux qui demeurent en Cour.

Tout ce qui touche les avertissemens particuliers & publics.

Tout ce qui touche la voye & le chemin.

Tout ce qui est touchant les confessions particulieres & generales.

Tout ce qui est touchant ceux qui demeurent avec les Princes.

Tout ce qui est touchant de la Val.

Tout ce qui concerne le service Divin, la connoissance de la langue Grecque & de l'Hebraïque.

Touchant

Touchant les vœux, le ſacre & les cas de conſcience.
Touchant la converſion des ames.
Tout ce qui eſt touchant la canoniſation, & s'il veut que j'en faſſe inſtance.
Tout ce qui concerne la guerre avec les Eſpagnols ou les Heretiques.
Tout ce qui eſt touchant le voyage en la nouvelle France, & toute la côte oppoſée à l'Amerique.
Touchant le chemin que je dois tenir pour perſuader avec efficace, & quel chemin auſſi, afin qu'il s'abſtienne de ſes pechez.
Sçavoir le danger auquel je puis aller au devant : ce que m'ont procuré les qu'il me l'enſeigne.
Si elle eſt baptiſée.
S'il y a danger de tromperie en Marie de Valence, & en l'ame de la Faye par la malice de Clarençal.
Si la poſſedée eſt Religieuſe.
Quand tu ſortiras, l'heure, le moyen, ſi de nuit.
S'il y a quelque danger caché auquel je ſois ſujet.
Si les langues ſont venuës de Dieu.
Chamieres Ferrier par quel moyen.
Pour les Sermons, comment ils ſeront rendus.

rendus plus utiles, par quels livres, par quel moyen.
Quel eſt mon plus grand danger.
A quelle reſtitution le Roi eſt tenu.
Ce qu'il veut être dit à la Dame Acharie & du Jardin, & aux Freres & aux Sœurs.
Quelle a été cette apparition en Languedoc.
S'il eſt expedient que la Mere Paſithée vienne, & que la Sœur Anne de Saint Barthelemy aille à Pontamouſſon.
Ce qu'il faut que je ſçache touchant le Roi & Monſieur de Roſny.
Ce que l'on peut eſperer de ſa converſion.
Qui ſont les heretiques qui ſeront plus faciles en Cour à reduire à la foi.
Tout le danger qui peut ſurvenir à celui qui eſt délivré des Demons.
Touchant celui qui peut être contre moi.
Ce qui eſt le plus utile pour la converſion des Heretiques.
Quoi, & qui empêche la fondation du College de Poitiers.
Ce qui eſt touchant la vocation de la Niéce.
Quel eſt le plus clair & le plus évident paſſage de l'Ecriture, pour prouver le

Pur,

Purgatoire & l'invocation des Saints.

Pour prouver auſſi la puiſſance du Pape, & que le nôtre l'a ſemblable à celle de Saint Pierre.

Quand les animaux ont bû en l'Arche de Noé.

Quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes.

Si le Serpent a cheminé ſur ſes pieds devant la chûte d'Adam.

Combien de tems ils ont été au Ciel, & nos Peres au Paradis Terreſtre.

Quels ſont les eſprits qui ſont devant le trône de Dieu.

S'il y a un Roi des Archanges.

Ce qui eſt expedient pour établir une ferme paix avec les Eſpagnols.

Si Dieu veut que je ſçache quelque choſe par toi du tems auquel l'hereſie de Calvin doit être éteinte.

S'il veut que je ſçache quelque choſe de mon pere, de ſa condition & de mes freres Jean & Antoine.

Combien de paſſages touchant la foi, ont été depravez par les Heretiques.

Ce que Dieu veut que je ſçache par toi, touchant le Plagiaire de Genêve.

Ce qui eſt du voyage du Pere General en Eſpagne.

La ruïner de fond en comble.

Ce

Ce qui eſt touchant le Bref, & du Pere General.

Ce qui eſt touchant Baqueville, & le jeune homme qui demeure près Notre-Dame.

Quand les Iſles ont reçû les animaux, & quand les hommes y ſont arrivez après Adam.

Où eſt le Paradis Terreſtre.

Par quel moyen principalement & facilement le Roi d'Angleterre, la Reine & ſon Royaume ſe pourront convertir.

Par quel moyen le Turc pourroit être vaincu, & les Infidéles convertis.

Quelle partie des Anges eſt tombée.

Quelle eſt l'adoration de Dieu au Cherubin, & par quel moyen il s'y peut rapporter.

Par quel moyen ſe peuvent reparer tous les défauts que j'ai commis, ſoit en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant.

Ce qui le preſſe principalement en l'exorciſme, & les autres demons.

Ce qui a fait que Genêve a été ſi ſouvent conſervé.

Ce qu'il peut ſçavoir de la ſanté du Roi.

Ce qui peut accommoder les volon-

tez entre le Roi & les Grands de ſon Royaume.

Comment l'on pourra aider le Sieur de Verdun, ce qui le pouſſe.

Ce qui eſt touchant les Villes d'ôtage.

Ce qui eſt touchant Leſdiguieres & ſa converſion.

Ce qui eſt touchant l'honneur de mes reliques.

Ce qui eſt touchant les lettres à Madame de Clarençal, & elle principalement.

Ce qui empêche le College d'Amiens & de Troye.

Ce qui eſt touchant la durée de l'hereſie.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ayant commandé au Prevôt des Marchands de ma bonne Ville de Paris, de me mander quand les portes de Saint Bernard & du Temple, & les fontaines de devant le Palais & la Croix du Tiroir, ſeroient parachevées, & ſi ce ne ſeroit pas dans la Saint Jean prochaine, comme il m'avoit aſſûré; il m'a écrit qu'à cauſe d'un Arrêt qui a été donné en mon Conſeil, par lequel il a été ordonné que les deniers deſdites Fontaines ſeroient employez

au

au payement du pavé de ladite Ville, contre le Bail ci-devant fait en mondit Conseil, par lequel il eſt dit que leſdits deniers ſe leveront par l'Adjudicataire ſur les habitans, ſelon le toiſé du pavé qu'ils auront devant leurs maiſons, cela ne pourroit être ſi-tôt. Et pource que je deſire que leſdites Portes & Fontaines ſe parachevent au plûtôt, je vous fais ce mot, & vous dépêche ce laquais exprès pour vous dire, que je ſerai très-aiſe de ſçavoir pourquoi les deniers deſtinez auſdits Ouvrages, ont été divertis & détournez, & que vous teniez la main à ce que cela ne ſoit, me mandant les occaſions pour leſquelles on l'a ainſi ordonné. Pour ma ſanté, elle eſt très-bonne, Dieu merci, & ai parachevé de ſuer, ſentant un merveilleux amandement de ma diette. Quant aux nouvelles, j'ai commandé à Monſieur de Villeroy de les vous écrire, ſi que pour cette heure vous n'aurez aucune choſe de moi, pour fin, que l'aſſurance de la continuation de mon affection. A Dieu, mon Ami, lequel je prie vous avoir en ſa garde, ce 18. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

JE pars, auſſi ou plus mal ſatisfait que je n'étois hier. L'on m'a bien dit ce que vous aviez conſeillé, mais d'une façon qui ne vous eût pas plû, avec d'autres circonſtances qui m'ont merveilleuſement offenſé. Je le vous dirai & à Monſieur de Sillery, mais que je vous voye. Adieu.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, Suivant celle que je vous écrivis hier par celui que vous m'aviez dépêché, que je trouverois bon que vous ſéjournaſſiez à Paris juſques à Lundi, pour accommoder les brouilleries qui ſont entre Monſieur de Roquelaure & les ſiens; je vous fais ce mot par le Sieur de Noüailles, qui le vous rendra, pour vous dire que je le vous envoye, afin que vous accommodiez la querelle qu'il a avec ledit Sieur de Roquelaure; & ſi vous pouvez par même moyen, la diſpute qu'il a avec ſon fils, gendre

gendre dudit Roquelaure. Adieu, mon Ami, ce 12. Juin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de ceux de la Religion de Metz à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Les deux perſonnages que notre Egliſe a envoyez en Cour depuis deux mois, pour s'oppoſer à ceux qui ont pourſuivi l'introduction des Jeſuites en ce lieu, nous ont fait ſi particulier recit du ſoin qu'il vous a plû prendre pour notre ſoulagement (dont celle que le dernier d'eux nous a renduë de votre part, nous eſt un aſſûré témoignage) que ne pouvons vous en rendre très-humble remercîment, & vous ſupplier très-humblement croire que ſi l'occaſion ſe pouvoit jamais preſenter de vous en rendre fidéle ſervice, il n'y a pas un de nous qui n'y voulût employer librement tout ce que Dieu lui a prêté au monde. Mais, Monſeigneur, encore qu'il vous ait plû nous donner parole au nom du Roi, que Sa Majeſté nous déchargeroit deſdits Jeſui-

Jesuites, & que nous la tenions toute assûrée, si est-ce que notre devoir nous oblige à vous faire sçavoir l'avis assuré qui nous a été depuis peu de jours donné, que Messieurs nos Combourgeois Catholiques avoient parole qu'on ne desisteroit, & qu'on feroit telle instance que Sa Majesté changeroit de volonté, comme plus particulierement vous fera, s'il vous plaît, entendre le present porteur qui est de notre Corps, & lequel nous avons chargé de vous remercier humblement au nom de toute notre Eglise, du bien favorable qu'il vous a plû nous procurer, attendant que par effet nous vous puissions en general & en particulier rendre quelque signalé service : ce sera de pareille affection, que nous prions Dieu, Monseigneur, vous conserver longuement en tout heur & santé pour le repos de son Eglise, & le bien de la France. A Metz, ce 10. jour de Juillet 1606. Vos très-humbles & obéïssans serviteurs, au nom de l'Eglise reformée de Metz.

Lettre du Roi à Monsieur de Sillery, dont il fit envoyer copie à Monsieur de Sully.

MOnsieur le Chancelier, j'ai été averti que l'on poursuit une Commission pour faire la recette du simple des omissions de recettes & fausses reprises. C'est chose qui pouvoit avoir été poursuivie, lorsque Monsieur de Rosny étoit ici, étant question des Financiers. C'est pourquoi je ne desire pas qu'elle soit expediée, que Monsieur de Rosny ne soit de retour, m'assûrant que ç'eût été chose necessaire qu'il y eût pourvû auparavant son partement, ou vous en eût parlé. Sur ce, Dieu vous ait, Monsieur le Chancelier, en sa sainte garde. Ce 19. Juillet A Monsieur.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

La Duchesse de Mantouë doit arriver à Nancy,

Nancy, le huitiéme ou dixiéme du mois de Juin, où elle ne doit demeurer que huit ou dix jours au plus : son train est de deux cent chevaux, & de deux cent trente personnes. Les siens comme les gens de Monsieur de Lorraine, qui nous ont donné le susdit avis de sa venuë, demandent ce qu'il plaît au Roi qu'elle fasse & devienne, après qu'elle aura achevé à Nancy ce qui l'a fait venir : dont Sa Majesté m'a commandé vous écrire avoir besoin & desirer votre conseil pour s'en resoudre, faisant état d'envoyer & faire trouver audit Nancy quelqu'un de sa part, au tems que ladite Dame y arrivera, avec ses intentions. C'est pourquoi Sa Majesté vous prie partir de votre Maison à tems, pour vous rendre à Paris le cinq ou sixiéme du mois prochain : car Sa Majesté fait état d'aller faire une course en ladite Ville à la fin de ce mois, où elle vous attendra en visitant cependant Monseigneur le Dauphin. Il est question aussi de resoudre si nous deffrayerons ladite Dame avec sa suite, tant qu'elle demeurera avec nous, en attendant le tems de nos baptêmes ou non, & comment on la traitera : la Reine desirant que l'on ait égard qu'elle est sa sœur aînée, & qu'elle

qu'elle eſt appellée en ce Royaume pour ſervir le Roi en une occaſion non vulgaire. Vous en direz votre avis quand vous ſerez ici, où nous attendons cette ſemaine la Reine Marguerite, laquelle nous faiſons état de ramener avec nous à Paris, au commencement de la prochaine. Monſieur le Garde des Sceaux eſt ici, & Meſſieurs du Conſeil ont été retardez, juſques après notre retour de Paris. Je vous envoye une lettre de Rome, où l'on nous écrit que les choſes s'alterent contre les Venitiens de plus en plus : toutefois ils ſeront bien aiſes que quelqu'un leur aide à ſortir à leur honneur de ce paſſage, auquel ils ſe trouvent plus engagez qu'ils n'avoient prevû. Je vous ai écrit que ces Meſſieurs les Députez attendoient vos lettres pour leurs Egliſes, ayant cependant envoyé les leurs, ſuivant l'intention du Roi. Le ſieur d'Arſens venu ici pour repreſenter à leurs Majeſtez, les enfans du Sieur de Bernauld, qui vont voir le monde, attend auſſi voſdites lettres, ou quelque avis de ce qu'il a affaire pour les poudres que l'on lui a promiſes. Le Marquis de Spinola partit de Génes, le ſixiéme de ce mois, pour revenir en Flandres, où il étoit attendu d'heure à autre, le

dix-neuviéme jour d'icelui, duquel sont écrites les dernieres lettres de Monsieur de Berin. Je vous envoye un avis plus particulier du voyage fait par les Hollandois aux Indes Orientales, presenté à Sa Majesté par le Sieur d'Arsens, & vous presente mes bien-humbles recommendemens, en priant Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en parfaite santé. De Fontainebleau, le vingt-quatriéme Mai mil six cent six.

Signé, DE NEUFVILLE.

NOus dirons sur cette lettre, que l'arrivée de la Duchesse de Mantouë causa plusieurs plaintes, d'autant que la Reine voulut qu'elle precedât en rang, non seulement tous autres Princes étrangers, mais aussi ceux du Sang, ce qu'ils contestoient opiniâtrément, sur tout les derniers qui disoient ne pouvoir souffrir, eux qui étoient descendus d'une maison Royale, la premiere & la plus ancienne de la Chrétienté, être precedez par un Duc nouvellement inventé, duquel la Maison étoit descenduë d'un habitant de Mantouë, qui avoit tué Bonnacolsi, Seigneur d'icelle, & en avoit usurpé au commencement le gouvernement,

ment, & finalement la Seigneurie sans aucun tître d'autre dignité. A cela se faisoit-il plusieurs repliques, & la Reine s'affermissant en son dessein, nuls de ceux de la Maison de France ne se voulurent trouver aux ceremonies où ils devoient marcher ensemble.

CHAPITRE VI.

Baptême, Siege de Rhimberg, distribution de cent mille livres aux Jesuites.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye la jussion de laquelle votre frere a parlé à Lomenie, sur l'abolition que j'accordai ci-devant à votre requête au Sieur de la Saminiere, afin que si vous même vous la jugez juste, & que ma conscience n'y soit interessée, vous la fassiez sceller, sur l'assûrance que j'ai que vous ne voudriez consentir que l'on dît de moi que je fisse aucune chose injuste à votre priere; me souvenant fort bien qu'une fois, lorsque l'on me parla de ce fait-là en

votre preſence, vous dîtes que pour rien du monde vous ne voudriez ſoûtenir une méchanceté, ou être cauſe d'une injuſtice. Adieu, mon Ami, ce quinziéme Juillet, à Freſnes.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ſi la peſte augmente à Paris à la fin de cette Lune, il faudra que nous faſſions nos Baptêmes ailleurs : en ce cas nous nous diſpenſerons auſſi de faire les combats & maſcarades que nous avions projettez. Mais auſſi ſi la maladie ceſſe, j'ai deliberé d'executer dans ladite Ville tous les deſſeins que nous avons faits ſans les retrencher. Je vous ai jà écrit ce que j'entends & eſt neceſſaire de faire pour les habits qu'il faut pour ma perſonne; mais je ne puis encore vous envoyer les états au vrai, des autres dépenſes qu'il conviendra faire, s'il faut que nous executions nos déliberations. Cependant vous pourrez continuer les ouvrages commencez, tout doucement : car nous verrons en peu de jours ce que la maladie deviendra. Je fais état de partir d'ici Mardi pour retourner

tourner par Monceaux à Paris, la Duchesse de Mantouë étant arrivée en ce lieu, hier après dîner. Qui sera tout ce que je vous écrirai pour cette fois, répondant à votre lettre du vingtiéme, par laquelle j'ai eu à plaisir de sçavoir votre retour en ladite Ville. Adieu, mon Ami, ce 21. Juillet, à Villiers-Coterêts.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je trouve bon, puisque la maladie continuë à Paris, que vous fassiez cesser dès à present tous les ouvrages des échaffauts que l'on a ordonnez en l'Eglise Notre-Dame, au Palais & en la Place des Manufactures: car il faudra que nous fassions ailleurs la ceremonie de nos Baptêmes. Je crois que Fontainebleau sera plus propre que nul autre lieu. Nous nous passerons aussi de combat à la barriere comme de tous les autres, & faudra se contenter de pourvoir à la dépense ordinaire & accoûtumée des Baptêmes, & à mes habillemens. Au demeurant, je partirai d'ici Mardi & serai à Monceaux Mercre-

di. Et d'autant que je m'attends que le Nonce m'y viendra trouver, & que je veux resoudre devant que d'aller à Paris, les dépêches qu'il faut que je fasse à Rome & à Venise, sur les occasions qui se presentent, je desire que Monsieur le Garde des Sceaux & vous, veniez à Meaux Vendredi, afin de conferer avec vous & prendre vos avis. Partant vous en avertirez ledit Garde des Sceaux, & comparoîtrez tous deux à cette assignation. Adieu, mon Ami, ce 23. jour de Juillet, à Villiers-Coterêts.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi vous a écrit à present son intention sur nos Baptêmes bien clairement, ce que Sa Majesté n'avoit differé de faire, que pour donner loisir à Madame la Duchesse de Mantouë d'arriver, & en conferer avec elle. Nous ne ferons plus doncques des combats, & nous contenterons des ceremonies ordinai-

dinaires desdits Baptêmes. Le Roi sera incommodé à Fontainebleau de la Chapelle, parce que celles du Château sont trop petites, & celle des Religieux est imparfaite; mais il faudra accommoder & couvrir celle-ci de tapisseries, ou bien se servir de la grande salle. Puisque nous devons vous voir bien-tôt, vous pourrez en dire votre avis à tems pour y pourvoir. Je lui parlerai demain de l'Office de Chancelier de l'Ordre, suivant la lettre que vous m'en avez écrite. Quant aux deniers d'Angoulême, l'Oeconome n'a dû se dessaisir de ce qu'il a reçû sans Lettres patentes du Roi. Il faut qu'il en réponde. Je me recommende bien humblement à votre bonne grace, & prie Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé. De Villiers-Coterêts, le vingt-troisiéme Juillet au soir 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ayant sçû par des vôtres, que vous êtes demeuré malade à Brie-Comte-Robert, je vous fais ce mot par ce laquais exprès, pour vous

prier de me mander des nouvelles de votre ſanté, afin de m'ôter de peine. Et ſur ce, je prie Dieu vous avoir en ſa garde, ce 29. Août, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

Votre Majeſté me fait tous les jours tant de graces & faveurs, & me témoigne maintenant un tel ſoin & ſouci de ma ſanté, qui à preſent eſt aſſez bonne, que tels honneurs ne ſe ſçauroient exprimer, ni les obligations que j'en ai à votre Majeſté, jamais payer, ne pouvant dire autre choſe, ſinon que ma vie ne ſera jamais employée que ſous l'honneur de vos commandemens, ni n'aurai voix ni mouvement que pour celebrer vos loüanges, & pour ſervir à votre gloire & contentement, étant, SIRE, &c.

Monsieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

Je vous envoye la copie de quelques articles, qu'aucuns Ecclesiastiques de votre Ville ont presentez au Conseil, lequel ne les a pas voulu répondre; mais a avisé qu'auparavant je vous en écrirois mon avis, pour voir si les uns & les autres vous y pourriez conformer sans qu'il intervînt Arrêt, craignant la consequence. Sur le premier article, les Ecclesiastiques même ont approuvé la priere que je leur ai faite de n'insister pas là-dessus : & le semblable pour le second article. Quant au troisiéme, il me semble que vous leur devez permettre toutes sortes de visitations & consolations dans les Hôpitaux & Prisons, & même n'empêcher pas qu'ils les confessent & portent l'Hostie, pourvû que cela se fasse secrettement. Mais d'accompagner les criminels au supplice en public, j'ai jugé à propos que lesdits Ecclesiastiques s'en abstinssent. Quant au quatriéme article, j'ai estimé qu'il

n'étoit pas à propos que les Ecclesiastiques se trouvassent avec ceremonies publiques aux enterremens , marchant en ordre & portant les Croix : mais aussi n'est-il pas raisonnable , que quand en particulier lesdits Ecclesiastiques passent par les ruës avec leurs habits, vous permettiez qu'ils soient injuriez & moquez, ou autrement offensez. Quant au cinquiéme article , il est raisonnable que les Catholiques se contentent d'entrer aux charges, lorsqu'ils y seront appellez par les voix & suffrages publics. Mais quant aux Maîtrises & Arts mécaniques, vous ne devez nullement les empêcher d'être reçûs , & encore moins chasser hors de notre Ville , les Compagnons de mêtier & serviteurs de boutiques pour être Catholiques : car cela préjudicieroit à ceux de la Religion , où les Catholiques sont les plus puissans. Quant au sixiéme article , s'il est ainsi que les Commissaires leur ayent baillé & destiné une place pour rebâtir un Temple , & que vous en soyez d'accord , vous ne les devez nullement empêcher de bâtir : mais si le lieu vous est incommode & suspect , il faut essayer de leur en bailler un autre à leur contentement , sinon presenter Requête au Conseil pour en être ordon-

ordonné, ayant oüi les raiſons des uns & des autres, & n'y proceder pas par voye de fait & de force, comme l'on s'en plaint. Or m'aſſûrant que vous accommoderez toutes choſes avec le plus de douceur qu'il ſera poſſible, comme je vous en prie de tout mon cœur, & que vous me rendrez réponſe bien particuliere ſur tous les points de la preſente, je ne vous ferai plus long diſcours, ſinon pour vous prier de m'aimer toûjours comme celui qui vous affectionne infiniment, & qui deſire vous pouvoir faire ſervice en toute occaſion. Employez-moi donc librement, & je vous rendrai preuve de la verité qui eſt en mes paroles. Surquoi je vous baiſerai les mains, priant Dieu, Meſſieurs, qu'il vous augmente ſes ſaintes benedictions. De Fontainebleau, ce 12. Septembre *1606*. C'eſt votre plus fidele Ami à vous faire ſervice.

Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le siege de Rhimberg va de longue, sans que le Prince Maurice ait encore donné la moindre alarme du monde à son ennemi, mais les assiegez se défendent courageusement, faisant force sorties & à coups de canon. Toutefois châcun dit qu'il faudra qu'ils perissent dedans ce mois. La lettre de Monsieur de Berny est du quinziéme du present: Monsieur de Buzenval mande que les Etats sont étonnez que l'on y parle de la paix ouvertement, & que tel qui y a été jusques à present le plus contraire, la propose, & recherche d'assûrer sa fortune sur icelle: vous en sçaurez les particularitez à votre retour. Le Pape & les Venitiens sont plus mal que devant, à cause des écrits publics de part & d'autre. Le premier n'attendoit que de nos nouvelles pour se resoudre au pis, à quoi les autres aussi se preparoient. Toutefois j'ai opinion que plus ils approcheront du précipice de la guerre, moins

moins ils le voudront franchir. Cependant le Pape a fait huit Cardinaux hors de tems, dont je vous envoye la liste. Le Roi s'en est réjoüi avec Monsieur Barbarino, qui s'en ressent du tout redevable à Sa Majesté, & dit tout haut qu'il a un bon ami auprès d'elle sans le nommer. Le Roi a donné au Cardinal du Perron l'Archevêché de Sens, & l'Office de Grand Aumônier. L'Abbaye de Coulon vous a aussi été conservée. Sa Majesté va à Fleury pour faire nettoyer cette Maison, & ramener Monsieur le Dauphin ainsi qu'elle dit : elle ne sera absente que deux jours, si elle ne change d'opinion, & je demeurerai ici pour nettoyer le tapis, & vous servir s'il vous plaît employer vos commandemens. De Fontainebleau, ce vingtiéme Septembre 1606.

Signé, DE NEUFVILLE.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, depuis que vous êtes parti d'auprés de moi, je ne vous ai point écrit, pource qu'il n'y a rien eu de nouveau, sinon que je viens d'apprendre des nouvelles du siege de Rhimberg,

berg, qui ſont, que Spinola eſpere de l'avoir pris dans le vingtiéme, & ceux de dedans ſe plaignent de la moleſſe du Prince Maurice, qui a laiſſé paſſer pluſieurs occaſions où il pouvoit faire quelque choſe; de façon que les François de dedans, & ceux qui ſont avec lui, ſont fort découragez. Il n'y a point de mal ici; car de ſix perſonnes qui ont été frappez de la contagion, cinq ſont morts & l'autre eſt gueri, & ne renouvelle plus. A Melun, il y a eu quelques maiſons attaquées, & j'en ai fait déloger le Regiment de mes Gardes. Je vous prie de vous en revenir à Sully pour être plus près de moi, afin que je vous puiſſe avoir lorſque j'en aurai beſoin. Parfait vous va trouver pour vous parler de la dépenſe extraordinaire de ma Maiſon, je vous prie d'y pourvoir. Adieu, mon Ami, ce vingt-neuviéme Septembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous prie de faire diſtribuer les cent cinquante mille livres, qui ſe payeront pour la compo-
ſition

ſition des Financiers, & les ſoixante mille livres pour la continuation du bail du ſel pour la ſixiéme année, ſelon que j'ai arrêté, à ſçavoir, pour l'acquiſiſition de Moret, quatre-vingt quatre mille livres; pour moi, trente-ſix mille livres; pour ma femme, douze mille livres; pour Monſieur de Nemours, trente mille livres; pour vous, mon Ami, autres trente mille livres; & pour le Sieur de Verſenay, dix-huit mille livres. Et cette-ci n'étant à autre fin, Dieu vous ait, mon Ami, en ſa garde. Ce 19. Septembre, à Paris.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai ouvert une lettre que la Rochebeaucourt vous écrivoit, laquelle étoit avec une pour moi, par laquelle il me donnoit avis de la mort du Sieur des Ajots & me demandoit ſa charge, & je crois qu'il attendoit de me venir trouver pour me la demander lui-même, que Parabere fût dans le païs, qui m'avoit ſupplié en partant d'auprès de moi, de faire quelque choſe pour lui. Avant j'en avois reçû une de Beaulieu, par

par laquelle il me donnoit le même avis, & me demandoit la même chose, disant qu'il y a quelque tems, & auparavant que j'eusse pourvû de ladite charge ledit Sieur des Ajots, qu'il en avoit quelques brevets; mais pour ce qu'il n'y a rien qui presse, je n'y pourvoirai que je ne vous aye vû. Cependant je vous prie si vous écrivez audit la Rochebeaucourt, lui faire reconnoître que ceux qui veulent des charges, ne doivent dépendre que du Roi, & lui faire sur cela des remontrances, comme vous sçavez bien faire. A l'heure même que j'eus avis de la mort dudit Sieur des Ajots, par celle dudit Beaulieu, Monsieur d'Espernon l'eut aussi, & parlant avec lui de celui, qui dans le païs seroit le plus capable de cette charge, il me fit reconnoître que ledit la Rochebeaucourt le seroit, & qu'il étoit Gentilhomme de moyen. Ceux de Saint Jean viennent d'arriver ici pour ce même sujet; mais puisqu'il n'y a rien qui presse, aussi ne me hâterai-je d'y pourvoir, que je ne vous aye vû. J'ai reçû la vôtre par de Murat, j'estime que l'ordre que nous avons donné touchant le Comte d'Auvergne, n'est que très-bon, mêmement attendant vôtre venuë, je suis bien

bien aiſe que vous faſſiez approfondir l'affaire touchant les poudres, & que vous en faſſiez faire punition : car il eſt à craindre que toutes les poudres qui ſont dans vos magaſins, ſoient de même. Je vous prie de hâter tellement les affaires que vous avez de delà pour mon ſervice, que vous me puiſſiez venir trouver dans huit ou dix jours. Je viens tout preſentement d'avoir nouvelles par le Courier, que Spinola dépêche en Eſpagne de la priſe de Rhinberg, qui fut Dimanche, & qu'ils capitulerent Samedi, dès le lendemain ceux de dedans en ſortirent, leur capitulation témoigne bien qu'ils n'étoient encore gueres preſſez : car ils emmenerent le canon qui y étoit. Il eſt vrai que ledit Courier dit qu'ils n'avoient plus que ſix tonnes de poudre. Il y a eu deux Colonels d'Eſpagnols tuez, l'un qui avoit ce nouveau Terſe, qui étoit en Savoye tué, & l'autre nommé Thores. Spinola va à Meurs, & le Prince Maurice ne fait rien qui vaille, voilà tout ce que je ſçai. Je penſois vous envoyer cette-ci par la Tour, qui m'avoit apporté celles de Rochebeaucourt pour vous & pour moi. Mais pour ce que venant il eſt tombé & s'eſt tout froiſſé, je la vous envoye par ce porteur exprès.

exprès. Adieu, mon Ami, ce 10. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Distribution de cent mille écus aux Jesuites.

POur employer au bâtiment de l'Eglise & dudit College, cent soixante-cinq mille livres, cy 165. mille liv.

Pour l'achat des places à faire ladite Eglise & College, vingt & un mille livres, cy 21. mille liv.

Pour recompense des Benefices, occupez par personnes qui n'en ont nul tître, & qui ne sont point d'Eglise pour faire ladite fondation, soixante & quinze mille livres, cy 75. mille liv.

Pour faire un Palais en ladite Ville de la Flêche, au lieu de celui où logent de present lesdits Peres Jesuites, & où se fera ledit bâtiment, douze mille livres, cy 12. mille liv.

Pour acheter des Livres, trois mille livres, cy 3. mille liv.

Pour acheter des ornemens à faire le service, trois mille livres, cy 3. mille liv.

Pour fournir à la nourriture desdits Peres Jesuites la presente année, six mille livres,

livres, cy 6. mille liv.

Pour rendre au Sieur de la Varenne, qui leur a prêté depuis qu'ils sont à la Flêche, tant pour vivre que pour acheter des meubles, quinze mille livres, cy 15. mille liv.

Fait à Fontainebleau, le 16. jour d'Octobre 1606.

Signé, HENRY.

Et plus bas, DE LOMENIE.

Monsieur le Cardinal du Perron à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je n'ai point de paroles suffisantes pour vous remercier des obligations que vous avez nouvellement acquises sur moi, aussi n'y en a-t'il point qui le soient. Mon frere m'a écrit fort particulierement la protection que vous avez prise de mes interêts en toutes choses; mais specialement en l'occasion de me faire conserver les graces que le Roi m'avoit promises de l'Archevêché de Sens, & de la grande Aumônerie, & comme

comme vous en aviez parlé par plusieurs fois à Sa Majesté, dès devant qu'elles vaquassent, & en aviez fait votre fait propre, lui representant que c'étoit chose qu'elle vous avoit promise à vous-même. Ce sont des obligations qui ne se peuvent exprimer qu'avec l'admiration & le silence, & desquelles si je ne me ressentois infiniment, il faudroit que je fusse le plus ingrat homme du monde. Or je ne le suis point, Monsieur, & partant je vous prie croire que j'en conserverai éternellement la memoire, & ne desirerai rien tant que l'opportunité de vous témoigner par toutes sortes de services que vous n'avez point semé ces faveurs en une terre ingrate, voire ne cherirai les graces que Sa Majesté m'a faites pour nulle autre consideration, plus que pour le moyen qu'elles m'apporteront de vous rendre & à tous les vôtres plus de service. J'aurai encore, possible, besoin de votre autorité aux occasions qui se pourront presenter, pour me conserver en mon absence la jouïssance des droits de la grande Aumonerie. Mais je suis si assûré que vous l'y employerez, lorsque mon frere vous en parlera, que ce seroit chose superfluë de vous en prier. Et partant toute la supplication

cation que je vous ferai, ſera de vous aſſûrer que tout ce que je ſuis & ſerai jamais, je le tiendrai, après le Roi, principalement de vous, pour en demeurer éternellement, MONSIEUR, Votre très-affectionné, & très-obligé ſerviteur,

J. CARDINAL DU PERRON.

De Rome, ce 19. Octobre 1606.

CHAPITRE VII.

Diverſes Lettres & affaires.

Lettre de Monſieur de Sully au Lieutenant de Blois.

MOnſieur le Lieutenant General, vous m'avez fait plaiſir de m'écrire ce que vous eſtimez qui ſe paſſe en votre Province, au prejudice du Roi & ſoulagement du peuple; car j'affectionne l'un & l'autre avec telle paſſion, que je n'omettrai jamais rien qui dépende de ma puiſſance, pour empêcher que l'un ou l'autre reçoive prejudice. Et s'il y a quelquefois des affaires de cette qualité

lité que je ne puiſſe du tout détourner, ou pour être affectionnez par le Roi ou par quelques Grands qui ont de la faveur & de l'autorité près de Sa Majeſté, au moins eſſayerai-je d'en rendre l'execution ſi moderée, que le mal en ſera beaucoup diminué. Mais par ce que j'ai appris dans votre lettre, il m'eſt du tout impoſſible de pratiquer ni l'un ni l'autre, à cauſe qu'il n'y a rien qui ſoit ſpecifié & particulariſé, comme il ſeroit requis pour pourvoir ſuffiſamment. Car encore que vous me diſiez qu'il y a deux Commiſſaires qui font beaucoup de mal en la Province pour le ſel & la taxe des Elûs & autres Officiers, ſi ne puis-je juger ce que je leur dois mander, puiſque vous ne m'écrivez pas en quoi ils commettent les abus, ſoit en la choſe ou en la forme, ce que je vous prie de me faire ſçavoir au plûtôt, & lors vous verrez que j'y apporterai tout l'ordre qui ſe pourra. Et afin que vous-même ſoyez mieux éclairci, je vous dirai ce que je penſe de ces affaires, & comme j'eſtime qu'il y doit être procedé, afin que ſi les Commiſſaires en uſent autrement, vous leur puiſſiez montrer mes lettres, & m'en écrire plus particulierement. Quant à ce qui touche le

ſel,

sel, je sçai bien que suivant les Ordonnances il va par toutes les generalitez des Conseillers de la Cour des Aydes pour regaler le departement du s[illegible] par les Parroisses où il se leve par impot. Et en chemin faisant si l'on leur fait plainte de ceux qui font les Faux-saunages, & qui en usent, je ne doute point qu'ils n'en condamnent quelques-uns en l'amende ; mais la peine doit être bien differente entre ceux qui font le Faux-saunage, lesquels l'on ne sçauroit trop punir, ou ceux qui usent de faux sel en trouvant à bon marché, ausquels l'on ne sçauroit être trop indulgent, pourvû qu'ils ne soient trouvez sur le fait. Et quant à l'impôt, nous n'entendons point qu'il puisse être augmenté par generalitez, mais bien par Parroisses, selon leurs facultez, en augmentant celles qui sont enrichies, & diminuant à proportion celles qui sont appauvries. Quant à la taxe des Elûs & autres Officiers de Finance, il s'en fait de deux sortes, l'une sur tous les Officiers de Finance en general pour la revocation de la recherche ; mais ces taxes ne se payent qu'entre volontaires, & ceux qui declarent ou pardevant le Sergent qui leur signifie leurs taxes, ou à son refus pardevant le

Juge ou Notaire, ou Tabellion du lieu, qu'il n'entend s'aider de l'abolition du Roi, l'on ne le peut plus contraindre à payer sa taxe; mais bien lui faire son procès, s'il est trouvé qu'il ait fait quelque larcin. L'autre taxe sur les Elûs en particulier, est pour le rétablissement de leurs droits & taxations, & exemptions de tailles & de service alternatifs, & qui ne s'execute encore qu'entre les volontaires: car declarant ne vouloir joüir desdits droits, privileges & autres exemptions, l'on ne les peut contraindre à payer leurs taxes; mais bien à restituer ce qu'ils pourroient avoir pris pour ces choses au prejudice des Edits & Ordonnances du Roi & des Etats. Voilà ce que je vous puis dire sur ce sujet, & en attendant votre réponse, je prierai le Createur qu'il vous garde. De Montargis, ce vingtroisiéme Octobre 1606.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, hier je reçûs par la voye de la Poste votre lettre, du 27. par laquelle vous me donnez avis de l'arrivée de mon Cousin de Rohan à Paris, laquelle j'avois déja entenduë par ce porteur.

porteur. Je perſiſte en la reſolution que je vous ai dit que je voulois tenir en ſon arrivée, qui eſt que le jour avant que j'arrive à Paris, vous l'envoyez à Roſny, ou en quelque autre Maiſon, que cependant vous faſſiez connoître à tout le monde le déplaiſir que vous avez de ce qu'il m'a deſobéï; & que lui, témoigne le regret qu'il en a. Pour mon Couſin de Soubiſe, parce que je lui donnai congé d'aller en Flandres, il me pourra venir trouver ici, ou m'attendre à Paris, où après que je ſerai arrivé, j'aviſerai avec vous ce qu'il faudra que mon Couſin de Rohan faſſe lorſque je le verrai, tant pour me ſatisfaire que donner contentement au monde, afin que ſon exemple ſerve à faire retenir chacun en ſon devoir. Adieu, mon Ami, ce vingtneuviéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Monſieur de Sully aux Treſoriers de Roüen.

MESSIEURS,

Pour réponſe à votre lettre, du pre-

mier du present, je vous dirai que je trouve Messieurs les Commissaires bien fondez à desirer la diminution des impositions ; car à la verité elles sont excessives au grand regret du Roi, & de moi aussi. Mais Sa Majesté est chargée de tant de sortes de dépenses par le mauvais ménage de ses Predecesseurs, par les occasions qui se presentent journellement aux affaires de dehors, & par l'importunité des particuliers qui deviennent de plus en plus insatiables, n'estimant quasi rien les grands dons, entretenemens, gages & pensions qu'ils reçoivent, & appellent chicheté, ce qui autrefois eût été tenu pour prodigalité. Or non seulement je trouve très-bon la décharge que Messieurs les Commissaires ont apportée au peuple, & ne faut point qu'ils se mettent en peine de faire preparer de grandes harangues aux Députez pour le faire trouver bon au Roi : car je l'y disposerai de tout mon pouvoir. Mais encore eusse-je bien été d'avis que l'on eût déchargé la Province des autres sommes employées, pour affaires qui ne concernent point en particulier le service du Roi, lesquelles, compris les onze mille tant d'écus, dont les susdits Commissaires ont déchargé

le peuple, montent à deux cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt une livre, à sçavoir, pour les Ponts & Chaussées du General de la Province, tant à Roüen qu'à Caën, trente-trois mille livres. Pour la suppression de l'Edit des toiles, tant à Roüen qu'à Caën, trente-sept mille cinq cent livres. Pour le Pont de Roüen aux deux Generalitez, sans ce qui se leve sur les Villes & à Paris, vingt-deux mille cinq cent livres. Pour les Ponts de Mante & Saint Cloud, quinze mille livres. Pour le Canal de Seine & Loire, trente mille livres. Et pour le Grand Prevôt de la Province, huit mille trois cent quatre-vingt une livre. Toutes lesquelles sommes ont été augmentées depuis quelques années, sans que le Roi s'en prevale d'un sol, mais seulement les Provinces & les particuliers, & peut-être que les peuples se passeront mieux de toutes ces reparations publiques & autres effets particuliers, que d'une décharge de somme si notable qui leur apportera grand soulagement. Si donc Messieurs les Commissaires & les Députez sont d'avis de requerir ces décharges, je joindrai encore mes supplications aux leurs; car de ne les décharger parmi de si grandes levées

que d'onze mille tant d'écus, les pauvres païsans n'en tireront pas grand soulagement. Voilà ce que je vous puis répondre sur votre lettre, vous priant d'apporter tout le soin & la diligence qu'avez accoûtumé pour le bien & avancement des affaires & service du Roi, & soulagement de son peuple, que je desire passionnément. Sur ce, je vous baise les mains, de Paris, ce cinquiéme Decembre 1606.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour ce que j'ai perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot par le neveu de Lomenie, pour vous dire que vous m'envoyez deux mille pistolles par Morant, & que je les aye dès ce soir. Bon soir, mon Ami, ce Mardi onziéme Decembre, à Paris.

Signé, HENRY.

MON

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous ai déjà écrit une lettre semblable à celle-ci par celui que vous m'aviez dépêché, afin que vous sejournassiez encore à Paris jusques à trois ou quatre jours, pour accommoder les broüilleries qui sont entre Monsieur de Roquelaure & les siens; & vous fais maintenant ce mot par le Sieur de Noüailles qui le vous rendra, pour vous dire que je le vous envoye, afin que vous accommodiez aussi la querelle qu'il a avec ledit Sieur de Roquelaure; & si vous pouvez, par même moyen, la dispute qu'il a avec son fils, gendre dudit Roquelaure. Adieu, mon Ami, ce douziéme Juin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous prie de bailler à la Damoiselle de Beuil la somme de quatre-vingt cinq mille cinq cent quatre livres, de laquelle vous ne prendrez autre quittance que la presente, laquelle somme vous employerez au premier

comptant que vous ferez expedier. Et sur ce, Dieu vous ait, mon Ami, en sa garde. Ce quatriéme Octobre, à Paris.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de la Varenne à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi trouve fort à propos de mettre les vingt-mille écus dont vous m'avez parlé, qu'il dit vous donner de fort bon cœur, vos services meritant mieux, dans la premiere certification qui se fera ; il ne retournera que Jeudi. Je vous envoye un acquit de mille écus que le Roi m'a aussi donné sur les vingt mille écus de Lyon. Je vous en supplie signer l'Ordonnance, & celle du Prevôt que vous m'avez tant de fois fait l'honneur que de me la promettre. Je vous baise les mains, &c. Ce Dimanche matin, à Paris.

Signé, LA VARENNE.

Nous finirons cette année 1606. par cette

cette ſeule remarque des affaires étrangeres, à ſçavoir l'entrepriſe qui ſe fit en Angleterre par les menées d'un Henri Garnet Jeſuite, de faire perir le Roi & tous les principaux du Royaume, en le faiſant ſauter avec des traînées & caques de poudre à canon, de laquelle nous laiſſons les particularitez aux Hiſtoriens.

CHAPITRE VIII.

De l'année 1607. Avis au Roi. Deviſe, Broüilleries, Etats de dépenſe.

MONSEIGNEUR,

Pour donner commencement aux Memoires de cette preſente année 1607. Nous vous ramentevrons certains diſcours qui furent tenus en votre preſence, par aucuns des plus eſtimez de ce Royaume ſur la fin de la precedente, leſquels loüoient la prudence, ſage conduite & bonne fortune du Roi, dont les propos étant trop longs, la concluſion fut que Sa Majeſté ayant pris Sedan, reduit

Monſieur de Boüillon en obéïſſance, établi garniſon & un Gouverneur en cette Place du tout à ſa devotion, il avoit quant & quant éteint toutes les ſemences de ſedition, rebellion & faction civile, voire ôté l'eſperance aux plus malins d'en vouloir plus former de long-tems dans ce Royaume. Tellement que conſideré ces choſes & l'ordre qu'il mettoit à ménager ſes revenus, à faire amas d'argent, armes & munitions, à ſe fortifier d'amitiez & alliances étrangeres, & à s'accroître de bonne renommée en rendant ſa foi & ſa parole inviolables, il ſembloit poſer de tels fondemens à la tranquillité publique de ſon Etat, & au repos particulier de ſa perſonne & des ſiens, que les plus ſpeculatifs & providens ſeroient bien empêchez de conjecturer par quels accidens, par quels conſeils, & par quelles armes un ſi grand calme ſe pourroit convertir en orage: mais les ſuccès des affaires firent depuis connoître, que comme il n'y eut jamais d'Empire ſi bien établi qui ne fût venu à decadence, ni de ſi grande ſageſſe qui n'ait été ſujette à être troublée par les fous & les ambitieux; auſſi n'y avoit-il pas moyen d'établir rien de perdurable en cet Etat, non plus qu'en tous les au-

tres;

tres ; & que quand des cauſes & pretextes de mouvemens ſembloient être éteintes, auſſi-tôt la fortune qui ſe plaît aux changemens, ou pour mieux dire, ce grand Dieu qui ne veut pas qu'il y ait rien d'immuable que lui-même, en fait naître d'autres, ſe ſervant pour cet effet de la malice & corruption des plus méchans pour châtier les bons qui ſe ſont émancipez de leur devoir, dequoi les experiences commencerent à ſe manifeſter bien clairement en cette année 1607. par les divers avis que le Roi reçût, que ce qui ſembloit devoir être cauſe de le maintenir en paix, étoit ce qui donnoit le plus d'envie à ſes irreconciliables Ennemis de la troubler, ſinon ouvertement, à tout le moins par ruſes, cautelles, conſpirations ſecretes & circonventions, lui ayant été écrit de divers endroits que les Ambaſſadeurs Eſpagnols reſidans près des Princes étrangers tenoient des langages conformes à tels deſſeins, diſant entre leurs plus confidens amis qu'ils jugeoient bien maintenant par les choſes qui ſe paſſoient en la Chrétienté, & ſur tout en France & en Eſpagne, qu'il étoit comme impoſſible que deux Royaumes bien fort voiſins, tous deux grands & quaſi d'é-

gale puiſſance & autorité, puſſent longuement demeurer en même ſubſiſtance ſans être travaillez de deffiances, envies & jalouſies, & par conſequent ſans faire menées, pratiques & monopoles l'un contre l'autre, chacun des Rois qui dominoient en iceux, reconnoiſſant bien, s'il étoit ſage ou avoit un bon conſeil, que toute exaltation en ſon emulateur, ſoit par accroiſſement de Seigneuries, de richeſſes, d'amis, & d'alliez ou de gloire & de reputation, étoit autant de depreſſion, affoibliſſement & aviliſſement pour lui. Et ſur telles raiſons, diſcours & fondemens, ſe faiſoient-ils aſſez entendre, qu'il falloit que leur Maître penſât à lui plus que jamais, & n'épargnât rien pour traverſer les proſperitez de ſon competiteur, & empêcher qu'il n'allât plus en augmentant comme il faiſoit journellement. Et ſur telles propoſitions, ſoit d'eux-mêmes, ſoit par ordre qu'ils euſſent du Conſeil d'Eſpagne, ils travailloient déjà quaſi tout ouvertement à l'alienation des Amis & Alliez de la Couronne de France, & gagner des perſonnes d'importance dans icelle, concluant ces avis que le Roi y devoit prendre garde. Et quelques jours après fut-il averti par le moyen de Monſieur le Cardinal

dinal du Perron & ſon frere, que l'Ambaſſadeur reſidant en France, étoit des plus ardens en telles faciendes (diſant avoir appris par le moyen de quelques Eccleſiaſtiques leurs amis, qu'ils ne voulurent jamais nommer, s'y étant obligez de foi & de parole donnée ſur les ſaints Evangiles) qu'il n'avoit point celé à quelques uns qui même étoient François, & qu'il eſtimoit du tout ſes confidens, que le Roi ſon Maître voyant prendre un trop haut vol à celui de France, étoit obligé par raiſons d'Etat de rechercher tous moyens pour la rejetter dans de nouveaux troubles & mouvemens en elle-même. En quoi tous les bons Catholiques de quelque Nation qu'ils fuſſent, devoient conſpirer avec eux pour empêcher abſolument qu'un Roi ſi aviſé, ſi ambitieux, ſi grand Capitaine & de ſi grande reputation qu'étoit celui de France, & qui faiſoit conſiſter ſa plus grande force en l'étroîte alliance & amitié qu'il avoit avec tous les Heretiques de la Chrétienté ne s'accrût davantage en armes, munitions & tréſors, à l'amas deſquelles choſes un de ſes principaux Miniſtres & confidens qui lui-même étoit heretique, travailloit inceſſamment, voire excitoit continuellement

ſon Maître à entreprendre choſes plus hautes, magnifiques, & relevées que n'avoit fait Roi de France depuis cinq cens ans en çà, (ce qu'il ſçavoit de ceux mêmes qui lui en oyoient & voyoient faire les inſtances) grandement prejudiciables à l'Egliſe Catholique. Et partant ne voyoit-il un meilleur moyen pour remedier à tant d'inconveniens (d'autant que d'attaquer la France ouvertement qu'elle ne fût un peu épuiſée & affoiblie, les affaires de ſon Maître, à cauſe de ſes rebelles heretiques des Païs-Bas que le Roi de France aſſiſtoit, n'étoient pas en état de le devoir entreprendre) que de rechauffer les animoſitez d'entre les Catholiques & les Heretiques, non ſeulement en France, mais par toute la Chrétienté, à quoi pluſieurs bons Eccleſiaſtiques & Miniſtres du Roi ſon Maître avoient déjà ſi bien travaillé, & travailloient encore tous les jours, qu'il n'avoit pas de petites eſperances d'heureux ſuccès.

Tous leſquels avertiſſemens donnez au Roi de tant de côtez, Sa Majeſté, comme nous eſtimons qu'il vous en ſouvient bien, vous envoya querir, ce nous ſemble, par Monſieur de la Varenne un jour ſi matin, que vous la trouvâtes encore

au

au lit ; mais ſi-tôt qu'elle fût habillée, elle vous prit par la main, & vous dit : (car nous y étions preſens) Mon ami, j'ai bien des choſes d'importance à vous conter, & partant allons nous-en au cabinet des Livres où je vous entretiendrai tout au long : car encore que j'aye eu quelque reſſentiment de goutte, je ne laiſſerai pas de me promener quelquefois. Et vous en étant ainſi allez tous deux ſeuls en ce cabinet, vous y demeurâtes près d'une heure & demie, & y a bien apparence qu'il amplifia bien ces diſcours d'autre façon que nous ne vous les avons ici repreſentez : mais nous n'en avons pas ſçû davantage de vous, ſinon qu'enſuite d'iceux, il y ajoûta ces propres paroles : Et bien, dites la verité, vous n'êtes pas marri de voir par tout ce que je vous ai dit, confirmée l'opinion que vous avez toûjours euë qu'il fálloit que les grands Rois ſe reſoluſſent à être marteaux ou enclumes, quand ils avoient des emulateurs puiſſans. Et partant ne devoient-ils jamais faire état d'un bien profond repos, laquelle je ne nie point que je vous aye quelquefois conteſtée. Mais puiſque nous en voyons maintenant la verification, au moins donnons ordre de les reduire en tel état, qu'ils ne ſoient

ſoient plus en puiſſance de mettre en execution leurs malicieux deſſeins après moi : car peut-être n'y trouveroient-ils pas tant de difficultez qu'ils feront, moi vivant, qui connois leurs aſtuces, & qui ne ſuis pas ſi fol que de vouloir vanger à mes dépens des petites fraſques que me font quelquefois vos Huguenots, leſquels s'abuſent, s'ils penſent que je ne connoiſſe pas bien mes forces en comparaiſon des leurs, & que je ne ſçache bien qu'il eſt en ma puiſſance de les ruïner quand il me plaira. Mais je ne veux pas par un badin dépit, ni pour plaire à autrui, affoiblir ſi fort mon Etat en les voulant détruire, que je puiſſe devenir la proye de mes ennemis, auſquels j'aime mieux donner deux coups que d'en recevoir un de leur main. Et par ainſi, puiſque la malice de ces marauts eſt telle, il faut eſſayer de la prevenir. Et par Dieu, j'en jure, (car ils m'ont mis en colere,) s'ils me preſſent davantage par pratiques dans mon Royaume, contre ma perſonne & mon Etat (car j'ai été averti encore hier qu'en leurs menées il y a de l'un & de l'autre) & me font une fois mettre les armes à la main, ce ſera ſi puiſſamment, que je leur ferai maudire l'heu-

re d'avoir voulu troubler mon repos. Et partant preparez-y toutes choſes le plus que vous pourrez, & ſur tout abondance d'armes, artilleries, munitions & argent, qui eſt celui qui donne vigueur aux autres, d'autant que pour le ſurplus je m'en charge. Et voyez ſi pour cette prochaine année 1607. vous me pourriez point trouver une deviſe qui exprimât quelque choſe de ce que nous avons diſcouru : car au lieu qu'ils nous font la guerre en Renards, nous la leur ferons en Lions.

Vous ſortîtes d'avec le Roi ayant le viſage & l'humeur toute gaye, dequoi vous ayant demandé la cauſe, vous nous contâtes tout ce que nous vous remettons ici en memoire, au moins s'il nous en eſt bien ſouvenu. Tant y a que nous vous vîmes toûjours depuis plus ſoigneux de bonifier tous les revenus du Roi, & d'augmenter ſes tréſors & ſes magaſins ; & que le premier jour de l'année preſente étant venu, vous lui portâtes à l'accoûtumée ſes bourſes de jettons d'or, qui avoient pour corps de deviſe un Temple de Janus avec une plante de lys à la porte qui le tenoit clos, & pour ame ce trois paroles, *Clauſi Cavete recludam*, pour ſignifier la clôture de

de ce Temple, qu'il avoit donné la paix, & que l'on prît garde par l'ouverture d'icelui, qu'il ne declarât la guerre; laquelle devise le Roi trouva fort bien inventée pour expliquer son intention.

Or nonobstant telles dispositions à de futures agitations, toute la Cour & les peuples ausquels tels secrets étoient cachez, ne songeoient qu'à se réjoüir, & à joüir de la douceur du repos que notre bon Roi leur avoit acquis, & lui étant aimé d'un vrai amour à cause de la gentillesse de son bon naturel, familiere conversation & domination équitable, l'on ne voyoit ni n'oyoit-t'on parmi ceux des Villes & de la Campagne & en la Cour, que chants d'éjoüissance, retentissemens de ses loüanges, plaisirs, passetems, honnêtes exercices & douces recreations: & en l'esprit du Roi & de ses serviteurs & Ministres qui se plaisoient à suivre ses intentions, que desseins & operations pour la decoration du Royaume, soulagement des peuples, & amelioration des revenus Royaux & publics, se faisant journellement des traitez, & passant des contrats avec divers particuliers pour retirer des portions du domaine engagées à vil prix, & racheter des rentes les plus faciles à rembourser,

pour

pour ménager les revenus les plus negligez, & décharger les recettes des charges les moins necessaires.

Or nonobstant ces belles occupations, les broüilleries domestiques & de Cour ne laissoient pas d'éclater quelquefois, d'engendrer des coleres, des dépits & des chagrins, & de vous donner plus de travail & de peine à démêler toutes ces intrigues, & à faire des accommodemens & reconciliations, qu'eussent pû faire les plus serieuses faciendes d'Etat, Police & Milice, ainsi qu'il se verra par la suite des recueils entremêlez de lettres & discours inserez en iceux selon l'occurrence des affaires. Et pour justifier avant toutes choses, comme les plus hautes & Souveraines Magistratures ne sçavent que c'est que de raison, droiture ni justice ès choses où leurs passions & interêts particuliers se trouvent entremêlez, nous vous ramentevrons comme ayant été par vous fait un parti pour remettre ès mains du Roi après quelques années de joüissances, tous les Greffes de Languedoc, ceux du Parlement de Toulouse, en verifiant ledit traité & les Lettres patentes du Roi expediées sur icelui, avoient par une modification du tout inique, excepté dudit traité les

Greffes

Greffes de leur Compagnie & de leur Ville. Surquoi vous écrivites une lettre au premier President, telle que s'ensuit.

Monsieur de Sully à Monsieur le President de Verdun.

MONSIEUR,

Le Roi ayant delivré son Royaume des guerres étrangeres & civiles qui l'avoient travaillé par tant d'années, & rétabli la paix en toutes les parties d'icelui, a estimé ne pouvoir employer un si profond repos qu'au rétablissement de toutes choses, remettant en valeur ce qui avoit été comme dissipé durant nos miseres. Or ayant reconnu que le Domaine Royal de la Couronne étoit la partie de l'Etat la plus offensée, il a crû que c'étoit celle dont il devoit aussi plus procurer la restauration. Suivant lequel dessein nous avons en aucunes Provinces établi quelques Reglemens & moyens pour y parvenir, esperant que cela seroit reçû avec loüange & applaudissement de tous les amateurs de leur Patrie, & singulierement des Officiers du Roi. Mais votre Compagnie a trompé

nos

nos eſperances par ſon Arrêt donné ſur la declaration du rachat & réünion des Greffes de la Province au ſacré domaine de la Couronne, & ne pouvons aſſez nous étonner comme une Compagnie ſi celebre, & de ſi bonne reputation dans l'eſprit du Roi, peut avoir trouvé à redire à une choſe ſi utile, ſi neceſſaire & ſi juſte, fondée ſur la Juſtice generale & particuliere, & ſur les propres termes des Contrats des acquereurs, qui portent expreſſément que l'alienation eſt faite à faculté de rachapt perpetuel, de laquelle clauſe par une forme de proceder inoüie, vous avez excepté les Greffes de votre Compagnie, dequoi le Roi s'eſt infiniment offenſé: & ſans l'aſſûrance qu'aucuns des amis de votre Compagnie lui ont donnée, que le tout ſeroit facile à racommoder, je crois qu'il eût voulu être éclairci par la bouche des principaux d'icelle, des cauſes d'un tel refus, qui ne peut être plus juſte pour les Greffiers de votre Compagnie, que pour ceux des autres de toute la Province. Je vous ſupplie donc, au nom de Dieu, donnez ordre que cette affaire paſſe doucement; car il en peut arriver choſe où vous auriez regret. Et puiſque les Greffiers qui ſont aujourd'hui comme vrais pro-

proprietaires des Greffes, les peuvent vendre, aliener, échanger & transporter à quelque personne que ce soit, tout ainsi qu'une terre de leur heritage, est il à estimer que le Roi ait moins de puissance qu'eux, principalement se l'étant reservée par les Contrats d'engagement? J'ai estimé être à propos de vous écrire ce mot comme à mon ami particulier, qui en sçaura bien user au contentement du Roi, du public, & de toute votre Compagnie. Et attendant autre occasion où j'aye moyen de témoigner à elle & à vous le service que je vous ai voüé, je prierai le Createur, Monsieur, qu'il vous augmente ses saintes benedictions. De Paris, ce premier Janvier 1607.

Signé, MAXIMILIEN DE BETHUNE, Duc de Sully.

Vous écrivites cette lettre étant contraint de garder la chambre à cause de votre coup de pistolet dans la bouche, qui s'étoit r'ouvert & apostumé, sur lequel accident le Roi vous écrivit une lettre qui étoit telle que s'ensuit.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, J'ai reçû votre lettre par laquelle j'ai entendu que votre mal de gorge vous a repris, dequoi je suis bien marri. Suivant le conseil que vous donnez par icelle, je n'irai point pour ce coup à Vigny, & n'y menerai ma femme, & m'en retournerai demain à Paris Dieu aidant: car aussibien ne fait il pas beau aux champs. J'ai commandé à Monsieur de Sillery, & à Monsieur de Villeroi de vous communiquer de quelques affaires, afin qu'à mon retour à Paris je puisse apprendre par eux quel sera votre avis sur cela. Adieu, mon Ami, ce premier jour de l'An, à Saint Germain.

Signé, HENRY.

Suivant cette lettre du Roi, Messieurs de Sillery & de Villeroi vous étant venus trouver, ils vous parlerent, premierement de quelques broüilleries survenuës depuis peu de jours entte des personnes de telle qualité, que vous ne nous les ayant jamais voulu nommer, nous nous abstiendrons d'en dire ce que nous en con-

conjecturons. Secondement, des Assemblées que ceux de la Religion faisoient par les Provinces, pour nommer & envoyer des Deputez au Synode que le Roi leur avoit permis de tenir à la Rochelle ; & de l'avis qui avoit été donné à Sa Majesté par aucuns desdits Deputez, même que leurs Cahiers étoient chargez de confirmer l'article proposé au Synode tenu en la Ville de Gap touchant le Pape. Et ensuite vous montrerent premierement des lettres d'Allemagne, par lesquelles l'on écrivoit au Roi entr'autres nouvelles, que l'Empereur ayant voulu ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie, un Gentilhomme d'iceux nommé Botskai ayant excité & encouragé les autres à se maintenir en icelle par les armes, avoit tant prudemment conduit les choses, & eu des succès tant heureux en toutes ses entreprises & factions militaires, que lui & les autres joints avec lui avoient enfin contraint l'Empereur, de crainte que le Turc ne se mêlât de ces tumultes, de laisser non seulement ces peuples en leurs libertez de conscience, mais aussi d'accorder audit Botskai la Seigneurie dudit païs en proprieté, sous quelque mediocre redevance & reconnoissance. Secon-

dement

dement ces Messieurs vous montrerent d'autres lettres venuës de Flandres, par lesquelles l'on écrivoit au Roi, que le Sieur du Terrail avoit petardé la Ville de l'Ecluse, étoit entré bien avant dedans; & s'en fût sans doute rendu Maître, si les gens de guerre que lui avoit baillé l'Archiduc, l'eussent suivi avec même resolution qu'il marchoit devant eux, & que ledit Archiduc lassé des travaux & soucis de la guerre, prétoit volontiers l'oreille aux propositions qui lui étoient faites, d'entrer en quelque accord avec les Etats des Provinces-Unies. Et tiercement, vous furent montrées des lettres d'Angleterre, par lesquelles on mandoit au Roi, que celui dudit païs, après l'execution à mort de Garnet & Oldecorne, auteurs de la fougade, avoit fait prêter nouveau serment à tous ses sujets avec plusieurs specialitez contre le Pape, lequel de son côté avoit défendu par un Bref à tous Catholiques Anglois de prêter ledit serment. Sur toutes lesquelles affaires ces Messieurs vous prierent de leur dire vos avis, afin de les rapporter au Roi; ce que vous fîtes selon que la qualité de châcune d'icelles vous permettoit d'en user librement, reservant à en parler plus amplement au

Roi

Roi qui vous vint voir à l'Arſenal trois jours après, lequel enſuite des propos que vos eûtes enſemble dont nous n'avons jamais pû rien ſçavoir, vous parla (car à ce diſcours nous appellâtes-vous) de l'Etat general des Finances de l'année courante, de ce qu'il falloit faire durant icelle pour le ménagement de ſes revenus & ſoulagement de ſes peuples, de l'argent qu'il falloit envoyer aux Païs-Bas, & employer extraordinairement en payement des dettes, tant du dedans que du dehors du Royaume, & ès dépenſes pour l'artillerie, achats d'armes, fortifications, bâtimens, voirie marine, meubles & joyaux. Puis commanda (toutes telles choſes étant reſoluës) de lui faire un état fort ſommaire de tout ce qui avoit été dépenſé en ſemblables affaires, depuis que vous aviez commencé à les ménager juſques à l'année courante, icelle compriſe. Duquel commandement vous vous acquitâtes huit jours après, nous l'ayant fait mettre au net, & le lui baillâtes tel que s'enſuit.

Premierement payé aux Ligues de Suiſſe & Griſons, dix-ſept millions trois cent cinquante mille livres.

Plus, payé au Roi d'Angleterre & Païs-

Païs-Bas, six millions neuf cent cinquante mille livres.

Plus, payé aux Princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille livres.

Plus, au grand Duc & autres Princes d'Italie, dix-huit mille livres.

Plus, payé aux Sieurs Gondi, Zamet, Cenami & autres associez sur les dettes du sel & des grosses Fermes, quatre millions huit cent mille livres.

Plus, payé à divers Princes, Seigneurs, Villes, Communautez & autres particuliers pour les traitez de la Ligue, treize millions, sept cent soixante & dix mille livres.

Plus, payé pour acquitter divers Païs & Provinces, soit en Dauphiné, Lyonnois, Languedoc & ailleurs sur les deniers des Gabelles du Roi, quatre millions six cent vingt-huit mille livres.

Plus, acquitté pour le Roi à divers particuliers sur les Fermes de Bourdeaux, Charante, Broüage, Poitou & Marans, Ferme de Ringues des huit écus pour muid de sel, Ferme du vin en Picardie, Soissons & Châlons, Doüane de Vienne, Traitte d'Anjou, Patentes de Languedoc & Provence, & Ferme du vin en Bretagne, quatre millions huit

cent trente-six mille six cent livres.

Plus, payé à divers particuliers suivant l'Etat des deniers payez en acquit, quatre millions trente-huit mille trois cent livres.

Plus, pour le payement de divers dons faits par le Roi de sommes immenses, six millions quarante-deux mille trois cent livres.

Plus, pour l'achat d'armes, munitions & matiéres d'Artillerie, & autres utencilles touchant icelle, dont les Magazins du Roi sont garnis, douze millions.

Plus, pour la dépense faite aux bâtimens du Roi en toute la France & en diverses Eglises, six millions cent cinquante mille livres.

Plus, pour toute la dépense faite aux reparations & fortifications des Villes & Places où le Roi a fait travailler, cinq millions sept cent quatre-vingt cinq mille livres.

Plus, pour la dépense faite aux Ponts, pavez, chemins, chaussées, turcies & & levées, & autres œuvres publiques de France, quatre millions huit cent cinquante-cinq mille livres.

Plus, pour les bagues & meubles que le Roi a achettées durant le susdit

dit tems, dix-huit cent mille livres.
Somme, quatre vingt sept millions neuf cent deux mille deux cent livres.
Or notre intention n'étant nullement que ces Recueïls soient vûs d'autres que de vous, & des plus discrets des vôtres, durant le siécle où nous vivons, mais sur tout tant que subsistera le regne & forme de gounernement sous lesquels nous sommes, & que seront en vie & en autorité ceux desquels nous pouvons avoir dit quelques veritez, ou usé en parlant de leurs actions, de plus grandes libertez que peut être ils n'eussent desiré; & voulant essayer de nous justifier des erreurs contraires envers ceux des siécles avenir qui pourront lire ces Memoires, & nous voudroient peut-être accuser d'avoir été trop negligens ou peu curieux à nous informer de vous d'une infinité de particularitez très-importantes, & à retenir copie tant des lettres du Roi que de vous de semblable nature, lesquelles il leur paroîtra que nous avons omises, puisqu'ils ne manqueront pas de sçavoir tant par ce qui en est dit en plusieurs endroits que par la renommée, que vous nous faisiez cet honneur que de nous celer fort peu de tels secrets, & que vous nous commettiez seuls pour reduire en

ordre & en liasses avec leurs cottes & dattes dessus, toutes les lettres plus importantes qui vous étoient écrites par le Roi ou que vous lui écriviez, ou nous imputer que nous aurons épargné la verité, déguisé plusieurs affaires, & universellement été trop timides, retenus & circonspects à faire part de ce que nous sçavions de consequence à ceux qui devoient venir après nous. Et sur tout prendront-ils cette opinion, si Dieu nous prête vie & santé, & donne le loisir de repasser par dessus tous ces Memoires, comme c'est notre dessein, afin de les mettre en ordre & par Chapitres, & que nous demeurions dans la fantaisie qui nous a prise (depuis qu'un des principaux du Conseil nous dit, que l'on sçavoit bien que nous travaillions à ces Memoires, & que nous nous devions garder d'y offenser personne) de retrencher d'iceux en general, tout ce que nous estimerions pouvoir être trouvé mauvais par tous les plus qualifiez & autorisez de ce tems. Sur quoi nous vous dirons, que s'il nous falloit en cette année 1607. & les suivantes, inserer, ainsi que nous avons fait ès precedentes, toutes les lettres que vous avez reçûës ou écrites, & les discours que vous avez

eus

eus avec le Roi, les Princes, Grands du Royaume, & Miniſtres des affaires d'icelui, ſelon les diverſes occurrences, nous nous trouverions bien empêchez, d'autant qu'il y en a pluſieurs deſquelles vous ne nous avez point voulu faire part; d'autres dont vous ne nous avez parlé qu'à demi-mot, & ainſi qu'en enigme; & d'autres que vous nous avez enjoint expreſſément de commettre & conſigner au ſilence abſolu. Et pour cette cauſe, nous reduirons-nous à ce que nous eſtimerons être le moins deſagreable aux Dieux de ce ſiecle, & perſonnes de reſpect. De toutes leſquelles lettres & diſcours la teneur enſuit, la premiere étant telle.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye Lomenie pour ce fait de Monſieur de Mayenne qu'il ne croit pas avoir dépêché. Je vous avertis auſſi que Murat a été trois heures avec Monſieur de Leſdiguieres pour trouver moyen de me faire perdre l'état que ſçavez, ou pour mieux dire, en faire leurs affaires. Bon ſoir, mon Ami.

Signé, HENRY.

Comme nous voulions continuër à inſcrire les autres lettres, nous avons trouvé parmi nos extraits, le recit d'une affaire qui merite bien de n'être pas oubliée, avant laquelle (pource que cela nous ſemble neceſſaire d'être connu) nous vous ramentevrons comme le grand calme des affaires, & la tranquillité du Royaume ayant mis toutes celles des grands & des petits en ſi bonne diſpoſition, qu'il n'y avoit rien de nulle part qui preſsât grandement le Roi, tellement que les gens d'affaires, & les plus éminens en qualité, prenant des licences de ſe donner du bon tems, étoient la plûpart du tems éloignez du Roi, & les affaires ne ſe communiquoient ni reſolvoient quaſi plus que par lettres, ce qui eſt cauſe de la grande quantité que vous en trouverez d'orénavanr.

CHA-

CHAPITRE IX.

Diverses Lettres & broüilleries.

Les Jesuites & ceux de la Rochelle.

IL arriva durant le mois de Janvier une affaire qui fit au commencement beaucoup de bruit, & puis se passa fort doucement par la prudence du Roi, & votre entremise, dont l'occasion fut telle que s'ensuit. Messieurs de Beaulieu & de Fresnes, Secretaires d'Etat, à la suscitation des Sieurs de la Varenne, le Pere Cotton & autres, délivrerent des lettres au nom du Roi au Pere Seguirand pour ceux de la Rochelle, afin qu'ils les laissassent prêcher dans leur Ville, sous la couleur desquelles il se presenta aux portes. Et lorsque l'on lui demanda qui il étoit, Je suis, dit-il, Seguirand de la Compagnie de Jesus, qui viens pour prêcher en cette Ville, en vertu des Lettres du Roi. Ceux de la garde lui dirent : Retirez-vous, nous sçavons bien que Jesus n'a point de compagnons, & que vous n'avez point

de Lettres du Roi: & ſans l'écouter davantage le firent retirer. Sur cela le voilà en colere, dit pluſieurs paroles de blâmes, & menace de s'en plaindre, à quoi il ne faillit pas; & aſſiſté de ceux qui ne demandoient que d'animer le Roi contre ceux de la Religion, ils lui exaggererent tellement le fait, qu'il s'en offenſa infiniment, & ſur le champ vous écrivit une lettre en ces mots.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, venez-moi trouver en diligence pour aviſer à un accident, dont je ne ſuis pas auteur ni conſentant, & dont la honte ne laiſſera pas de tomber ſur moi, s'il n'y eſt remedié, & je vous tiens ſeul diſpoſé & capable de le faire. Venez donc, car je vous aime bien, & Adieu.

Le lendemain vous arrivâtes à Fontainebleau, & lui faiſant la reverence, il vous dit: Et bien vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs. Eſt-ce là le reſpect qu'ils me rendent pour l'amitié que je leur porte, & les gratifications qu'ils reçoivent de moi, comme vous ſçavez? Et là-deſſus, il vous conta

le fait tout haut, avec des demonſtrations d'être infiniment irrité, & de ne vouloir laiſſer un tel mépris de ſes Lettres ſans châtiment. Puis vous tirant à part vous dit : J'ai fait ainſi le fâché, pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions; mais à vous je dis, qu'ils n'ont pas tout le tort du monde : car je n'ai ni commandé ni été informé de telles dépêches, leſquelles j'euſſe bien empêchées, ſi j'en euſſe été averti. Néanmoins il y faut pourvoir par autre voye que par deſaveu des Secretaires d'Etat, d'autant que cela ſeroit tiré en conſequence pour toutes leurs autres dépêches : aviſez quel moyen il y aura. Il me ſemble que le meilleur ſeroit de leur écrire qu'ils vous envoyaſſent deux ou trois perſonnes de qualité & creance, pour traiter d'une affaire qui leur touche infiniment, afin de leur en faire les ouvertures telles que la ſatisfaction publique me ſoit renduë, & demeurent quant & quant aſſûrez que je ne veux rien innover en leur liberté ni ſûreté. Tout cela fut manié avec telle dexterité, qu'eux demeurant contens de la declaration que vous leur fîtes au nom du Roi, que tout cela s'étoit fait ſans ſon ſçû, & qu'il n'arri-

veroit jamais plus après cette fois, que ſur de nouvelles Lettres que ledit Jeſuite prit du Roi, il fut reçû à la Rochelle & y prêcha ; & quelques jours après fut revoqué ſans bruit ni plainte de perſonne. Sur laquelle affaire vous écrivîtes auſdits de la Rochelle une lettre telle que s'enſuit.

Monſieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

J'ai appris tant par vos lettres, que par le diſcours de vos Députez, les raiſons qui vous ont donné ſujet de les envoyer vers le Roi, ſur leſquelles ayant communiqué diverſes fois avec voſdits Députez, je ne leur ai pû donner autre conſeil, que celui que j'ai eſtimé le plus conforme à votre devoir, au contentement de Sa Majeſté, & à votre propre repos & utilité. Car encore qu'en ce conſeil il s'y puiſſe peut-être rencontrer quelque circonſtance qui ne ſera pas au gré de tous ceux de votre Ville, ſi eſt-il tellement proportionné à la neceſſité du tems, & à la diſpoſition des perſonnes

&

& des affaires, que vous ne le devez nullement mépriser ; mais en embrasser franchement l'execution pour les considerations que vos Députez vous feront entendre. Quoique ce soit, il n'y a rien plus utile ni plus honorable que de s'accommoder à la volonté de son Prince, & principalement d'un tel Roi que le nôtre, duquel nous avons tous tant & tant de fois éprouvé la bonne volonté, la prudence & le jugement, que vous ne devez douter, commençant toutes vos actions par soumission & obéïssance, que vous n'en obteniez après, toutes sortes de gratifications, & l'effet des demandes que vous lui ferez. Je vous conjure donc autant que vous faites cas du conseil de vos meilleurs amis, & aimez votre bien & repos particulier, de vous accommoder aux volontez de Sa Majesté, & lui faire paroître, que vous tenez ses bonnes graces plus cheres que toutes les autres choses : car c'est le vrai moyen & le chemin plus certain pour obtenir des cœurs genereux & magnanimes comme le sien, tout ce que l'on sçauroit desirer. Je vous prie donc encore une fois de montrer votre obéïssance avant que venir à aucune nouvelle supplication ; & ce faisant,

ſant, j'oſerois quaſi répondre, tant je le connois facile à ceux qui lui cedent, que vous obtiendrez ce que vous lui repreſenterez vous être neceſſaire. Voilà ce que j'ai eſtimé vous devoir conſeiller comme l'un de vos meilleurs amis, & plus diſpoſé à vous rendre toutes ſortes de ſervices. Sur cette volonté je vous baiſerai les mains, priant le Createur qu'il vous augmente ſes ſaintes graces & benedictions. De Paris, ce 19. Fevrier 1607. C'eſt votre plus fidele Ami à vous faire ſervice.

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Cette affaire des Jeſuites ſera cauſe que nous vous ramentevrons les inſtances qui vous étoient journellement faites par tous ceux de la Ville de Poitiers, quoique Catholiques, qui avoient toûjours tenu le parti du Roi dans icelle Ville, contre iceux. Et d'autant que les diſcours qui vous furent faits là-deſſus, & les lettres qui vous en furent écrites, amplifieroient par trop ces Mémoires, nous nous contenterons ſeulement d'en inſerer ici une d'icelles, dont la teneur enſuit.

Lettre

Lettre de ceux de Poitiers à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Nous vous avons ci-devant representé la miserable condition de cette Province, pour ne lui rester plus aucun moyen d'acheminer la jeunesse aux bonnes lettres & à la vertu. Mais d'autant que par nos premieres, nous avons omis à vous découvrir les causes de ce desordre, nous vous supplions très-humblement ne vous sentir importuné de cette seconde dépêche, pour vous dire qu'avant la venuë des Peres Jesuites, nous avions en cette Ville, de très-bons Colleges, & garnis d'aussi doctes Regens qu'on eût sçû desirer. Mais comme il fut parlé de ces Peres, on prit incontinent telle esperance de leurs promesses, que pour leur faire place, tous les Colleges furent abandonnez par l'artifice de ceux qui favorisent le dessein de leur établissement. Et néanmoins depuis deux ans entiers, ils n'y ont encore fait aucun devoir ni acheminement. Ce n'est pas que ceux qui les ont desirez, ne se soient mis en

en peine ſuffiſante de les rendre contens, les ayant accommodez, non ſeulement de l'un deſdits Colleges & autres Maiſons ; mais auſſi des meubles & du revenu des meilleurs Benefices du Païs, pour toutes leſquelles choſes leur a convenu débourſer beaucoup d'argent, ſans que cela ait de rien ſervi, ni que nous ayons plus aucune eſperance de cette part. C'eſt pourquoi, Monſeigneur, nous vous avons ſupplié, comme encore nous vous ſupplions très-humblement vouloir interceder envers Sa Majeſté, à ce qu'il lui plaiſe par ſa bonté accoûtumée nous donner le remede à un tel malheur, & à cet effet nous octroyer un College Royal, ſuivant l'ouverture & ſupplication que nous vous en avons ci-devant faite. Attendant ſur ce, vos commandemens, nous demeurerons en cette bonne eſperance, après vous avoir encore dit, que nous n'avions oſé par nôtre precedente, vous repreſenter la crainte en laquelle vivent aujourd'hui les bons ſerviteurs de Sa Majeſté, que ces gens ici ne nous apportent à la fin un plus grand mal pour les diviſions qu'ils ont déja ſemées, non ſeulement en cette Ville, mais en la Province. Nous vous ſupplions très-humblemenr d'y

d'y remedier pour le bien du ſervice de Sa Majeſté, & pour le repos de ſes ſujets ſous votre gouvernement. Il y en a un grand nombre en cette Ville qui ſont de même opinion, & ne les deſirent nullement non plus que nous : car ſans doute, ils ont quelque pernicieux deſſein de s'opiniâtrer à demeurer en un lieu où ils ne ſont deſirez des gens de bien. Nous vous ſupplions derechef, MONSEIGNEUR, pourvoir par votre prudence à nos juſtes plaintes, & nous croire, MONSEIGNEUR, vos très-humbles & obéïſſans ſervitenrs, Bruſſeau, Pariſiere, de Sainte Marthe, Lieutenant General, de Saint Belin, Evêque de Poitiers. A Poitiers, ce 8. Fevrier 1607.

Il y a lettre ſemblable ſignée Pidoux, Vertunien, la Vau, Milon, le Coq & Citois.

Il y a auſſi lettre en particulier de l'Evêque & des autres ſouſſignez.

Pour montrer combien étoit grande la debonnaireté du Roi & le ſoin qu'il avoit des ſiens, nous vous ferons reſſouvenir de l'extrême déplaiſir qu'il témoigna, lorſqu'il ſçût que Monſieur votre fils s'étoit bleſſé, faiſant manier un cheval, & de la lettre qu'il vous écrivit là-deſſus, dont la teneur enſuit.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je viens tout presentement d'apprendre par quelques-uns qui sont arrivez de Paris, que le Marquis de Rosny votre fils s'est blessé en montant à cheval. Et pource que comme Pere, je sçai quelle douleur l'on souffre par tels accidens, & comme bon Maître, j'y participe, je vous fais ce mot & vous dépêche ce Courier exprès, pour vous prier de m'en mander par lui des nouvelles, & vous témoigner par lui le déplaisir que j'aurois qu'il eût mal. Je partirai demain, Dieu aidant, pour aller coucher à Corbeil, & Jeudi dîner à Paris. Adieu, mon Ami, ce 15. Fevrier, à Fontainebleau à deux heures après midi.

Signé, HENRY.

Il vous écrivit peu après, une autre lettre pour bailler cent mille livres à des Tapissiers Flamands qu'il avoit fait venir pour établir cette sorte de manufacture en France, de laquelle la teneur ensuit.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous avez aſſez vû les pourſuites que les Tapiſſiers Flamands ont faites pour être ſatisfaits de ce qui leur avoit été promis pour leur établiſſement en ce Royaume ; dequoi ayant par une derniere fois traité en la preſence de Vous & de Monſieur le Garde des Sceaux, je me reſolus enfin de leur faire bailler cent mille livres : mais ils ſont toûjours ſur leurs premieres plaintes s'ils n'en ſont payez. C'eſt pourquoi je vous fais ce mot pour vous dire, que j'ai un extrême deſir de les conſerver. Et pource que cela dépend du tout du payement de ladite ſomme, vous les en ferez incontinent dreſſer, en ſorte qu'ils n'ayent plus de ſujet de retourner à moi : car autrement je conſidere bien qu'ils ne pourroient pas ſubſiſter, & que par leur ruïne je perdrois tout ce que j'ai fait juſques à maintenant pour les attirer ici & les y conſerver. Faites les donc payer, puiſque c'eſt ma volonté. Et ſur ce, Dieu vous ait, mon Ami, en ſa ſainte & digne garde. Ce quinziéme Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Comme

Comme nous eûmes tranſcrit cette lettre touchant ces Tapiſſiers Flamands, nous trouvâmes une liaſſe de lettres de la main du Roi, que nous n'avons voulu toutes tranſcrire, d'autant que cela eût été trop long, mais avons choiſi celles qui parloient de comptans, afin que l'on connoiſſe cela.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, tantôt parlant à vous, j'ai oublié de vous dire comme ces jours paſſez, durant la Foire Saint Germain, j'ai donné ou joüé de la marchandiſe juſques à trois mille écus. Et pource que les Marchands deſquels j'ai eu ladite marchandiſe, me tiennent au cul & aux chauſſes, je vous fais ce mot pour vous dire de faire bailler preſentement ladite ſomme à Beringuen, auquel j'ai commandé de payer ceux à qui je dois, & l'employer dans le premier comptant que vous ferez au Treſorier de mon Epargne. Adieu, mon Ami, ce Mercredi au ſoir dernier Fevrier, à Paris.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous recevrez cette-ci par le Sieur de Vanterol qui la vous rendra, pour vous dire que je lui ai commandé de se saisir de la personne de ce mauvais homme, & d'y apporter tout ce qu'il pourra à ce que cela soit, à quoi je vous prie de contribuer tout ce que vous pourrez, comme chose que j'ai à cœur. Vous lui ferez aussi fournir ce qu'il lui faut pour son voyage, à ce qu'à faute de cela, l'affaire ne demeure. Vous avez parlé à ma femme & ne m'avez rien mandé de ce qu'elle vous a dit. Ici, il fait fort beau & y passe bien mon tems : car tous les jours je suis à cheval & y ai bien du plaisir. Adieu, mon Ami, ce 8. Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre que vous m'avez écrite : vous m'avez fait plaisir de retenir ces Députez : aussi bien n'eussent-

n'euſſent-ils eu réponſe que je ne me fuſſe conſeillé avec vous & mes autres fidéles ſerviteurs. Ils ne cherchent qu'à gagner toûjours pied & au prejudice de mon autorité. Si cela continuoit, il vaudroit mieux qu'ils fuſſent les Rois & nous les Aſſemblez. J'ai jugé quant & quant où ils en veulent venir comme je crois qu'auſſi avez-vous bien fait. Je me porte bien, Dieu merci, vous aimant autant que jamais. Ce 15. Mars à minuit, à Chantilly.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous fais ce mot par Beringuen qui le vous rendra, pour vous dire que vous faſſiez bailler incontinent par le Treſorier de mon Epargne, la ſomme de dix-ſept cent cinquante-cinq écus, de laquelle j'ai affaire, & l'employez dans le premier comptant que vous lui ferez dreſſer. Adieu, mon Ami, ce 25. Mars, à Paris.

Signé, HENRY.

Autre

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ce mot par Beringuen qui le vous rendra, eſt pour vous dire que vous lui faſſiez promptement bailler par le Treſorier de mon Epargne, la ſomme de trois mille livres, & icelle employer dans le premier comptant que vous lui ferez expedier. Bon jour, mon Ami, ce vingt-huitiéme Mars, à Paris.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, vous verrez Montmartin; il a fort bien travaillé, mais en vain, ce qu'il ne croit pas: car il a apporté de l'ombre, mais le corps eſt demeuré, ayant ratifié l'article de Gap, deux ſeules voix ont emporté. Il s'eſt paſſé quelque choſe ce matin dans mon ſein, pour quoi j'ai affaire de vous comme de mon plus confident ſerviteur. Venez donc Lundi, je vous prie; car je ne veux pas être ici aux couches; n'y menez

nez point votre famille. Bon ſoir, aimez-moi bien.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi au Sieur de Beringuen.

BEringuen, je vous fais ce mot par le neveu de Lomenie, pour vous dire qu'incontinent que vous l'aurez reçû, vous alliez chez mon Couſin le Duc de Sully, lui dire qu'il vous faſſe bailler trois mille ſix cent livres, comme je lui ai commandé ce matin, afin que vous me les apportiez auſſi-tôt en ce lieu. Bon ſoir, Beringuen, ce 24. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, pour répònſe à la vôtre d'hier matin, que je viens de recevoir, je vous dirai que vous avez bien fait d'arrêter par delà les Députez du Synode pour deux ou trois jours; car j'eſpere y être en ce tems-là. Je ne ſçai pas ce qu'ils vous peuvent avoir dit ſur ce que je vous ai mandé par votre frere:

se : car Monsieur de la Noüe, auquel je parlai hier matin, en presence de Monsieur de Villeroy, m'en a avoüé la plus grand part, & dit n'avoir en sa vie vû tant de fous en une compagnie, & entr'autres il m'a nommé Rivet. Il faut donc dire que lesdits Députez ont avant que de vous avoir vû, conferé avec Monsieur du Plessis, qui les aura instruits de ce qu'ils avoient à dire. Et pource que j'espere de vous voir dans Mercredi au plus tard, je remettrai le reste jusques à ce tems-là. Adieu, mon Ami, ce Samedi matin cinquiéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pource qu'hier en partant, j'oubliai de vous commander de faire payer à mon Cousin Don Joan de Medicis, les trente-six mille livres, que je veux & entends qu'il reçoive de la somme de cent mille livres, employée en l'Etat de mes Finances de la presente année, sous le nom de mon Oncle le Grand Duc de Toscane, je vous fais ce

ce mot à ce que vous le fassiez; & ce, par forme d'un comptant ou autre expedient servant à la décharge du Tresorier de mon Epargne, comme chose que je veux & desire. Adieu, mon Ami, ce Samedi au soir, dix-neuviéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Le Roi ayant dès l'année passée, permis à ceux de la Religion de tenir un Synode general en la presente année, & iceux l'ayant indiqué à la Rochelle, peu après qu'ils y furent assemblez, ils envoyerent trois Députez au Roi pour quelques affaires, sur lesquelles le Roi vous commanda d'écrire audit Synode, & aussi touchant le Pape, afin que l'on ne fît rien qui pût alterer la douceur de son esprit; mais tout cela comme de vous-même par forme de conseil, & vous tenant interessé en leurs affaires, desquelles lettres la teneur ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully au Synode.

MESSIEURS,

Il seroit à desirer que les esprits des hommes

hommes eussent tous un même sentiment, puisque de cette diversité naissent toutes les contentions qui se trouvent au monde. Et encore qu'en leurs imaginations ils ayent pareilles fins & pareils regards, néanmoins peu souvent avient-il qu'ils prennent même chemin pour y parvenir, dequoi nous serviront de preuves les affaires qui se presentent maintenant, ausquelles ayant tous pareils interêts, nous differons néanmoins en opinions. Et pour venir au particulier, je vous dirai, qu'il me semble n'y avoir rien si utile que de proportionner ses desirs aux tems & aux personnes, parmi lesquelles nous avons à vivre, & se garder de s'arrêter trop opiniâtrément à une forme de proceder, dont l'utilité suit de bien loin les dommages que l'on en peut apprehender. Il s'est traité ici par vos Députez trois sortes d'affaires. La premiere, pour la contradiction qui se rencontroit aux volontez du Roi, touchant la décharge des anciens Députez, & la nomination d'autres pour entrer en leur place; car il est certain que pas une de ces actions ne se pouvoit faire sans traiter des choses Politiques. Ce qui ayant toûjours été bien considéré & jugé par Sa Majesté, aussi y a-t'elle

pourvû en ſorte, qu'à mon avis, vous en aurez tout contentement. Quant à la nomination des Députez, ſi elle ſe fera pour un an ou pour trois, il me ſemble qu'il y a tant d'inconveniens à craindre ſur le premier, & ſi peu ſur le dernier, que je ne me puis perſuader que pour choſe de ſi peu d'interêt, vous vouliez déplaire en aucune ſorte au Roi: auſſi eſt-il certain que le terme d'un an eſt ſi bref, que ceux qui auront cette charge, n'auront pas loiſir de s'inſtruire des affaires, ni de ſe faire connoître à ceux avec leſquels ils auront à traiter. Quant au nombre, je ne me puis imaginer ſur quel fondement on peut former tant de difficultez; car au moindre accident qui arrivera à l'un deſdits Députez ou à tous les deux, vous voilà pour long-tems en la pire condition que ſçauriez être, à ſçavoir, ſans Députez qui puiſſent pourſuivre vos affaires, puiſqu'il ne s'en peut ſubroger d'autres que par Aſſemblées generales, qui doivent encore être precedées par les Provinciales; choſe qui tire en grande longueur: où au contraire en nommant ſix Députez, lorſque le défaut de l'un ou de tous deux arrivera, ſans peine du monde l'on y peut remedier, puiſque les quatre autres ſont

deſtinez

destinez pour tenir leur place, selon qu'il sera avisé par le Roi. Nous avons fait tout ce que nous avons pû par deçà, pour disposer Sa Majesté à ce qui est de vos desirs. Mais voyant sa volonté entierement arrêtée au contraire & sans s'en vouloir départir, je ne vous puis envoyer autre conseil que celui que ma conscience me suggere, & que notre particuliere utilité me convie à vous donner : & si j'étois parmi vous, je m'assûrerois de fortifier cette opinion de tant de raisons, qu'elle seroit suivie de tous les esprits doux & paisibles, & qui n'ont autre desir que de conserver la paix & le repos de nos Eglises & de cet Etat. Ce qu'ayant donné charge au Sieur de Montmartin de vous representer, je n'userai de plus long discours, sinon pour prier Dieu, MESSIEURS, vous augmenter ses saintes graces & benedictions en toute felicité & santé. De Paris, ce 24. Mars 1607.

Signé, LE DUC DE SULLY.

Lettre de Monsieur de Sully au Synode.

MESSEIEURS,

Si de toutes les queſtions de Theologie qui ont été agitées entre nous, il ne reſtoit plus que celle du Pape à décider, je penſerois deux fois à ce que je vous devrois écrire ſur ce ſujet; mais puiſque de cette matiere l'on en a tant écrit, tant prêché & tant diſputé ſans profit, & que ce qui s'en dira ou fera, n'apportera pas plus d'avantage que par le paſſé; mais tout au contraire pluſieurs aigreurs & alienations de volontez, même peut-être conviera-t'elle ceux qui juſques ici n'ont montré nulle animoſité en ce qui nous touche, de bander tout leur eſprit & leur pouvoir pour aigrir le Roi contre nous, & eſſayer de lui faire prendre des reſolutions, auſquelles bien qu'il reçût peut-être le premier, des incommoditez, ſi ne ſçauroient-elles être qu'à notre deſavantage: au nom de Dieu donc, MESSIEURS, conſiderez la condition où nous ſommes, & ſongez combien de vœux & de prieres

prieres vous avez jettées vers les Cieux pour l'obtenir, & ne veuillez pour une chose hors de tems & de saison, & qui ne peut de rien servir, vous mettre en hasard d'alterer notre repos & tranquillité. Les dommages qui en peuvent arriver, excedent tellement les utilitez, que je n'estime point qu'un seul de vous puisse avoir autre sentiment que celui dont par la presente je vous témoigne être touché, sur tout venant à considerer qu'il sied à present un Pape, (chose dequoi je vous puis en bonne conscience rendre certitude) qui donne toûjours conseil de gagner les consciences par douceur, & non par violence. A quoi le Sieur de Montmartin ajoûtera tant d'autres considerations, que j'espere voir toutes choses passées au contentement du Roi, qui fera aussi que je n'userai de plus longs discours, sinon pour prier Dieu, MESSIEURS, vous augmenter ses saintes graces & benedictions en toute felicité & santé. De Paris, ce 24. jour de Mars 1607.

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE, Duc de Sully.

CHAPITRE X.

De diverſes Lettres & Affaires.

OR pour ce que pendant ce grand calme d'Etat, que la prudence incomparable de notre grand Roi avoit établi en France, tout votre principal ſoin étoit de former de bons ordres & reglemens pour bonifier les revenus du Roi, empêcher les divertiſſemens de ſes deniers par les Comptables Treſoriers de France, & Chambre des Comptes (dont le nombre effrené d'Officiers, & l'accoûtumance qu'ils avoient priſe de profiter dans leurs geſtions, cauſe de grandes ruïnes aux Finances) & que le peuple ne fût ſurchargé, & que ſur tout cela vous fiſſiez journellement de très-inſtructives expeditions, il ſeroit à deſirer qu'il en eût été fait un recueil entier; mais craignant de rendre par la tranſcription d'icelles, ces Mémoires trop longs & ennuyeux, nous nous ſommes contentez d'inſerer ici ſept lettres, que vous écrivîtes de votre main ſur ce ſujet, deſquelles la teneur enſuit.

Lettre

Lettre de Monsieur de Sully aux Chambres des Comptes.

MESSIEURS,

Le Roi desirant être éclairci de ce qui s'est passé en la reddition des comptes, depuis l'année 1598. excluse, & si les Comptables ont employé, & la Chambre des Comptes passé aucunes parties au prejudice des Etats de Sa Majesté, elle m'a commandé d'en faire une exacte recherche, d'autant qu'aucuns particuliers de ces donneurs d'avis lui ont fait entendre, que si Sa Majesté vouloit ordonner le recouvrement de telles parties être fait sur les Ordonnateurs Comptables ou parties prenantes, qu'il lui en reviendroit de grandes & immenses sommes de deniers. Or pour accomplir sa volonté, j'ai fait rechercher toutes les verifications d'Etat qui ont été faites au Conseil, depuis le tems dit ci-dessus, entre lesquels n'ayant pû trouver celles de telles & telles recettes de telles & telles années, j'ai crû que tels ou tels Comptables avoient compté sans verifier leur Etat au Conseil, ou

bien que celui du Conſeil qui l'avoit verifié, avoit omis d'en retenir copie ou extrait. Et partant ai-je eſtimé à propos d'écrire à ceux de vous autres, dont les recettes répondent ailleurs qu'à la Chambre des Comptes de Paris, de vous faire repreſenter les doubles des comptes de tels & tels Comptables, & les confrontant avec les Etats du Roi, dreſſer un extrait de toutes les parties ou augmentation des ſommes que vous y trouverez employées, outre ce qui étoit porté dans l'Etat que le Roi vous avoit envoyé pour la même année, lequel Sa Majeſté a entendu être ſuivi de point en point, ſans que vous, ni les Comptables, ni même les Chambres des Comptes, vous puiſſiez être diſpenſez d'y augmenter aucune ſomme, quelque droit, raiſon & juſtice qu'y puſſent avoir les particuliers, d'autant que vous les deviez, & la Chambre des Comptes auſſi, avoir renvoyez à Sa Majeſté & à ſon Conſeil, qui leur eût pourvû ſelon la juſtice & l'équité de leurs pretentions. Vous vous ſouviendrez donc de mettre dans l'extrait dit ci-deſſus, toutes ſortes de parties excedantes, ſoit pour épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, rentes

ou

ou autrement, de quelque nature que ce ſoit, & de faire la même recherche dans les comptes des Receveurs particuliers, d'autant que c'eſt où les donneurs d'avis pretendent que les Chambres des Comptes ont le plus paſſé de parties induëment, parce qu'ils ne verifient point leurs Etats au Conſeil, & eſt bien meilleur de ſuivre cette forme, & faire rechercher les abus commis aux Finances par les Officiers ordinaires reſidens ſur les lieux, entre leſquels je veux tant croire de probité, qu'il s'en trouvera pluſieurs, qui ſans égard dequoi que ce ſoit, que des Commandemens du Roi, s'acquitteront facilement & diligemment de telles charges, ſans ériger plus pour cet effet aucunes Chambres, ni envoyer ſur les lieux aucuns Commiſſaires extraordinaires, dont je juge que nous pourrons (comme c'eſt mon deſir, à cauſe des grandes vexations qu'ils font aux ſujets du Roi) exempter les Provinces, ſi en l'occaſion qui ſe preſente, nous recevons par le moyen de vous autres Treſoriers de France, le fruit que j'ai aſſûré à Sa Majeſté qu'il pouvoit eſperer & tirer de votre diligence & fidelité. A toutes leſquelles choſes m'aſſûrant que ne man-

querez, & de m'avertir de tems en tems de ce que vous y aurez avancé, je prierai le Createur qu'il vous tienne en ſa garde. De Paris, ce premier Avril 1607.

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE, Duc de Sully.

Je ne vous envoye point de Commiſſion particuliere ni d'Arrêt pour tout ce que deſſus, d'autant que cela dépend de vos charges, & n'y a rien que ne puiſſiez faire d'office : toutefois ſi avez beſoin de quelque choſe, me le mandant, je le vous envoyerai.

Lettre de Monſieur de Sully à un Commiſſaire.

MOnſieur Hanapier, ayant reçû quelques plaintes de ceux de Châteauroux & autres Parroiſſes du Grenier à Sel de Buzançois, des exactes recherches que l'on fait contr'eux, je n'y ai pas voulu ajoûter foi, mais vous écrire la preſente pour vous prier de me mander ce qui en eſt, & de regarder à ſoulager les ſujets du Roi le plus qu'il vous ſera poſſible : car ils en ont bon beſoin, ayant fait

fait infinies pertes les années paſſées & en la preſente, tant de leurs beſtiaux qu'autres biens, & étant d'ailleurs ſi fort chargez de Tailles & autres impoſitions, qu'ils ne les peuvent quaſi payer; & ſi vous les tourmentez d'amendes exceſſives & ſans grande raiſon, il eſt certain que vous ferez perdre au Roi ſur les deniers de ſes Tailles, ce que vous ferez gagner au Partiſan du Sel ſur ſa Ferme. Or étant Officier du Roi, vous le devez preferer à tout autre, encore qu'il vous paye & employe. Et combien que je n'ignore point que vous ne ſçachiez l'ordre que nous avons ordonné être obſervé au reglement du Sel, toutefois je ſerai bien aiſe de vous en rafraîchir la memoire par la preſente. Premierement nous avons ordonné que tous les Commiſſaires qui iront pour ledit reglement, ſeront tenus de prendre l'avis des Treſoriers de France, & n'y reſoudre rien ſans eux. Secondement, de n'augmenter point l'impôt du Sel par Generalitez; mais le laiſſant à la même quantité, le diſtribuer après au ſol la livre par Greniers & par Parroiſſes, ſelon les moyens & facultez d'une châcune d'icelles. Et quand les Parroiſſes ont pris dans les Greniers ce

que porte leur impôt, nous n'entendons point qu'ils ſoient mis à l'amende, ni aucunement vexez pour n'en avoir pris davantage, ſinon au cas que dans leurs maiſons l'on trouvât du faux Sel, ou fût bien prouvé contr'eux qu'ils ont fait le faux ſaunage, c'eſt-à-dire, qu'ils en portent vendre par-ci par-là, ou eux-mêmes en ſoient allez querir aux Païs francs de Gabelle, pour leur proviſion: car nous faiſons grande difference entre ceux qui le portent vendre & ceux qui l'achetent lorſqu'on le leur apporte, d'autant que les premiers ſont puniſſables, étant bien prouvé, & les derniers ne le ſont point, ſinon que l'on les trouve ſaiſis de faux Sel: & qui en uſera autrement, ruïnera entierement tous les ſujets du Roi. Aviſez donc de proceder moderément en votre commiſſion, & me rendez raiſon bien particuliere de tout ce qui ſe paſſe en votre charge, touchant ledit reglement du Sel. Vous me ferez auſſi réponſe ſur tous les points de la preſente: ce qu'attendant, je prierai Dieu, &c.

Lettre de ceux de Lyon à Monſieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

L'heureux ſuccès qu'aucunes affaires de cette pauvre Ville ont eu ces jours paſſez au Conſeil du Roi, n'a pas tant réjouï le peuple qui en avoit ſi grand beſoin, comme a fait la relation que les Sieurs Députez de cettedite Ville ont fait à leur retour, que vous avez été le principal auteur de tout le bien que nous recevons ; & que nous pouvons être aſſûrez d'obtenir toûjours de votre faveur, ce qu'elle reconnoîtra ſervir à la reparation des ruïnes qui nous vont accablant de longue main par faute d'un tel ſupport que le vôtre près de nos Rois : cette joye publique procedant de ce que depuis pluſieurs années nos afflictions avoient formé une opinion commune que nous n'avions plus qu'autant d'haleine que votre bon ſecours nous en pouvoit faire reſpirer, en quoi nous n'avons pas été deçûs, Dieu ayant permis que comme cette Ville vous regardoit comme ſon eſperance, vous ayez auſſi

aussi jetté les yeux sur elle si à point, que le mal qu'elle croyoit inévitable, a été converti à son utilité. Nous vous en faisons donc ce très-humble remercîment, MONSEIGNEUR, en attendant de recourir à d'autres remedes propres à même effet, la justice desquels nous mettrons, s'il vous plaît, en avant sous les aîles de votre protection, puisque nous la trouvons si propice à notre necessité. Cette Ville qui avoit autrefois tant de préeminences parmi les autres meilleures de l'Europe, au grand bien & honneur de la France, a toûjours trouvé en ses ruïnes avenuës en divers tems, des Restaurateurs bien grands, en la renommée desquels néanmoins cet œuvre a tenu l'une des principales marques. C'est la recompense que la posterité doit à ses bienfaiteurs. Dieu nous fasse la grace de pouvoir meriter que la nôtre rende pareil honneur à la memoire de votre nom, & qu'il vous plaise nous tenir toûjours, MONSEIGNEUR, vos très-humbles & obéïssans serviteurs, les Prevôt des Marchands & Echevins de Lyon. Signez, Pearron, Buard, Thierry, Bernico & Thome. A Lyon, le dix-huitiéme Avril 1607.

Lettre

Lettre de Monſieur de Sully à un Commiſſaire.

MOnſieur du Monceau, j'ai été averti des grandes pourſuites & vexations que vous faites contre tous les ſujets du Roi en Berry, & qu'il n'y a quaſi ſorte de condition de perſonne qui ne ſe plaigne de vous; ce qui étant parvenu aux oreilles de Sa Majeſté, elle ne le trouvera nullement bon: dequoi je vous ai bien voulu avertir, afin que vous y procediez plus moderément & aviſément. Le Sieur Tardieu qui a uſé de pareilles ſeveritez que vous pouvez faire, a été fort blâmé au Conſeil, & ſi peut-être lui arrivera-t'il encore pis. Or pour venir aux particularitez, je vous dirai que nous n'entendons nullement au Conſeil, que l'on pourſuive aucuns Collecteurs, ni des Tailles, ni du Sel, d'autant que c'eſt une charge ſi penible & fâcheuſe, que nul ne la fait quaſi que par force, & s'en trouve peu de cette condition qui ne ſoient ruïnez. Nous n'entendons point auſſi que l'on pourſuive ni Greffiers des Parroiſſes, ni Notaires, ni Sergens, ni Jaugeurs, ni toutes autres telles manieres de gens, comme

me a fait le Sieur Tardieu, qui en a été repris au Conseil, où il a été pris un ordre & reglement sur le fait de vos Commissions, qui est de ne faire payer ni contraindre aucun Officier quel qu'il soit, pour les taxes où vous les pourriez avoir cottisez, que vous n'ayez envoyé aux Commissaires generaux à Paris, ledit rôle entier de toutes les taxes que vous aurez faites, afin de le representer au Conseil pour l'y faire autoriser avant que vous mettiez rien à execution : car nous avons tant de plaintes de toutes parts, des grandes vexations que le peuple reçoit de telles Commissions que la vôtre, qu'il n'est plus possible de le supporter. Or regardez donc à surseoir toutes sortes de poursuites, jusques à ce que toutes les plaintes que l'on fait, ayent été vûës au Conseil, & que l'on vous ait fait sçavoir l'intention d'icelui. J'écris à Monsieur le Maréchal de la Châtre, & aux Tresoriers de France sur ce même sujet. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous garde. De Fontainebleau, ce 25. Avril 1607.

Monsieur de Sully aux Tresoriers.

MESSIEURS,

Ayant vû l'état que m'avez envoyé pour la cruë du Prevôt des Maréchaux, & representé au Conseil comme les deniers étoient divertis d'une part à des choses inutiles, de l'autre n'étoient pas entierement employez, ains en revenoit quelque partie à la recette generale, (ce qui étoit cause que le nombre des Archers étoit si petit, & les lieux de leur residence si mal à propos départis, que le service du Roi en étoit retardé, n'y en ayant point aux lieux plus necessaires, car dans le milieu du Berry, ce n'est pas où il en est plus de besoin, mais vers Vattan, Issoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint Amand, vers lesquels quartiers il est besoin de faire un peu reconnoître l'autorité du Roi, & reprimer la licence que plusieurs se sont donnée) nous avons donc dressé au Conseil un état tel que je le vous envoye pour le voir, & nous en mander votre opinion avant que de l'arrêter du tout. Et d'autant que l'Election de

de Saint Amand eſt en partie du Bourbonnois, & que peut être le Vice-Senéchal de ladite Province pourra pretendre que c'eſt à lui à envoyer un Lieutenant & des Archers audit lieu, c'eſt choſe facile à accommoder; car de quelque côté qu'ils ſoient établis, cela eſt indifferent, & ſera toûjours plus de commodité pour fortifier les autres reſidences de votre Province, ou méme en établir une vers Vattan, Saint Agnan ou Châtillon ſur Indre, ſelon qu'il ſera jugé plus à propos. Mandez-nous donc votre avis le plûtôt qu'il ſera poſſible, ſur l'état ci-enclos. J'eſpere que le Roi me permettra enfin de décharger votre Generalité ſur la cruë extraordinaire de quelque trente-cinq mille livres. Ce ſera pour aider à ſoulager ceux qu'il ſera beſoin. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous garde. De Paris, ce 25. Avril 1607.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'écrivois hier à votre Majeſté touchant la recette & reddition de compte des deniers levez aux Dioceſes de Languedoc,

guedoc, dont Monſieur de Carcaſſonne pourſuivoit quelque expedition, ſur laquelle j'attends l'honneur de vos commandemens pour y obéïr auſſi-tôt. J'ai auſſi fait arrêter l'Arrêt qui avoit été donné en votre Conſeil, touchant la ſurſeance pour les levées que l'on fait pour le marc d'or. Encore que quand votre Majeſté ſçaura comme cette levée ſe manie, par quelle voye la recette s'en fait, & les autres raiſons qui nous avoient mû à ſurſeoir toutes ces pourſuites, j'eſtime que vous nous blâmerez d'avoir tant differé; car cela eſt neceſſaire pour la ſûreté de telle nature de deniers: toutefois nous laiſſerons toutes choſes au premier état, juſques à ce que vous ayant le tout repreſenté de vive voix, nous ayons autre commandement de votre Majeſté. Il ſe preſente encore trois autres affaires qui meritent bien que votre Majeſté les entende, afin que j'apprenne ſon intention ſur icelles. La premiere eſt, pour l'argent que vous eſperiez de la Bourgogne, pour l'attribution & jonction de la Breſſe, dont je ne penſe pas qu'il faille plus faire aucun état; car tant s'en faut que Meſſieurs du Parlement veuillent faciliter le recouvrement des deniers qu'ils vous avoient promis

promis, que tout de nouveau ils ont de leur propre autorité éteint & ſupprimé certaines cruës ſur le ſel, dont l'on faiſoit état de payer une partie de ſoixante mille écus qui vous avoient été promis. Nous avons bien remedié à cette entrepriſe en caſſant leur Arrêt, & ordonnant que les cruës ſeront continuées; mais cela ne ſe rétablira jamais qu'avec grande longueur & crieries du peuple, qui s'étant vû déchargé, ſe verra rechargé tout auſſi tôt, au lieu qu'auparavant il ne diſoit mot, étant tout accoûtumé auſdites cruës : tellement que toutes ces choſes conſiderées, je juge que ſi vous ne donnez un terme prefix à ceux du Parlement pour faire payer ce qu'ils vous ont promis, & à ce défaut ne tranſportez ladite attribution de la Breſſe à ceux de Dauphiné, vous n'en tirerez jamais rien. La ſeconde affaire eſt touchant des offres que l'on m'avoit faites il y a quelque-tems, pour le rachat d'une portion de votre Domaine à conditions fort avantageuſes, & qu'ayant ce jourd'hui fait voir en votre Conſeil, y ont été trouvées telles, & jugé qu'il ne falloit nullement differer, & d'accorder toutes les conditions qui y ſont demandées; car il n'eſt queſtion d'aucune

cunes Fermes à longues années, ni de nouveaux reglemens & établissemens, mais seulement prendre les choses comme elles sont. Tout ce qui est d'importance, est, que le personnage ne se veut nommer, ni dire quel domaine c'est, que l'on ne lui ait accordé, que nul ne sera reçû à encherir sur lui, sinon en lui payant deux cent mille livres. J'envoye copie desdites offres à votre Majesté. La troisiéme affaire est touchant l'Artillerie, & consiste en ce qu'autrefois il a été baillé aux Capitaines des Galeres, du tems des défunts Rois vos predecesseurs, plusieurs pieces d'artillerie pour l'armement des Galeres dont ils s'étoient chargez de la restitution, comme j'ai trouvé dans de vieux papiers, en cherchant ce qui dépend de ma charge de grand Maître de ladite Artillerie: maintenant l'on pourroit justement rechercher ceux qui sont en charges ou leurs heritiers, & les faire condamner à la restitution. J'ai montré le tout à votre Conseil qui le trouve fort raisonnable; mais je n'ai voulu rien commencer sans votre commandement exprès, d'autant qu'il y a plusieurs personnes de qualité interessées en cette poursuite, comme votre Majesté verra par le Memoire que j'en envoye

voye à Monſieur de Rohan pour lui faire voir. Or d'intenter cette action & puis la laiſſer là , il n'eſt nullement à propos, & vaut beaucoup mieux l'ignorer du tout à cauſe de la conſequence. Il s'eſt encore ce matin preſenté une affaire où nous avons apporté le remede convenable tout auſſi tôt, c'eſt ce que le Juge de Saumur a fait défenſes de tranſporter les bleds hors de votre Royaume , & d'en vendre dans l'étenduë de la Juriſdiction. Si chaque Officier en faiſoit autant , votre peuple ſeroit bien-tôt ſans argent , & par conſequent votre Majeſté. Nous avons caſſé le jugement , & donné ajournement perſonnel aux Officiers qui l'ont donné. Sur tout ce que deſſus j'attendrai les volontez de votre Majeſté pour y rendre l'obéïſſance , à quoi je ſuis obligé. Sur ce, je prie le Createur , SIRE, qu'il augmente votre Royale grandeur en toute felicité & ſanté. De Paris, ce 27. Avril 1607. Votre très humble , très-fidéle , & très-obéïſſant ſujet & ſerviteur ,

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre

Lettre de Monſieur de Sully à Meſſieurs de Cuſſé & Marigné.

MESSIEURS,

J'ai vû ce que vous m'avez écrit, & l'état final que vous m'avez envoyé touchant la recette & dépenſe faite pour le rembourſement de ſix cent mille livres, qui furent prêtez au Roi par les plus aiſez de la Province de Bretagne en l'année mille cinq cent quatre vingt dix-huit. Sur quoi je ne puis pas faire tel jugement qu'il ſeroit requis, d'autant que tel extrait ſi abregé ne m'inſtruit pas ſuffiſamment de toutes les parties particuliéres de la recette & dépenſe. C'eſt pourquoi je vous prie m'envoyer copie entiere de l'état que vous en avez verifié, & puis l'ayant conſideré je vous en écrirai mon avis. Bien vous dirai-je que je trouve fort étrange, que pour rembourſer ſix cent mille livres, il ſoit fait recette & dépenſe de treize cent trente-huit mille livres treize ſols quatre deniers, & ne me puis perſuader qu'il n'y ait bien des parties fourées, & beaucoop de taxations paſſées ſans grande raiſon, comme

me plusieurs commencent déjà à en faire des plaintes. Esperant donc que vous m'envoyerez l'état comme je vous le demande, je prierai Dieu, MESSIEURS, qu'il vous augmente ses saintes graces & benedictions. De Paris, ce 29. Avril 1607.

Comme de votre part vous aviez en recommendation le bien de l'Etat & des affaires du Roi, lui aussi de son côté n'y montroit pas un moindre soin, ne manquant jamais de vous les ramentevoir toutes les fois qu'il vous voyoit, & outre cela en l'absence l'un de l'autre, de vous en écrire souvent des lettres, desquelles il s'en verra toûjours quelqu'une selon les occasions, d'entre une infinité que vous en receviez, & plusieurs d'une suite sans celles que vous teniez secretes, par le moyen desquelles vous seront remises en memoire plusi-urs affaires omises, entre lesquelles lettres il s'y en trouvera aussi aucunes des vôtres, & de Messieurs de Sillery & de Villeroy, qui peuvent servir au même effet, dont la teneur ensuit.

Lettre

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, le Sieur de Vitry vous rendant cette-ci, vous fera parler à l'homme duquel je vous ai tenu propos, qui vous doit découvrir les larcins qui ont été ci-devant faits en Guienne & Bourdeaux. C'eſt pourquoi je vous fais ce mot à ce que vous l'oyez bien particulierement, comme choſe qui importe à mon ſervice, & qu'après j'y pourvoye comme vous le jugerez & me conſeillerez. Ledit Vitry a une affaire en mon Conſeil qui lui importe; je le vous recommande & ſon bon droit, comme ſerviteur que j'aime & affectionne. Adieu, mon Ami, ce 14. Mars, à Chantilly.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XI.

Diverses Lettres du Roi & affaires.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre que vous m'avez écrite, faisant mention de l'avis que l'on vous a donné de ce qui a été imprimé depuis peu à la Rochelle. Surquoi je vous dirai, que j'espere de vous voir en bref, & vous dire sur cela mon avis, & ce que je veux qu'il y soit fait. Et pour les deux mille livres que ceux de la Ville demandent pour leur College, je trouve bon que vous les assigniez à ce qu'ils les puissent toucher : mais je serai bien aise que vous leur fassiez aussi connoître, que le moyen d'avoir de moi ce qu'ils en désirent, ce sera en se conformant à mes volontez. Adieu, mon Ami, ce dix-huitiéme Mars, à Merlou.

Signé, HENRY,

Le

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à celle que vous m'avez écrite en faveur du fils du Sieur du Bernet, Conseiller en ma Cour de Parlement de Bourdeaux, touchant l'Office de mon Avocat en ladite Cour, vaquante par la mort du feu Sieur du Sault, suivant la priere que vous en a faite Monsieur le Maréchal d'Ornano, je vous dirai qu'il y a huit jours que la Reine Marguerite m'envoya faire la même demande pour un autre qu'elle affectionnoit, que je lui refusai, d'autant que j'en veux gratifier quelqu'un qui ne respire en cette charge que mes commandemens & ma volonté, afin de ne tomber plus en la peine où je me vois tous les jours. Et depuis, ledit Sieur Maréchal me l'envoyant demander, je lui fis la même réponse comme à d'autres venus vers moi pour ce même sujet. Mais les qualitez que vous me mandez être en la personne dudit du Bernet, feront que j'y ferai consideration. Et avant que me resoudre à qui le bailler, je veux être amplement informé de la fidelité, suffisance & affection à mon service, de celui que j'en ferai pour-

voir, pour éviter autant qu'il me sera possible, les inconveniens esquels à faute de ces qualitez-là, mes affaires peuvent tomber, & ne faire rien en cette affaire à la hâte, ni sans votre avis, & de celui de Monsieur le Garde des Sceaux. Adieu, mon Ami, ce dix-huitiéme Mars, à Merlou.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Praslin à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Depuis vous avoir laissé, je trouvai le Roi à la Volerie, laquelle finie nous chassâmes aux loups, & pour la fin, nous courûmes un Cerf qui dura jusques à la nuit, avec une pluye qui nous fit l'honneur de nous accompagner trois ou quatre heures durant. Si le plaisir fut grand, la peine ne fut pas moindre; car après tout cela, il nous fallut faire retraite de six grandes lieuës tous moüillez comme nous étions, horsmis le Roi qui changea de tout. Pour Monsieur de Parabere, il ne fut point incommodé de la pesanteur de

de ſon manteau, il s'en paſſa par force tant que la pluye dura. Au retour de tout cela, je ne pouvois manquer de trouver Sa Majeſté en bonne humeur, quoique fort laſſe, puiſque nous étions demeurez vainqueurs de toutes les bêtes que nous avions attaquées, ce qui me fit haranguer ſelon ce que vous m'aviez commandé. Mais je l'ai trouvé en autant ou plus de deffiance de celui dont vous me parlâtes, que d'aucun de ſa race. Il me dit, que s'il diſoit vrai, il faudroit que lui-même lui tînt pareil diſcours qu'à vous : toutefois je crois qu'il ne laiſſera (pourvû qu'il ſoit ſecret) de lui faire bonne chere afin d'en bien apprendre. Il ſe mit auſſi ſur la fin à prêcher vos loüanges, & à déclarer qu'il vous aimoit plus qu'homme du monde. Il s'eſt amuſé toute la matinée, & une partie de l'après-dînée à viſiter tout ce qu'il fait faire. Au retour de ſon parc il a eu un peu de fiévre, mais ce ne ſera rien, s'il plaît à Dieu. Je vous baiſe très-humblement les mains, & ſuis plus que perſonne du monde, votre très-humble & très-affectionné ſerviteur. De Fontainebleau, ce 23. Mars 1607.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai bien encore appris des nouvelles sur le sujet de ce que me dit Monsieur de Rohan de votre part. Certes toutes les Croix de Lorraine sont dissimulées, & ai peur que les Fleurs de Lys n'en ressentent de la contagion. Ma femme est en bon état, & croit, comme moi, que vous ne vous deviez fier à nul de la maison, écouter tout & ne leur dire guéres. Je me porte fort bien Dieu merci, & tout mon ménage, qui vous aimeront autant que moi, ou je les desheriterai. Brûlez cette lettre, ce vingt-cinquiéme Mars.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Il n'y a point de doute que c'est prudemment fait, que de prevoir & prevenir les perils, car ils s'évitent par ce moyen, ou pour le moins se diminuent infiniment. Il est certain aussi qu'il ne faut

faut rien mépriſer ni negliger en matiere d'affaires d'Etat. Mais comme d'une part la multitude des mauvaiſes volontez & intentions eſt conſiderable ; de l'autre auſſi faut-il les meſurer par la puiſſance dont elles ſont appuyées, afin de ne s'alarmer pas legerement, & pour choſe où il n'y a rien à craindre. Je ſupplie donc votre Majeſté de croire, que je n'aurai point plus de confiance qu'il faut, en ceux dont vous faites mention par votre lettre ; mais auſſi ne ſçaurois-je apprehender ce qui n'a nul pouvoir de nuire. Votre ſeule perſonne en vaut mille des plus eſtimez d'entr'eux tous ; & la memoire de votre courage invincible, & du nombre de vos victoires leur feroit en un inſtant tomber les armes des mains ; & puis vous avez tant obligé de bons, vaillans & loyaux ſerviteurs, & votre vertu eſt ſi recommendable en l'eſprit de ceux qui en ont tant ſoit peu en l'ame, que vous n'avez qu'à fraper du pied, (comme l'on diſoit d'un grand Capitaine, mais non à ſi bonnes enſeignes, ni ſi certainement que de vous) pour faire trembler tous vos Ennemis. Et qui plus eſt, quand eſt-ce que jamais Roi de France eut en mains les moyens d'attaquer & défendre dont vous êtes main-

tenant pourvû ? Tellement que tout cela bien consideré & balancé avec ces foibles rumeurs dont l'on bruit aux oreilles de votre Majesté, lesquelles en effet ne sont que du vent, vous doit mettre l'esprit en repos. Vivez donc seulement, SIRE, vivez, ô mon grand & invincible Roi & très-cher Maître, & rien ne sçauroit nuire à la France, ni à vous, ni à vos serviteurs, desquels encore que je sois le moindre, si ai-je assez de confiance en Dieu, en votre prudence & valeur, en mon courage, & en ma fidéle affection, pour entreprendre de vous faire obéïr où il vous plaira, & comme il vous plaira. Que si cette lettre ne vous satisfait suffisamment, & desiriez encore ma presence pour un plus grand éclaircissement, non seulement j'abandonnerai mon voyage & mes maisons, mais aussi ma propre vie, quand il sera question de témoigner le ressentiment que j'ai de la demonstration que votre Majesté a fait de m'aimer vrayement, & de se confier entierement en moi. Il peut bien être que celui qui m'a donné tant d'assûrances & pour votre Majesté & pour moi, ne m'a pas dit tout ce qu'il a sur le cœur; mais si ne laissai-je pas de penser, que si cela est bien ma-

nié & ménagé comme il faut, qu'il en arrivera du bien. Au nom de Dieu donc, SIRE, vivez & usez de silence & de patience, quand ce ne seroit que pour faire une épreuve de ces esprits là tout-à-fait : & attendant ce qu'il vous plaira me commander pour aller à Fontainebleau, si vous avez affaire de moi, ou ni aller point si vous vous en pouvez passer, je prierai Dieu, SIRE, qu'il augmente votre Majesté en toute Royale grandeur, felicité & santé. De Paris, ce 29. Mars 1607. Votre très humble, très-obéïssant, & très-fidéle sujet & serviteur,

MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à votre lettre de ce jourd'hui que j'ai reçûë arrivant en ce lieu; je vous dirai que j'ai bien commandé que l'on fît faire l'ameublement de, &c. Mais je ne pensois pas qu'il dût monter ce que vous me mandez, & ne le puis croire. C'est pourquoi je vous prie d'examiner les parties par le menu & m'en envoyer copie, afin que l'ayant vûë, si je trouve

qu'il y ait quelque chose à ôter, je le fasse & le vous mande. Pour les tapisseries de Saint Marceau, vous sçavez ce que je vous en dis l'autre jour à Paris. Je serai très-aise, si vous les pouvez faire contenter sur d'autres deniers que les ordinaires, & du fonds que j'ai reservé, que vous le fassiez, & comme vous le jugerez plus à propos. Mais s'il ne se peut autrement, vous sçavez que je leur ai promis de les leur faire payer, afin qu'ils continuënt à travailler. J'ai eu beau tems depuis mon partement de Paris, jusqu'à l'heure que j'ai voulu partir de Fleury; car j'ai eu la pluye jusques à une lieuë d'ici, où mon fils est venu au devant de moi; je l'ai trouvé fort joli, comme aussi tous mes autres enfans. Ma femme se porte fort bien, elle n'est encore arrivée, & ne le sera de deux heures. Adieu, mon Ami, ce Vendredi à cinq heures du soir 29. Mars, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Mo sieur de Sully.

MOn ami, j'ai reçû votre lettre par la Font, & vû le menu des parties de l'ameublement de, &c. Surquoi je vous dirai qu'il n'y a rien de trop extraordinaire, & que je n'aye commandé, & outre cela que jamais je n'ai eu de si belle marchandise ni a si bon marché : c'est pourquoi je vous prie de faire payer ledit ameublement, & l'employer dans le premier comptant que vous ferez au Tresorier de mon Epargne. Ici les Fermiers des Aydes me sont venus trouver pour me faire quelques propositions; mais quand je ne vous ai point près de moi, je me deffie que leurs propositions sont pour me surprendre. J'ai remis à les oüir cette après-dînée, puis demain je les vous renvoyerai. Mandez-moi des nouvelles de la santé de la Ville. Je me porte bien en ce lieu, Dieu merci, comme aussi ma femme & mon fils, & mes autres enfans qui sont les plus jolis du monde, & me donnent force plaisirs. Adieu, mon Ami. Ce Dimanche, premier Avril, à Fontainebleau, à midi.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Villeroi à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Secretaire d'Eſpagne a preſenté au Roi cette après-dînée le memoire que je vous envoye par le commandement du Roi. Il maintient que la loi des débris & naufrages ne doit point avoir de lieu ſur les vaiſſeaux & artilleries qui appartiennent aux Rois & Princes Souverains en propre, & ſont employez pour leur ſervice, tellement qu'il prétend que l'on ſera injuſtice à ſon Roi de lui dénier celle-ci. Et même ſe plaint dequoi Monſieur de Gramont a fait difficulté de la rendre à la premiere inſtance qui lui en a été faite. Sa Majeſté n'eſt pas d'accord de cette propoſition; toute-fois elle vous prie de nous faire ſçavoir ce qu'il vous en ſemble, & comment l'on en a uſé ci devant. Je penſe que celle qui fut priſe du côté de Calais, au bris qui y avint d'une partie de l'armée du feu Roi d'Eſpagne qu'il vouloit faire paſſer en Angleterre, fût rendûë à ſes Officiers par le commandement du feu Roi; mais j'ai ſou-

ſouvenance que ce fut plus de grace que de droit : il vous plaira donc nous en mander votre bon avis. Je ne ſuis ici que d'hier au ſoir, où j'ai trouvé leurs Majeſtez en bonne ſanté, le Roi ayant couché cette nuit à Montargis, d'où il eſt revenu en poſte ce matin. Si vous me départez vos commandemens, j'y obéïrai de très-bon cœur, duquel je vous preſente mes très-humbles recommandations. Et prie Dieu, &c. De Fontainebleau le cinquiéme Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monſieur de Villeroi à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Si-tôt que le Roi a ſçû l'arrivée à Paris de Monſieur Arſens, il a commandé la lettre que la preſente accompagne, par laquelle vous ſçaurez le deſir que Sa Majeſté a de vous voir ici Lundi, dequoi me promettant que vous le contenterez, il ne me reſte qu'à vous renouveller les offres de mon ſervice, & à vous avertir que Sa Majeſté fait pareil commandement

ment à Monsieur le Garde des Sceaux, saluant vos bonnes graces de mes bien humbles recommendations, & priant Dieu, &c. De Fontainebleau le 7. Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû la lettre de votre Cousin de Bethune que vous m'avez envoyée, laquelle je vous renvoye; j'en fais jugement contraire au vôtre, & m'assûre qu'elle a été apportée par Arsens qui la laissée à Calais à Sailly, pour la faire tenir après qu'il seroit arrivé, & n'a point été faite depuis son partement: car j'y remarque les mêmes discours que ledit Arsens m'a tenus, tendans à loüer les actions du Prince Maurice & dudit Arsens. Je mande à Monsieur le President Jannin d'être ici Lundi au soir; & vous, je vous prie de vous y rendre Mercredi. Je manderai à Monsieur le Garde des Sceaux d'y être en même tems. Pour ceux du Conseil, ce sera assez qu'ils y soient le Lundi d'après Quasimodo. Adieu, mon Ami, ce 12. Avril à Fontainebleau. Signé, HENRY.

Depuis

Depuis cette-ci écrite, j'ai eu nouvelles de la Rochelle; Montmartin & les Deputez qui s'en ſont retournez, y ont été bien vûs pour leurs perſonnes; mais leurs dits ne l'ont été, ni vos lettres ni des autres qui ont écrit avec vous, qui avez été appellez par aucuns les quatre Clairs-voyans de l'Egliſe. Montmartin & ſon fils en avoient gagné quelques-uns pour les faire reſoudre à ce que vous leur aviez écrit, mais la plus grande troupe l'a emporté, de façon que je crois qu'ils n'en feront rien. Je vous en dirai davantage lorſque je vous verrai, & je crois qu'entre ci & là vous en aurez appris quelque choſe.

Le Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, Dieu a exaucé les vœux & les prieres de tous les gens de bien de mon Royaume & de mes ſerviteurs, car ma femme vient d'accoucher tout preſentement d'un fils, comme Montmartin qui vous rendra cette-ci, vous dira. Bon ſoir, mon Ami, ce Jeudi à onze heures du ſoir 16. Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ce mot est pour vous dire que ma femme vient d'heureusement accoucher d'un fils, dequoi je vous ai bien voulu avertir, à ce que vous fassiez tirer le canon. Adieu, mon Ami, ce seiziéme Avril à Fontainebleau, à onze heures & demie du soir.

Signé, HENRY.

Lettre de ceux de Genêve au Roi.

SIRE,

L'arrivée de Monsieur de Boissé, Mestre de Camp de votre Regiment de Navarre, & Gouverneur pour votre Majesté en votre Ville & Citadelle de Bourg, accompagné des lettres de creance de votre Majesté, pleines de témoignages très-assûrez de sa bien-veillance & inclination à la conservation de notre Etat & liberté, nous donne sujet d'en loüer Dieu, & de remercier très-humblement votre Majesté du secours & assistance qu'il lui a plû nous offrir & presenter liberale-

beralement par ledit Sieur de Boisse, tant en deniers pour mettre en état nos vaisseaux & faire les provisions requises, que même de la personne dudit Sieur à nous très agreable, & lequel nous honorons grandement pour son insigne valeur & merite, avec déclaration que votre Majesté desire dresser en notre Ville un magasin de Canons, munitions de guerre & de vivres pour servir à notre défense, si nous en avons besoin, sinon pour être conservé & remis à votre Majesté, quand elle en aura affaire ailleurs. Ce que nous acceptons avec autant d'humbles remercîmens que nous y reconnoissons de bonne & sincere volonté de votre Majesté à nous faire du bien, laquelle nous supplions de croire que ce nous est une obligation très-étroite à perseverer en l'humble service que nous lui avons dès long-tems voüé èn notre petitesse, & de continuer en nos vœux & prieres très ardentes envers Dieu, pour la longue prosperité de votre Personne & le bien & avancement de vos Couronnes, de la divine Providence duquel nous esperons que benissant les moyens que votre Majesté nous promet, nous serons garentis contre les desseins de nos ennemis, des déportemens desquels

nous

nous ne faudrons de donner diligemment avis à votre Majesté à mesure que nous les découvrirons, la suppliant de vouloir commander que l'effet & execution de sa bonne volonté suive selon que votre Majesté en reconnoît avec nous l'urgente necessité. Sur ce, nous prions Dieu, SIRE, qu'il lui plaise combler votre Majesté de ses saintes benedictions & parfaite santé. De Genêve, ce 21. Avril 1607. De votre Majesté, très-humbles & très-affectionnez serviteurs, les Syndics & Conseil de Genêve. Signé PAUTIER, Secretaire.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, je renvoye presentement en Hollande le Sieur de Buzenval Conseiller en mon Conseil d'Etat, qui y a ci-devant residé mon Ambassadeur, & ai ordonné que ses appointemens lui seront continuez pour six mois de la presente année, à la charge qu'li sera tenu de satisfaire à ce que franchement son Secretaire eût pû pretendre pour son entretenement audit païs, depuis que ledit Sieur de Buzenval en est retourné. Au moyen dequoi je veux qu'incontinent la presente reçûë, vous pour-

pourvoyez au payement desdits appointemens, afin que ledit Sieur de Buzenval soit promptement expedié en ce fait, & qu'il puisse commencer son voyage en la compagnie du Sieur Janin Conseiller en mon Conseil d'Etat, que j'y dépêche aussi pour mon service. Je prie Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 26. Avril 1607.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XII.

Diverses lettres du Roi & de Monsieur de Sully.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous envoye la lettre du Roi qui fait mention de la reformation du Conseil des Finances, j'en envoye aussi une à Monsieur le Garde des Sceaux pour le même sujet, sur lequel si voulez me com-

mander quelque chose, vous serez obéï d'entiere affection. Mondit Sieur le Garde des Sceaux m'a donné avis des propos qui se sont passez entre vous deux; je participe au contentement qui vous en demeure, comme serviteur de l'un & de l'autre, & ferai toûjours pour ce regard tout ce qui dépendra de moi, comme je ferai pour l'execution de vos commandemens en toute autre chose. Je vous supplie de nous renvoyer Descartes Secretaire de Monsieur de Barraut, car il y a quatre jours que sa dépêche est faite & l'attend. Il est besoin que son Maître soit informé de ce qui se passe aux Païs-Bas, & des langages qu'il en doit tenir où il est, ce qui ne peut être que par ledit Secretaire. Monsieur Arsens continuë à presser le Roi qu'il secoure ces Messieurs de deux cent mille livres presentement, craignant que par faute d'argent pour payer leurs gens de guerre il ne leur arrive quelque malheur irreparable, & ne courent indiscretement & à bride abbatuë à la Paix. Mais le Roi n'estime pas devoir pour cela changer d'opinion, disant que cette partie ne changera leurs courages & resolutions, s'ils butent tant à la Paix, non plus qu'ont empêché la cessation d'armes

mes les premiers six cent mille livres que nous leur avons envoyez. Toutefois vous ferez plaisir à Sa Majesté de lui mander sur cela votre avis. Nous avons envoyé à Monsieur Sillery la réponse, que le Sieur de la Boderie a faite au commandement de Sa Majesté sur le fait de ladite cessation, afin d'en conferer avec vous, partant je ne vous en ferai redite, joint que nous parlons de vous aller bien-tôt voir, c'est-à-dire, dedans le commencement de la semaine après cette prochaine. Je prie Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau le 27. Avril 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai sçû que plusieurs personnes entrent tous les jours en mon Conseil des Finances qui n'y devroient être reçûës ni souffertes pour la dignité & reputation d'icelui, ni pour le bien de mon service. Je sçai mauvais gré à ceux qui sont cause ou permettent ce desordre; car je n'ai point d'affaires qui meritent d'être traitées plus secrettement & serieusement que celles-là, lesquel-
les

les doivent donner la loi aux autres, comme vous sçavez très-bien, au moyen de quoi je vous prie de consulter, & aviser avec Monsieur de Sillery quel ordre & reglement vous estimez que j'y dois apporter, & me le faire sçauoir au plûtôt ; car comme je me repose sur votre soin & fidelité, de la conduite & direction particuliere de mesdites Finances, je veux croire aussi que vous n'êtes moins marri de cette confusion que moi-même. Et partant vous serez très-aise qu'il y soit pourvû & remedié. Sur quoi j'attendrai donc votre avis pour y pourvoir comme il convient. Adieu, mon Ami, ce 28. Avril à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Je ne sçai pas au vrai qui vous peut avoir fait des plaintes, qu'il entre plusieurs personnes dans votre Conseil d'Etat & des Finances, lesquelles n'y devroient nullement être admises, encore que ce soit chose qui peut être vraye étant

ètant bien entenduë, mais laquelle néanmoins (ſelon que je puis conjecturer de ceux qui vous ont fait ce rapport) a été à mon avis miſe en avant, plûtôt pour me rendre mauvais office, & faire aliener les bonnes volontez des plus qualifiez, qu'en intention de meliorer vos affaires, ou rendre le Conſeil de votre Majeſté plus honorable. Car afin de parler ſelon ma franchiſe accoûtumée, je ne nierai point que je n'aye ſouvent exhorté les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs d'illuſtre extraction & que j'ai reconnus avoir bon eſprit, de quitter les cajoleries, faineantiſes & baguenauderies de Cour, de s'appliquer aux choſes vertueuſes, & par des occupations ſerieuſes & intelligence des affaires, ſe rendre dignes de leurs naiſſances, & capables d'être par vous honorablement employez; & que pour faciliter ce deſſein, je n'aye convié ceux de ces qualitez qui ont des Brevets, de ſe rendre plus aſſidus ès Conſeils que nous tenons pour l'Etat & les Finances, les aſſûrant qu'ils y ſeroient les mieux venus, moyennant qu'ils en uſaſſent avec diſcretion, & ne s'y trouvaſſent point plus de quatre ou cinq à la fois, afin de tenir place de pareil

reil nombre de soutanes, qui ne faisoient que nous importuner sans cesse, chose qui m'a semblé bien plus, selon la dignité de votre Majesté & de son Etat, que de voir en ce lieu-là un tas de Maîtres des Requêtes & autres bonnets cornus qui font une Cohuë de votre Conseil, & voudroient volontiers reduire toutes les affaires d'Etat & de Finances en chicannerie. Or ne dis-je pas tout ceci, SIRE, pour nier qu'un bon Reglement ne fût bien necessaire en votre Conseil, mais non pas tel, à mon avis, que ceux lesquels vous ont fait ces belles plaintes, voudroient bien qu'il fût, dequoi s'ils m'eussent dit quelque chose avant que d'en importuner votre Majesté, nous en fussions peut-être demeurez d'accord, (au moins s'ils veulent se ranger à la raison, & n'ont pour but que votre gloire, votre utilité & l'honneur de la France) voire même de la forme & des articles d'icelui, desquels je ne parlerai point en chuchotant aux oreilles, comme si je craignois d'être entendu ou avois honte de mes propositions; mais dirai librement par cette lettre, qu'il me sembleroit honorable & utile tout ensemble, de composer votre Conseil d'Etat & des Finances, de huit Conseillers

lers ordinaires & aſſidus ſeulement ſelon le choix de votre prudence, dont il y en eût quatre d'épée & quatre de robbe longue ; & outre cela faire dreſſer un état ou rôlle de vingt des plus qualifiez de votre Royaume ayant paſſé trente ans, deſquels cinq d'iceux par chacun quartier euſſent non ſeulement l'entrée libre en icelui, mais auſſi fuſſent tenus de s'y trouver dès le matin les trois jours de la ſemaine que ces Conſeils ſe tiennent, & à condition que s'ils manquoient à l'ordre établi ſans cauſe legitime, ils ſeroient retrenchez dudit Etat & d'autres mis en leurs places. Et ne faut point que votre Majeſté craigne que pour cela les affaires qui meritent d'être tenuës ſecrettes, ſoient divulguées, ni qu'aucun prejudice ſoit apporté à vos Finances ; car à l'un & à l'autre vous promets-je d'y donner ſi bon ordre, par les moyens que je reſerve à dire à votre Majeſté, avec le ſurplus des autres articles du Reglement que j'eſtime devoir être fait lorſque je ſerai auprès de votre Majeſté, qu'elle approuvera ma propoſition, la ſuppliant de croire que je ſerai toûjours auſſi ſoigneux que nul autre, de tout ce qui concernera la gloire & le contentement de votre perſonne Royale, l'hon-

neur & la dignité de la France, l'amelioration de vos Finances, & que je prie inceſſamment l'Eternel, Sire, pour l'accroiſſement de votre Hauteſſe Royale, felicité & ſanté. De Paris, ce deuxiéme Mai 1607. comme étant votre très-humble, trés-obéïſſant & très-loyal ſerviteur, Sully,

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

Mon Ami, j'ai reçû votre lettre faiſant réponſe à celle que je vous avois écrite touchant mon Conſeil, laquelle j'ai lûë par deux fois, & trouvé que vous aviez pris une opinion que vous ne deviez pas; neanmoins y ayant des choſes en icelle qui meritent d'y penſer, je le ferai, & vous en dirai mon avis quand je vous verrai, n'ayant pas loiſir de vous écrire plus au long, pource que je monte à cheval par le beau tems qu'il fait pour m'en aller à la chaſſe, me portant toûjours de mieux mieux, comme auſſi ma femme & mes enfans. Un nommé Longuet m'eſt venu preſenter de grands memoires pour des rachapts de domaine, leſquel étant trop longs, je vous les renvoye pour les conſiderer.

ſiderer. Adieu, mon Ami, du 4. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye par Monſieur de Bethune votre frere, ce que j'ai appris de l'Aſſemblée de la Rochelle depuis votre partement : ſurquoi il vous fera entendre ce que je lui en ai dit. Je vous recommende la Place Royale. J'ai appris par le Contrôlleur Donon, qu'il ſe trouvoit quelque difficulté avec les Entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils vouloient abattre tout le logis ; ce n'eſt pas mon avis, & me ſemble que ce ſeroit aſſez qu'ils fiſſent une forme de galerie devant, qui auroit la face de même que le reſte. J'eſpere vous voir par-delà dans la fin de la ſemaine prochaine, Dieu aidant, me portant merveilleuſement bien de ma diete, & en ſentant un grand ſoulagement, encore que je la faſſe largue comme vous ſçavez ; car je ne laiſſe de ſortir dehors toutes les après-dînées : cependant je trouve que je n'ai tant de chaud & que je ſuis beaucoup mieux. Bon ſoir, mon

Ami ; je remets le reste à la suffisance de votre frere, lequel vous croirez comme moi-même. Ce Vendredi au soir, vingt-septiéme Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ceux de ma Ville de Lyon, m'étant venu trouver pour me supplier de vous écrire en leur faveur, pour les faire expedier du differend pendant en mon Conseil entre Fedeau & eux, d'autant que cela est cause que le commerce de leur Ville cesse, je vous ai bien voulu faire ce mot, pour vous dire que vous les fassiez expedier le plus promptement que vous pourrez, afin qu'ils ne demeurent plus long tems à la poursuite de cette affaire. Ils disent qu'ils ont ci-devant obtenu Arrêt en mon Conseil à leur profit, & que l'on ne leur veut pas délivrer, ce que je ne puis croire. C'est pourquoi vous ferez chose qui me sera fort agreable d'y mettre fin au plûtôt. Adieu, mon Ami, ce vingt-huitiéme Avril, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Enfin Monsieur le Cardinal de Joyeuse a terminé le differend du Pape avec les Venitiens, ayant levé l'Interdit en la forme que Sa Sainteté lui avoit promise, après avoir fait mettre en la possession de celui que Sa Sainteté avoit commis, les deux Ecclesiastiques prisonniers par l'Ambassadeur du Roi, ès mains duquel la Republique les avoit déposez & remis sans avoir fait aucune protestation contraire au desir de Sa Sainteté, & avoir aussi revoqué leur protesté fait contre ledit Interdit. Les Ministres d'Espagne n'y ont eu part qu'autant que ledit Sieur Cardinal l'a trouvé bon & consenti, ce qui a plus crû que diminué la gloire & le gré que Sa Majesté y a acquis. Nous vous porterons bien-tôt la dépèche dudit Sieur Cardinal; car le Roi continuë à dire qu'il ira à Paris dedans la fin de la semaine prochaine. Je la vous aurois envoyée avec la presente; mais il faut que j'y réponde par l'E-

euyer dudit Cardinal, devant que le Roi parte d'ici. Sa Majesté m'a commandé vous écrire que vous teniez la main, s'il vous plaît, que Messieurs Jannin & Buzenval partent au plûtôt, ayant appris par tous les avis qu'elle reçoit, qu'il est necessaire qu'ils s'avancent afin de prevenir le choix & la charge des Députez que les Etats doivent envoyer vers Sa Majesté, qui doit être resoluë en une Assemblée generale qu'ils doivent tenir le sixiéme de ce mois. C'est ce que vous aurez de moi pour le present, avec mes bien humbles recommendations à votre bonne grace, & mon ordinaire priere à Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé. De Fontainebleau le premier Mai 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai commandé à Descures qui vous rendra cette-ci, de vous parler d'une affaire touchant l'établissement ci-devant fait de la Gabelle de Rethelois, baillé en payement à Madame de Nevers sur ce qui lui étoit dû. Dequoi Monsieur de Nevers son fils veut main-

maintenant poursuivre en mon Conseil la suppression, afin que vous y preniez garde, & mandiez aux Tresoriers de France en Champagne de vous donner avis de cette affaire, qui a été faite, comme je crois, avant que vous eussiez en mon Conseil la charge que vous avez. Et pource que ledit Descures vous fera plus facilement entendre dequoi il est question en ce fait-là, que je ne vous l'écrirois, je vous prie de le croire de ce qu'il vous en dira de ma part. Adieu, mon Ami, ce quatriéme Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, la Fosse m'a fait les offres pour le rachat de mes Greffes & rentes, lesquelles je lui ai commandé vous porter avec ce mot pour les voir, juger & faire juger en mon Conseil. Je les ai trouvées fort avantageuses & importantes au bien de mes affaires & service. Elles m'ont fait ressouvenir de tout ce que vous m'avez naguéres dit de quelques autres qu'avez reçûës qui me

ſemblent avoir quelque conformité à celles-ci. C'eſt un bien à mes affaires que diverſes perſonnes concourent à même deſſein, & mieux encore que ce ſoit ſur diverſes ouvertures, ma condition s'en rendra toûjours meilleure; à quoi je ſçai que vous n'oublierez rien: ce ſont affaires propres à executer en ce tems. Acheminez-les donc à tel point que bien-tôt nous y puiſſions prendre une bonne reſolution. Ledit la Fauſſe m'a demandé la preference; il eſt bien raiſonnable que ceux qui travaillent au ménage de mes affaires, ayent quelque avantage par deſſus ceux qui ne s'éveillent qu'à leur bruit. Je ſerai bien aiſe ſi cela réüſſit, qu'il ſoit gratifié à la condition qu'un autre en pourroit offrir. Adieu, mon Ami, ce 7. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai vû ce que vous m'avez écrit pour réponſe à celle que je vous avois faite touchant les Gabelles du Rethelois, comme auſſi la copie du Brevet qui en a été ci-devant expedié à Madame de Nevers. C'eſt pourquoi

quoi je vous fais ce mot pour vous dire, ou que je devois beaucoup à ladite Dame, ou depuis qu'elle joüit de cela, je devrois être quitte à elle. Et pour cet effet, je desire que vous preniez connoissance de cette affaire, pour sçavoir combien se monte ce qu'elle en a joüi & en a reçû, & ce que je lui puis devoir de reste, afin de ménager comme vous avez fait toutes celles que vous avez sçû importer à mon service; & je crois cette-ci de cette qualité-là, qui a fait que je vous en ai écrit sur l'avis que l'on m'avoit donné que l'on y pouvoit ménager quelque chose pour mon service. Adieu, mon Ami, ce 8. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous envoye un paquet de Monsieur de Boisse, & par le commandement du Roi, les lettres que Messieurs de Genêve & lui ont écrites à Sa Majesté,

jesté, afin que vous sçachiez ce que les premiers esperent de Sa Majesté, & les avis que l'autre lui a donnez. Notre voyage de Paris a été retardé, & sommes encore incertains du jour que nous partirons d'ici. Je me recommande bien humblement à votre bonne grace, & prie Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau, le 8. Mai 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, vous avez eu occasion de trouver legeres les plaintes du Comte de Gurson: mais lorsque je vous dirai ses discours, vous les trouverez mauvais, insolens & sots. Mon dessein étoit de lui ôter la gloire de Candale, & la bisarrerie de Tran; mais j'y ai perdu el tiempo & lidinaire. Vous êtes témoin que je les ai toûjours aimez, & mon Cousin de Rohan vous témoignera leur tort. Je serai votre voisin demain au soir.

Signé, HENRY.

Depuis cette-ci écrite, j'ai ıe a vô-

tre,

tre, touchant la propofition pour le rachat des Greffes, & d'une partie du Domaine; mais pour ce que je montois à cheval pour aller voir Madame de Moret, je n'ai encore vû ce que vous avez répondu en marge du mémoire, ce fera pour quand je ferai de retour.

Lettre du Roi à Monfieur de Sully.

MOn Ami, hier matin j'eus bien du plaifir à la chaffe, & le tems me favorifa de façon, que je n'eus point de chaud. Je pris le Cerf de bonne heure, & vins dîner à Ponthierry, où j'arrivai à dix heures, tellement qu'à deux heures & demie je fus ici; & rencontrai ma femme qui venoit au devant de moi. Je lui ai parlé de l'Inventaire des bagues que Rucelay a engagées; elle me dit qu'elle ne l'avoit jamais vû, ni le plomb d'icelles, qu'autrefois elle en avoit vû une copie; mais qu'elle ne fçavoit qui l'avoit: bien croit-t'elle qu'on en trouvera autant à la Chambre des Comptes. C'eft pourquoi je vous prie d'y faire chercher, & envoyer à Monfieur de Beaulieu qui eft chez lui à Lonjumeau, fçavoir s'il n'a point ledit Inventaire ou la copie d'icelui, pource qu'il étoit en

charge, lorsque lesdites bagues furent baillées en gage audit Rucelay. Je me porte fort bien Dieu merci, comme fait ma femme & mes enfans. Adieu, mon Ami, ce Dimanche matin 20. Mai, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XIII.

De diverses Lettres du Roi & de Monsieur de Sully. Etat de la valeur du Domaine d'Auvergne.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je n'attends jamais que ceux qui me servent bien, me demandent : vous m'aidez si bien à faire mes affaires, que je vous veux aider à faire les vôtres. Je vous donne vingt mille écus sur mes deniers extraordinaires, faites-en faire les dépêches necessaires. Vous ne croiriez pas le déplaisir que j'ai eu de cette derniere broüillerie, je la vous dirai mais que je vous voye. Je viens de prendre un Cerf avec grand chaud

chaud & grand plaisir. Je me porte fort bien, Dieu merci.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi a voulu donner à Messieurs les Cardinaux de Givry & Seraphin à châcun trois mille livres, restant des fruits de l'Abbaye de Clerac, échûs devant le Contrat passé avec ceux de Saint Jean de Latran, pour leur aider à vivre au besoin qu'ils en ont, comme il vous plaira voir par les acquits que Sa Majesté m'a commandé d'en expedier, sur lesquels je vous supplie de délivrer vôtre Ordonnance, afin qu'ils puissent joüir de cette grace, & ordonner aussi le semblable, s'il vous plaît, pour faire valoir les autres acquits expediez sur cette nature de deniers. Vous certifiant, Monsieur, qu'ils ont été ordonnez par Sa Majesté, & que je suis & serai éternellement, Monsieur, &c. De Fontainebleau, le 29. Juin 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Le

Le Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, je viens d'avoir presentement avis de Flandres, que le Secretaire du Marquis de Spinola qui étoit passé par Paris il y a quelques jours, a rapporté la ratification d'Espagne qu'il étoit allé querir, & la revocation de Dom Diego dit Barra, dont je vous ai bien voulu avertir par cette lettre, laquelle n'étant pour autre effet, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Monceaux, le 24. Juillet 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, BRULART.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'avois toûjours bien estimé que l'Archiduc ni Spinola n'auroient point entrepris d'eux-mêmes, de traiter ni de Treve ni de Paix à des conditions tant extraordinaires que celles dont on parloit

loit, ſans la participation & le conſentement d'Eſpagne, ſinon public, à tout le moins ſecret & particulier. Et ne faut point douter que les incertitudes en quoi on a été un tems, de la ratification, ne ſoient plûtôt procedées de la diverſité des avis de ceux auſquels pour la forme le Roi d'Eſpagne en a voulu demander conſeil, que de ſa volonté & de ceux qui ont tout pouvoir près de lui. Et n'eſt nullement étrange qu'en choſe de telle conſequence il y ait eu non ſeulement diverſité d'avis, mais auſſi des contentions & diſputes ſur une telle reſolution, de laquelle il peut naître infinis accidens inopinez, outre ceux que l'on aura prevûs. Or puiſque cette ratification eſt arrivée, & que Dom Diego di Barra eſt revoqué, il ne faut plus douter de la Paix, ou pour le moins d'une longue Treve, reſſemblant en toute choſe à une Paix, excepté ce nom, pour couvrir un peu la honte d'Eſpagne, & que le Roi & tout le Royaume n'ayent des neceſſitez & foibleſſes extrêmes, ou quelque grand deſſein & entrepriſes, par le moyen deſquelles ils eſperent recouvrer le bien & l'honneur qui ſemble leur être tiré de la main comme par force; mais pour moi j'eſtime qu'ils ont procedé

cedé prudemment, ſoit que l'une ou l'autre occaſion les y ait conviez. Votre Majeſté verra à cette heure l'humeur du Roi d'Angleterre, qui ne ſçait, ni ne ſçaura jamais deſirer les choſes, & mettre la main à l'œuvre pour les obtenir, ſinon lorſque les moyens & les occaſions en ſeront paſſées. Votre perſonne eſt telle en experience & reputation, & votre Royaume ſi floriſſant & populeux, que vous pouvez faire & dreſſer le fondement de votre ſalut, ſans l'aide d'autrui. Et m'aſſûre que votre Majeſté n'oubliera pas d'en uſer ainſi, & ſelon ſa prudence, courage & reſolution accoûtumée, qui n'a jamais eu tant de luſtre ni d'éclat, qu'aux affaires difficiles & perilleuſes. Je n'écris point encore à votre Majeſté des affaires qu'elle m'a commandées à ſon départ, & dont elle m'a écrit depuis, d'autant qu'elles n'ont encore pris nulle forme, & crains que ſi une plus puiſſante main que la mienne n'y met la fin, qu'elles tireront en grande longueur, conſideré les diverſes fantaiſies & opinions de ceux qui s'en veulent mêler, & crains qu'à la fin ſi vous n'impoſez ſilence à tant de ſortes de perſonnes, qu'il n'en arrive plus de mal que de bien; car déja par les Provinces il ſe ſeme

des

des bruits, lesquels bien que faux, ne laisseront de produire du mal. Il est arrivé un accident en Provence qui m'apporte du déplaisir, c'est la mort de deux de vos Ingenieurs, à sçavoir Bonnefons & le jeune Erard; qui n'en sçavoit guéres moins que son pere. Plusieurs sont après moi pour supplier votre Majesté, afin d'avoir leurs charges; mais je les ai remis à en resoudre, lorsque je serai près d'Elle, & que l'on aura reconnu la capacité des pretendans, vous suppliant de n'engager votre parole à personne auparavant, & qu'il lui plaise m'honorer de ses commandemens, ausquels j'ai voüé perpetuelle obéïssance. De Paris, ce 25. Juillet 1607.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

L'on m'a donné avis comme ceux de la Chambre de Justice ont envoyé vers votre Majesté, pour lui faire plaintes de quelques paroles que le Sieur Mangot leur a dit que je lui avois tenuës sur des conclusions qu'il a prises directement contraires aux commandemens parti-

particuliers que vous lui aviez donnez ſur ce ſujet. L'on m'a par même moyen averti comme votre Majeſté n'a pas ajoûté foi à tous leurs diſcours, ains a trouvé bon d'en differer la creance, juſques à ce qu'elle s'en fût informée & m'eût entendu là-deſſus, ſuivant la promeſſe qu'il lui plût me faire de ne croire aucun rapport de moi ſans m'avoir oüi: dequoi j'ai eſtimé devoir rendre graces très-humbles à votre Majeſté, & la ſupplier au nom de Dieu d'en uſer toûjours ainſi, puiſque c'eſt le ſeul moyen de me tenir l'eſprit en repos, & par conſequent plus libre & plus capable de vous rendre toutes ſortes de très-humbles ſervices, comme j'y ſuis étroitement obligé par naiſſance, par inclination & par bienfaits, deſquels vous ne gratifierez jamais perſonne qui en ait plus de reſſentiment, ni qui employe plus librement & fidélement ſes jours & ſa vie à l'execution entiere de toutes vos volontez, ſans égard de quoi que ce ſoit après les avoir reçûës abſoluës. Or ſi jamais en aucune occaſion votre Majeſté a eu ſujet d'entendre les raiſons de l'accuſé, elle l'a eu en celle qui ſe preſente; car je n'y ai jamais parlé de mon interêt, ſinon comme conjoint au vôtre, je n'y

ai debattu que votre propre cauſe, & ne me ſuis formaliſé que du peu de reſpect qui étoit rendu à vos volontez, me fâchant de voir mépriſer vos commandemens par telles gens, leſquels, à les oüir parler, voudroient perſuader que depuis qu'ils ont une Commiſſion de votre Majeſté, qu'elle s'eſt dépoüillée de tout pouvoir & autorité, & leur a déposé ſon Sceptre & ſa Couronne entre les mains. Or j'ai trouvé la tête de celui qui me le diſoit, ſi mal bâtie pour en porter une, qu'il n'a jamais été en ma puiſſance d'en rien croire. Et partant lui ai dit, que je ne permettrois nullement que rien fût executé contre ce que votre Majeſté avoit ordonné; mais que s'il venoit le moindre commandement, je ſerois le premier à l'executer. Lorſque j'aurai l'honneur d'être près de votre Majeſté, je lui en ferai le diſcours entier, & m'aſſûre qu'elle y trouvera plus de ſujet de s'en rire que de me blâmer. Toutefois s'il y a eu quelque choſe que puiſſiez trouver mauvaiſe, dès cette heure je vous en demande pardon, & vous prie croire que je n'ai eu autre deſſein que le bien de votre ſervice, & la conſervation du reſpect qui eſt juſtement dû à vos comman-

man-

mandemens, ausquels j'ai voüé perpetuelle obéïssance, attendant lesquels je prierai le Createur, &c. De Paris, ce 28. Juillet 1607.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai été bien étonné quand j'ai vû votre lettre: car ç'a été la premiere nouvelle que j'aye euë de ce que m'écrivez, la Chambre de Justice ne m'en ayant rien mandé, ni ne s'en parlant ici en aucune façon du monde, s'ils l'eussent fait & tous autres, j'eusse répondu en Maître qui aime son serviteur; mais ceux qui vous l'ont rapporté, ne vous aiment guéres, ni moi aussi, & leur dessein n'a été que de bâtir quelque broüillerie à votre préjudice & au mien, tâchant d'échauffer votre colere pour vous faire parler, & puis tâcher par autre voye de me le faire trouver mauvais; car je vous jure encore un coup qu'il ne s'en est oüi parler ici. Vous êtes prompt, & vois par votre lettre que vous croyez déjà ce que l'on vous avoit dit. Cependant le rapport est tout entierement menteur. Moderez votre colere, & croyez moins tout ce que l'on vous dit, & vous ferez enrager ceux qui vous

vous portent envie du bien que je vous veux. Je n'ai mis la main à la plume depuis ma goutte que cette fois; la colere que j'ai contre ces rapporteurs, a surmonté ma douleur, bien qu'elle est encore en vous écrivant, plus forte qu'à Fontainebleau. Il est besoin que vous veniez ici, Monsieur le Garde des Sceaux & vous; car jamais serviteur ne fut plus aimé de Maître que vous l'êtes de HENRY. Ce 29. Juillet, à Monceaux.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

La chance est tournée aux Grisons, ils ont fait mourir par Justice deux Pensionnaires d'Espagne, ils ont déchiré publiquement les articles de Milan, & confirmé de même les Alliances de France & de Venise, ayant découvert que l'Evêque de Coire avec ses adherans avoient dressé cette derniere mutinerie avec le Comte de Fuentes, pour jetter leur païs en la protection du Roi d'Espagne, & en chasser la Religion Protestante. Et a en opinion que les Cantons

tons de Suisse, alliez dudit Duché, ont part à ce Dessein. A present lesdits Grisons demandent conseil & aide à leurs Alliez, voyant ledit de Fuentes armé, & plusieurs preparatifs que l'on dresse contre eux, tant en Allemagne qu'en Suisse. Le Courier est venu en six jours, & le Roi vous demande tant pour cela que pour les traitez de Hollande, dont il espere avoir nouvelles dedans demain, & pour d'autres affaires qui se presentent, sur lesquelles, comme j'espere avoir ce bien que de vous entretenir bien-tôt, je n'ajoûterai à la presente que mes humbles recommendations à votre bonne grace, en priant Dieu, Monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé. De Monceaux, le 29. Juillet 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

L'Abbé de Preaux vous va trouver, pour vous rendre compte de ce qu'il nous apporte de Hollande, d'où il arriva

va ici hier au ſoir, le Roi lui ayant commandé de vous informer de toutes choſes, partant je m'en remettrai à lui, & à la lettre qu'il nous a apportée qu'il vous repreſentera, eſperant que nous aurions ce bien de vous revoir cette ſemaine, ſi nous ne changeons encore d'opinion. Cependant je vous ſupplie me continuer votre bonne grace & vos commandemens, & je prie Dieu, Monſieur, &c. De Monceaux, le cinquiéme Août 1607.

ſigné, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je vous envoye l'Abbé de Preaux avec la dépêche & la creance qu'il m'a apportée; vous conſidererez l'une & l'autre, pour à mon arrivée par delà, m'en dire votre avis. Je fais toûjours état de m'y rendre à la fin de cette ſemaine, comme j'ai donné charge audit de Preaux de vous dire. Adieu, mon Ami, ce ſixiéme Août, à Monceaux.

Signé, HENRY.

Lettre

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, dernierement que vous étiez ici, vous sçûtes ce qui se passoit en ma Province du Haut Auvergne, à cause du rapt de la fille du Sieur de Fontanges, & donnâtes ordre suivant ce que je resolus pour faire mener l'Artillerie devant le Château de Pierrefort. Maintenant ledit Sieur de Fontanges & les autres Gentilshommes qui l'assistent au siege dudit Château, ont dépêché vers moi ce porteur, pour me representer les termes ausquels ils en sont, & sur tout la necessité où est reduit ledit Sieur de Fontanges, pour avoir jusques à cette heure fourni aux frais dudit siege, pour la continuation duquel il dit ne lui rester aucuns moyens, & me supplier d'avoir égard à la justice de sa cause, & au grand besoin qu'il est pour le bien de mon service & le repos de mes sujets, d'apporter un prompt remede à cela qui se va tous les jours augmentant. A quoi voulant qu'il soit pourvû au plûtôt, je vous renvoye cedit porteur, & au Sieur de Sillery auquel j'écris sur ce sujet, afin que vous l'entendiez tous deux, & conferiez ensemble

ſur ce qu'il vous dira, pour ordonner ce que jugerez neceſſaire. Si vous trouvez que je doive porter la dépenſe de la repriſe dudit Château, vous regarderez que ce ſoit au meilleur ménage, & le moins à la foule de mon peuple qui ſe pourra; ſinon vous y mettrez l'ordre que vous jugerez plus convenable. J'écris aux Sieurs du Bourg & Nereſtan, afin que ſi vous jugez qu'il ſoit à propos de ſe ſervir de leurs Compagnies, mes lettres leur ſoient envoyées. J'écris auſſi au Sieur de Noüailles, & lui commande de s'avancer & faire effectuer en diligence tout ce qui ſera par vous reſolu. Baumevielle m'a propoſé quelque expedient ſur cette affaire, je n'y ai pas trouvé grand fondement, & croi que ſon deſſein n'eſt autre que de s'en faire croire dans le païs. Je lui ai commandé néanmoins de vous le faire entendre & audit Sieur de Sillery, me remettant entierement à ce que vous deux aviſerez devoir être fait en cette occaſion pour le bien de mon ſervice. Je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Monceaux, le dixiéme Août 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, POTHIER.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ſur l'avis que je viens tout preſentement de recevoir de Madame de Monglat, comme la peſte eſt à Saint Germain en Laye, je vous dépêche Frontenac, par les mains duquel vous recevrez cette-ci en poſte, pour vous dire, comme je mande à Madame de Monglat, de mener mon fils à Noiſy, avec mes autres enfans. Mais pour ce qu'ils n'ont pas de litieres, carroſſes, ni charettes pour les mener & porter leur équipage, je vous prie de leur envoyer le plus promtement que vous pourrez, afin qu'ils partent auſſi-tôt; car en telles choſes la diligence eſt requiſe. Et m'en repoſant ſur vous & votre affection, je ne vous en dirai davantage, que pour vous prier de croire ledit Frontenac comme moi-même de ce qu'il vous dira; & que je vous verrai Vendredi, Dieu aidant, chez Zamet. Bon ſoir, mon Ami, ce 15. Août au ſoir, à Monceaux.

Signé, HENRY.

Lettre de la Reine à Monsieur de Sully.

MOn Cousin, le Roi Monseigneur m'avoit dit que la personne dont m'écrivez, ne viendroit point à Charenton, à cause de notre sejour en ce lieu. Je m'ébahis de ce que cette resolution a si-tôt changé. Je suis d'avis qu'elle fasse ce que le Roi, mondit Seigneur, lui commandera : qui est ce que je vous puis écrire en réponse de votre lettre, priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous conserve en parfaite santé. De Saint Maur des Faussez, ce 21. Août 1607.

Signée, MARIE.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai appris que Vienne fait dificulté de contrôler l'acquit pour les Entrepreneurs des Manufactures de Toile à la façon d'Hollande, en la forme qu'il a été expedié. Commandez-le lui à ce qu'il le dépêche promptement : car c'est chose que je veux.

 Adieu,

Adieu, mon Ami, ce 22. Août, à Saint Maur.

Signé, HENRY.

J'ai parlé à ma femme de ce que me mandâtes par Arnaut, elle l'a remis à moi : mais j'ai bien connu qu'elle sera plus aise qu'elle aille à Vanvres prendre ses eaux. J'ai pris un clistere qui m'a fait grand bien.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à votre lettre, je vous dirai que maintenant je me porte mieux, Dieu merci, que je ne faisois ce matin, qui me fait esperer que demain j'irai dîner à Paris, où je vous verrai. Que si ce soir il me survenoit quelque chose qui me fît changer de resolution, je vous en avertirai. Adieu, mon Ami, ce Dimanche vingt-sixiéme Août, à quatre heures après midi.

Signé, HENRY.

Nous soussignez, promettons à Nosseigneurs du Conseil, pour satisfaire à

l'Arrêt du 21. Juillet dernier, de rapporter ou faire rapporter pardevers Messieurs de Maisse, de Pontcarré, de Caumartin, & Maupeou, Commissaires députez en cette partie, dans quatre mois, les Declarations des Receveurs des Consignations des Parlemens de Paris & de Bourdeaux, desquels nous nous sommes faits forts comme ils avoüent, ce que nous avons geré & negocié pour eux en cet endroit, & ce faisant les faire consentir pardevant lesdits Sieurs Commissaires, que leurs Offices desquels ils sont titulaires & possesseurs, demeureront réünis au profit du Roi dans le tems de seize ans portez par ledit Arrêt, en cas que nous soyons desavoüez par lesdits Receveurs. Promettant les rembourser actuellement de ce qu'ils auront financé aux coffres de Sa Majesté, sans fraude ni déguisement, selon ce qui en sera ordonné par lesdits Commissaires à nôtre décharge suivant ledit Arrêt, & entrer en leur lieu & place pour faire ladite réünion de leursdits Offices, au profit de Sa Majesté, dans lesdites seize années, comme nous faisons pour les nôtres propres. En témoin dequoi nous avons signé la presente, à Paris le sixiéme jour de Septembre 1607. Signé, du

 Tillet,

Tillet, Merault, Anthoine Corsan pour ce qui me touche, & Gallard au lieu de Jassaut.

Les Terres delaissées par la Reine Marguerite à Monseigneur le Dauphin, montoient de revenu annuel, lorsqu'elle s'en est demise, vingt-quatre mille trois cent soixante & dix livres.

Par les Baux que les Commissaires envoyez par le Roi en ont faits, elles montent trente mille trois cent soixante livres.

Qui est d'augmentation au profit de Sa Majesté, cinq mille neuf cent quatre-vingt dix livres.

Est à noter que desdites Terres, il y en a quelques-unes comprises en l'élvaluation, lesquelles ont été engagées; tant par la défunte Reine Mere des Rois predecesseurs, que par la Reine Marguerite, pour la somme de huit vingt dix mille trois cent livres.

Lesquelles Terres valent, de revenu annuel, treize mille cent livres.

Item, y a encore d'autres Terres & Domaines non compris en ladite évaluation, lesquelles ont été données ou venduës par ladite défunte Reine, ou par

par la Reine Marguerite, pour la somme de quatre-vingt quatorze mille livres.

Lesquelles valent de revenu annuel, huit mille trois cent quatre-vingt quinze livres.

CHAPITRE XIV.

Diverses lettres du Roi, de Monsieur de Sully & autres.

SIRE,

J'ai ci-devant, suivant le commandement de votre Majesté, fait faire des extraits sur les Comptes rendus par les Receveurs generaux & particuliers des sommes des deniers qui avoient été diverties, tant par lesdits Receveurs, Tresoriers de France que Chambre des Comptes. Surquoi lesdits Tresoriers de France & Receveurs se voyant découverts & poursuivis pour la restitution, se sont sauvez par deux moyens. Le premier, en remontrant que de tous les divertissemens ainsi faits, ils étoient cou-

pables de la moindre partie, & que le plus grand mal venoit de la Chambre des Comptes. L'autre, en donnant ſix cent mille livres à votre Majeſté, & moyennant cela, ont été déchargez de tout ce qu'eux & les Comptables avoient mal fait. Il reſte donc maintenant à ſçavoir de votre Majeſté, ſi elle entend que l'on faſſe pareilles pourſuites contre les Chambres des Comptes pour les deniers qui ſe trouveront avoir été divertis par leur ſeule autorité, comme l'on a fait contre les ci-devant dits Receveurs & Treſoriers de France, d'autant qu'il s'y rencontrera beaucoup plus de difficulté, ayant affaire contre des Corps & Compagnies Souveraines, & qui ſe défendent de leur pouvoir & autorité, & qui n'ont à rendre raiſon de leurs Jugemens, leſquels les Rois ont remis à leurs conſciences. Que ſi votre Majeſté eſt reſoluë de les pourſuivre, je la ſupplie en vouloir écrire un mot, tant à votre Conſeil & Chambre des Comptes en general, qu'à moi en particulier, d'autant qu'autrement je ne me ſens pas aſſez fort & puiſſant pour faire faire telles pourſuites & reſtitution. Mais ayant vos volontez & commandemens abſolus, tout me ſera facile, & ne crains point

que

que je ne vous fasse bien obéïr par tout où je serai employé. J'ai vû les deux procès que vous avez contre la Maison de Nevers, à cause des successions de la Maison de Foix & d'Albret, où les pretentions sont telles de part & d'autre, qu'èlles ne montent point moins que de deux millions, si chacun obtenoit exactement ce qu'il a demandé; mais il y aura bien de la moderation à mon avis. J'en ai fait mes extraits sur les pieces que l'on m'a baillées, & crois les avoir faits si clairs & si succints, que par iceux vous entendrez aussi bien les difficultez des procès, que le plus fameux Avocat du Parlement. Avant que de poursuivre cette affaire plus avant, je serai bien aise de vous faire voir le tout. Et m'étonne que ceux qui ont manié ces affaires ci-devant, ayent usé de telle negligence à s'en éclaircir, y ayant soixante ans & plus que ces procès & contentions ont eu cours. Attendant l'honneur de vos commandemens, je prierai le Createur, &c.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, suivant ce que je vous dis hier, touchant Monsieur l'Evê-

que de Carcaſſonne, je vous fais ce mot, à ce que vous lui bailliez une aſſignation ſur les deniers dont vous me parlâtes, de la ſomme de dix-huit mille ſoixante livres, à quoi ſe montent les parties que je lui dois, retirant de lui mon épée de pierreries & les papiers qu'il a pour ladite ſomme, le faiſant dépêcher promptement, pource que je deſire qu'il s'en aille. Vous me renvoyerez mon épée. Adieu, mon Ami, ce dix-neuviéme Septembre, à Paris.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, je dois à Monſieur de Santeni mille ſoixante-quinze écus qu'il m'a prêtez, comme vous verrez par la certification de Beringuen. Je lui ai promis l'en faire payer, c'eſt pourquoi je vous prie le faire; il eſt raiſonnable: car il y a long-tems qu'il attend. Adieu, mon Ami, ce vingt-deuxiéme Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai parlé à Monſieur le Comte de Saint Paul pour le fait de la querelle de Rambure. Il eſt bien éloigné du bruit que les broüillons en faiſoient courir ; car il témoigne avoir un extrême regret de ce qui s'eſt paſſé, & voudroit avoir racheté de ſon ſang le mort, me témoignant ſon courage, & que s'il eût été à Amiens, il eût bien empêché que cet accident ne fût arrivé. Il ſe plaint des bruits qu'il a trouvez à Paris que l'on le devoit appeller ; même lui dit-on que je vous avois promis lui faire mauvaiſe chere, & que vous ne le ſaluëriez pas, & lui avoit-on conſeillé ne venir ici que n'en fuſſiez parti. Il reconnoît pour menteurs ceux qui lui avoient donné ce conſeil, & dit avoir reçû une extrême joye, quand je lui ai fait bonne chere, & vous auſſi ; qu'il a demeuré trois jours à Paris pour voir ce que l'on lui demanderoit, & qu'il deſire ſçavoir comme il doit vivre avec ceux, qui, ſans cauſe, publient lui vouloir mal, & en cela il a raiſon. Vous accommoderez tout cela ; car il vous croi-

ra entierement. Bon ſoir, mon Ami, vous me verrez Samedi au ſoir.

Signé, HENRY.

Vous reçûtes en ce tems-là une lettre de Monſieur de Buzenval qui n'étoit que de trois lignes, & dans icelle un diſcours d'un combat naval tel que s'enſuit.

Les Holandois ayant envoyé dix ou douze bons Vaiſſeaux, ſous la charge d'un de leurs meilleurs Capitaines de marine en tître de Vice-Amiral, nommé Heemskerk, vers les côtes maritimes d'Eſpagne, tant pour découvrir que pour attaquer la flotte de vaiſſeaux que les Eſpagnols, ſous la charge de leur Amiral Alvarez d'Avilla, tenoient toûjours vers le Détroit de Gilbraltart, afin d'empêcher tous autres Marchands que ceux que bon leur ſembleroit, de trafiquer des Mers Oceane, Méditerranée & Adriatique l'une dans l'autre. Ledit Heemskerk s'étant avancé vers ledit Détroit; auſſi-tôt d'Avilla, quoique déjà plus fort quaſi au double & de vaiſſeau & de gens de guerre, ne laiſſa pas de ſe renforcer encore juſques à vingt-ſix grands

grands Navires ou Gallions, entre lesquels il y en avoit du port de mille tonneaux, d'augmenter ses soldats jusques à trois mille cinq cent hommes, & emmena quand & lui cent cinquante Gentilshommes, afin qu'ils eussent part à la victoire qu'il publioit lui être infaillible. Et afin qu'il fût toûjours en sa liberté de prendre l'occasion du combat quand bon lui sembleroit, au lieu de s'élargir en mer, (comme c'étoit le devoir de celui qui s'estimoit Superieur) il se retira proche de la Ville & Château de Gilbraltar. Mais Heemskerk ne l'eut pas si-tôt reconnu faire ainsi le Renard dans son trou, qu'il l'alla attaquer & investir si furieusement, qu'il n'est point de memoire d'homme d'avoir vû ni oüi parler d'un tant furieux combat naval : car d'abord il alla agraffer son Amiral avec celui d'Avilla. Et combien que dès l'entrée il eût une cuisse emportée d'un coup de canon, duquel il expira une heure après, si ne laissa-t'il pas tant qu'il lui resta une minute de vie, de parler toûjours comme s'il n'eût senti aucun mal, d'exhorter ses gens à combattre vaillamment, & en baillant son épée à son Lieutenant pour lui faire avoir part au combat, de leur faire faire serment à

tous

tous de vaincre ou de mourir. Et en cette ſorte, s'en alla ce Lieutenant au combat, criant aux ſoldats & faiſant dire le même par les autres vaiſſeaux: Compagnons la mort ou la victoire, puiſque par icelle ſeule la vie nous peut-elle demeurer aſſûrée. Et ſur ce retentiſſement s'animerent-t'ils tellement les uns les autres, qu'après un combat de huit heures fait le vingt-cinquiéme Avril an preſent, auquel il fut tiré près de ſix mille canonnades, les particularitez duquel ſont émerveillables, mais trop longues à reciter, les Holandois demeurerent victorieux ſans autre perte que de deux vaiſſeaux, & quelques deux cent cinquante hommes, au lieu que les Eſpagnols perdirent ſeize vaiſſeaux, dont il y en eut treize fracaſſez à coups de canon, & qui coulerent à fonds, & trois conſommez par le feu, environ deux mille huit cent ſoldats, entre leſquels ſe trouverent l'Amiral d'Avila, ſon vaiſſeau, trente-cinq Capitaines & cinquante de la Nobleſſe volontaire: ce qui mit l'Eſpagne en une allarme merveilleuſe, & fit jetter maintes larmes à pluſieurs particuliers, & ſur tout aux femmes.

Or pour continuer à faire voir la douceur

ceur du naturel de notre grand Roi, la merveilleuse puissance qu'il avoit sur ses fantaisies, & combien ses haines, ses animositez, ses coleres & ses dépits étoient de peu de durée, nous vous ramentevrons deux particularitez seulement, entre cent qu'il s'en pourroit trouver de semblables, lesquelles se passerent en même mois durant cette année 1607. La premiere desquelles avint sur le sujet d'une recherche qu'il fut persuadé de faire contre les Financiers, laquelle vous desaprouviez infiniment, à cause des abus qui s'étoient commis en toutes les passées, esquelles les gros & riches larrons se garentissans à peu de frais, voire aucuns d'iceux y profitans, pour autant que sous-main ils se fourroient dans les partis de la composition, nuls châtimens exemplaires ne les retenoient de mal faire à l'avenir, & tout le faix enfin tomboit sur les pauvres grimelins, qui n'avoient fait que grapiller. Et d'autant que vous défavorisiez telles poursuites, & traversiez aucunesfois les Commissaires de la Chambre qui usoient de trop grandes rigueurs, ou faisoient paroître d'y proceder avec haîne ou ostentation, ou appetit de vengeance. (comme il appert par une lettre que vous

vous en écrivîtes au Roi touchant le Sieur de Mangot, ci-devant inserée par l'ordre des dattes.) Et que lorsque le Roi vous parloit de cette recherche témoignant de l'affectionner, (comme à la verité il faisoit) à cause des grandes sommes de deniers que l'on avoit promises de lui faire toucher sous-main pour employer à ses jeux, bâtimens, maîtresses & autres menus plaisirs, (car pour telles dépenses, quelques passions qu'il y eût, prenoit-t'il peu souvent des deniers ordinaires, outre ce qu'il y avoit fait employer dans l'Etat dès le commencement de l'année) vous y montriez une grande aversion, voire contestiez quelquefois trop obstinément contre lui là-dessus. Ces occasions étoient embrassées par vos ennemis, vos envieux, & ceux qui ne pouvoient souffrir que vos services donnassent facilité au Roi d'élever sa gloire, l'autorité Royale & la puissance de l'Etat jusques au plus haut & souverain degré, les rendant par ce moyen formidables au dedans & au dehors, lesquels suscitoient des gens pour aigrir l'esprit de Sa Majesté contre vous, lorsqu'ils le verroient en colere de quelqu'une de vos procedures, lui faire former des soupçons & deffiances d'icelles,

& bailler des memoires à votre desavantage. Sur lesquels, la trop grande credulité à iceux lui faisoit quelquefois échapper quelques paroles contre vous, jusques à parler comme s'il en eût été mal content, dequoi plusieurs venoient à concevoir de grandes esperances de votre défaveur, qui étoient soudain éteintes. Car il n'avoit pas si-tôt parlé à vous, mis en consideration vos vertus & vos actions, le grand soulagement & amples utilitez qu'il recevoit de vos soins, travaux & labeurs assidus, qu'il n'imputât tout ce que l'on lui avoit dit à pures calomnies & envies contre ses prosperitez & vos services, voyant que vous preferiez son honneur à la grandeur de son Etat, à tous ses plaisirs & delices, choses qu'il loüoit, lorsqu'il revenoit en lui-même & n'étoit plus en colere.

La seconde particularité fût, que vous étant un jour venu parler de quelques fantaisies qui lui étoient venuës en l'esprit, où il y avoit ce nous semble, des amourettes mêlées, & quelque chose de Madame d'Angoulême & d'une autre; car nous vous oüîmes fort blâmer cette premiere sans en dire la cause, & n'en sçavons pas davantage. Mais bien sçavons-nous que vous estimant ce qu'il vous

vous avoit dit des desseins fort mal convenables à son âge & à sa dignité, vous rejettant & blâmant absolument tout cela, & lui disant qu'il en pouvoit arriver de grands accidens, il se mit en merveilleuse colere contre vous, & sortit de votre cabinet en grondant & en réïterant ces paroles : (car nous les oüimes tous, & même plusieurs étrangers,) voilà un homme que je ne sçaurois plus souffrir, il ne fait jamais que me contredire, & trouver mauvais tout ce que je veux; mais par Dieu je m'en ferai croire, & ne le verrai de quinze jours. Plusieurs qui l'oüirent grommeler ces paroles, presumerent bien qu'à cette fois vous étiez défavorisé ; mais ils furent tous ébahis que dès les sept heures du lendemain matin, il s'en alla avec cinq ou six dans son carosse à l'Arsenal, & montant en haut sans qu'il voulût que l'on vous avertît, il frappa lui-même à la porte de votre cabinet, & vous demandant qui c'étoit, il répondit : C'est le Roi. Vous vîntes ouvrir, & en entrant il vit une grande table toute couverte de papiers & lettres écrites de votre main ; lors il appella quatre ou cinq de ceux qui étoient avec lui, à sçavoir Messieurs de Roquelaure, de Vic, Gouverneur de Calais

Calais, Zamet, la Varenne & Erard l'Ingenieur, (car il vous venoit parler des fortifications de Calais) & vous demanda ; Et bien que faisiez-vous ? Sire, répondîtes-vous, j'écrivois des lettres, & faisois des Etats & Memoires pour vos affaires, avec un agenda de tout ce qu'il faut que je fasse aujourd'hui, qu'il se fasse en votre Conseil, & que fassent mes Secretaires & Commis. Et depuis quand êtes-vous là, vous dit-il ? Dès les trois heures du matin, lui répondîtes-vous. Et bien, Roquelaure, pour combien voudriez-vous faire cette vie-là, dit le Roi ? Par Dieu pour tous vos trésors, Sire, répondit-il : là dessus les ayant fait sortir, il vous communiqua quelques affaires ; nous ne sçavons pas quelles. Mais il se doutoit bien qu'il y en avoit qui n'étoient pas selon votre goût, & vous en demandant avis, vous lui répondîtes fort froidement : Sire, J'estime que votre Majesté a bien examiné toutes les circonstances requises & déjà pris sa resolution dessus ; à quoi je ne sçaurois rien ajoûter ; la vivacité de votre esprit & la grandeur de votre jugement excellent par dessus toute la suffisance de vos serviteurs ; & partant je n'ai rien à faire qu'à obéir, & trouver

bon

bon ce qu'il vous plaira, ſans replique ni conteſtation, puiſq'uelles vous déplaiſent. Lors il vous bailla de la main ſur la jouë en riant, & vous dit : O ho, vous faites le diſcret & étes encore en colere d'hier. Or je n'y ſuis plus moi : là, là, embraſſez-moi, & y vivez avec la même liberté que vous aviez accoûtumé : car je vous connois bien. Si vous faiſiez autrement, ce ſeroit ſigne que vous ne vous ſoucieriez plus de mes affaires, & encore que je me fâche quelquefois, je veux que vous l'enduriez : car je ne vous en aime pas moins : au contraire dès l'heure que vous ne me contredirez plus aux choſes que je ſçai bien qui ne ſont pas ſelon votre humeur, je croirai que vous ne m'aimerez plus. Et là-deſſus, après d'autres diſcours, vous embraſſa & dit, adieu ; & en ſortant, il dit à Monſieur de Vic : j'ai pourvû pour Calais, & il y en a de ſi ſots, qui croyent que quand je me mets en colere contre Monſieur de Sully, que c'eſt tout à bon eſcient & pour long-tems ; mais c'eſt tout au contraire : car quand je viens à conſiderer que tout ce qu'il me remontre ou contredit, n'eſt que pour mon honneur, grandeur, & le bien de mes affaires, & non jamais pour les ſiennes, je l'en aime

me mieux, & ſuis en impatience de lui dire.

Enſuite de ce diſcous nous reprendrons celles de l'emploi des lettres du Roi & autres pour tout recit d'affaires juſques à la fin d'icelles, que nous clorrons cette année par le ſommaire de quelques particularitez qui ſe paſſerent durant icelle, ſans ſuivre l'ordre des dattes.

Lettre de Monſieur de Sully à Monſieur de Refuge.

MONSIEUR,

Pour réponſe à votre lettre, je vous dirai que je vous ai toûjours eſtimé ſi jaloux de vos charges, que vous ſeriez bien marri que l'on pût dire qu'un autre eût plus utilement manié les affaires du Roi. C'eſt pourquoi j'ai deſiré que vous procedaſſiez en la diſtribution des deniers des Suiſſes, ainſi comme a fait Monſieur de Caumartin, qui a ſi dextrement & prudemment conduit ſon deſſein, qu'il a reſervé environ trente mille écus par an, dont il a fait acquitter des dettes à compoſition de ſix pour un, qui eſt un grand avantage pour Sa Majeſté. Je ne doute

doute point qu'il ne ſoit facile de faire crier tous les Suiſſes, afin d'empêcher ce ménage pour le Roi, & le convertir, ou partie d'icelui, en utilité particuliere, comme aucuns peuvent avoir ci-devant fait. Mais je veux tant croire de votre prud'hommie & affection au ſervice du Roi, que vous ſeriez bien marri d'en avoir uſé ainſi, mais j'eſpere qu'à l'exemple de votre predeceſſeur, vous nous ferez voir pareille utilité, ſans que pour cela nous en ayons aucune plainte; & s'il en vient quelqu'une, il ne faut point douter que l'on ne vous impute quelque choſe pour n'avoir manié cette negociation auſſi ſecrettement & diſcrettement qu'elle a été ci-devant. J'ai parlé de tout ceci au Roi, qui m'a commandé vous en écrire, & faire ſçavoir ſon intention. Sur ce, je vous baiſe les mains, priant Dieu qu'il vous garde. A Paris, ce 12. Septembre 1607.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai reçû votre lettre pour le fait du Prince d'Eſpinoi; je l'ai envoyé viſiter trois fois; il regrette fort ſon frere, & ne fait que pleurer. Ceux du quartier de la Baſtille le voudroient animer

animer contre le Comte de Saint Paul: jugez-en le ſujet, lequel étoit il y a huit jours à Calais, quand ce combat s'eſt fait. J'ai envoyé querir Bours; mon fils eſt hors de danger Dieu merci; mais il m'eſt arrivé un déplaiſir domeſtique qui me donne une fâcherie la plus grande que j'aye jamais euë. J'acheterois votre preſence beaucoup; car vous êtes le ſeul à qui j'ouvre mon cœur, & de qui je reçois par les avis plus de ſoulagement. Il n'y va ni de l'amour ni de la jalouſie. C'eſt affaire d'Etat. Hâtez vos affaires pour revenir le plûtôt que vous pourrez. Monſieur de Sillery m'y ſert, mais il n'a pas l'eſprit aſſez fort; vous pouvez bien juger vers qui c'eſt: cette dureté d'eſprit me ſera à la fin inſuportable. Je vous donne le bon ſoir.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

Ce m'eſt beaucoup d'honneur, voire plus mille fois que je ne merite, qu'il vous plaiſe vous ſervir de moi, & de m'em-

m'employer aux plus grandes & importantes affaires de votre Royaume ; & ce avec telle confidence & familiarité, que vous ne me celez nuls secrets ni desirs, & faites peu de choses, même aux plus domestiques, sans en vouloir prendre mon avis, & que je vous le donne sans flatter ni rien déguiser. Or est, votre Majesté, tant pleine de prudence & d'un si grand jugement, qu'elle ne m'aura jamais choisi pour tel, sans qu'elle m'ait estimé d'avoir quelque loyauté, prud'hommie & entendement ; & partant que je ne voudrois jamais servir à rendre desservice, ni être employé à faire des choses qui vous pussent causer repentance pour être au deshonneur de votre personne, ou dommage de votre Royaume & affaires, ou destruction de vos peuples, comme, à mon opinion, seroient toutes celles dont, sans me demander avis, vous me donnez commandement de m'y employer par votre lettre du 15. Avril, écrite à Verneüil ; vous suppliant très-humblement, SIRE, de me pardonner les erreurs de cette lettre, & si je suis tant temeraire que de vous demander la permission d'un delai suffisant pour vous en dire mes sentimens jusques à ce que vous soyez en un autre lieu,

lieu, en une autre humeur, & que ceux dont vous m'écrivez ſans les nommer, ayent auſſi mieux reconnu leur devoir, dans lequel pour les y ramener j'ai preparé des choſes & des diſcours que je ſçai bien qui plairont à une ſi grande prudence, prud'hommie & generoſité, que celles que j'ai toûjours reconnuës en votre Majeſté, à laquelle je ſouhaitte tout honneur, gloire & felicité, que je lui procurerai toûjours au peril de mille vies, & de toutes grandeurs & hautes fortunes que ce ſoit, comme étant, Sire, votre très-loyal, très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,

ROSNY.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, Bretauville eſt enfin mort; je me ſuis ſouvenu de Montmartin, comme je vous avois promis, pour ſa penſion du petit Etat. Il n'y a pas faute de demandeurs; mais que je vous voye, je vous dirai à quoi je m'en ſuis reſolu. Pour mon déplaiſir particulier, il dure toûjours. Si vous étiez ici, vous en ſeriez bien en colere & en diriez bien votre opinion. Le pauvre Monſieur

de Deinteville est mort, c'est grand dommage. Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant comme vous le meritez. La seconde fille du Roi d'Angleterre est morte. Adieu, mon Ami, c'est votre bon Maître.

Signé, HENRY.

CHAPITRE XV.

Diverses Lettres & affaires d'Etat.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je ne suis point en doute que vous n'aurez pas ouublié (si vous ne l'avez fait exprès; car j'ai trop reconnu votre bonne memoire en chose de moindre importance) les discours que je vous tins une après-dînée dans le cabinet des Livres, & que je vous fis des prieres comme un Ami fait à l'autre, de vous entremettre avec affection, (usant de vos belles paroles, lorsque vous me voulez persuader des choses où j'ai aversion) de deux affaires envers deux personnes que vous sçavez assez, sans que je

Je vous les nomme. Et pource qu'il s'est passé quinze jours sans que vous y ayez travaillé ayant usé de remises sur remises, j'ai bien connu que les prieres d'Ami n'ayant été suffisantes pour vous persuader, il me falloit user de commandement de Roi & de Maître pour vous y disposer. A quoi vous ne manquerez pas si vous m'aimez & desirez que je vous aime; car je suis resolu de me desembarrasser l'esprit de toutes ces intrigues qui recivident trop souvent, (comme vous me le sçavez si bien dire) & suis resolu d'y mettre une fin à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, mais aimez-moi aussi, ce que je croirai si vous me rendez ce service comme je le desire. Adieu, mon Ami. De Verneüil, ce quinziéme Avril.

Pendant le long siege d'Ostende, le Prince Maurice voyant de ne le pouvoir secourir à vive force, fit des desseins de diversion & puis de compensation : par le premier, il assiegea Bosleduc, mais en vain, & prit Grave; & par le second, il entreprit un siege de longue haleine sur l'Ecluse qui lui réüssit un peu devant celui d'Ostende à l'Archiduc; mais ni l'un ni l'autre n'en tirerent pas toute l'aisance qu'ils s'étoient tous deux imaginez,

d'autant que les grandes pertes d'hommes qu'ils avoient tous deux faites, & consommation de vivres, munitions & deniers les debiliterent tellement qu'ils n'osoient ni ne pouvoient quasi plus rien entreprendre de vigoureux ni l'un ni l'autre; de sorte que les années 1605. 1606. & 1607. se passerent en de foibles effets. Les Espagnols essayerent de surprendre l'Escluse, & le Prince Maurice Anvers, tout cela sans effet; Spinola enfin assiegea & prit Rhimbergue & Meurs. Ce qui faisant connoître aux Provinces-Unies que les grands Etats ont aussi de grandes ressources, & que les petits sont faciles à tarir, ils se resolurent non seulement de donner des Villes d'Otages au Roi, (comme cela avoit été plusieurs fois proposé & toûjours tiré en longueur) mais encore de se donner entierement à lui. Sur quoi pour donner l'intelligence de tout ceci, nous reprendrons les choses de plus haut, & vous ramentevrons en l'apprenant à ceux qui ne le sçavent pas, comme le Roi s'étant fait Catholique, il fut bien-tôt reconnu des principales Villes, Peuples & Noblesse de France: mais il trouva de grandes longueurs & difficultez en l'obtention de son Absolution du Pape & du

Saint

Saint Siege, ſoit qu'elles procedaſſent des formalitez inévitables de Rome, ou des menées & pratiques des Factionnaires d'Eſpagne, ou des nonchalences ou malices de ceux qu'il employoit à la ſollicitation d'icelle, leſquels ne faiſoient que ce qui leur étoit mandé par les zelez Catholiques Eſpagnoliſez de France; mais toûjours étoient-ils inſtruits à ſolliciter le Roi, comme de la part du Pape de quitter les amitiez & intelligences avec l'Angleterre & les Païs-Bas, & de ſe lier à bon eſcient avec Eſpagne & la Ligue Catholique. Mais ces Catholiques zelez voyant que le Roi s'en éloignoit toûjours, ils lui remontrerent qu'envoyant tous les ans près de deux millions de livres aux Etats, & que cela ſe faiſant franchement pour ce que vous n'y reſiſtiez pas, il n'étoit raiſonnable qu'il fît tant de dépenſes pour eux, ſans en tirer aucune utilité ni avantage; & que quand la Reine d'Angleterre les aſſiſtoit, ils lui bailloient librement des Villes d'Otages pour ſûreté de ſon argent, & que c'étoit le moins qu'ils pouvoient faire à l'endroit de Sa Majeſté, ceux qui donnoient ce conſeil, eſtimant que les Etats refuſeroient le Roi, & que ce refus l'altereroit contr'eux; ce

qui fut resolu sans aucune opposition de votre part que d'un branlement de tête. Mais il arriva le contraire de ce que ces Zelez s'étoient imaginez : car aussi-tôt que les Etats entendirent cette ouverture, ils consentirent de bailler au Roi six Villes d'Otage à son choix pour sûreté de son argent, moyennant que tous les ans il les voulût assister de deux millions de livres & de poudres, & favorisât leurs levées de soldats en France, comme ils avoient fait pendant les sieges d'Ostende, de Bosleduc, Grave & l'Ecluse ; & vint exprès de leur part, Monsieur de Buzenval, vers le Roi pour conclurre ce Traité : mais lorsqu'il fut question de dire votre opinion là-dessus, vous fîtes premierement, en particulier, bien comprendre au Roi, pourquoi cette proposition lui avoit été faite, & en Conseil où étoient avec Sa Majesté, Messieurs le Comte de Soissons, Chancelier de Bellievre, Vous, Sillery, Château-neuf, Villeroi, Jannin & Château-vieux comme Capitaine des Gardes : lorsque ce fut à vous à opiner, vous fîtes reconnoître tant d'ignorance & d'impertinence, voire d'impossibilité en ce dessein, si peu d'utilité pour lui quand il se fût pû faire, un accablement de si grande dépense,
que

que pas un ne ſçût que repliquer à vos raiſons : tellement que ſans plus penſer à ces chimeres de Villes d'Otage, les affaires ſe reduiſirent à faire une alliance offenſive & défenſive avec les Païs-Bas, ſous ce pretexte ſpecieux de les mettre en paix avec le Roi d'Eſpagne & de s'en rendre le Protecteur.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, ayant été averti qu'à cauſe de certain procès verbal envoyé en mon Conſeil par les Treſoriers de France à Beziers, l'on a donné un Arrêt en icelui, par lequel il eſt ordonné, que la Commiſſion que j'ai ci-devant fait expedier en Languedoc par la recherche du Marc d'or, demeureroit ſurſiſe, lequel n'eſt encore ſigné, je vous fais ce mot pour vous dire que je ne veux qu'il ſoit ſigné que premier je ne vous aye vû, ou ordonné de ce faire, & oüi de vous les raiſons qui ont mû ceux de mon conſeil à donner ledit Arrêt : & en cas qu'il fût ſigné, donnez ordre qu'il ne ſoit expedié. J'écris même choſe à Monſieur le Chancelier, afin que d'une commune voix, ma volonté & intention ſoient ſuivies. Adieu, mon Ami, ce

vingt-cinquiéme Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Il ne s'est rien presenté digne de vous être écrit depuis l'arrivée du Roi en ce lieu; c'est pourquoi vous n'avez point eu de mes lettres, & que je vous fais la presente seulement pour me ramentevoir en votre bonne grace, & vous assûrer de la continuation de mon service, en vous suppliant de me départir vos commandemens. Monsieur de Bullion vous informera aussi de tout ce qui se passe, & particulierement d'une lettre que ceux de l'Eglise de Pons ont écrite au Roi pour le Gouvernement de ladite Ville, auquel ils ont nommé les Sieurs de Verac, de Lonchamp, & de Bertauville, afin d'en être choisi un par Sa Majesté, comme s'ils avoient droit de faire cette nomination. Sa Majesté y répondra suivant les Edits, ainsi que vous dira

ra ledit Sieur de Bullion. Sa Majesté fait état de vous mander & faire venir ici, si-tôt qu'elle aura des nouvelles de Hollande, qu'elle attend avec impatience. J'ai prié Monsieur de Bullion aussi de vous parler de la pension ou du present du Cardinal Aldobrandin, auquel le Roi estime être à present à propos de pourvoir pour les raisons qu'il vous presentera, afin que je ne vous importune d'une plus longue lettre : priant Dieu, Monsieur, &c. De Fontainebleau le vingt-cinquiéme Octobre *1607*.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Le Roi a vû aujourd'hui la Compagnie de Gendarmes de Monseigneur d'Orleans, laquelle a été trouvée belle & bien armée, & assez bien montée. Pour la premiere montre, l'intention de Sa Majesté est (comme vous sçavez trop mieux) de la faire payer, ensemble celle de la Reine pour les quatre quartiers.

de l'année : cette dépenſe montera à deux cent mille livres. Aviſez, s'il vous plaît, ſi nous diminuerons ladite ſomme des ſix cent mille livres que nous fourniſſons par an, des deniers du taillon à l'Epargne ; ou ſi vous trouverez meilleur que l'Epargne l'ayant tirée de l'ordinaire de la guerre, la nous rende à meſure qu'il faudra payer leſdites Compagnies. J'en ai parlé à Sa Majeſté, qui s'en remet du tout à ce que vous jugerez être pour le mieux ; partant vous m'en manderez s'il vous plaît votre volonté, & j'y ſatisferai. J'écris aux deux Treſoriers de l'extraordinaire de venir ici, afin d'arrêter leurs états avec Sa Majeſté, pour après vous les envoyer ſuivant votre deſir. Sa Majeſté approuve que l'on envoye au Cardinal Aldobrandin le preſent qu'on lui veut faire en argent plûtôt qu'en bagues ; car il ſemble que cela l'oblige davantage : toutefois il s'en remet auſſi à votre jugement. J'ai dit à Sa Majeſté ce que vous avez pris la peine de m'écrire, tant ſur la Requête incivile du Colloque de Pons, que ſur votre venuë ici ; elle croyoit bien que vous feriez bien tel jugement de ladite Requête ; & quant à l'autre point, elle ne vous donnera la peine de venir s'il n'eſt fort neceſſaire :

ceſſaire : ce qui ſera reconnu par la premiere dépêche de Hollande. Monſieur de Vic voyant que nos voiſins continuoient à fortifier le Fort de Rebuy contre nos traittez & accords, & les declarations réïterées par les Archiducs, & qu'il étoit prêt d'être mis en deffenſe, a envoyé des gens ſuivant le commandement du Roi qui ont ſurpris les Ouvriers, & ſans avoir tiré, ni bleſſé perſonne, ont renverſé toute la beſogne, dequoi noſdits voiſins pourront bien ſe plaindre, mais il vaut mieux qu'ils ſoient demandeurs & complaignans que nous. Monſieur je vous ſuis très-obligé dequoi il vous plaît de continuer à m'aimer, & me tenir pour votre bien humble ſerviteur, & pareillement avoir mon fils en votre protection, & l'honorer de votre faveur pour ſes entretenemens lorſqu'il ſervira à Lion, dequoi je me remets entierement à votre diſcretion & bonne volonté, ainſi que j'avois prié Meſſieurs de Vilemontée & Bullion vous dire, vous ſuppliant de croire que je priſe plus votre bonne grace que toute autre choſe. Je la ſaluë donc de mes biens humbles recommendations, & prie Dieu, &c. De Fontainebleau, ce 28. Octobre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Je vous écrivis hier au soir par la poste, faisant réponse à la vôtre ; maintenant je vous envoye ce Courier exprès par le commandement du Roi, pour vous faire sçavoir que le Comte de Gatmare, & le Marquis de Bevillaqua envoyez à leurs Majestez par le Duc de Savoye, & le Grand Duc, veulent demain prendre congé de Sa Majesté pour retourner vers leurs Maîtres, sans repasser par Paris, comme nous pensions qu'ils dûssent faire ; & d'autant que Sa Majesté desire les gratifier châcun d'un present, elle m'a commandé vous prier de sa part de lui envoyer ici demain, s'il est possible, deux enseignes de pierreries de la valeur de mille écus chacune, afin de les leur faire delivrer devant qu'ils partent. La presente donc ne doit servir que pour cet effet, à quoi j'ajoûterai avec votre permission, les offres de la continuation de mon service bien humble, & mon ordinaire priere à Dieu,

MON-

Monsieur, pour votre prosperité & santé, vous baisant les mains bien humblement. De Fontainebleau le 27. Octobre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Grande lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

Mon Ami, j'ai reçû vos trois dernieres lettres, ausquelles je répondrai par ordre. Je suis bien aise que vous ayez envoyé un Commis de l'Epargne, pour pourvoir à plusieurs menuës dépenses qui se presentent. Si l'Evêque de Carcassonne vous assûre de faire réüssir la proposition qu'il vous a faite, je suis d'avis que nous lui baillions, non l'Arrêt du Conseil qu'il demande, mais les lettres missives, pour témoigner l'assûrance que nous lui avons accordée. Et quand Monsieur le Connétable sera ici, comme il doit être bien-tôt, je me promets que nous lui ferons trouver bon ce que nous en aurons fait. Je m'attendois toûjours bien que les Montignis se trouveroient innocens de ce dont ils étoient accusez. Il faut faire justice de leur accusateur, à quoi je me promets que

que Monſieur le Chancelier pourvoira. Quant au Marc d'or, je ſuis bien-aiſe que vous ayez retenu l'Arrêt de ſurſeance que mon Conſeil avoit donné, non que je veuille approuver l'abus que vous avez ſçû ſe commettre en la levée des deniers; à quoi j'aviſerai à pourvoir avec vous quand vous ſerez de pardeçà, comme nous ferons auſſi pour ce qui concerne le Parlement de Dijon, approuvant que nous leur donnions un tems prefix, dans lequel ils ſatisferont à ce qu'ils ont promis, ainſi qu'il eſt porté par votre lettre : nous en reſoudrons enſemble, quand Monſieur le Chancelier & vous ſerez ici. J'avois déjà ſçû l'Arrêt que ledit Parlement avoit donné pour l'extinction des cruës ſur le Sel, devant que j'euſſe reçû votre lettre, ayant commandé au Baron de Lus, quand il eſt parti, de leur declarer le mécontentement que j'ai de leur entrepriſe, afin qu'ils y pourvoyent cependant. Vous avez bien fait de caſſer au Conſeil leur Arrêt. J'ai vû & conſideré l'offre pour le rachat d'une portion de mon Domaine. Je ne deſire être éclairci ſur icelui que de deux choſes : la premiere, que nous ſçachions à quel domaine il pretend s'addreſſer, & l'autre dans quel tems il entend racheter

les cent cinquante mille livres de bonnes dettes ; car ils pourroient s'adresser à tels qui joüissent de mon Domaine, ausquels il ne seroit à present à propos pour mon service être touché. Vous connoissez aussi bien que moi, ceux qui sont de cette qualité, au moyen de quoi je desirerois qu'il éclaircisse mon Conseïl de ces deux points, & s'ils ne veulent s'en declarer à mondit Conseil, au moins que Monsieur le Chancelier & vous avec moi le sçûssions, afin de considerer si nous approuverions tous les rachats qu'ils nous proposeront. Je vous prie donc de mettre peine de sçavoir cela d'eux : car au demeurant j'approuve leur offre telle qu'elle est portée par leurdit memoire, assûré que vous sçaurez bien pourvoir à la sûreté necessaire pour l'execution de ce qui sera accordé. J'ai vû l'état que vous m'avez envoyé des pieces d'Artillerie qui ont été fournies autrefois pour armer les Galeres ; je loüe en cela votre diligence en la recherche que vous en avez faite. Quand je vous verrai, nous resoudrons s'il sera bon d'en faire poursuite. J'ai trouvé fort mauvaises les deffenses faites par le Juge de Saumur ; c'est une grande hardiesse qu'il faut reprimer, ainsi que vous avez bien commencé. J'ai

vû

vû aussi les propos que vous a tenus l'Ambassadeur de l'Archiduc ; ils s'accordent avec les avis que nous avons eus de Bruxelles ; neanmoins je ne crois pas que cette ratification de suspension d'armes ait été envoyée en la forme qu'il publie. Ils ont trop marchandé & consulté devant que de le dire, mais nous en serons éclaircis par la premiere dépêche d'Hollande que nous recevrons, laquelle j'attends avec impatience. En tout cas je loüe la réponse que vous avez faite audit Ambassadeur. Je serai bien-aise quand vous viendrez ici, que vous apportiez les plans & desseins de la côte de Bretagne, qui vous ont été apportez par ceux qui y ont été envoyez, afin de resoudre avec vous ce que nous y aurons à faire. Quant aux Bastions de la Porte Saint Antoine, je remets à vous d'effectuer ce que nous avons avisé pour ce regard. Adieu, mon Ami, ce 30. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, Je vous écris cette lettre non de ma main, mais de celle de Lomenie, tant à cause qu'elle est un peu bien longue, que je me suis blessé à un pouce, que pour ce qu'elle a été ramassée de plusieurs & divers discours de mes familiers serviteurs de votre premier tems, lorsqu'à mon lever & à mon coucher je leur demandois des nouvelles de ce que disent de moi par la Cour & par la Ville les langues médisantes, les envieuses de mes prosperitez, & celles de ces hauts hupez, que vous sçavez qui ne sont jamais contens de moi, quelques biens & honneurs que je leur fasse; dont le redoublement leur accroît plûtôt l'avidité qu'il ne les rassasie. Et vous sçavez si là-dessus Roquelaure, Frontenac, la Riviere, du Laurens, Harambure, Molas Salette, la Varenne, Bonnieres, du Jon, Beringuen, Loseray, Armaignac, mais sur tout Jacquinot & Perroton, peuvent s'empêcher d'en dire leur ratelée, ainsi que cette lettre que j'ai commandé à Lomenie de vous écrire comme de ma main, vous en dira une partie & de mes senti-

sentimens là-dessus, afin que vous me disiez les vôtres, lorsque je vous verrai.

L'autre lettre mentionnée en cette-ci, étant telle que s'ensuit.

MOn Ami, encore que le doux repos que mes labeurs, perils & travaux (à quoi de plus vous-même en me flattant, vous ajoûtez mes vertus & mes grandes caresses & familiaritez) ont acquis à ma personne & à la France, & l'affermissement que nous y avons donné par le moyen de nos ménagemens & grandes provisions d'argent, d'armes, & de l'universelle bienveillance de mes peuples, m'ayent apporté de grands, voire extrêmes contentemens, si est-ce (comme il n'y a point de fecilité ni de beatitude parfaite en la Terre, mais seulement au Ciel) qu'ils n'ont pas laissé d'être traversez en diverses manieres, non par la vertu, ni les vertueux, ni par la force & les coups de Lance, mais par les calomnies des malicieux, par les ruses & par les coups de langue contre lesquels les armes de la verité n'ont jamais été à preuve, y en ayant eu des plus grands & des plus autorisez, ausquels j'ai fait le plus de bien & départi

le

le plus d'honneurs, (que vous connoiſſez bien ſans que je vous les nomme) qui ont été ſi malicieux de dire & de le faire publier par les Factionnaires dans les Provinces, que cette grande tranquillité produite par cette Paix univerſelle, m'a fait negliger, voire mépriſer les plus grands & les plus qualifiez perſonnages de mon Royaume, ôté tout le ſoin des grandes affaires de l'Etat, & des entrepriſes glorieuſes & honnorables, m'étant entierement laiſſé dominer par les delices, plaiſirs, paſſe-tems, recreations & divertiſſemens inutiles, eſquels j'employe & conſomme tant d'argent, que je le plains ès gratifications qu'ils publient de meriter. Et de plus, croyant de faire ajoûter plus de foi à leurs médiſances, les vont ſpecifiant avec exagerations. Les uns me blâment d'aimer trop les Bâtimens & les riches Ouvrages; les autres la chaſſe, les chiens & les oiſeaux; les autres les cartes, les dez & autres ſortes de jeux; les autres les Dames, les delices & l'amour; les autres les feſtins, banquets, ſopiquets & friandiſes; les autres les aſſemblées, comedies, bals, danſes & courſes de bague, où (diſent-ils pour me blâmer) l'on me voit encore com-

pa-

paroître avec ma barbe grise, aussi réjoüi & prenant autant de vanité d'avoir fait une belle course, donné deux ou trois dedans, (& cela disent-ils en riant) & gagné une bague de quelque belle Dame, que je pouvois faire en ma jeunesse, ni que faisoit le plus vain homme de ma Cour. En tous lesquels discours je ne nierai pas qu'il n'y puisse avoir quelque chose de vrai; mais aussi dirai-je que ne passant pas mesure, il me devroit plûtôt être dit en loüange qu'en blâme, & en tout cas me devoit-on excuser la licence en tels divertissemens qui n'apportent nul dommage & incommodité à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, & de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, perils & dangers, par lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusques à cinquante ans. Or pour ce que j'ai crû que quelques-uns des dépendances de ceux qui se plaisent à me décrier, vous ayant fait tous ces beaux contes, vous les en avez grandement blâmez, & dit que tous ces petits défauts & peccatilles, trouveroient facilement toutes leurs excuses & défenses legitimes, moyennant qu'ils ne m'ôtassent pas la souvenance d'une infinité de

beaux, hauts & magnifiques projets & desseins que vous sçaviez que j'avois eus de longue-main, ne me fissent pas perdre le desir de les continuer, & ne m'empêchassent d'avoir le souci, ni de prendre les tems, les occasions & les opportunitez de les entamer & poursuivre jusques à leur perfection. Desquels discours ayant eu avis, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre de la main de Lomenie & de son stile, pour vous faire souvenir de ce que fort souvent je vous ai oüi dire, lorsque quelques-uns blâmoient quelques-unes de vos actions, à sçavoir, que l'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir point de pechez ni défauts, d'autant que telles infirmitez sont attachées à l'impetuosité & promptitude de la nature humaine, mais bien de n'en être pas dominez, ni les laisser regner sur nos volontez : qui est ce à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux. Et vous sçavez par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes Maîtresses, (qui ont été les passions que tout le monde a crû les plus puissantes sur moi) si je n'ai pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusques à leur avoir dit, lorsqu'elles faisoient les accariâtres, que j'aime-

j'aimerois mieux avoir perdu dix Maîtresses comme elles, qu'un serviteur comme vous, qui m'étiez necessaire pour les choses honorables & utiles. Qui est ce que vous me verrez encore faire, & je vous en donne ma foi & ma parole, lorsque les occasions & les opportunitez me seront presentées pour entamer, poursuivre & mettre à execution quelqu'un des honorables & glorieux desseins que vous sçavez que j'ai de long-tems en l'esprit, & sur lesquels vous m'avez écrit tant de lettres, & avons tant discouru ensemble: car lors ferai-je voir que je quitterai plûtôt Maîtresses, amours, chiens, oiseaux, jeux, brelands, bâtimens, festins, banquets, & toutes autres dépenses de plaisirs & passe-tems, que de perdre la moindre occasion & opportunité, pour acquerir honneur & gloire, dont les principales, après mon devoir envers Dieu, ma femme, mes enfans, mes fidéles serviteurs & mes peuples que j'aime comme mes enfans, sont de me faire tenir pour Prince loyal, de foi & de parole, & de faire des actions sur la fin de mes jours qui les perpetuent & couronnent de gloire & d'honneur, comme j'espere que feront les heureux succès des desseins

ſeins que vous ſçavez, auſquels vous ne devez douter que je ne penſe plus ſouvent qu'à tous mes divertiſſemens cideſſus. Et afin que vous le croyez mieux que vous n'avez fait, puiſque vous m'en jettez toûjours quelque mot à la traverſe en vos diſcours & en vos lettres, je vous prie de me faire un diſcours fort abregé des points plus eſſentiels de tous les autres grands diſcours & lettres que m'en avez baillez, afin que le liſant ſouvent, il me rafraîchiſſe avec moins de peine la memoire du total. Surquoi attendant votre réponſe que vous adreſſerez à Lomenie, je prie Dieu, mon Ami, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. De Chantilly, ce 8. Avril.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, mon Couſin de Rohan, m'étant venu prier de lui permettre d'aller faire la Céne à Charenton, & ſçavoir de moi ſi je n'aurois rien à vous écrire, ou vous mander de bouche, ſurquoi nous avons diſcouru enſemble, touchant quelques avis que l'on m'a donnez fort ſecrettement, comme étant grandement importans en quatre ou cinq ſortes d'affaires, eſquelles ſix ou

ſept

ſept perſonnes, dit-on, ſont bien avant mêlées, & jugerez, je m'aſſûre, ſi differens en opinions, deſirs, humeurs, fantaiſies & interêts, qu'ils conviendront fort difficilement en un tout ſemblable deſſein, j'ai donné charge à mon Couſin de Rohan de vous en dire les noms & toutes les particularitez que l'on m'a fait ſçavoir, afin que vous me mandiez ſi vous n'en avez point oüi parler. Eſſayez d'en découvrir davantage, vous ſervant du chiffre que nous avons enſemble, & que Lomenie nous garde pour écrire les noms que vous deſirerez. Adieu, mon Ami, que j'aime bien. Ce Vendredi matin, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

J'ai reçû la lettre qu'il vous a plû m'écrire par Monſieur de Rohan, ſuivant laquelle nous avons long-tems diſcouru enſemble, étant venu dîner avec moi afin d'en prendre loiſir. Il m'a repreſenté tout ce que votre Majeſté lui a dit,

dit, touchant les affaires & personnes, dont elle m'a écrit, & qu'il m'a toutes nommées. Surquoi je lui dirai, que l'on m'en a bien voulu parler ; mais telles personnes, que ne m'y fiant pas, si-tôt que j'ai entendu les noms de deux ou trois des premiers, j'ai fait demonstration de n'en vouloir pas écouter davantage. J'essayerai d'en découvrir quelque chose de plus que ce que vous m'en avez mandé, & vous l'écrirai suivant votre chiffre, encore qu'à mon avis il y ait en tout cela plus d'imagination que de realité, & qu'il faudroit une colle bien forte pour joindre sans dislocation tant de membrures, qui sont toutes d'aubeau & peu de cœur de bon bois, pour les unir ensemble & pour les empêcher de se mettre en éclats. Surquoi attendant l'honneur de vos commandemens, je prierai le Createur, Sire, &c. De Paris, ce Lundi matin.

Autre lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai lû votre lettre deux fois avant que de la bien comprendre ; enfin considerant les termes dont vous usiez qui ne sont pas communs, j'ai

pensé reconnoître qu'ils étoient tels, que si vous vous fussiez moqué de tout cela, & le teniez comme autant de chimeres & d'effets impossibles. Ce qu'ayant mieux consideré que je n'avois fait au commencement, & m'étant representé les grandes diversitez d'humeurs, d'esprits, de desirs & d'interêts de toutes ces sortes de gens-là, & les aversions que je sçai qu'ils ont tous les uns envers les autres, sans qu'il s'en trouve deux qui soient absolument entr'eux d'une même opinion en plusieurs choses : aussi n'est-ce pas une association generale & bien liée que j'en apprehende ; mais seulement que l'apparence d'icelle acquiere trop de creance à une certaine personne envers une autre, & n'accroisse semblablement l'obstination de l'une & l'audace de l'autre, dequoi je remets à vous en dire le surplus. Jeudi prochain je m'en irai au Conseil pour faire achever de prendre resolution sur la nomination des Commissaires, pour verifier les bonnes ou mauvaises rentes. Adieu, mon Ami. De Fontainebleau, ce Mercredi matin.

Lettre de Monſieur de Villeroy à Monſieur de Sully.

MONSIEUR,

Comme j'écris preſentement à Monſieur le Chancelier par le commandement du Roi, une eſcapade que l'on lui a fait entendre avoir été faite par le Miniſtre Chamier envers Monſieur le Connêtable, paſſant à Montlimart, dont il vous informera, Sa Majeſté m'a donné charge auſſi de vous adreſſer un autre avis, qui eſt encore plus important & digne de blâme & reprehenſion que la faute dudit Chamier ; c'eſt qu'elle a été avertie de perſonne qu'elle vous nommera quand elle vous verra, & qui a vû ou porté les lettres, & fait la pourſuite dont il eſt queſtion, que ceux de la Rochelle ont oſé écrire en Angleterre à votre déçû & ſans ſa permiſſion, pour faire mettre en liberté le Miniſtre Malvin Ecoſſois, que vous ſçavez avoir été mis en la Tour de Londres par le commandement de ſon Roi & du Conſeil d'icelui, pour avoir par ſes propos & écrits grandement offenſé l'un & l'au-

tre, pretendans, lesdits Rochelois, le retirer en leur Ville, s'en servir & l'entretenir en qualité de Ministre, dont Sa Majesté a sçû que ledit Roi d'Angleterre a déliberé de les gratifier, ayant dit que pour l'envoyer en France il ne refusera sa liberté, laquelle il n'accorderoit jamais pour autre cause. Sa Majesté m'a commandé vous écrire qu'elle est très-offensée de cette action, comme elle est très-assûrée que vous serez de votre côté, après les belles promesses & declarations faites par lesdits Rochelois de leur obéïssance & fidelité, ne pouvant faire acte plus contraire à l'une & à l'autre, & à leur devoir que cetui-ci, dont elle a déliberé faire connoître le ressentiment qu'il convient à sa dignité & autorité. Surquoi elle desire votre avis, & cependant que vous fassiez de votre côté ce que vous jugerez necessaire envers lesdits Rochelois, pour leur faire connoître la gravité de la faute qu'ils ont commise, les disposer de la reparer & rompre la susdite poursuite, Sadite Majesté ne voulant permettre que ledit Malvin passe ni serve en son Royaume à quelque prix que ce soit, s'assûrant que vous la conforterez en ce conseil, & d'autant plus qu'il est croyable que

les

les Anglois favoriſent cette recherche malicieuſement & à mauvais deſſein. Voilà donc, Monſieur, ce que le Roi m'a commandé vous faire ſçavoir, dont Sa Majeſté vous prie de faire part à Monſieur le Chancelier. Et avec cette occaſion je vous remercierai de la peine que vous avez priſe de parler à Sa Majeſté pour l'entretenement de mon fils Paſquier, m'ayant fait ſçavoir la réponſe que vous en avez tirée, à laquelle comme je ferai toûjours ce qui ſera de ſa volonté, j'obéïrai comme j'ai fait toute ma vie, vous demeurant très-obligé de la faveur que vous nous avez faite en cette occaſion, avec ferme propos de vous honorer & ſervir en toutes autres. Monſieur, je prie Dieu, qu'il vous conſerve en bonne ſanté, me recommendant bien humblement à votre bonne grace. De Fontainebleau, le 11. Novembre 1607. Votre bien humble ſerviteur,

Signé, DE NEUFVILLE.

Monsieur de Sully à ceux de la Rochelle.

MESSIEURS,

Vous ayant promis amitié & ſervice, je vous en veux rendre des preuves & témoignages très-aſſûrez à toutes les occaſions qui ſe preſenteront, & avoir autant de ſoin de vous conſerver les bonnes graces du Roi, comme elles vous ſont neceſſaires, utiles & honorables. Le ſujet donc de la preſente eſt pour être informé & particulierement éclairci de la verité ou fauſſeté d'un rapport qui a été fait au Roi, lequel l'a fort alteré contre vous: & à la verité ſi la choſe eſt telle, vous vous êtes grandement oubliez, & s'y trouvera bien peu d'excuſe ou de couleur. Le fait eſt donc tel, c'eſt que l'on a dit à Sa Majeſté que vous avez écrit en Corps au Roi d'Angleterre en faveur d'un Miniſtre Ecoſſois nommé Malvin, priſonnier en la Tour de Londres pour avoir parlé mal à propos du Roi d'Angleterre & de ſon Conſeil, & avec moins de reſpect que les ſujets doivent à leur Prince. Or vous ſçavez

ſçavez combien les Rois ont deſagreables les eſprits turbulens & diſpoſez à la broüillerie, & ne ſçauroient recevoir un plus grand déplaiſir que d'en voir dans leur Royaume, & néanmoins outre la faveur que vous avez procuré de porter audit ſieur Malvin pour ſa liberté, vous avez reſolu de le retirer en votre Ville, vous en ſervir d'ordinaire & l'y faire habituer, choſe que le Roi ne trouve nullement bonne, & pouvez tenir pour aſſûré qu'il ne ſouffrira pas. Déjà la premiere faute étoit aſſez grande : car les ſujets ne doivent jamais écrire aux Princes étrangers ſans permiſſion du leur, & vous l'avez aggravée par cette reſolution de retenir ledit ſieur Malvin en votre Ville. Je vous conſeille donc comme votre bon Ami & ſerviteur, de députer quelqu'un vers Sa Majeſté, pour vous juſtifier ſi la choſe n'eſt pas vraye, ou pour lui demander pardon ſi l'avez commiſe ; c'eſt le plus court expedient de tous, & le plus facile : car le Roi ne ſçût ni ne pût jamais vouloir mal à quiconque s'eſt humilié devant lui & a librement confeſſé ſa faute. Excuſez la franchiſe dont j'uſe en votre endroit, & l'imputez à ma bonne & ſincere affection à vous rendre

service. Sur cette verité, je vous baise les mains, & prie Dieu, MESSIEURS, qu'il vous augmente ses saintes graces & benedictions. De Paris, ce 13. Novembre 1607. Votre plus humble Ami & serviteur,

Signé, MAXIMILIAN DE BETHUNE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à la vôtre du jour d'hier, laquelle je reçûs le soir même avec celles de Madame de Monglat & de du Grandmon Procureur à Saint Germain en Laye, à elle, je vous dirai que je trouve bon que mes Enfans ne bougent encore de Noisy, puisqu'ils y sont bien & qu'il n'y a rien qui presse, & jusques à ce que nous ayons appris l'effet que pourra faire cette Lune, ainsi que je le mande à ladite Dame de Monglat par celui qui vous rendra cette-ci, par lequel aussi vous lui pourrez écrire. Adieu, mon Ami, ce quatorziéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de Monsieur de Villeroi à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

J'ai fait voir ce matin au Roi ce que vous m'avez écrit sur les avis que je vous ai donnez par son commandement, tant des comportemens du Ministre Chamier, que des lettres que l'on pretend avoir été écrites par ceux de la Rochelle en Angleterre, pour avoir le Ministre Malvin, dequoi je vous assûre que Sa Majesté est demeurée très-contente, & m'a commandé vous faire sçavoir que ç'a été le Ministre Prime-Rose, qui a porté lesdites lettres en Angleterre, & qui à son retour l'a dit à Sa Majesté. Il a sur cela obtenu de Sa Majesté permission de retourner à Bourdeaux pour y exercer le Ministère, & a fort entretenu Sa Majesté, laquelle n'a encore oüi ledit Chamier, ayant employé à la chasse ces deux jours de tems. Sa Majesté vous a aussi mandé son intention sur la demeure à Noisy de Monseigneur le Dauphin, puisqu'il y a encore de la peste à Saint Germain. Au

reſte, Monſieur le Connêtable arriva hier en ce lieu, ayant trouvé le Roi à Bouron, qui lui a fait forces careſſes. Il ſe porte très-bien, Dieu merci, & n'avons autre choſe ici qui ſoit digne de vous. Je prie Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve en bonne ſanté; & vous baiſe les mains bien humblement. De Fontainebleau, le quatorziéme Novembre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

CHAPITRE XVI.

Diverſes lettres du Roi, du Pape & autres.

Lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, vous avez toûjours bien deviné; car à cette fois m'a-t'on envoyé la ratification d'Eſpagne, touchant la ſuſpenſion d'armes des Païs-Bas, en forme authentique, ſignée du Roi d'Eſpagne, de laquelle vous trouverez copie avec la preſente, que le jeune

ne Lomenie a charge de vous porter. Mais je ne puis comprendre comment il se peut faire, qu'elle ne soit dattée que du dix-huitiéme Septembre, & que néanmoins j'aye eu avis de Flandres que le Secretaire de Spinola l'y avoit apportée dès le mois de Juillet, ainsi qu'il me semble que je vous l'écrivis dès lors. Le tems nous fera voir les avantages que chacun en tirera, pource que déjà le Prince Maurice tient des langages comme s'il ne la vouloit pas recevoir ni la Zelande aussi. Je fus hier à la chasse avec grand plaisir ; à mon retour je fus voir mes enfans qui me firent rire, mais quant à ma, &c. je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, & m'assûre que vous serez bien en colere de cela & ne me donnerez pas le tort. Adieu, mon Ami, que j'aime bien. De Fontainebleau, ce 15. Octobre.

Signé, HENRY.

Ratification d'Espagne.

ET d'autant que par ledit Traité, lesdits Serenissimes Archiducs nos Freres, ont promis de délivrer là-dessus ausdits Etats nos Lettres de ratification,

& semblable declaration avec toutes les generales & particulieres renonciations & obligations que le cas requiert, nous avons après mûre déliberation & avis, de notre certaine science & puissance Royale absoluë, pour l'accomplissement de ladite promesse & assûrance du Traité principal de la Paix ou longue Tréve, fait & faisons par la presente ausdits Etats, Declaration semblable à celle que nosdits Freres ont faite, dont ci-dessus est fait mention pour autant que la chose nous touche. Et principalement declarons que nous sommes contens qu'en notre Nom & de notre part, l'on traite avec lesdits Etats en qualité & comme tenant iceux pour Païs, Provinces & Etats libres sur lesquels nous ne pretendons rien; aussi avons loüé, approuvé, confirmé & ratifié, comme par la presente nous loüons, approuvons, confirmons & ratifions tous chacuns les points contenus audit Traité: promettant en foi & parole de Roi, de les entretenir, garder & faire garder & accomplir tous entierement & ponctuellement, comme si dès le commencement nous les eussions nous-mêmes declarez, consentis & promis, & comme s'ils eussent été traitez & conclus avec

avec notre intervention & autorité ; & ne ferons ni ne consentirons jamais chose au contraire. Et promettons de même de reparer & faire reparer toutes directes & indirectes contraventions d'iceux; de maniere que tout ce que dessus soit de bonne foi gardé & accompli ausdits Etats. A quoi nous nous obligeons en parole de Roi, avec toutes les generales & particulieres renonciations & obligations qui conviennent & sont necessaires. Aussi nous promettons que dès incontinent que sera conclu le Traité de Paix ou longue Tréve, nous ferons toutes les dépêches necessaires pour l'accomplissement & execution de ce qui aura été traité & capitulé en plus ample forme, de sorte qu'en tout & par tout se donne pleine & entiere satisfaction ausdites Provinces-Unies. Mais nous declarons que si le Traité principal de Paix ou Tréve longue de plusieurs années, auquel se proposeront & resoudront les pretentions des ambedeux Parties, tant en matiere de Religion que de tout le surplus, ne se concluë, cette ratification ne devra être & ne sera d'aucune valeur & effèt, comme si oncque elle n'eût été faite, & qu'en vertu d'icelle ne sera vû que nous perdions un seul point de no-

tre

tre droit, ni l'acquerront ni le pourront acquerir lesdites Provinces-Unies : sinon les choses demeureront, quant au droit des deux Parties, au même point & état qu'elles sont presentement, pour pourvoir, chacune d'icelles, faire ce que bon lui semblera, pour confirmation & corroboration dequoi avons fait dépêcher la presente signée de notre main, scellée avec notre grand scel, & contresignée de notre Secretaire d'Etat souscrit. Donné à Madrid le dix-huitiéme Septembre 1607. souscrit moi le Roi, & plus bas par Ordonnance du Roi notre Sire, & signé Andrez de Prada & scellée du grand scel de Sa Majesté en forme de placart, avec un cordon de soye blanche, rouge & jaune.

Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur de Sully.

MONSIEUR,

Monsieur de Bullion vous dira toutes nouvelles, tant de Chamier que de l'avis de la Rochelle, & je vous rendrai compte de la substance d'une dépêche de Messieurs Jannin & de Roissy, que nous avons

avons reçûë ce matin; elle eſt du vingt-ſeptiéme du mois paſſé, le porteur ayant ſejourné douze jours devant que de pouvoir s'embarquer. Leſdits Sieurs avertiſſent le Roi de l'arrivée du Cordelier & de l'Audiencier de leur premiere propoſition, & envoyent un double de la ratification de la ſuſpenſion d'armes du Roi d'Eſpagne : elle eſt en placart, écrite en Eſpagnol & ſignée Yo el Rey, contre la forme que les Etats avoient demandée, mais auſſi de la teneur que leſdits Etats avoient propoſée. Partant elle a été jugée par nos Députez & les Anglois, recevable, leſdits Etats ayant deſiré prendre leur avis devant qu'en deliberer, & verrez par le memoire ci-joint celui qu'ils leur ont donné : toutefois d'autant que ladite ratification eſt accompagnée de cette condition, à ſçavoir qu'elle demeurera nulle ſans pouvoir préjudicier aux droits des parties, au cas que la Paix ou la Tréve à longues années ne ſoit accordée, & qu'il eſt porté que l'on traitera du fait de la Religion. Leſdits Etats faiſoient difficulté encore, quand la ſuſdite dépêche eſt partie, d'approuver & recevoir ladite ratification & ſe reſoudre à traiter: mais Monſieur Jannin écrit qu'il averti-

roit

roit Sa Majesté trois jours après leur resolution. Le point de la Religion avoit émû les esprits desdits Etats, disant ne vouloir qu'autres qu'eux s'entremettent d'icelui, à l'exemple des autres Souverains. Monsieur Jannin a pris occasion sur cela, de leur remontrer s'ils ont à donner quelque consolation aux Catholiques, qu'il est meilleur qu'ils le fassent d'eux-mêmes, ou à la priere & entremise du Roi, que par un Contrat fait avec lesdits Archiducs & Espagnols, pour les raisons qu'il leur a representées, qui ont été mieux reçûës des pacifiques que de leurs contraires. Enfin il leur a remontré qu'ils ne doivent differer de recevoir ladite ratification, & entrer en traité pour ce mot, par lequel ils ne sont obligez d'accorder en traitant, que ce que bon leur semblera, ajoûtant que Sa Majesté ne pourroit approuver qu'ils rompissent sur cet article à present que les choses ont passé si avant, surquoi ils n'avoient encore pris ladite derniere resolution. Nous faisons état donc de la recevoir bien-tôt, & après cela le Roi dit qu'il vous mandera & Monsieur le Chancelier, de façon que j'espere que nous aurons ce bien de vous voir bien-tôt, quoi attendant je saluë vos bonnes graces

graces de mes bien humbles recommendations, & prie Dieu, &c. De Fontainebleau, le quinziéme Novembre 1607.

Signé, DE NEUFVILLE.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, ce mot par Bullion sera la réponse à la vôtre, touchant ce que vous m'avez écrit pour mon Neveu le Prince de Condé. Je trouve bon suivant icelle, que vous lui fassiez avancer la demi-année de sa pension de l'année prochaine, pour lui donner moyen de faire le voyage que je lui ai permis en Italie. Pour les autres affaires, vous les apprendrez tant par ledit Bullion que celle que j'ai commandé à Villeroy de vous écrire. Adieu, mon Ami, ce seiziéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, pour réponse à la vôtre d'hier, laquelle j'ai reçûë ce matin, je vous dirai que pour ce qui concerne mon Neveu le Prince de Condé,

je

je me conduirai comme vous me mandez, & pour le fait pour lequel j'ai envoyé par delà Monſieur de la Force, j'attends ici aujourd'hui ſon retour; & ſur ce que j'apprendrai par lui, je verrai ſi je changerai la creance que j'en ai euë. Pour celui de l'Etat de premier Preſident de Roüen, il y a déjà trois jours qu'ici le bruit a couru de ſa mort, mais cela n'eſt: bien eſt vrai qu'il a été fort malade & l'eſt encore. Que ſi Jambeville vous en parle, vous lui pouvez dire que vous croyez que je ſuis toûjours en la même volonté pour lui que j'ai été: mais ſi je fais cela, je le lui veux dire moi-même. Hier au ſoir tout tard il arriva des dépêches du Preſident Jannin par homme exprès: c'eſt pourquoi je vous dépêche ce Courier exprès pour vous dire de vous rendre ici Mardi ou Mercredi prochain au plus tard, avec Monſieur le Chancelier, d'autant que ſur cette dépêche & pour d'autres affaires important à mon ſervice, je veux y prendre reſolution, & n'amenez perſonne avec vous: car je ne vous retiendrai ici que deux ou trois jours au plus. Adieu, mon Ami, ce Dimanche dix-huitiéme Novembre, à Fontainebleau, à trois heures après midi.

Signé, HENRY.

Lettre de la main du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je suis bien marri de votre affliction, laquelle je viens d'apprendre par celle de Monsieur du Laurens, auquel j'ai commandé de vous aller trouver en diligence, & apporter tout ce qu'il sçait & est de son Art pour la conservation & santé de votre fils, ne vous aimant pas si peu, que si je pensois que ma presence y fût necessaire, que je ne vous allasse rendre ce témoignage de mon affection. Hier je vous avois dépêché un Courier, par lequel je vous mandois de vous rendre ici avec Monsieur le Chancelier demain ou Mercredi, pource que je voulois avoir votre avis sur quelques dépêches apportées par Sainte Catherine, du President Jannin : mais la maladie de votre fils fait que je trouve bon que vous differiez votre partement encore pour deux jours, voire davantage s'il est de besoin. Ce que vous ferez entendre à Monsieur le Chancelier, comme aussi je lui écris. Adieu, mon Ami, ce dix-neuviéme Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, je vous fais ce mot pour vous dire que je veux que mon fils le Dauphin & mes autres enfans retournent à Saint Germain en Laye. C'est pourquoi je vous prie de faire preparer ce qui est necessaire pour leur voyage, & d'envoyer à Madame de Monglat celle que je lui écris pour cet effet. Je pars demain matin, Dieu aidant, pour aller coucher à Paris. Le pauvre Sainte Marie est mort ce matin, dequoi j'ai un extrême déplaisir; les charges que je lui avois données & à Canisy n'étoient point necessaires: aussi l'avois-je fait à cause de leurs personnes. C'est pourquoi je ne trouve pas qu'il soit besoin de mettre un autre en sa place. Adieu, mon Ami, ce dernier Novembre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Autre lettre du Roi à M. de Sully.

MOn Ami, je crois votre conseil, je ne partirai point demain, le tems est certes mauvais, la journée nous donnera

nera conſeil pour Jeudi. J'ai reçû l'argent comme vous dira demain Moran. Bon ſoir, je m'en vais eſſayer d'être plus heureux que l'après-dînée. Je vous donne le bon ſoir.

Autre lettre du Roi à Monſieur de Sully.

MOn Ami, j'ai ſçû que vous faites bâtir à la Chapelle & y faites un Parc : comme ami des bâtiſſeurs & votre bon Maître, je vous donne ſix mille écus pour vous aider à faire quelque choſe de beau, à prendre ſur les deniers extraordinaires de l'année prochaine, d'où votre ſoin & travail me fait tant profiter. Bon ſoir : que je vous voye au retour de la Céne. Ce vingt-deuxiéme Decembre.

Signé, HENRY.

Environ ce tems vous reçûtes des lettres du Pape, leſquelles nous avons jugé à propos d'être ici inſerées, & tout d'une ſuite la réponſe que vous y fîtes, dont la teneur enſuit.

Lettre du Pape Paul V. à Monsieur de Sully.

LE Pape Paul cinquiéme à vous Homme Illustre, salut, grace & lumiere divine. Etant de retour pardevers Nous, notre cher fils Macé le Cardinal Barberin, il nous a fait entendre tant de bons offices que vous lui avez rendus pendant le tems qu'il a été notre Nonce Apostolique vers notre très-cher Fils en Christ, Henry Roi de France, & nous a témoigné avoir été si bien assisté de votre autorité & faveur en toutes les affaires de ce Saint Siege & les nôtres, que nous nous reconnoissons beaucoup obligez à votre courtoisie, & ressentons à cette occasion notre charité envers vous, & le zele que nous avons à votre salut, s'être merveilleusement augmenté en nous. Car comme ces preuves nous font d'autant plus découvrir une naturelle inclination, laquelle en toute façon étant engravée en votre Race, s'est écoulée en vous des vieux Comtes de Flandres vos Ancêtres, qui avec tant de soin & de devotion ont honoré les Souverains Pontifes nos predecesseurs & la Sainte Eglise Romaine, ainsi plus ardem-

ardemment s'allume en nous l'affection que nous vous portons, si que nous sommes toûjours plus en souci de votre vraye felicité. Car nous sommes tenus par devoir de Pere commun & Pasteur universel, de travailler pour un chacun de nos Enfans, & pour chaque Brebis égarée de la Bergerie du Seigneur, afin de la remettre au chemin de verité & de justice : ce que nous faisons certainement avec toute charité. Mais, Fils très-desiré, toutefois & quantes que nous pensons en vous, (ce que nous faisons fort souvent) ou que nous oyons parler des obligations que vous ont nos serviteurs, nous sommes presque ravis d'une particuliere affection, & sommes rendus tous les jours plus desireux de votre conversion. Car nous entendons avec un grand contentement qu'un chacun vous loüe de votre vaillance au fait de la guerre, de votre dexterité & vigilance au manîment des affaires, tant publiques que particulieres, & de votre soin, industrie & fidelité à executer les commandemens du Roi; & encore plus, de ce que ores vous ayez été élevé en une institution contraire à la Religion Catholique, vous vous êtes toûjours porté non seulement honorablement,
mais

mais auſſi officieuſement & avec beaucoup d'affection en ce qui nous touchoit, & nos predeceſſeurs & les Miniſtres Apoſtoliques. C'eſt pourquoi nous deſirons d'autant plus qu'à ces dons ſignalez de votre naturel & de votre eſprit, ſoient joints les dons de la grace de Dieu. Parquoi vous ne trouverez étrange ſi vous ayant ci-devant & dès notre avenement au Pontificat, amplement fait entendre ce deſir nôtre par nos lettres, & vous ayant appellé au giron de votre Mere la Sainte Egliſe Romaine, qui vous cherit tant, & qui deſire impatiemment de vous recueïllir dans les entrailles de ſa charité, nous vous récrivions derechef ſur le même ſujet. Car auſſi aſſûrez en la miſericorde Divine, & nous confiant aux prieres de votre Saint Alpin, notre eſperance en eſt renduë tant plus grande, que nous trouvons vos bons offices envers nous & nos ſerviteurs s'être accrùs tous les jours. Ce qui fait que par des prieres plus frequentes & plus ardentes nous demandons à Dieu, qne par ſa miſericorde il lui plaiſe illuminer votre ame de la lumiere de ſon S. Eſprit, afin qu'après que vous aurez connu la verité & la ſincerité de la Foi, nous puiſſions vous recevoir en notre ſein, comme une

Brebis

Brebis très-soigneusement cherchée par nous, & vous mettant sur nos épaules, vous rapporter dans le bercail de Christ notre Seigneur & Redempteur, & que vous puissiez par ce moyen être heureusement nombré parmi ses Agneaux en ce jour redoutable du Jugement, lorsque nous serons tenus de comparoître devant l'Eternel Pere de Famille pour lui rendre compte de notre charge. Ce que certainement nous ne demandons pas seulement par nos prieres, mais aussi faisons que toutes autres personnes pies, & dont le zele nous est connu, le demandent. Au demeurant il est necessaire que vous ôtiez de votre côté tous obstacles & empêchemens, & que vous donniez entrée à la lumiere qui vous approche : car celui qui vous a racheté sans vous, ne veut point que vous soyez sauvé sans vous. Parquoi, très-cher Fils, disposez-vous à recevoir la misericorde qui vous arrive, & pensez en vous-même que ce n'est pas en vain que Dieu vous a donné cette volonté non contraire ni à vous ni à ce Saint Siege, mais pour la mettre en effet, afin que vous puissiez joüir au Ciel, des éternelles recompenses qu'il a preparées à ceux qui servent à la Sainte Eglise Catholique &

Apoſtolique ; & afin que nous puiſſions plus commodément vous témoigner les preuves de la reconnoiſſance que nous deſirons vous en rendre, comme vous fera ſçavoir plus au long notre cher fils l'Elû de l'Egliſe du Mont Politian notre Nonce Apoſtolique vers notre très-cher Fils en Chriſt, Henri Très Chrétien Roi de France, auquel nous deſirons que vous ajoûtiez foi entierement. Donné à Rome à Saint Pierre ſous le cachet du Pêcheur, aux Ides de Novembre, & de notre Pontificat l'antroiſiéme.

Lettre de Monſieur de Sully au Pape.

TRÈS-SAINT PERE.

Entre toutes les graces, faveurs & benedictions que j'ai reçûës du grand Dieu Eternel, j'ai toûjours eſtimé l'honneur de votre bien-veillance, une des plus ſingulieres & ſpeciales qui m'aye été élargie de ſa Divine liberalité, la conſervation de laquelle je tiens auſſi chere que ma propre vie ; voire je la prefererai à icelle lorſque l'occaſion s'en preſentera. Mais maintenant l'excès & ſuperabondance de votre zele, pieté & charité

charité ſi continuelle & admirable en mon endroit, ravit tous mes ſens, les tranſporte comme hors d'eux mêmes, & les prive de toute eſperance, non ſeulement de produire aucuns ſervices condignes à celui auquel je les dois, ou correſpondans à mes obligations, mais même de trouver des paroles & des termes pour exprimer mes conceptions, & ce que je reſſens en mon ame des obligations que j'ai à vos excellentes & inimitables vertus & merites. Auſſi à la verité, c'eſt trop rabaiſſer la dignité de votre Beatitude, c'eſt trop divertir vos ſaintes & ſerieuſes occupations, que de les employer à un ſujet ſi foible, ſi debile & deſtitué d'aucunes parties & qualitez qui puiſſent être en aucune façon utiles à votre ſervice, que de témoigner un ſoin ſi continuel de mon bien temporel, & qui plus eſt de ma felicité éternelle. Et quoique telles demonſtrations de votre affection Paternelle tournent grandement à mon honneur & avantage, ſi ne laiſſent-elles pas de mettre mon eſprit en peine, & me faire apprehender que dans l'opinion des hommes je ſois ſoupçonné du vice que j'ai toûjours le plus deteſté, qui eſt l'ingratitude. Car encore qu'en ma conſcience je me ſente éloi-

gné, voire du tout exempt d'un tel peché, pour n'avoir autre desir en mon ame que de sacrifier ma vie aux pieds de votre Sainteté, & d'employer tous les jours d'icelle en l'obeïssance de ses Saints & justes commandemens, toutefois je sens ma debilité & mon infirmité, je sens combien ma puissance est inferieure à mon devoir, & disproportionnée aux obligations dont votre charité m'a lié à son très-humble service; & que quand même j'aurois par actions très-recommendables, & par effets les plus signalez, accompli tous mes vœux & tous mes desirs en ce sujet, si reconnois-je assez combien mes dettes excederont encore mes payemens; & que pour derniere esperance & refuge, il me faudra toûjours recourir à la grace & à la misericorde, & confesser humblement (quoique je puisse faire) que je serai incessamment serviteur inutile, n'y ayant rien en moi ni en mes œuvres dont vous puissiez avoir besoin ou necessité. Car encore que par le Bref dont votre clemence & pieté m'a honoré, il lui plaise entrer en remercimens d'aucuns miens services, si impute-je plûtôt cette reconnoissance à votre bonté & courtoisie, & au favorable recit que Monsieur le Cardinal

Barba-

Barbarino a voulu faire de moi, afin de coutinuer à obliger ſon fidelle ſerviteur, que non pas à aucun mien merite, ni aux fruits que vous ni les vôtres en ayez perçûs, & qui doivent demeurer en la ſouvenance de votre bonté, laquelle admirant inceſſamment & de plus en plus, toutes mes principales meditations auront dorénavant pour but l'entier accompliſſement de vos volontez, ſans jamais me départir de l'obéïſſance à quoi l'honneur que votre Sainteté m'a fait, ſes vertus, ſes merites & ſon incomparable pieté m'obligent, ayant toûjours devant les yeux & gravé dans mon ame les belles inſtructions & ſaintes admonitions qu'il vous plaît me faire, afin que ſuivant icelles ſoir & matin & à toutes les heures du jour, j'invoque la vertu Divine, & flechiſſe devotement les genoux devant la Sainte & ineffable Trinité, Pere, Fils, & Saint eſprit, afin que la multitude de mes offenſes ſoit ſurmontée par l'infinité de ſes compaſſions, & que le Sang de mon Seigneur Jesus, par l'effuſion precieuſe duquel tous mes pechez ont été lavez, me ſoit tellement meritoire, que je ſois uni à lui comme membre de ſon Epouſe, & par ce moyen conduit par ſon Saint Eſ-

prit en toute verité, pour faire les choſes qui ſont neceſſaires pour la gloire de Dieu, l'utilité de mon prochain & mon ſalut particulier, dequoi je fais derechef très-ardentes prieres à Dieu le Createur, &c.

CHAPITRE XVII.

De quinze feüillets qu'il faut ſeparer en quatre Chapitres à cauſe de leur diverſité.

LE Roi vous ayant envoyé Monſieur de Buzenval qui l'étoit venu trouver pour lui repreſenter pluſieurs diviſions qu'il y avoit entre les Etats des Provinces Unies, à cauſe de la haine & mauvaiſe intelligence des Sieurs Princes Maurice & Bernaveld, par les brigues deſquels une partie des Villes vouloit recevoir la Treve, & l'autre vouloit la guerre, après avoir entendu le Sieur de Buzenval, vous écrivîtes à Sa Majeſté la lettre qui enſuit.

Grande lettre de Monſieur de Sully au Roi.

SIRE,

Ce qui m'a le plus affligé l'eſprit durant ma maladie, a été pour me voir privé du moyen de rendre à votre Majeſté tous les ſervices que j'avois accoûtumez, & auſquels ma naiſſance, mon inclination, & vos bien-faits m'ont de tout tems obligé. J'ai encore maintenant le même déplaiſir : car quoique ma ſanté ſoit beaucoup meilleure, ſi ne ſuis-je point en tel état que je me puiſſe mettre encore aux champs ſans apprehender de retomber en de pires accidens que ceux où j'ai été. C'eſt pourquoi je ſupplie très-humblement votre Majeſté de m'excuſer ſi je ne la puis aller trouver ſi-tôt ; auſſi qu'ayant vû & oüi parler Monſieur de Buzenval, je n'eſtime pas qu'il vous apporte choſe où vous ayez grandement à deliberer de nouveau : car je n'ai rien appris de lui que les mêmes choſes qu'il vous a écrites ci-devant, & ſur leſquelles votre Majeſté a infinies fois diſcouru avec nous,

& bien remarqué tout ce qui se peut dire & faire là-dessus, & les utilitez & dommages que l'on peut recevoir en telles choses sur les divers partis que telles occurrences vous pourroient faire prendre. Tout ce que j'ai trouvé de pire au discours de Monsieur de Buzenval, & qui le sera toûjours en tout Etat, c'est que ces Messieurs n'ont quasi plus aucune resolution ni esperance certaine, étant en très-mauvaise intelligence avec leur Capitaine, & encore pire confiance : tellement qu'ils semblent être reduits à l'extremité des Medecins qui envoyent les malades aux eaux, ou disent qu'il faut laisser faire la nature, ainsi que votre Majesté l'a toûjours bien jugé. Ces Messieurs n'envoyent point de Deputez, & pour moi j'ai toûjours estimé qu'il leur seroit bien difficile d'en deputer de si bien instruits qu'ils puissent satisfaire sur toutes vos propositions & objections : car il y a grande difference entre les resolutions qui se prennent en un Etat Royal, où la tête d'un seul Prince conclud, & celles d'un état populaire, où tant de têtes ont à deliberer, & qu'il faut auparavant rendre capables des moindres particularitez, où bien souvent il se rencontrera que les moins capables

pables de discerner les bonnes d'avec les mauvaises raisons, seront ceux qui auront le plus d'autorité & de pouvoir. Tellement que pour en tirer une conclusion certaine, il eût été necessaire auparavant de leur mettre devant les yeux nos propositions, demandes & conditions, sur lesquelles après un examen particulier d'icelles, ils eussent declaré leur intention, sur le choix de laquelle comme ils eussent été fort empêchez, je crois que nous ne le serons pas moins sur nos demandes lorsqu'il nous les faudra rendre certaines & absoluës. Car de les disproportionner à ce que nous sçavons être de leur puissance, je pense que ce n'est pas votre volonté ; & de les reduire à cela, je n'y voi pas grande utilité ni sûreté pour vous, ni grand avantage pour eux. Et pour en discourir particulierement, il me semble qu'il se peut faire six diverses propositions & ouvertures. La premiere, que ces peuples se donnent entierement à vous en reconnoissant votre Majesté, & ses successeurs, Rois de France, pour leurs Princes & Seigneurs Souverains, à conditions supportables de part & d'autre ; c'est-à-dire, en contribuant ce que leurs facultez peuvent permettre, & ce qui vous

ſeroit neceſſaire pour ſupporter une ſi grande charge, à quoi leur défenſe vous obligeroit, ce qui ne ſe peut entreprendre ſans entrer en guerre contre le Roi d'Eſpagne, & à cela je ne voi aucune ſûreté de votre part proportionnée à de ſi grands travaux, tant que ces peuples ſeront ſeparez de vous par des terres ennemies, & que vous ne les pourrez ſecourir ni tenir en devoir, que par le moyen de leurs propres vaiſſeaux, & ſans leſquels vous ne ſçauriez ſeulement deſcendre en leur Etat. Le ſecond expedient ſeroit de vous donner quantité de Villes, ſoit par forme de Villes d'ôtage ou de proprieté ou ſujettion, auquel je prevoi les mêmes inconveniens du premier, & encore un particulier, qui eſt que la défenſe de tout leur Etat vous tomberoit ſur les bras, & n'en auriez pas toute la ceſſion & domination. Car je me perſuade qu'en vous baillant des Villes, ce ſeroit toutes celles des frontieres, qui peuvent être les premieres attaquées, & où il vous faudroit tenir de grandes garniſons, leſquelles toutefois ne ſçauroient jamais être telles que ces peuples ne les pûſſent chaſſer quand il leur plairoit: bref il me ſemble, conſideré leur naturel, que

le

le vrai moyen de se faire haïr & rendre odieux, est de se pretendre leur Seigneur. Le troisiéme est d'essayer de les mettre en liberté & tirer entierement hors de la sujettion d'Espagne, en laquelle proposition je ne doute point qu'ils n'entendent volontiers ; & que pour y parvenir ils ne contribuent tout ce qui se pourra, voire par dessus leurs forces : mais pour entreprendre cela, il n'y faut pas aller de main morte ni à demi, ains faire de tels preparatifs & efforts merveilleux, que l'on en vienne à bout dans deux ans au plus tard, auquel cas il faudroit aussi bien entrer en guerre ouverte qu'aux premiers, & toûjours attaquer la côte de la mer la premiere, afin d'empêcher que si vos prosperitez venoient à réveiller l'ambition & la jalousie des Anglois, ils ne se joignissent à l'Espagne, & tout d'un coup fissent descente avec trente ou quarante mille hommes comme ils ont fait autrefois, & le peuvent encore quand ils voudront s'évertuer, & par ce moyen renverser tous nos desseins, reduisant l'offensive à la défensive. Ce qui ne pourroit arriver, si faisant un diligent effort, vous vous étiez une fois rendu Maître de toute la côte. Car lorsque nous n'aurons plus que la riviere

de Meuſe à attaquer & à deffendre, je tiens les Païs-Bas pour vôtres ; & ſi ma vie pouvoit être digne gage d'un ſi grand prix, je la donnerois volontiers pour cela. Le quatriéme expedient ſeroit d'augmenter les moyens dont les avez ſecourus juſques à maintenant, faiſant auſſi faire de nouveaux Régimens & Troupes pour les aſſiſter : car l'on a reconnu que le peu de confiance que l'on a au courage & vertu de leurs ſoldats, les empêche de rien haſarder, auquel cas il n'y a point de doute que le Roi d'Eſpagne ne faſſe de grandes plaintes, & ne lui accroiſſe le deſir de vous porter dommage : mais n'eſtime pas que cela en avance l'effet, puiſqu'il ne manque pas de volonté, & n'en a jamais manqué, comme les choſes paſſées nous le doivent avoir appris, mais ſeulement d'occaſion & de moyen, étant empêché ailleurs, & ſes neceſſitez plus grandes que jamais. Mais par cet expedient je n'eſtime pas que vous ſoyez ni tôt ni tard, delivré des ſoucis où vous êtes maintenant, ni de la juſte apprehenſion que vous devez avoir que ces peuples viennent enfin à ſe laſſer de la guerre, & par un precipité conſeil ſe rejetter ſous la ſujettion de leur Prince naturel avec
une

une haine envenimée contre la France : car cela n'arrivera point autrement ; d'autant que de se persuader de les delivrer par le present expedient, je n'estime pas qu'il le faille penser : mais seulement vous tiendrez leurs affaires en état, remettrez leur reputation & affoiblirez celles d'Espagne. Le cinquiéme moyen est de continuer à les assister, comme vous avez fait jusques à present : ce que j'estime de grands frais & de peu d'utilité. Car il est certain que leurs affaires ayant commencé à decliner, ils continuëront toûjours, & les verrez perdre piece à piece & petit à petit devant vos yeux, si ce n'étoit que les imprudences & desordres d'Espagne vinssent à s'augmenter tellement, qu'ils diminuassent les provisions & preparatifs qui semblent être en la puissance d'une si grande Monarchie. Le sixiéme & dernier expedient seroit d'être moyenneur de la Paix, auquel je n'estime pas que soyez encore resolu. Car lors il faudroit remettre sus les ouvertures que j'en fis au Roi d'Angleterre, lequel parti je trouve le plus embroüillé de tous, le plus plein d'inconveniens & de toutes sortes d'incertitudes : mais encore seroit-il meilleur que de les laisser reduire en sujettion à cause

de

de leurs divisions par la force des armes. Je supplie votre Majesté d'excuser ce mal poli discours, lequel j'ai tracé sur ce papier ainsi qu'il m'est premierement venu en l'esprit,& avec la même promptitude que ma plume a pû marcher. Sur ce, je prie le Createur, SIRE, qu'il augmente votre Majesté en toute Royale grandeur, felicité & santé. De Paris ce 26. Decembre à six heures du matin 1609.

CHAPITRE XVIII.

Touchant Monsieur de Boüillon, Sedan, & affaires Etrangeres.

LE Roi usant de ses grandes bontez, se delibera de remettre Sedan ès mains de Monsieur de Boüillon, & lui en confier la garde; & pour cet effet dépêcher un Commissaire des guerres pour en retirer la garnison, & les sermens requis des Habitans, les expeditions duquel nous avons estimé à propos d'inserer en ce lieu.

Instructions données au Sieur de Monsire pour aller à Sedan, & procedures par lui tenuës.

LE Roi ayant ci-devant ordonné le Sieur de Netancourt pour commander au Château de Sedan pour son service, avec une Compagnie de cinquante hommes de guerre à pied que Sa Majesté y a depuis entretenus, maintenant que Sa Majesté a avisé pour bonnes considerations, de faire remettre la garde dudit Château ès mains du Sieur Duc de Boüillon, nonobstant que le tems de quatre ans, pour lesquels Sadite Majesté y avoit établi ladite garnison, ne soit expiré, poursuivant ce qui est porté par les Articles de la protection des Souverainetez de Sedan & Rocourt, accordée & renouvellée par Sa Majesté audit Sieur Duc le 2. Avril 1606. faire entrer audit Château un Capitaine & des gens de guerre pour la conservation d'icelui : Sa Majesté a commandé au Commissaire Monsire départi à faire la montre de ladire Compagnie dudit Sieur de Netancourt, pour les quatre mois restant à payer de la presente année, de licencier ladite Compagnie après la montre qu'en fera ledit

ledit Monſire, en faiſant entierement payer aux ſoldats d'icelle leſdits quatre mois qui leur ſont dûs, afin qu'ils ayent moyen de payer ce qu'ils doivent & s'en retourner en leurs maiſons, à quoi ledit Commiſſaire prendra garde qu'il ſoit ſatisfait pour en rendre compte à Sa Majeſté. Et parce qu'à l'inſtant que la Compagnie dudit Sieur de Netancourt ſera licenciée, & que ledit Château de Sedan ſera remis ès mains dudit Sieur Duc, il y fera entrer leſdits Capitaines & gens de guerre que Sadite Majeſté y doit entretenir pour la ſûreté & conſervation d'icelui ſuivant ladite protection, & qu'il eſt ordonné par leſdits articles accordez audit Sieur Duc le deuxiéme Avril, qu'iceux Capitaines & gens de guerre y entreront, outre le ſerment qu'ils doivent faire ſuivant ladite Protection quatre fois l'an aux jours de leurs payemens, ſeront tenus en faire encore un particulier à Sa Majeſté. Ledit Commiſſaire Monſire fera faire auſdits Capitaines & ſoldats que ledit Sieur Duc établira audit Château, le ſerment ainſi qu'il eſt ici contenu. *Vous jurez & promettez à Dieu de bien & loyalement ſervir le Roi envers & contre tous ſans nul excepter ni reſerver en la garde du Château du*

de Sedan, auquel vous serez presentement établis par Monsiaur le Duc de Boüillon, & ci-après entretenus par Sa Majesté, suivant les articles de la Protection par elle accordée audit Sieur Duc le 2. Avril 1606. même que vous abandonnerez ledit Sieur Duc au cas qu'il manque à ce qu'il s'est obligé par ladite Protection, à l'effet dequoi ledit Sieur Duc vous a dispensez du serment que vous lui devez, & lui pourriez avoir ci-devant fait. Ainsi vous le jurez & promettez.

Et parcequ'il est expressément porté par lesdits Articles accordez entre Sa Majesté & ledit Sieur Duc de Boüillon le 2. Avril 1606. que les Habitans de Sedan feront serment d'abandonner ledit Sieur Duc leur Seigneur, au cas qu'il vienne à manquer à ce qu'il s'est obligé par ladite Protection, ledit Commissaire Monsire, fera faire sur ce sujet le Serment ausdits Habitans en la forme qui ensuit. *Vous jurez & promettez à Dieu de bien & loyalement servir le Roi envers tous & contre tous sans nul excepter ni reserver, & même que vous abandonnerez Monsieur le Duc de Boüillon votre Seigneur, au cas qu'il manque à ce qu'il est obligé par ladite Protection, à l'effet dequoi ledit Duc vous a dispensez du Serment que vous lui devez & pourriez avoir fait ci-devant en qualité de*

votre

votre Souverain, ainsi vous le jurez & promettez. Desquels Sermens ainsi particulierement faits tant par ledit Capitaine & gens de guerre qui entreront audit Château de Sedan, que par lesdits Habitans, ledit Commissaire Monsire rapportera les actes particuliers à Sa Majesté en bonne forme, pour servir à l'effet de son intention. Sadite Majesté se promettant que ledit Sieur Duc se trouvant sur les lieux y fera satisfaire les uns & les autres, ainsi qu'il y est obligé, se remettant à la suffisance dudit Commissaire Monsire d'y proceder de telle sorte que Sa Majesté soit servie en cette occasion, jouxte la teneur de ladite Protection. Fait à Paris le dernier jour de Decembre 1607.

Signé, HENRY.

Et plus bas, BRUSLARD.

AUJOURD'HUI 22. jour de Janvier 1608. Noble homme Gamaliel de Monsire, Commissaire ordinaire des Guerres au Royaume de France, a reçû le Serment des Capitaine & soldats de la Garnison du Château de Sedan, conformément aux Articles accordez par

par le Roi & Monſeigneur Souverain dudit Sedan, qui a eu agreable qu'en preſence de Madame ſon épouſe ledit Serment ait été fait conformément aux Articles de la protection, dequoi ledit Sieur de Monſire a requis acte à nous Notaires à Sedan ſouſſignez, pour ſervir à ſa décharge, & pour témoigner à Sa Majeſté l'affection & fidelité deſdits Capitaine & ſoldats à ſon ſervice : à lui octroyé ces preſentes, le jour, mois & an ſuſdits.

AUJOURD'HUI 23. Janvier 1608, Noble homme Gamaliel de Monſire, Commiſſaire ordinaire des Guerres au Royaume de France, a reçû le Serment des Habitans de Sedan, en la Maiſon de Ville conformément aux Articles accordez par le Roi & Monſeigneur; après que leſdits Habitans par leur Procureur de Ville, ont dit & declaré, qu'attendu le commandement très-exprès reïteré & abſolu qui leur avoit été fait de la part de mondit Seigneur leur Prince Souverain, & par Madame leur Princeſſe Souveraine, ils étoient prêts de faire ledit ſerment aux conditions de la protection & de tout le contenu auſdits Articles, dequoi ledit Sieur

Sieur de Monſire a requis acte à nous Notaires audit Sedan ſouſſignez pour ſervir à ſa décharge, & pour témoigner à Sa Majeſté l'affection & fidelité deſdits habitans à ſon ſervice, à lui octroyé ces preſentes, les jour, mois & an ſuſdits.

Pour mettre fin aux Memoires de cette année 1607. ſuivant ce que nous en avons dit ci devant, ſans garder l'ordre des dattes, nous vous ramentevrons comme l'Eſprit de Monſieur le Chancelier de Bellievre s'étoit tellement aigri contre Monſieur de Sillery dès l'heure qu'il ſçût l'intention qu'il avoit de le ſoulager en ſa charge, & n'épargnoit aucune peine ni ſollicitude pour y parvenir, qu'il commença de s'en alterer de ſorte, qu'en peu il revint comme en enfance & mourut en cet état l'année preſente, en laquelle furent réünies les affaires & Finances de Navarre avec celles de France.

Les Jeſuites continuerent leurs inſtances pour obtenir promeſſe d'avoir le cœur du Roi à la Flêche, lequel ayant de toute ancienneté, accoûtumé lors de la mort des Rois, d'être mis en dépôt dans la grande Egliſe Notre-Dame de Paris, un des Chanoines d'icelle qui ſe tenoit offenſé de la requiſition deſdits

Jeſuites

Jeſuites, rencontrant un d'iceux lui demanda lequel aimoient le mieux les Jeſuites, d'avoir le cœur du Roi dans la Flêche, ou de lui mettre la Flêche dans le cœur. Le Cardinal de Joyeuſe appaiſa les differends mûs entre le Pape & les Venitiens.

Le Comte de Fuentes travailla toûjours les Griſons afin d'empieter la Valtoline, prenant ſon pretexte ſur deux hommes penſionnaires d'Eſpagne qu'ils avoient fait mourir, & qu'ils avoient inſolemment déchiré les Articles & conventions arrêtées à Milan.

Il ſe donna cette année deux Arrêts au Parlement de Roüen dont il fut bien diſcouru, les uns les ſoûtenant comme juridiques, & les autres les blâmant comme fort iniques; l'un fut touchant la Châſſe Saint Romain, qui fut maintenuë en ſon Priuilege de conferer grace d'aſſaſſinat, quelque execrable qu'il puiſſe être: & l'autre touchant le mariage d'un certain Jacques Droüet fils d'un Auditeur en la Chambre des Comptes, dont le diſcours ſeroit trop long.

Or pource qu'en ces années *1607.* *1608.* & *1609.* ne ſe trouvoit plus y avoir d'affaires au dehors qui occupaſſent le Roi, il portoit tout ſon ſoin à bien regir

gir & tranquilliſer celles du dedans, leſquelles ne conſiſtant pour la plûpart qu'en menées, pratiques & monopoles à la ſourdine, des eſprits malicieux, leſquels impatiens du repos de leur Patrie, & picotez des dents roüillées de l'envie, ne voyoient qu'avec dépit & chagrin les felicitez de leur Patrie, & ne pouvoient ſupporter celles du Roi, ni tant de gloire & haute renommée par lui acquiſe. Mais lui étant ſage, prudent & aviſé, comme toutes ces maniganceѕ intriguées étoient rencloſes & cachées dans les déguiſemens & perfidies ſecretes, auſſi faiſoit-il ce qu'il pouvoit pour en empêcher l'éclat, & tâchoit de les étouffer en germe & en ſemence, & d'y remedier par l'entremiſe de ſes plus confidens & particuliers ſerviteurs, en quoi vous étiez toûjours des plus employez & quelquefois avec votre averſion, ſoit qu'il jugeât que vous y travaillaſſiez plus diligemment & ſincerement, ſoit qu'il ſe fiât plus en vous, & vous parlât plus librement de toutes choſes, ſoit que quelque bonheur vous accompagnât & les fît mieux réüſſir. Ce qui étant cauſe de vous faire faire divers voyages & tenir ſeparé de la Cour & des ſejours des chaſſes & paſſe-tems,
quaſi

quasi toutes sortes d'affaires se resolvoient & proposoient par lettres, que le Roi, Messieurs de Sillery, Villeroi & autres gens d'affaires vous écrivoient, & vous à eux, Sa Majesté n'estimant pas qu'une affaire eût toutes ses formes necessaires si votre avis n'y étoit intervenu. Tellement que nonobstant la grande quantité de lettres que nous avons inserées en ces Memoires, si ne laissons-nous pas d'en avoir encore omis un beaucoup plus grand nombre, d'autant que de plusieurs, ni vous ni nous n'avons pas été assez soigneux d'en conserver les originaux ni les minutes, qu'en d'autres il s'y trouvoit des choses entremêlées que nous avons commises au silence, & que d'autres les broüillards en étoient si raturez & inutiles, que nous n'avons pas osé entreprendre de les suppléer; voire craignons-nous que de celles par nous employées, il s'en rencontre quelques-unes de transposées, à cause qu'elles étoient sans datte, que nous avons suppléée autant que nous avons pû; & sur tout nous sommes nous trouvez bien empêchez en celles de la main, d'autant qu'il n'y avoit de specifiez que les jours, cela étant même souvent arrivé aux affaires plus importantes, comme furent celles

celles qui se demêlerent en Flandres à cause de la rencontre des interêts des Rois de France, d'Espagne & d'Angleterre & de l'Empire : ce qui nous a fait juger à propos d'en développer quelque chose, leur donnant des suites certaines par un discours fort abregé que nous avons trouvé parmi vos vieux papiers, mais lequel ne commence qu'au tems que ces Provinces furent comme separées de l'Espagne, & leur furent baillez l'Infante Isabelle & l'Archiduc Albert pour Seigneurs proprietaires, & l'avons mis ensuite des narrations de l'année *1607.* pource qu'il comprend les années precedentes depuis 1598. jusques en *1609.* qu'il se fit une treve de douze ans, le discours étant tel que s'ensuit.

Le cinquiéme de Mai 1598. le Roi d'Espagne maria sa fille Isabelle avec son Neveu Albert, (auparavant Cardinal d'Aûtriche) & en apparence leur fit don des dix-sept Provinces des Païs-Bas & des Comtez Franche & de Charolois, mais en effet ne leur vouloit rien bailler, y apposant une infinité d'étranges conditions, & entr'autres qu'eux ni leurs sujets ne pourroient trafiquer aux Indes, & qu'ils ne permettroient autre Religion que la Catholique, & en cas de contra-

travention, leur donation nulle. Albert en attendant ſon arrivée auſdites Provinces, il fit l'Amirante d'Arragon ſon Lieutenant general, dont les principaux exploits militaires furent ſur les frontieres d'Allemagne. Il y envoya enſuite ſon Couſin le Cardinal André qui ne fit que des Edits leſquels furent de peu de fruit.

Les Archiducs Iſabelle & Albert arriverent en Flandres le cinquiéme de Septembre 1599. le reſte de laquelle année ſe paſſa en fanfares, offres & menaces de peu de fruit.

En Mai 1600. le Prince Maurice paſſa en Flandres, aſſiegea Neuport qu'il ne prit pas, quoiqu'il eût gagné une bataille contre Albert où l'Amirante fût priſonnier.

Le dixiéme de Juin 1601. le Prince aſſiegea Rhimbergue lequel il prit, & Albert aſſiegea Oſtende le cinquiéme de Juillet. Le Prince eſperant l'en retirer par diverſion, aſſiegea Boſleduc en Novembre, lequel il ne prit pas; puis aſſiegea Grave le dix-neuviéme Septembre 1602. lequel il prit. Federic Spinola Couſin du Marquis qui aſſiegeoit Oſtende, fut deffait ſur Mer. Les Eſpagnols d'Albert ſe mutinerent & ſe ſaiſirent

d'Ostrate & de Dele. Le Prince d'Orange leur bailla Grave pour retraite, qu'ils lui rendirent lorsqu'après avoir bien ravagé les païs d'Albert, ils l'eurent contraint de traitter avec eux. Federic Spinola fut encore battu sur Mer le 27. Mai 1603. En l'année 1604. le dixiéme de Mai, le Prince prit l'Isle de Cassant, ensuite tous les Forts des environs, & assiegea l'Ecluse que le Marquis voulut essayer de secourir & fournir de vivres; mais il ne fit rien : l'Ecluse se rendit le vingtiéme d'Août, & Ostende le vingt-deux Septembre. Les grandes pertes de soldats & consommations de vivres, argent & munitions, reduirent Albert & le Prince d'Orange dans de telles foiblesses, qu'ils n'osoient plus rien attaquer par la vive force.

L'an 1605. le Terrail surprit Bergopson : mais il en fut repoussé. Le Prince fit une entreprise pour surprendre Anvers qui ne réüssit pas.

L'an 1606. le Terrail surprit la Ville de l'Ecluse : mais par la lâcheté des siens, il ne la pût pas conserver.

Et le Marquis de Spinola assiegea & pris Rhimbergue & Meurs en l'année 1607. les deux parties se ressentirent tellement affoiblies & lassées de la guer-

re,

re, qu'ils conſentirent à la propoſition de quelque accommodement, pour lequel mieux traiter, il ſe fit entr'eux une ſuſpenſion d'armes pour huit ou dix mois, laquelle ayant été ratifiée par le Roi d'Eſpagne, les Rois de France & d'Angleterre s'en voulurent mêler ; & afin de la faciliter, le Roi envoya Jannin & Preaux pour s'en entremettre en ſon nom ; & après pluſieurs difficultez ſurmontées, il fut conclu une Treve pour douze ans, au commencement de l'année 1609. dont le Roi promit l'obſervation : & fîtes mettre un article pour faire reſtituer au Prince d'Eſpinoy votre Neveu, les biens que lui occupoit la Princeſſe de Ligne.

CHAPITRE XIX.

Touchant les magnifiques deſſeins du Roi.

POur achever ce que nous avons pû ſçavoir des affaires de l'année 1607. nous ajoûterons deux minutes de lettres par vous écrites au Roi, où il eſt parlé de ſes grands deſſeins, icelles ainſi cot-

tées au dessus, & dattées de cette année 1607. dont la teneur est telle que s'ensuit.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Comme votre Majesté excelle en toutes sortes de vertus, & sur tout en vivacité d'esprit, solidité de jugement, heureuse memoire, singuliere prudence & admirable generosité, (toutes lesquelles rares parties se rencontrent peu souvent en un même sujet) aussi faut-il confesser que votre Majesté a de si hautes conceptions, de si profondes meditations, & des desseins tant magnifiques, qu'il n'est nullement étrange qu'un esprit si bas & si foible que le mien, soit tardif à l'intelligence d'iceux, & encore plus à inventer des expediens & des moyens propres pour en faciliter l'execution: & neanmoins aimant mieux faillir en toutes autres choses qu'en l'obéïssance dont je lui suis redevable, je ne manquerai, puisqu'il lui plaît me le commander absolument, de lui dire librement tout ce qui m'est diversement venu

venu en l'esprit à diverses fois sur de tant hautes propositions, pour le recit desquelles desirant de garder quelque ordre, & par le moyen d'icelui rendre les choses plus claires & plus intelligibles, je representerai toutes mes diverses imaginations depuis le commencement que les premieres communications m'en furent données, jusques à maintenant, & dirai sur icelles tout ce que ma foible cervelle en a pû concevoir, & quelles ont été mes folles fantaisies en meditant des conceptions tant relevées, lesquelles sur l'occasion presente se peuvent reduire à deux chefs, dont le premier, ce me semble-t'il, est de trouver des moyens faciles pour former un corps commun de Republique Chrétienne, toûjours pacifique dans elle-même, qui soit composée de tous les Etats, Royaumes, Republiques & Seigneuries, faisant profession du nom de JESUS-CHRIST dans l'Europe : & le second, que cela se puisse faire avec tels égards, temperamens & assaisonnemens que chacun des Associez y puisse trouver son contentement avec des sûretez suffisantes pour les faire vivre en repos & leurs peuples aussi. SIRE, j'eusse eu besoin de m'étendre d'avantage sur ces deux chefs, si

l'excellente memoire de votre Majeſté & vos ordinaires meditations ſur tant de magnifiques deſſeins ne m'avoient ſuffiſamment perſuadé que la ſimple remarque d'un chacun point ſera capable de vous ramentevoir & donner l'intelligence du total ; & partant me contenterai-je pour le preſent, de repreſenter les choſes plus conſiderables qui me revinrent en memoire au tems de vos premieres propoſitions en general, ſuppliant votre Majeſté de me pardonner ſi quelquefois mes paroles ſont trop obſcures & languides, & quelquefois trop libres & hardies ; puiſque ſi en cela je commets quelque faute ou quelque erreur, elle doit être entierement imputée à l'obéïſſance abſoluë que j'ai voulu rendre aux commandemens que vous m'avez fait de ne déguiſer plus nul de mes ſentimens par trop de retenuë ou par autre artifice. Je ſupplierai donc encore en toute humilité votre Majeſte de ne blâmer pas ma tardiveté à bien comprendre ce qui m'eſt propoſé, ni mes impertinences & foibleſſes d'eſprit & de jugement, leſquelles me perſuaderent trop legerement à la premiere ouverture de ſi hauts deſſeins, que vous les aviez entamez plûtôt par forme de diſcours &

pour

pour faire voir la profondité de vos cogitations, ou pour vous égayer l'eſprit & découvrir la portée du mien, qu'avec intention de les pourſuivre juſques à la fin, ni d'en eſperer aucun bon ſuccès, tant, de premier abord, telles propoſitions ſe preſenterent à moi remplies de difficulrez, voire d'impoſſibilitez à cauſe de tant de diverſes ſortes de dominations, dont il faudroit détrüire les unes & faire convenir les autres en même ſens, avis & interêts. Toutes leſquelles choſes me ſembloient tant remplies d'épines, qu'elles tireroient après elles autant de diverſes opinions qu'elles ſeroient communiquées à de diverſes perſonnes, tellement que je differois toûjours à declarer ce que j'en penſois, eſperant que votre Majeſté m'en diſpenſeroit à la fin. Neanmoins voyant que de tems en tems pendant cette derniere année 1607. & quelquefois aſſès frequemment votre Majeſté renouvelloit telles propoſitions, me commandant depuis peu plus expreſſément qu'elle n'avoit point encore fait, de mediter avec plus d'attention ſur icelles que par le paſſé, & de rechercher avec ſoin & diligence des expediens pour les fonder en raiſon, afin d'en embraſſer l'execution à la pre-

miere opportunité, je me resolus d'obéïr entierement à vos volontez sans plus user d'excuses ni de remises, autant que mon peu de science & d'experience me le pourroient suggerer, dont est avenu qu'en examinant toutes circonstances & toutes humeurs & conditions des plus autorisez, il m'a une fois semblé avoir trouvé des moyens & des fondemens par lesquels plusieurs inconveniens, accidens & difficultez qui m'avoient auparavant effrayé, se pourroient surmonter ou grandement alleger : mais comme je me réjoüissois sur telles pensées, m'imaginant que votre prudence, prevoyance & generosité étoient capables de tout entreprendre, je fus étonné que voulant encore approfondir davantage toutes choses afin de ne laisser rien à examiner, j'ai rencontré trois obstacles qui m'ont arrêté tout court, & me font supplier votre Majesté de les vouloir vous-même passer & repasser par les speculations & decisions de votre esprit, jugement, experience & courage, en les épluchant exactement par l'ordre qui s'ensuit.

Le premier d'iceux consistant en la generale depravation de la nature humaine, laquelle a tellement pullulé & multi-

multiplié, que c'eſt merveille comme elle ſubſiſte encore, en l'enonciation deſquels vices particuliers, ne voulant point entrer pource qu'elle ſeroit trop longue, je me contenterai d'en ſpecifier quatre, deſquels il ne ſe trouve point d'hommes exempts, & moins encore ceux qui ſont les plus relevez en dignité; & qu'il ſeroit par conſequent beſoin de les étouffer en l'eſprit des hommes avant que de les pouvoir diſpoſer à l'établiſſement de cette Republique Chrétienne.

Le ſecond conſiſte en cetre grande diverſité d'opinions en la Religion qui ſe remarque en la plûpart des nations Chrétiennes dans l'Europe, laquelle, comme l'experience l'enſeigne, forme non ſeulement des affections diverſes, mais auſſi des paſſions contraires, accompagnées de telles haines, animoſitez & perſecutions des uns envers les autres, qu'elles ſemblent ſeules capables d'empêcher toutes les réünions de volontez, ni d'établir aucuns aſſaiſonnemens capables de fonder aucunes pacifiques ni bien proportionnées ſubſiſtances d'affaires & de dominations, voire quaſi autant entre ceux d'une même nation, qu'entre celles qui qualifient étrangeres les unes des autres.

Or, SIRE, me voici maintenant parvenu au dernier point de ces trois, lesquels m'avoient tellement effrayé par la grandeur de leurs obstacles & difficultez, qu'ils m'avoient ôté toute esperance de les pouvoir surmonter, & par ces impossibilitez, d'oser vous conseiller d'attenter à aucun de vos projets. Or combien que celui-ci soit le dernier en ordre, si est-ce que pour son importance doit-il venir le premier en la pensée, voire en l'essai d'en surmonter les difficultez, avant que de mediter sur aucun des autres pour en venir à l'effet; mais aussi oserai je maintenant assûrer votre Majesté, que cettui-ci ayant une fois été amené à sa perfection selon ce qu'elle en a oüi discourir, & qu'elle même l'a projetté, j'ai sur iceux (au moins ce me semble-t'il) de tels ordres, temperamens & assaisonnemens à lui proposer, qu'il y apparoîtra toutes sortes d'esperances de pouvoir effectuer tant de magnifiques & admirables desseins par elle pourpensez, & que nul esprit moins vif & actif que le vôtre, n'eût pû seulement concevoir. Ce troisiéme point donc, SIRE, consistant en ce grand établissement déjà depuis longues années puissamment subsistant de toute cette

tant

tant ample, voire formidable domination de tous ceux de la Maiſon d'Aûtriche & de leurs dépendances, ſur le ſujet de laquelle je ſupplie très-humblement votre Majeſté avoir agreable que j'étende un peu cet article plus que les precedens, non pour lui en apprendre quelque choſe; mais pour la faire reſſouvenir de ce qu'elle même m'en a dit autrefois, à ſçavoir, que l'ambition, l'avarice & l'orgueil de cette Maiſon a paru dès le tems de Raoul de Hapsbourg, leur premier devancier, qui a fait parler de lui, lequel n'étant lors qu'un petit Comte ſtipendiaire des Princes & Villes dont il étoit voiſin, comme il avoit été à la ſolde de celle de Zuric, Baſle & Strasbourg, & même étoit Capitaine en une armée près de Baſle, pour les differens de certaines factions nommées, l'une des Etoiles, & l'autre des Papeguais, lorſque l'on lui vint annoncer ſon élection à l'Empire; laquelle dignité ayant exceſſivement relevé ſes eſperances, il travailla ſoudain à enrichir ſa Maiſon, premierement par le haut païs du Comté d'Alſace, dont ceux de Strasbourg tenoient le bas: & enſuite lui & les ſiens, par les Duchez de Stirie, Carinthie, Gorice, Carniole, Croatie,

Suaube, & ſur tout d'Aûtriche, dont ſon fils aîné prit le ſurnom, quittant celui de Hapsbourg, & ainſi commença lors la Maiſon d'Aûtriche, qui fut comme vers l'an mille trois cent. Depuis, ſa domination fut accrûë de tems en tems, de l'heredité de l'Empire, du Tirol, du Comté de Bourgogne, de la Duché, des dix-ſept Provinces du Païs-Bas, de tous les Royaumes des Eſpagnes, de ceux de Hongrie, Bohême, Naples, Sicile, Sardaigne, Majorque & Minorque, de la Duché de Milan, de pluſieurs Etats en Afrique, de quelques terres ès Indes Orientales, & quaſi de toutes les Occidentales, leſquelles leur fournirent tant d'or, que cette opulence les a toûjours fait aſpirer à la Monarchie de l'Europe Chrétienne, à laquelle ils fuſſent infailliblement parvenus, ſi leurs projets & entrepriſes ſur la France, l'Angleterre & l'Irlande, du tems de Philippe ſecond, n'euſſent rencontré votre admirable vertu & fortune, & celle de votre bonne Sœur la genereuſe Eliſabeth, leſquelles ſymboliſant enſemble les mirent à neant, mais ne leur en ôterent pas le deſir, ni le deſſein de les continuer à toutes occaſions. Et partant ne faut-il nullement que vo-

tre

tre Majesté espere de leur pouvoir ôter cet ambitieux desir, qu'elle n'ait reduit la domination de toute la Maison d'Aûtriche dans le seul continent des Espagnes, dequoi votre Majesté a jetté de si bons fondemens, ayant associé & interessé en un tel dessein tant de puissans Rois, Potentats, Republiques, Princes, peuples & nations, qu'ils semblent ne pouvoir plus être ébranlez ni alterez que par votre seul décès, ou par une mal reglée ambition & avidité en votre personne, qui la rendît formidable à ses Confederez, en s'appropriant quelques Etats de ceux dont cette Maison d'Aûtriche auroit été spoliée, comme tout cela est plus amplement representé dans les projets de votre guerre de Cleves & Julliers. Et passant outre à traiter de votre second dessein, je la supplie de prendre en bonne part tout le discours suivant.

Premierement, je ferai ressouvenir votre Majesté de ce qu'il lui plût me dire, il y a environ six mois, à sçavoir qu'elle avoit finalement achevé de conclurre tous ses traitez commencez dès l'année 1601. si souvent interrompus, & comme abandonnez à cause de divers accidens, & puis repris & continuez jusques

jusques à maintenant avec tant de grands Rois, Potentats, Seigneuries, Republiques & peuples, pour former de telles alliances, associations & confederations, qu'elles pûssent être capables & suffisantes pour disposer tous ceux de la Maison d'Aûtriche, ou qui sont de leurs dépendances, à des assaisonnemens & temperamens tant doux & moderez, qu'ils restraignissent toutes leurs dominations & superioritez dans le seul continent des Espagnes enclos de mer de trois côtez, & du quatriéme des Monts Pyrenées, afin de ne se rendre plus formidables ni en terreur à tous leurs voisins, & qu'elle avoit enfin posé ses solides fondemens tant & tant disputez pour leurs subsistances fermes, stables & permanentes, en touchant tous les interêts d'un chacun d'iceux en particulier, & de tous en general, avec tant d'équanimité, de prudence & de prevoyance, que tous ombrages & jalousies qui pouvoient rendre suspects les desseins d'un si puissant Roi & si grand guerrier, seroient ôtées; en ne pretendant nulle part ni portion à tous les Etats & Seigneuries dont seroient spoliez ceux de la Maison d'Aûtriche. Ce qui étant amplement & particuliere-

ment

ment éclairci par vos Articles conventionnels avec eux tous, je n'en parlerai pas davantage, mais entrerai aux discours qu'il vous a plû quelquefois me tenir touchant l'établissement que vous aviez de long-tems desiré de pouvoir faire, ou à tout le moins le tenter, d'une seule forme de Republique composée de toutes les Nations qui reclament le Nom de Jesus Christ dans l'Europe, en la poursuite duquel dessein ayant toûjours remarqué de très-grandes difficultez, voire impossibilitez, j'ai estimé les devoir reduire en quelques Chefs principaux, afin d'essayer d'en donner une plus claire intelligence, & par consequent des expediens propres pour en faire mieux esperer, lesquels sont au nombre de huit tels que s'ensuit.

Le premier comme le plus important, & sur lequel il semble se rencontrer plus d'impossibilitez, consiste en cette tant grande difference & varieté de creances, opinions, ceremonies, observations & traditions établies & pratiquées au fait de la Religion.

Le second consiste en cette grande & universelle depravation du genre humain, tellement attachée à la nature d'icelui, qu'il semble quasi impossible d'en

d'en arracher tous les vices & malices qu'elle produit, mais principalement ces quatre tant opposées à une toute loyale association, & civile conversation, qui sont l'envie, l'avarice, l'ambition, & la vanité.

Le troisiéme consiste en la convenance d'un amiable établissement pour ce qui concerne les étenduës, bornes & frontieres bien ajustées de toutes les dominations qui sont limitrophes les unes des autres.

Le quatriéme consiste en la bien reglée & proportionnée distribution de tous les Etats, Royaumes & Seigneuries qui se conquêteront, afin d'éviter toutes jalousies, ombrages & deffiances d'excessive augmentation en quelqu'un des Confederez.

Le cinquiéme consiste en la disposition & separation des fiefs Imperiaux qui viendront à vaquer au défaut de ligne masculine, de crainte que les Empereurs à l'avenir n'amplifient par trop leurs Maisons, comme ont fait ceux de celle d'Aûtriche,

Le sixiéme consiste aux Ordres, & Reglemens qu'il est besoin d'établir entre les Princes absolument Souverains & leurs peuples & sujets, afin d'éviter & preve-

prevenir toutes plaintes & souffrances, & autres causes d'émotions civiles entr'eux, de crainte des factions qui se pourroient former à cette occasion.

Le septiéme consiste aux cottisations & contributions proportionnelles, qu'il faut établir sur les Etats, peuples & Seigneuries des Associez, pour secourir & assister celui ou ceux des Confederez qui seroient infectez ou assaillis par les Infidéles, & aussi pour entamer & continuer une guerre contre iceux.

Le huitiéme consiste en l'établissement d'un certain ordre & forme de proceder, par lesquels tous differends qui pourroient intervenir entre les Associez pûssent être amiablement composez & terminez sans en venir aux mains ni aux voyes de fait.

Or pour ce que ces huit points de difficultez, pour se trouver peut-être trop concis & abregez, pourroient augmenter les doutes d'une facile application de remedes à tant d'épineuses conjonctures d'affaires, j'ai estimé que votre Majesté n'auroit point desagreable que je reprisse chacun d'iceux par leur ordre, & discourusse des expediens & moyens que plusieurs méditations m'ont fait conjecturer, & imaginer être propres

pres pour surmonter tous les empêchemens que j'y avois présupposez, dès le tems des premieres ouvertures qu'il vous plût de m'en faire. Suivant donc cet ordre, & commençant par celui de la Religion, comme le premier plus important & apparemment le plus rempli de difficultez; je supplierai votre Majesté, SIRE, d'excuser la bassesse de mon stile, & la longueur des discours où je me trouve astraint sur ce sujet de Religion, & si je veux rendre bien claires mes imaginations & fantaisies: car je donnerai toûjours ce tître à toutes mes opinions, jusques à ce qu'elles ayent été approuvées de vous. Je dirai donc, SIRE, que pour bien éclaircir ce premier point, il est du tout necessaire d'examiner soigneusement les diverses creances de tant de diverses dominations, & tâcher de trouver les causes par le moyen desquelles la Chrétienté subsiste entre telles varietez & contrarietez d'opinions. Et commençant par la plus éloignée de ces dominations qui est celle de Moscovie, je supplierai votre Majesté de se souvenir, que me parlant un jour de ces vastes & amples Provinces, je lui dis que cette nation n'avoit point de creance religieuse entierement

rement conforme à nulle des autres, ni aussi à elle même, d'autant que d'une part il y avoit plusieurs peuples qui demeuroient obstinez au Paganisme & à l'Idolatrie, lesquels n'ayant pû être ramenez à la raison & à la verité par douceur, l'on avoit mieux aimé se contenter d'une souple obéïssance qu'ils rendent au Prince en toute autre chose, que de les cabrer & faire jetter sous d'autres Princes, en les violentant sur leurs absurditez, & attendre de Dieu & du tems les remedes à telles vanitez. L'autre creance des Moscovites Chrétiens n'a encore nulle conformité avec le reste des Chrétiens de l'Europe, mais très-grande avec ceux de la Grece & de l'Armenie, qui vivent sous le Turc. Je continuerai mon propos par la Pologne, laquelle est mélangée quasi de toutes les autres sortes de creances qui sont en l'Europe, avec une tolerance égale. Quant à l'Allemagne, Hongrie, Transilvanie, Bosnie, Dalmatie & Croatie, elles semblent être restraintes à trois diverses sortes de Religions, qui sont la Romaine, la Protestante & la Reformée, sur lesquelles ils veulent se maintenir en égale liberté. Quant à la France, elle n'est mélangée que de deux Religions,

ligions, dont la plus foible ſubſiſte ſous le benefice de certains Edits. Quant à l'Italie & l'Eſpagne, elles ne ſont mélangées en profeſſions publiques, mais font ſeule profeſſion de la Romaine. Quant à la Grande Bretagne, le Dannemarc, la Suede, les Païs-Bas, & les Suiſſes, ils ſont bien en quelques diverſitez d'opinions; mais chacun d'iceux en ce qu'ils poſſedent abſolument, n'y laiſſent la liberté que d'une ſeule Religion. Or eſt-il facile maintenant de juger que celui qui voudroit entreprendre de regler les creances Religieuſes & les reduire en une ſemblable, ſe jetteroient dans des labirintes ſans iſſuë, & s'expoſeroient à des peines & travaux innumerables, tout ainſi que s'il vouloit entreprendre de ſonder les decrets de la Divinité, penetrer dans ſes intentions, & rechercher les cauſes pour leſquelles Dieu (lui qui tient les volontez & les actions des hommes en ſa main) laiſſe ſi grande quantité de peuples errer à l'avanture, lui rendre des ſortes de ſervices tant differens; voire pluſieurs qui lui déplaiſent, & ſont entierement contraires à ce qui eſt connu de ſa volonté en ſa parole. Ce qui inſtruit ſuffiſamment tous Potentats à laiſſer à Dieu le regime

regime des esprits pour les choses spirituelles, & à se contenter des services corporels pour les choses civiles & temporelles. Tellement que les choses ci-dessus bien considerées, il semble ne rester plus pour dénoüer toutes difficultez en ce premier Article, que d'abord j'avois tant rejetté, sinon à faire declarer à chacun des Associez, l'ordre qu'il desire être suivi en son Etat sur le fait de la Religion, lequel étant approuvé d'iceux, ils demeureront cautions des observations d'icelui, tant à l'égard les uns des autres, qu'à l'égard des Souverains & de leurs peuples.

Quant au second point qui touche la fragilité humaine, il faut conclurre, puisque Dieu n'a pas voulu lui-même la repurger entierement, mais la couvrir seulement du voile de sa Misericorde, & de la Justice & satisfaction de son Fils, qu'il n'y aura jamais de puissance ni d'autorité Souveraine capable d'arracher des cœurs des hommes une telle depravation sur les quatre plus universelles, qui sont l'Envie, l'Ambition, la Crainte & l'Avarice. Et partant se doit-on contenter de concevoir équitablement & amiablement des certaines bornes d'une chacune des dominations de

cette

cette Republique Chrétienne, & former un tel ordre en cet établissement, que nul ne puisse esperer de le pouvoir changer sans s'attirer sur les bras les forces & les puissances de tous les autres. Ce qui sera encore plus facile par l'observation du premier Article & des suivans.

Quant au troisiéme point qui regarde les limites d'un chacun Etat, il semble être des dépendances du second & premier, & partant que l'établissement bien ajusté de telles bornes, sur tout entre les dominations limitrophes les unes des autres, ne recevra pas grande difficulté en son execution.

Quant au quatriéme Article, il a déjà été fait plusieurs projets de telles distributions, & ce du mutuel consentement des plus éminens Dominateurs de l'association Très-Chrétienne, & iceux si bien ajustez, qu'il semble ne s'y pouvoir ajoûter, sinon certaines conditions, sous lesquelles telles beneficences seront reçûës & possdées par chaque particulier, faisant en sorte par le moyen d'icelles, qu'il ne puisse intervenir nulle repugnance ni contradictions à tous les ordres & reglemens ci-dessus, & ci-dessous projettez.

Quant

Quant au cinquiéme, touchant les gratifications des fiefs Imperiaux, il ſemble n'y avoir rien ſi juſte ni ſi facile, que de faire jurer aux Empereurs lors de leur élection, qu'ils obſerveront cet ordre, & en ſuite à tous les Electeurs, Etats Eccleſiaſtiques, Princes, Villes Imperiales & Peuples, qu'ils s'oppoſeront conjointement à tout ce qui ſe voudroit pratiquer au contraire, & que nulle diſtribution des fiefs Imperiaux ne ſe pourra faire que ſur la pluralité des voix d'eux tous.

Quant au ſixiéme Article, concernant les polices de chaque Etat, il ſemble tant utile & commode à un chacun, & en effet, tant neceſſaire & avantageux auſſi-bien pour les Souverains que pour leurs Peuples, & les Articles precedens & ſubſequens y apportent de tels aſſaiſonnemens, qu'il ſemble n'y avoir rien à faire qu'à en dreſſer le formulaire & le communiquer aux intereſſez, pour faire approuver, ou y ajoûter, ou y diminuer ce qui ſe pourra juſtement.

Quant au ſeptiéme, touchant les cottiſations des Païs, il y a eu en pluſieurs dominations, comme il a été dit ci-deſſus, un tel ordre ſi bien établi, qu'il

ne ſe trouvera pas grande difficulté à l'étendre ſur tous, remettant à un chacun d'en uſer ſelon ſon honneur & ſa conſcience, & attribuant plus de gloire à qui en uſera plus ſplendidement.

Quant au huitiéme Article, touchant une certaine forme de Conſeil commun, encore que celle des Amphictyons en la Grece ſemble mal proportionnée aux tems preſens, & à l'inégale étenduë des Païs, & diverſité des humeurs des Nations, ſi ne faut-il pas laiſſer de la prendre pour exemple, en y ajoûtant ou diminuant ſelon qu'il pourra le plus univerſellement plaire aux Aſſociez, avec eſperance de les perfectionner en ſon uſage, ſi une fois tous les precedens Articles ont été bien reglez & bien reçûs d'un chacun, prenant garde ſur tout aux diverſes grandeurs, dignitez & autoritez des Potentats, & aux inégales étenduës de leurs dominations, ſuivant leſquelles il ſembleroit à propos que ledit Conſeil fût composé en cette façon, à ſçavoir, que le Pape, l'Empereur, & les Rois de France, d'Eſpagne, de la Grande Bretagne, de Dannemarck, Suede & Pologne, & la Seigneurie de Veniſe, nommaſſent chacun quatre perſonnes de probité, eſprit & jugement,

pour

pour remplir partie d'un tel Conſeil : & que les Rois de Hongrie, Boheme, Naples, Sicile & Sardaigne, qui ſont tous Rois conditionnez, les Cantons de Suiſſe, Païs-Bas en general, les Ducs de Florence, Milan, Savoye, Mantouë, Parme, Modéne & Génes ſe contentaſſent de nommer chacun deux perſonnes de vertu & probité pour parfaire la compoſition de ce Conſeil, lequel par conſequent ſubſiſteroit de ſoixante-ſix perſonnes, pour leſquelles on feroit de nouvelles nominations de trois ans en trois ans, & leur ſeroient baillées pour l'ordinaire trois reſidences aux lieux que l'on jugeroit les plus commodes pour le general de chacun climat particulier, à ſçavoir (au moins ſelon mon avis) pour la Pologne, la Suede, le Dannemarck & l'Allemagne, la ville de Cracovie où ſe trouveront vingt-deux perſonnes. Un ſecond Conſeil de pareil nombre ſe tiendra en la ville de Trente, & ſervira pour les Suiſſes, le Tirol, la Hongrie, Naples, Sicile & Candie. Le troiſiéme Conſeil ſe tiendra à Paris ou Bourges, & ſervira pour la France, l'Eſpagne, la Grande Bretagne, & les dix-ſept Provinces des Païs-Bas. Et quoique tous ces établiſſemens de prime-face, ſemblent

n'être que pures chimeres & imaginations, ſans apparence d'aucune ſolidité en leur ſubſiſtance, ſi oſerai-je aſſûrer que ſi votre Majeſté vit encore dix ans, dans les trois premiers deſquels je ne doute point que vous n'ayez reduit toute la Maiſon d'Aûtriche dans le ſeul continent des Eſpagnes, & qu'elle ne veuille rien negliger de tout ce qu'elle a déjà projetté, & ſur tout de ſe propoſer ſoi-même pour un exemple à imiter par les autres en toutes ſortes d'ordres, reglemens, temperamens & accommodemens ſpecifiez en mon premier avis, & en celui-ci & autres qui pourront encore y être ajoûtez ſelon les occaſions, je n'eſtime point qu'il y en puiſſe avoir un ſeul entre vos Aſſociez qui ne prît à honte de n'imiter pas votre vertu, & de vouloir pretendre & requerir de plus grands privileges, avantages & ſuperioritez que ceux auſquels ſe ſeroit reduite votre Majeſté, laquelle uſant de telle modeſtie, que de remettre franchement à l'arbitrage de ſes Aſſociez, toutes ſes legitimes pretentions ſur la Navarre, Sicile, Naples, Milan, & Souverainetez de Flandres & Artois, avec offres de s'en départir volontiers, nul n'oſeroit refuſer de faire le

ſem-

ſemblable ſur toutes les ſiennes. Car pour conclurre tous ces avis par une opinion que j'ai toûjours euë, qui eſt que les Rois de France ne doivent jamais aſpirer à faire des conquêtes ſur les Princes leurs voiſins, d'autant qu'eux attiſant la jalouſie, l'envie, & la haine de tous les autres, ils ſe verroient conſtituez en de telles dépenſes, qu'ils ſeroient contraints de détruire leurs peuples par ſurcharges & impoſitions, & enfin ne leur apporteroit qu'un repentir de ne s'être pas contentez d'un ſi grand, ſplendide, fertile & populeux Etat que le leur, afin de le ménager avec l'amour & bien-veillance de ſes peuples, dont il y a moyen de ſi bien uſer, qu'ils abonderont toûjours en treſors & richeſſes, & que vous dès maintenant emporterez la reputation du plus aimé, ſage, heureux & politique Prince & du plus grand guerrier qui ſoit en l'Univers.

CHAPITRE XX.

Touchant les magnifiques desseins du Roi.

Lettre de Monsieur de Sully au Roi.

SIRE,

Puisqu'il a plû à votre Majesté, avec plus d'instance que jamais, de me parler de ces hauts & magnifiques desseins, par l'execution desquels elle estimoit devoir couronner tant de vertus, de faits & gestes heroïques dont sa renommée retentit par l'Univers, je la supplierai très-humblement de trouver bon (afin de rendre tout ce qu'elle m'en a dit ci-devant, & que je lui ai aussi répondu là-dessus, de plus claire & facile intelligence) que par une espece de recapitulation fort abregée du total, je reprenne les choses dès leur commencement, & la fasse ressouvenir que dès la premiere proposition qu'elle me fit de ses conceptions sur ce sujet, consistant à la re-

che

cherche des conſeils , expediens & moyens propres pour l'établiſſement d'une forme de Republique ou Monarchie, dite Très-Chrétienne, compoſée de tous les Rois, Princes, Potentats & Republiques qui profeſſent le Nom de JESUS-CHRIST dans l'Europe, ſon eſperance étoit qu'avec le tems & les grandes induſtries dont elle uſeroit, il y auroit moyen d'amener tant d'eſprits divers à de tels temperamens, donner des limites & des bornes ſi bien ajuſtées à toutes leurs dominations, que chacun en demeurant content & ſatisfait, il n'interviendroit jamais de noiſes, diſputes, guerres ni querelles entr'eux, & enſuite ſeroient renduës faciles à contribuer par proportions équitables, ce qui ſeroit jugé neceſſaire pour former & entretenir continuellement des armées ſuffiſantes pour recouvrer le reſte des Provinces d'Europe que les Infidéles ont envahi, & d'autres encore, ſi les heureux ſuccès en faiſoient naître l'opportunité, ſuppliant votre Majeſté, SIRE, m'excuſer ſi je confeſſe librement que vous oyant au commencement faire de telles ouvertures, j'entrai plûtôt en des admirations de la gentilleſſe & ſublimité de vos méditations & cogitations,

qu'en creance que vous voulussiez jamais entréprendre des desseins tant relevez, & de si difficile execution, qu'ils me semblerent d'abord entierement disproportionnez à vos facultez & revenus, à la nature diverses des esprits des Princes Chrétiens, & à l'Etat present des affaires de la Chrétienté, voire crûs-je certainement que vous m'aviez témoigné un tel desir plûtôt pour vous égayer l'esprit & faire paroître la sublimité d'icelui, que pour intention que vous eussiez de vous jetter sans necessité dans de si grands embarras & dépenses excessives. Mais enfin vous voyant d'année en autre renouveller souvent telles propositions, voire me commander toûjours en paroles serieuses de mediter dessus, & de penser plûtôt à rechercher des expediens pour en faciliter l'execution, que des paroles ingenieuses pour les blâmer, ni de subtiles raisons pour les rejetter, je rendis une tant absoluë obéïssance à vos volontez, que peu à peu je me trouvai reduit à loüer vos exquises & hautes cogitations, & à me blâmer & reprocher à moi-même la stupidité de mon esprit, & la foiblesse & debilité de mes comprehensions, reconnoissant que plus je méditois sur vos pro-

propositions, plus j'entrois en intelligence d'icelles & les admirois, voire se presentoient à moi des moyens, & des expeditions, ce me sembloit-il, propres pour en faciliter l'execution ; & puis dire qu'à present, vû les choses occurrentes, je trouve vos desirs très-loüables, & qu'ils peuvent être posez dessus de si solides fondemens, que quand bien par les défauts, malices ou envies d'autrui, tout ce que votre Majesté s'est imaginée, ne seroit pas amené à sa totale perfection, si en réüssira-t'il toûjours quelques bons effets sans que vous soyez blâmé de qui que ce soit, sans vous constituer en d'excessives dépenses qui consument tous vos tresors, vous contraignent de surcharger vos peuples, ou attirent la haine d'aucuns de vos amis Alliez, Conferez, ni sujets, & trouve tous ces avantages indubitables, moyennant que vous n'embrassiez pas trop de desseins à la fois, que vous ne précipitiez rien, ne témoigniez nulle volonté de vous avantager, élever ni agrandir, en sorte que ce soit par aucune des conquêtes qui se feront, ni que vous soyez ennemi direct d'aucun, ni aggresseur particulier contre qui que ce soit ; mais que vous desiriez seulement que vos

Amis & Alliez ne ſoient pas opprimez ni endommagez : & pour le ſurplus vous offrant inceſſamment à la pacification des choſes, & à être amiable compoſiteur de tous differends & contrariantes pretentions, voire de quitter & remettre toutes celles les plus legitimes que vous pourriez avoir, moyennant qu'elles retournent à l'avantage du bien public, & puiſſiez par votre exemple convier les autres à faire le ſemblable. Sur tout vous faut-il bien garder de témoigner aucune haine ni averſion contre aucuns Princes ni peuples des trois diverſes Religions qui ont le plus de cours dans la Chrétienté, & n'eſtimer jamais de pouvoir maintenir pour vos amis Aſſociez & Confederez loyaux, fidéles & utiles, ceux dont vous ferez paroître haïr la perſonne ou la profeſſion, ou de ne deſirer pas l'établiſſement, accroiſſement, grandeur ou proſperité d'iceux : car telles animoſitez ne ſçauroient être ſi ingenieuſement déguiſées ni retenuës ſecretes, qu'il ne s'en découvre toûjours quelque choſe, & ne produiſe enfin des fruits conformes à ces ſemences d'une mauvaiſe foi. Par toutes leſquelles obſervations avec ſincerité, il n'y a point de doute que vous ne

ne parveniez enfin à l'établiſſement de cette eſpece & forme de Republique ou Monarchie Très-Chrétienne, (ou de la Foi de Chriſt, ainſi que l'on trouvera plus à propos de la nommer) & que vous ne diſpoſiez les eſprits de tous ces divers Potentats Chrétiens, à ſe moderer & temperer de ſorte, qu'il y aura moyen de poſer des bornes & limites ſi bien ajuſtées, proportionnées & particulierement ſpecifiées à leurs dominations, qu'ils les auront, chacun endroit ſoi, bien agreables, voyant que par ce moyen ils poſſederont le leur en patience ſans aucun trouble, conteſtation, querelle ni guerre, & lors ne feront-ils nulle difficulté (conſiderant qu'ils n'auront plus de défenſe à faire pour garentir leurs Etats de toute aggreſſion de leurs voiſins Chrétiens) de contribuer hommes & deniers ſelon leur puiſſance, pour compoſer des armées ſuffiſantes & capables de maintenir, comme il a été dit, une guerre continuelle contre les Infidéles, & de recouvrer ce qu'ils ont uſurpé ſur les Chrétiens dans l'Europe, voire de paſſer outre ſi les heureux progrès en font naître l'opportunité : concluant que nul Potentat ne ſçauroit avoir aucune averſion à un ſi ſaint & cha-

 ritable

ritable dessein, s'il n'a pour but d'infester incessamment ses voisins, leur être en perpetuelle terreur à cause de son ambition & avarice insatiable, son manifeste dessein de se rendre Maître de tous, & se former un Empire universel aux dépens de qui que ce puisse être, & pour telles causes & sur tels fondemens insistoit toûjours (s'il en souvient bien à votre Majesté) cette brave Elizabeth Reine d'Angleterre, qu'il falloit rabattre la fierté & l'avidité de ceux que l'on connoîtroit avoir de tels desseins & pretentions : ce qu'il seroit difficile d'entreprendre sans avoir fait auparavant une grande association & confederation de plusieurs grands Potentats, lesquels concourussent tous à cette entreprise. Mais maintenant que cette genereuse Princesse (qui eût apporté un grand poids à la balance) est morte, & que par mon voyage en Angleterre votre Majesté a reconnu qu'il n'y a plus d'esprits si relevez que le sien, voire que ceux d'apresent sont en humeur de quelque plus grande circonspection & temporisement, j'estime qu'il sera bien à propos de vous accommoder aucunement à leurs desirs, & d'attendre qu'il soit donné sujet à quelques-uns de vos plus certains

tains Amis & Alliez de recourir à garent à vous contre l'oppreſſion d'autrui, & de demander votre ſecours, qu'il ſe faudra bien lors garder de leur dénier, & en attendant que cela arrive, (comme c'eſt choſe qui ne peut pas beaucoup retarder à cauſe de tant de pretendans à la ſucceſſion des ſix Etats du Duc de Cleves, lequel s'en va mourant) il me ſemble, SIRE, qu'il eſt digne de la generoſité & prudence de votre Majeſté, ſi elle continuë en ſes magnifiques deſſeins & les veut opportunément entamer, d'en jetter de plus en plus les ſolides fondemens par les moyens qui s'enſuivent.

Premierement, envoyer de la part de votre Majeſté gens ſages, loyaux & diſcrets, pour communiquer au Pape Paul toutes ces propoſitions, mais en gros ſeulement, & comme ſi ce n'étoit que pour recevoir ſur icelles ſes ſentimens, bons avis & conſeils, avant que d'en faire les ouvertures & la concluſion, & ajoûter de telles paroles à ces diſcours, qu'il ne faſſe nul doute que tous vos deſſeins étant bien conduits & avec heureux ſuccès, ils retourneront au grand avantage de l'Egliſe, accroiſſement de ſon Patrimoine, & à l'augmentation

de l'honneur, gloire & bonne renommée de Sa Sainteté.

Plus, afin de trouver toûjours plus de faveur pour votre Majesté dans le Conclave, il est necessaire de faire bien payer plus que jamais, les pensions dont elle gratifie quelques Cardinaux, & voir le moyen d'en accroître le nombre.

Plus, communiquer aussi les mêmes choses & en la même forme à la Seigneurie de Venise, & lui faire sentir que si l'établissement de cette Republique Très-Chrétienne se peut faire, ce ne sera point sans un fort grand accroissement & sûreté pour la leur.

Plus, faudra faire faire les mêmes ouvertures en la même forme au Duc de Savoye, lui donner assûrance de l'alliance par lui desirée pour son fils, & lui faire sentir que toutes les fois qu'après cela il faudra faire instance pour ses pretentions du partage de sa femme, il sera puissamment assisté.

Plus, faudra de tems en tems & selon que les occasions le requerront, continuer à donner de certaines assûrances d'une loyale & sincere association & fraternité d'armes & desseins envers les Rois de la Grande Bretagne, Dannemarck, Suede & le Comte Palatin, leur recon-

reconfirmer les choſes convenuës avec eux en l'année 1603. par votre Ambaſſadeur extraordinaire exprès envoyé pour ce ſujet, & les aſſûrer que ſuivant les paroles qu'il leur a données de la part de votre Majeſté, les choſes ſeront par elles entierement & loyalement entretenuës, les Articles lors propoſez & univerſellement d'eux tous approuvez, toûjours exactement ſuivis ; & qu'il ne s'entreprendra rien que conformément à iceux, voire même ſans leur en être donné avis auparavant, afin d'avoir encore leur mutuelle approbation & general conſentement, touchant les tems qu'il faudra choiſir, & les voyes & metodes qu'il faudra tenir pour donner commencement à un œuvre tant excellent & magnifique, & non jamais mis en uſage ni en pratique, que de voir marcher de grandes Armées bien aſſorties de divers Partis ſans aucune foule ni oppreſſion des peuples, par les territoires deſquels ils paſſeront ſans uſer d'aggreſſion ni de ſpoliation envers aucun, ni s'approprier les biens, Etats ni terres d'autrui, mais marcher toûjours pacifiquement comme ſimples Auxiliaires, à l'endroit de tous ceux que l'on auroit opprimez ou voudroit infeſter,

fester, & servir en tout lieu & envers tous d'arbitres & amiables compositeurs de toutes diversitez de pretentions.

Plus, faudra continuer à entretenir bonne intelligence avec Messieurs les Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas, & les assûrer que si les projets de cette Republique Très-Chrétienne dont il leur a déjà été parlé, peuvent une fois reüssir aussi heureusement qu'elle est équitable, & que les fondemens en ont été bien jettez, il en sera produit un si grand établissement pour eux, leurs Compatriotes & voisins, que l'Etat d'eux tous deviendra des plus puissans & des moins sujets à diminution, mutation ni ébranlement.

Plus, il faudra continuer à bien entretenir les amitiez, alliances & confederations ci-devant projettées avec les Archevêques Electeurs de Cologne & Tréves, & le Duc de Baviere, les confirmer ès assûrances qui leur ont déjà été données, & qu'ils ne sçauroient faire si peu d'instance en leur nom qu'ils ne soient puissamment secondez, & en attendant les tems opportuns pour cet effet, leur continuer les pensions à eux promises, & donner ordre qu'ils en soient payez par les quartiers.

Plus,

Plus, faire aussi continuer les Intelligences prises avec les Duc de Saxe, Marquis de Brandebourg, Comte Palatin du Rhin, Duc de Nieubourg, & Duc des deux Ponts, tous pretendans à la succession de Cleves, & les assûrer qu'ils trouveront en votre Majesté un puissant Défenseur de leurs droits, qui que ce soit qui entreprenne de les y traverser, & que vous ne manquerez de marcher avec de grandes forces à leur secours à la premiere requisition que l'un d'eux vous en fera.

Plus, ne faut pas aussi oublier de continuer les Intelligences de long-tems maniées avec les Etats & peuples des Royaumes de Hongrie, Boheme & partie d'Aûtriche, lesquels se sont donnez à entendre qu'ils ne sçauroient plus supporter le pesant joug sous lequel ils sont assujettis, & que quand ils se devroient perdre, ils se jetteront entre les bras du premier grand Prince qui le desirera, & les assûrera de remettre ces Royaumes & Païs en leur ancien droit de libre élection & Religion; & les prier de ne rien precipiter, mais d'attendre en patience le tems de leur délivrance, lequel apparemment n'est pas beaucoup éloigné.

plus,

Plus, pour la bien-ſeance & une ſurabondance de courtoiſie & civilité envers l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & afin de leur faire perdre la creance que l'on eſſaye de leur donner, que votre Majeſté ait de mauvaiſes intentions pour ce qui les regarde, & veuille uſer d'aggreſſion contr'eux, leurs Etats, Alliez & Confederez, ni autres de leurs dépendances, il ſemble bien à propos de leur faire ouverture du deſir que vous auriez, maintenant que vous êtes en repos avec vos voiſins, & avez favoriſé toutes leurs negociations pacifiques, de pouvoir procurer l'établiſſement d'une forme de Republique Très-Chrétienne & union de tous les Potentats de l'Europe qui profeſſent le nom de Jesus-Christ, en un même corps toûjours pacifique en lui-même, & toûjours en état aſſez puiſſant par ſes ſeules armes, pour faire une continuelle guerre aux Infidéles de l'Europe, juſques à ce que l'on ait recouvert ce qu'ils y ont uſurpé ſur les Chrétiens. Et peut-être ſelon le cas qu'ils feront de cette propoſition, & le ſurplus de leur réponſe, ſe pourra-t'il faire quelque jugement de ce qu'ils ont en l'eſprit.

Plus, continuer à entretenir intelligence,

gence, amitié & bonne voisinance avec les Princes & Villes Imperiales de la Germanie, continuer les pensions à ceux & celles qui en ont eu ci-devant de votre Majesté, convier celles des autres que l'on jugera le plus à propos, à en vouloir prendre, & leur donner assûrance d'être toûjours par vous garentis de toute oppression, & assistez en la manutention de leurs anciens droits, privileges, possessions, jouissances, Religion & liberté à la moindre instance qu'ils en voudront faire à votre Majesté.

Davantage, pour témoigner que vous desirez d'entretenir amitié & societé avec tous Princes & Potentats, (mais cela plûtôt pour la forme que pour la necessité) semble-t'il à propos que votre Majesté rende participans de ses hauts desseins ci-dessus-dits, les Ducs de Florence, Mantouë, Parme, Modéne, & Republique de Génes, non pour avantage qu'il y ait grande apparence que vous en puissiez percevoir, ni exquis conseils en tirer, d'autant qu'ils sont déjà trop attachez à des dépenses & dépendances affectées qu'ils ne peuvent legerement changer, mais seulement afin qu'ils ne se plaignent pas qu'entre tous les Potentats Souverains de la

Chré-

Chrétienté, eux ſeuls vous ſoient échappez de la memoire.

Plus, attendant la naiſſance de l'occaſion choiſie par votre Majeſté conformément à l'avis de vos plus confidens ſerviteurs & ſpeciaux aſſociez, afin de vous armer puiſſamment pour le ſecours de ceux qui vous en auront requis, & vous exemter tant plus ſpecieuſement d'uſer d'aucune aggreſſion pour vos interêts, ni en votre propre & privé nom contre qui que ce ſoit, votre Majeſté, à mon avis, ne ſçauroit rien mieux faire ni plus prudemment & utilement, que de continuer vos courtoiſies & familiaritez exquiſes à l'endroit de toutes les perſonnes de qualité, grandes Villes, Communautez & peuples de France, ménageant cette merveilleuſe bien-veillance qu'ils vous portent, par le ſoin continuel que vous témoignerez toûjours avoir de leur bien, repos & ſoulagement, en augmentant vos revenus par bonne œconomie, diminuant vos dépenſes non abſolument neceſſaires par une exquiſe prudence, & les entretenant toûjours en l'eſperance que je leur ai donnée par votre commandement, que les grands rachats par vous projettez de vos Domaines &

autres

autres revenus, & la melioration de vos Fermes ſans en accroître néanmoins les impôts, vous donneront le moyen dans peu d'années de les décharger de toutes cottiſations perſonnelles, ne craignant point de vous dire en ma conſcience que c'eſt choſe que vous pouvez eſperer de faire ſans vous incommoder.

Plus, il eſt neceſſaire de ſe ſouvenir toûjours de cette maxime de laquelle je vous ai vû tant ſoigneux obſervateur, à ſçavoir, que pour éviter les grands deſaſtres & calamitez, il faut même prevoir & prevenir les moindres incommoditez, & partant ne devez negliger nulle des plaintes de vos Alliez, de vos ſerviteurs, ni même d'aucun de vos ſujets. Car le ſoin que vous témoignerez prendre des petits & des petites choſes, ſera prendre certaine aſſûrance aux plus relevez, qu'ils ne ſeront jamais opprimez par ceux qui ont le plus de faveur ni par vous negligez; & afin de ne rien precipiter faute d'intelligence, votre Majeſté ne doit jamais mépriſer les conſeils de ceux qui ont de la prudence & de l'experience, ni même d'aucun autre lorſqu'il demandera de parler en ſecret à votre Majeſté, laquelle m'a ſouvent dit avoir quelquefois vû faire de bonnes ouver-

ouvertures à des moins eſtimez du Conſeil : & avez en tout tems toûjours tant eſtimé ceux qui prenoient conſeil, que de votre mouvement, vous étant encore fort jeune, vous aviez fait inſcrire à l'entour de vos jettons ces trois mots latins, *nihil ſine conſilio.* Or ces diſcours ayant été aſſez longs pour une ſimple lettre, je la finirai par ſupplier encore une fois votre Majeſté, puiſque le têms ne vous preſſe pas, de ne rien precipiter, mais de ſuivre précisément l'ordre que vous m'avez fait minuter en votre preſence pour l'execution des deſſeins & entrepriſes dépendantes des diſcours ci-deſſus, & de vous ſouvenir toûjours de ces deux ſi vieux proverbes, qu'ils en ſont devenus vaudevilles, à ſçavoir, *Qui trop embraſſe, mal étraint. & qui previent les tems, fort ſouvent il s'en plaint.*

CHA-

CHAPITRE XXI.

Discours des affaires de l'année 1608. Grandes offres du Roi à Monsieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Encore qu'en cette année mil six cent huit, il ne se soit rien passé au dedans du Royaume qui se puisse dire grandement remarquable, soit en éminence & hautesse de courage ou d'actions, soit en importance d'affaires d'Etat, si ne laissa-t'on pas de reconnoître, aussi bien qu'ès deux precedentes, qu'il y avoit toûjours des esprits inquiets, inconsiderez, volages & turbulens, des appetits desordonnez & des desirs tendans à la nouveauté. Mais par l'admirable providence de notre grand Roi, sa prudence excellente, sa redoutable puissance, sa haute reputation, le grand calme où il avoit mis cet Etat, & l'amour cordial que les peuples lui témoignoient, goûtant sous son amiable domination une

une tant ſuave odeur de repos & de ſoulagement, toutes ces malices noires étoient contraintes de ſe tenir renclo ès & renfermées dans les replis & cachettes de leurs cœurs malins & depravez, ſans ſe pouvoir évaporer qu'en niaiſeries & fadeſes particulieres qui ne paſſoient point plus avant qu'à produire une infinité de noiſes, riotes & diſſentions dans les familles particulieres, & entre les plus proches dont cette année preſente & les ſuivantes furent tant fertiles, & deſquelles ayant recherché les cauſes primitives, vous nous permettrez de vous dire par forme de digreſſion (qui vous en éclairciſſe mieux & ſerve de preparatif pour faciliter la creance de telles extravagances en tout eſprit humain) comme depuis que l'homme qui avoit été créé à l'Image de Dieu, c'eſt-à-dire, en ſainteté, pureté & innocence, en ajoûtant plus de foi au diable ſon cruel & irreconciliable ennemi, qu'à l'Eternel ſon Createur très-amiable & très-liberal bien-faiteur, & aux paroles de ce tenebreux pere de menſonge, qu'à celles de ce brillant Pere de lumiere & de verité, eût fait ce tant deſaſtreux & horrible échange d'un doux repos, aiſe & contentement

perpe-

perpetuel, en un ennui & travail ſans fin & ſans meſure; d'une parfaite beatitude en une triſte deſolation, & de la vie à la mort : que l'Eſprit du Dieu vivant & vrai ne fit point de difficulté de prononcer en forme d'Arrêt diffinitif, que la terre ſeroit maudite à cauſe de lui, que les hommes ne ſont que chair, que leur malice étoit très-grande, que toute l'imagination des penſées de leurs cœurs n'étoient que mal en tout tems, qu'il ſe repentoit de les avoir créez, que toute chair avoit corrompu ſa voye, & que la terre étoit remplie d'extorſion. Nul ne doit plus trouver étrange que dans les cœurs des hommes (qui depuis cette malediction n'ont été que des abîmes, égouts, cloaques & ſentines de toute abominable méchanceté) ſe ſoient venu loger, l'Impieté, la Cruauté, l'Orgueil, l'Ambition, la Vanité, l'Avarice & les ſales Voluptez, & qu'elles y produiſent continuellement des fruits & des effets conformes à telles ſemences & maudites engeances; voire que plus les eſprits ſont ſubtils, éminens & relevez, plus ils pullulent en haines, envies, jalouſies, vengeances, convoitiſes & cupiditez infames, dequoi ainſi que nous l'avons déjà dit, cette année & les ſuivantes

vantes encore plus, ne nous fourniront que trop d'exemples, du recit desquels nous nous dispenserons le plus qu'il nous sera possible, & n'en ferons mention (comme nous vous l'avons ci-devant protesté) sinon autant qu'il sera necessaire pour l'intelligence des choses dont nous avons à traiter. Et commencerons cette année 1608. ainsi que nous avons fait quelques-unes des precedentes, par la devise des jettons d'or que vous presentâtes au Roi le premier jour de l'An, de laquelle suivant le dessein que le Roi à la fin de l'année derniere vous avoit dit de vouloir imiter Auguste, lorsqu'il eût mis le monde en paix, qui fut de regner, non plus par la force, mais par l'amour, le corps étoit un essaim d'abeilles en l'air avec leur Roi au milieu sans Aiguillon, & pour ame ces mots, *Æquitate, non aculeo*, Vous le trouvâtes comme il entroit dans sa petite galerie pour passer à la grande, & de là aux Tuileries, où il vous mena promener. Nous n'avons point sçû ce qu'il vous dit sur cette devise (d'autant qu'en vous baillant les bourses de jettons, vous nous renvoyâtes à l'Arsenal querir votre sac de velours) ni quels furent vos discours durant une heure que vous fûtes

tes enſemble. Et partant nous nous diſpenſerons de vous en ramentevoir aucune choſe, non plus que (mais ceci de crainte d'alonger par trop ces Mémoires) du recit particulier de tant d'aſſemblées, feſtins, banquets, courſes de bague & en lice, danſes, balets, maſcarades, réjoüiſſances, recreations & magnificences, dont cette année fut abondante, deſquelles l'Arſenal avoit toûjours ſa meilleure part, d'autant que le Roi, la Reine, la Cour, voire la Ville & les particuliers, diſoient ne trouver point de lieu où toutes ces galantiſes & paſſe-tems ſe fiſſent & viſſent avec un ſi grand plaiſir, aiſance & commodité, tant à cauſe du reſpect que chacun vous rendoit, du bon ordre que vous teniez à faire entrer & placer un chacun, que de la belle & grande Sale que vous aviez fait conſtruire pour cet effet par l'exprès commandement du Roi, en laquelle il y avoit quantité de galeries ſervant d'échaffauts, de degrez ſpacieux en forme de theatre, & de portes de montées pour y aller, & ſur tout deux, leſquelles étoient deſtinées pour les femmes, ſans y laiſſer paſſer un ſeul homme, ſur laquelle remarque nous finirons ce propos de babioles & plaiſanteries par un

petit conte pour rire, dont l'occasion fut telle. Se devant dancer une certaine nuit un fort beau ballet à l'Arsenal, & vous étant rencontré en une des portes, par laquelle entroient les femmes, vous apperçûtes un homme entre icelles qui s'avançoit pour entrer, en tenant une sous les bras, (car nous étions lors avec vous, & vîmes tout ce passe-tems) auquel vous criâtes aussi-tôt : Monsieur, ne laissez pas d'aller chercher une autre porte : car selon que je puis juger de votre teint, difficilement passerez-vous pour belle Dame. A quoi il vous repartit en riant, mais avec un fort mauvais François : Monseigneur, quand vous sçaurez qui je suis, vous ne me refuserez point, je m'assûre, la courtoisie de pouvoir entrer avec ces belles & blanches Dames, quelque basané que je puisse être : car je m'appelle Pimantel, qui ai l'honneur d'être bien vû du Roi, & de joüer fort souvent avec Sa Majesté. Comment, vertu de ma vie (lui répondîtes-vous soudain, voire avec un ton de voix comme si vous eussiez été en colere) vous êtes donc, à ce que je vois, ce gros piffre de Portugais, qui gagnez tous les jours l'argent du Roi ? Par Dieu, vous êtes mal arrivé : car je n'aime ni veux

de telles gens ceans ; & partant ne laiſſez pas d'aller chercher, comme je vous l'ai déjà dit, une autre entrée : car votre baragoin de langage n'eſt pas ſuffiſant pour me perſuader. Ce qu'ayant été contraint de faire, comme le Roi lui demanda le lendemain s'il n'avoit pas vû le Ballet, & n'avoit pas été beau & bien danſé, il lui répondit, qu'il en avoit eu envie, mais qu'il avoit trouvé à une porte ſon Grand Financier avec ſon front negatif, lequel l'avoit bien renvoyé. Et là-deſſus lui conta tous les propos que vous aviez eus enſemble, dequoi Sa Majeſté fit de grands éclats de rire, & depuis le conta à pluſieurs.

Or laiſſant ces baguenauderies pour reprendre le fil de ces Mémoires, nous vous ramentevrons une affaire de grandiſſime importance pour vous & pour votre Maiſon, & ſur laquelle vous usâtes de procedures, & prîtes des reſolutions qui furent grandement blâmées de pluſieurs ; mais quaſi univerſellement de tous vos plus proches, & tous nous autres qui vous ſuivions, les apparences d'une grande élevation pour vous & les vôtres, & de quelques beaux avantages pour nous-mêmes, nous faiſant paſſer par-deſſus toutes autres raiſons & conſi-

derations. Et ne ſçavons ſi vous euſſiez bien prevû les malheureux accidens par leſquels la France a paſſé, la forme du gouvernement, & le ſuccès des affaires tel que nous l'avons vû, ſi vous-même n'euſſiez pas fait lors le ſemblable, ce qui eût été un grand bien pour la France, voire peut-être même pour la Religion. Mais afin de donner l'intelligence plus entiere de toute cette affaire, il eſt beſoin de reprendre les choſes de plus haut, & de vous faire ſouvenir comme dès l'année 1605. lorſque l'on vous fit tant de broüilleries avec le Roi, l'on ajoûta encore à tous ces diſcours qu'il vous montra, que vous étiez après à marier Monſieur votre fils, mais que cela ſe manioit ſecrettement, & par diverſes ſortes de perſonnes, leſquelles ſelon la diverſité de leurs interêts ou affections, vous propoſoient pour partis ſortables à Monſieur votre fils, les uns Mademoiſelle de Bourbon; d'autres Mademoiſelle du Maine; d'autres Mademoiſelle de Montmorency; d'autres Mademoiſelle de Boüillon; d'autres Mademoiſelle de Crequy; & d'autres des filles fort riches de Financiers, & autres baſſes Maiſons. A quoi le Roi ajoûtant foi, il vous en parla un jour en ſon Cabinet

binet des Livres au Louvre, enſuite d'auters affaires pour leſquelles il avoit fait ſemblant de vous avoir envoyé querir. Vous eûtes là-deſſus de fort longs diſcours, leſquels s'étant conclus de votre côté par une proteſtation que vous lui fites, que nonobſtant toutes les ouvertures à vous faites pour faciliter lequel de ces mariages que vous euſſiez deſiré, ſi ne vous étiez-vous donné à entendre pour aucun, mais aviez toûjours répondu que vous ne penſiez pas à marier votre fils, ayant entierement remis à ſon choix la femme qu'il devoit avoir. Sa Majeſté témoigna de vous en ſçavoir fort bon gré, ajoûtant que ſi vous continuiez en cette diſpoſition, vous ne prendriez premierement jamais de filles d'extraction diſproportionnée à celle de votre naiſſance, n'y ayant rien en quoi ſa Nobleſſe le fâchât davantage, que quand il voyoit ceux de bonne Maiſon s'allier à des gens de Ville, d'autant que ceux qui en provenoient, ne ſe montroient jamais ſi valeureux. Que quant aux autres cinq filles que vous lui aviez nommées, il ne vous nieroit point que votre alliance avec ceux de Bourbon & de Lorraine, mais ſur tout avec Monſieur de Boüillon ne lui travaillât l'eſ-

prit, & ne pût devenir capable de lui faire naître des jalousies, lesquelles il vouloit éviter, comme vous le deviez desirer aussi. Et partant ne voyoit-il que la fille de Crequy où vous puissiez pretendre avec son consentement, pour n'avoir point (encore qu'eux fussent maintenant relevez en charges & dignitez, & fort estimez en courage) de toutes ces grandes alliances qui lui pûssent être suspectes, les Maisons de Bonnes, & de Blanchefort, & d'Agoust étant des plus communes de la Noblesse. Et si encore ne vouloit-il point que la proposition s'en fist par autre que par lui-même, pour laquelle il prendroit le tems à propos, & que vous l'en laissassiez faire. A quoi il ne manqua pas, & les autres d'embrasser cette ouverture de telle sorte (comme la tenant à grand honneur & avantage) que vous convintes en peu de tems des conditions, & signâtes des Articles quasi tels qu'ils desirerent, croyant les obliger envers vous, & faire ensorte qu'ils vous demeurassent vrais, fidéles & inalienables amis & alliez. Ce que nous dirons en passant qu'ils témoignerent tant que le Roi vécut, & qu'ils vous virent en faveur & bonne fortune. Mais si-tôt qu'ils crûrent

rent qu'il y pourroit avoir de l'alteration en ces choſes, ils vous firent tout du pis qu'il leur fut poſſible.

Or ces Articles & promeſſes de mariage ayant été ainſi projettez & ſignez, il ſe paſſa quelques mois ſans qu'il parût aucune alteration en une telle alliance ; mais ſur la fin de l'année derniere, elle ſe trouva de ſorte traverſée, & avec une ſi grande apparence d'avantage pour vous & Monſieur votre fils, que vous fûtes dès-lors fort blâmé, & encore beaucoup plus depuis, de n'avoir pas voulu embraſſer cette tant favorable fortune, que nous ne ſçaurions croire que vous n'ayez ſouvent regrettée, voire n'en ſoyez ſouvent au repentir, vû les ſujets que ceux de cette malheureuſe alliance vous en donnent tous les jours, & à Monſieur votre fils, que vous euſſiez évitez, recevant, comme vous deviez, les belles offres que le Roi vous fit ſur une telle occaſion.

Ceux qui vous avoient ès années precedentes rendu tant de mauvais offices, voyant tous leurs eſſais avoir été vains & inutiles, & que vous ne laiſſiez pas d'augmenter journellement en l'amitié & confidence du Roi, & de vous élever de plus en plus en autorité, biens, hon-

neurs, Charges & dignitez, ils prirent ce pretexte pour dire au Roi, que reconnoiſſant votre perſonne & vos ſervices lui être autant agreables que neceſſaires ; il ne ſçauroit prendre un meilleur conſeil que de vous détacher de tous autres, & de vous joindre inſeparablement avec lui & ſon Etat, ce qu'il pouvoit faire en vous promettant toutes les plus grandes Charges du Royaume lorſqu'elles viendroient à vacquer, & offrant de faire le mariage de ſa fille naturelle avec votre fils en vous faiſant Catholique, n'y ayant point de doute que vous n'acceptaſſiez de ſi grands avantages à cette condition, ſi ce n'étoit que vous en euſſiez de ſeparez des ſiens, & entierement contraires au bien de l'Etat. Leſquels diſcours dont peut-être le Roi avoit déjà quelque choſe en l'eſprit, le fortifierent de telle ſorte en ce deſſein, que pour y parvenir il vous manda un matin en ſon Cabinet des Livres, où étant tous ſeuls & ayant fermé la porte ſur vous, il vous dit : Et bien mon Ami, vous avez eu bien hâte de marier votre fils, & ne ſçai pas pourquoi, car ni pour l'alliance, ni pour les biens, ni pour la perſonne, je n'y voi pas grand avantage pour vous. Or faiſant reſolution

tion de me ſervir de votre perſonne plus que jamais, & d'élever vous & les vôtres à toutes ſortes de biens, honneurs & grandeurs, il faut que vous m'y aidiez auſſi; car ſi vous n'y contribuez ce que je deſire, il me ſera difficile d'y parvenir, ſans prejudicier au bien de mes affaires, & recevoir beaucoup de blâme; choſe, je m'aſſûre, que vous ne voudriez pas. Ce que je deſire donc faire, eſt de vous allier avec moi, baillant ma fille de Vendôme à votre fils, avec deux cent mille écus comptant, & dix mille écus de penſion, le Gouvernement de Berry, où je joindrai le Bourbonnois après la mort de Madame d'Angoulême, & le Domaine qu'elle y tient, en la rembourſant de ce qu'elle a baillé. Je veux auſſi bailler la Charge de Grand Maître à ſurvivance entre vous & votre fils, à votre gendre le Gouvernement de Poitou, en vous baillant celui de Normandie que je vous deſtine; car je voi bien que le pauvre Monſieur de Montpenſier ne la fera pas longue, non plus que Monſieur le Connêtable, la Charge duquel je vous deſtine auſſi; & dès à preſent vous en baillerai la reſerve. Mais pour faciliter tout cela, il faut, comme je vous l'ai déjà dit, que vous & votre fils ſoyez

Catholiques, & vous prie de ne me refuser pas cela, puisque c'est le bien de mon service, & l'entier & assûré établissement de votre Maison. A quoi vous lui répondîtes, qu'il vous faisoit beaucoup plus d'honneur que vous n'aviez merité, ni même que vous n'aviez ni esperé, ni desiré. Que quant au mariage de votre fils, vous le remettiez à ce qu'il lui plairoit d'en ordonner, & que vous lui donniez pour en disposer tout ainsi qu'il lui plairoit. Qu'il étoit déjà assez grand pour faire choix de Religion, & que vous ne le contraindriez jamais en pas une. Que pour votre regard, c'étoit une autre chose, pour ce qu'en premier lieu vous ne desiriez d'augmenter ni en honneurs, ni en biens, ni en dignitez aux dépens de votre conscience. Que quand vous auriez à changer de Religion, vous le feriez par science & par connoissance de cause, & non par ambition, avarice ni vanité; & que si vous en usiez autrement, il auroit tout le premier sujet de ne se fier jamais en vous. Pourquoi, dit il, ne m'y fierois-je pas? Car vous ne feriez rien que je n'aye fait, & que, lorsque je le vous proposai, vous ne m'ayez pas donné conseil au contraire. Partant je vous

prie

prie me contenter en cela ; penſez-y bien ; je vous donne un mois pour y aviſer, & n'ayez apprehenſion que je ne vous tienne tout ce que je vous promets. SIRE, répondîtes-vous, je ne doute nullement que votre foi, ni votre parole ne ſoient inviolables, & ne deſire rien tant que de vous complaire, à quoi je ne manquerai s'il eſt en ma puiſſance, & vous promets de penſer à bon eſcient à tout ce qu'il vous a plû de me propoſer, & de vous y donner contentement d'une façon ou d'autre.

Quelques jours après, il ſe preſenta une autre affaire, en laquelle vous penſâtes être merveilleuſement embarraſſé, dont l'occaſion fut telle que nous dirons au Tome ſuivant.

Fin du neuviéme Tome.

TABLE

DES MATIERES PRINCIPALES contenuës en ce Tome Neuviéme.

Actes particuliers en bonne forme, des ſermens faits par les habitans de la ville de Sedan, apportez au Roi par le Commiſſaire Monſire. 428

Affaires (Diverſes) étrangeres depuis l'année 1598. juſqu'à l'année 1609. 432. & ſuiv.

Affection du Roi envers Mr de Sully, qu'il honore du tître de Duc & Pair de France. 65. & ſuiv.

Affection & confiance du Roi envers ceux de la Religion Prétenduë Reformée. 72. Son bon naturel. *ibid.*

Ambiguitez ſur l'affaire de Sedan, qui obligerent le Roi à Prendre conſeil. 88. & ſuiv.

Arrêt du Parlement de Roüen, en faveur de la Châſſe de Saint Romain. 429

Aſſemblée de ceux de la Religion par les Provinces. 237. & ſuiv.

Avis donné au Roi de l'envie & jalouſie des Eſpagnols contre ſa bonne fortune & proſperite, & de leurs ruſes, cautelles, conſpirations ſecrettes & circonventions, pour jetter le trouble dans ſon Etat. 226. & ſuiv. Diſcours que Sa Majeſté en tint à Mr de Sully. 229. & ſuiv.. Deviſe des jettons de cette année 1607. *ibid.* & ſuiv.

B

Ballet (Occaſion d'un) à l'Arſenal. 482

Baptême de Mr le Dauphin. 137.

Bongars mal dans l'eſprit du Roi. 119

Boüillon. (Mr de) 67

Broüillerie

Broüillerie de Cour. 232
Bostkai reconnu Seigneur de Transilvanie. 238

C

COmbat naval entre les Espagnols & les Hollandois, à l'avantage de ceux-ci, auprès de Gibraltar. 348
Conseil de Mr de Sully au Roi, touchant Mr de Boüillon. 68. & suiv.
Contestation avec Mr le Duc de Boüillon pour les honneurs. 137. & suiv.

D

DEclaration du Roi pour le rachat & réünion des Greffes du Languedoc au Domaine de la Couronne. 233. & suiv.
Défectuositez de Sedan. 90. Assûrance donnée à Sa Majesté, qui marche le premier au Siege de cette Place. 91
Desseins (Mauvais) des Espagnols. 61. & suiv.
Devise des jettons de l'année 1608. 480
Discours & entretien du Roi & de Mr de Sully, touchant la resolution que Sa Majesté devoit prendre pour s'opposer aux mauvais desseins des Espagnols. 62. & suiv.
Discours du Roi & de Mr de Sully sur le siege de Sedan. 73
Discours du Roi à Mr de Sully, touchant le Comte de S. Paul, que Sa Majesté avoit retiré. 132. Mr de Sully est d'avis que le Roi en prenne possession, les armes à la main, & qu'il y mene l'armée de Sedan, ce qui ne fut pas fait. 133
Discours d'Etat. 225. & suiv.
Discours pour rire. 483
Distribution de cent mille écus aux Jesuites, pour

pour la construction d'une Eglise & d'un College en la ville de la Fleche. 210. & suiv.
Divisions entre les Etats des Provinces-Unies, & des Pais-Bas. 414

E

ETat sommaire des payemens des dettes presenté au Roi. 240. & suiv.
Etat de la valeur du domaine d'Auvergne. 342

F

FAute signalée de Mr de Sully. 487
Festin. (Magnifique) 66
Froideur de Mr de Sully. 70. & suiv.
Fuentes (Le Comte de) travaille les Grisons, afin d'empieter la Valtoline. 429

G

GArnet & Oldecorne punis de mort en Angleterre. 239
Gillot, (Mr) Conseiller au Parlement retire du Pere Cotton un Livre qu'il lui avoit prêté. 180.

I

JEsuites (Les) veulent prêcher dans la Rochelle, & en sont repoussez & empêchez par les Rochellois. 247. Imprudence de tous côtez, le Roi s'en offense & en témoigne son ressentiment à Mr de Sully. 248. Prévoyance & dexterité de Sa Majesté. 249.
Jesuites (Les) font instance pour obtenir promesse d'avoir le cœur du Roi à la Fleche. 428. & suiv.
Instructions données au sieur de Monsire pour aller

aller à Sedan, & Procedures par lui tenuës. 423. & ſuiv.
Irreſolution du Roi. 69. & ſuiv.

L

Lettre de Mr de Sully à Mr de Boüillon, auquel il repreſente les vertus & perfections du Roi. 77. & ſuiv. L'exhorte à ſe ſoumettre aux volontez de Sa Majeſté. 78. Madame la Princeſſe d'Orange s'employe pour le même ſujet envers le même Duc de Boüillon. 80. Du Maurier envoye vers le même Duc de Boüillon. *ibid.*
Lettre de Mr de Sully à Mr de Parabere, par exprès commandement du Roi, où il fait voir l'ingratitude de Mr de Boüillon, la bonté du Roi en ſon endroit, & les offres que lui faiſoit Sa Majeſté. 92. & ſuiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant quelques Canoniers qui étoient allez trouver le Duc de Boüillon. 99.
Lettre (Autre) du Roi au même, par laquelle il le preſſe de marcher. *ibid.* & ſuiv.
Lettre (Autre) du Roi au même, par laquelle il lui écrit, que le Duc de Boüillon n'a point envie de traiter, quelque mine qu'il faſſe de le vouloir. 100. & ſuiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sillery, où il lui écrit l'arrivée du Roi à Reims. 102. & ſuiv. Mr de Boüillon ſorti de Sedan, & qu'il y étoit rentré. 103. Mr de la Vieville. *ibid.* Ordre mis par Mr de Boüillon. 104. Il ſe veut confier au Roi, pourvû qu'il lui confie ſa place. 105. Il ſe défie de Mr de Sully. *ibid.*
Lettre de Mr de Freſne-Canaye, Ambaſſadeur pour

pour le Roi à Venise, à Mr de Sully, touchant le different survenu entre le Pape & les Venitiens. 110. & suiv. Reponse de Mr de Sully à Mr de Fresne-Ganaye, touchant les differends d'entre le Pape & les Venitiens. 112. Considerations pour le Pape. 114. Considerations pour les Venitiens. 116. Conclusion. *ibid.*

Lettre du Roi à Mr de Sully, où il lui mande que le Duc de Boüillon fait de grandes rodomontades, & qu'il se hâte de le venir trouver. 117. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant les derniers articles du Duc de Boüillon, apportez par Du Maurier, & les Lettres de Monglas & de Bongars. 119

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant les affaires de Boüillon. 120

Lettre (Trois) de Mr de la Varenne à Mr de Sully. 121. & suiv. Mr de Villeroi envoyé à Mr de Boüillon. *ibid.*

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, où il lui mande, que le Roi a reconnu la Place de Sedan, & le sentiment qu'il en a. 124. & suiv.

Lettre de Mr de la Varenne à Mr de Sully, où il lui parle de l'accommodement du Duc de Boüillon. 127

Lettre (Autre) du même au même. 127

Lettre du Roi à Mr de Sully, qui lui mande de l'aller trouver en diligence. 128

Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant ses magnifiques desseins. 139. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, auquel il demande un diaman pour donner. 162

Lettre de ceux de la Religion de Metz à Mr de Sully, le suppliant de s'employer envers le

le Roi, pour envoyer des Jesuites à Metz. 163
Lettre (Autre) des mêmes au même pour le même sujet. 165. Raisons de leurs instances. 166
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour faire quelque payement au Sr Zamet. 167
Lettre (Autre) de Sa Majesté au même, pour faire un present au nom de la Reine à la femme d'Arsens. 168
Lettre du Cardinal du Perron à Mr de Sully, touchant l'heureuse expedition de Sedan. 168 & suiv.
Lettre du même Cardinal au même Sr de Sully, de l'année 1600. touchant son emploi. 170. & suiv. Erreurs & faussetez de Mr du Plessis dans son Livre. 171. Contentement de Mr d'Evreux. 173
Lettre du Roi à Mr de Sully, pour empêcher la tenuë d'un Synode de ceux de la Religion Prétenduë Reformée à la Rochelle. 177. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant le partement de Mrs du Conseil. 179
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant les Portes de Saint Bernard & du Temple, & quelques fontaines. 186. & suiv.
Lettre (Autre) du même au même. 188
Lettre (Autre) encore de Sa Majesté à Mr de Sully, touchant les broüilleries de Mr de Roquelaure avec les siens. 188. & suiv.
Lettre de ceux de la Religion de Mets à Mr de Sully, pour le remercier touchant l'affaire des Jesuites. 189. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sillery, dont il fit envoyer copie à Mr de Sully. 191
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant

chant la Ducheſſe de Mantouë, qui devoit arriver à Nanci, & de là en Cour; du different des Venitiens avec le Pape; d'Arſens. De la venuë du Marquis de Spinola en Flandre : voyage des Hollandois aux Indes Orientales. 191. & ſuiv. Plaintes des Princes du Sang, touchant la préſéance de la Ducheſſe de Mantouë. 194. & ſuiv. De l'origine & naiſſance du Duc de Mantouë. *ibid.*
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant l'abolition de la Saminiere. 195. & ſuiv.
Lettres (Autres) de Sa Majeſté au même, touchant la cérémonie des Baptêmes des enfans de France. Peſte à Paris. Arrivée de la Ducheſſe de Mantouë en Cour. 196. & ſuiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant les mêmes Baptêmes. 198. & ſuiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant la maladie du même Duc de Sully. 199. & ſuiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, le remerciant du ſoin qu'avoit Sa Majeſté de ſa ſanté. 200
Lettre de Mr de Sully à ceux de la Rochelle, touchant le differend ſurvenu entre les Catholiques & les Huguenots de la même ville. 201. & ſuiv.
Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, où il lui parle de pluſieurs affaires particulieres. 204. & ſuiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully. 205. & ſuiv.
Lettre (Autre) de Sa Majeſté au même, pour le payement de quelque argent. 206. & ſuiv.
Lettre (Autre) encore du Roi à Mr de Sully, touchant la charge du Sieur des Ajots nouvellement decedé; de la Rochebeaucourt; Priſe de Rhinberg par les Eſpagnols. 207. & ſuiv. Du Prince Maurice. *ibid.*
Lettre de Mr de Sully au Lieutenant general de Blois,

Blois, sur la plainte du mal que faisoient deux Commissaires en la Province pour le sel & la taxe des Elûs & autres Officiers. 213. & suiv. Du sel & du departement qui s'en doit faire par Paroisses ; du faux-saunage. 214. Des Commissaires établis dans les Provinces. *ibid.* Des Elûs & de leur taxe. *ibid.*

Lettre du Roi à Mr de Sully ; Retour de Mrs de Rohan & de Soubize. 216. & suiv.
Lettte de Mr de Sully aux Tresoriers de Roüen, touchant la diminution des impositions en Normandie. 217. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully pour avoir de l'argent. 220
Lettre (Autre) de Sa Majesté au même, pour l'accommodement des broüilleries qui étoient entre Mr de Roquelaure & les siens, & la querelle du sieur de Noüailles. 221
Lettre (Autre) encore du Roi à Mr de Sully, pour donner de l'argent à la Damoiselle de Buëil. *ibid.* & suiv.
Lettre de Mr de la Varenne à Mr de Sully. 222
Entreprise de Henri Garnet, Jesuite, de faire perir le Roi d'Angleterre & les principaux du Royaume par une mine. *ibid.* & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully. 245
Lettre de Mr de Sully aux Rochellois. 250
Lettre du Roi à Mr de Sully pour faire bailler de l'argent à des Tapissiers Flamans qu'il avoit fait venir. 257
Lettres (Plusieurs autres) de Sa Majesté au même sur diverses matieres. 258. & suiv.
Lettre de Mr de Sully aux Trésoriers de France, pour faire la recherche des abus, commis aux Finances par les Officiers, residans sur les lieux. 271. & suiv.

Lettre de Mr de Sully à un Commiſſaire de Province, touchant ce qui doit être obſervé pour le regalement ou reglement du ſel. 274. & ſuiv.

Lettre de remerciment de ceux de Lion à Mr de Sully. 277. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully à un Commiſſaire, contre ſes grandes pourſuites & vexations qu'il faiſoit en Berry; le ſieur Tardieu repris au Conſeil pour le même ſujet. 279.

Lettre de Mr de Sulli aux Tréſoriers de France en Berry, touchant la cruë du Prevôt des Marchands. 281. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant les levées pour le marc d'or; & l'argent qu'eſperoit Sa Majeſté de la Bourgogne, pour l'attribution & jonction de la Breſſe; touchant les offres que l'on faiſoit pour le rachat d'une portion du Domaine de la Couronne, touchant la recherche de l'artillerie, baillé autrefois aux Capitaines des Galeres, du tems des defunts Rois; & touchant le tranſport des bleds hors le Royaume. 282. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully à Mrs de Cuſſé & de Marigné, touchant la recette & depenſe pour le rembourſement de quelque argent qui avoit été prêté au Roi. 287. & ſuiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, pour découvrir les larcins qui avoient été faits en Guyenne, & à Bourdeaux. 289

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant quelque imprimé à la Rochelle. 290

Lettre (Autre) de Sa Majeſté à Mr de Sully, pour l'Office d'Avocat General du Roi, vaquant au Parlement de Bourdeaux. 291. & ſuiv.

Lettre de Mr de Praſlin à Mr de Sully. 292. & ſuiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, sur quelque défiance qu'avoit Sa Majesté des Croix de Lorraine. 294

Lettres de Mr de Sully au Roi, assûrant Sa Majesté, qu'elle n'avoit rien à apprehender de la part des Croix de Lorraine. 294. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant un ameublement que Sa Majesté faisoit faire; prudence du Roi. 297. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, pour sçavoir si la Loi des débris & naufrages doit avoir lieu sur les vaisseaux & artilleries qui appartiennent en propre aux Rois & Princes souverains, qui sont employez pour leur service. 300. & suiv.

Lettre (Autre) de Mr de Villeroi, par laquelle Mr de Sully est mandé par le Roi. 301. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully pour le même sujet. De l'arrivée du sieur Arsens à Paris. 302

Lettres (Deux autres) de Sa Majesté à Mr de Sully, auqnel il donne avis de l'heureux accouchement de la Reine, d'un fils, & de faire tirer le canon. 303 & suiv.

Lettre de ceux de Genêve au Roi, qui fait faire en leur ville un magasin de canons & de munitions de guerre & de vivres. 304. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, pour faire payer les apointemens au sieur de Buzenval que Sa Majesté envoye en Hollande. 306. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully sur diverses affaires. 307. & suiv. Descartes, Secretaire de Mr de Barraut. 308

Lettre du Roi à Mr de Sully, pour la reformation

tion du Conseil d'Etat & des Finances. 309 & suiv. Reponse de Mr de Sully sur le même sujet ; formation de Conseil. 310. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant la même reformation ; Longuet pour des rachats de Domaine. 314
Lettre (Autre) de Sa Majesté à Mr de Sully, touchant la construction de la Place Royale. 315
Lettre du Roi à Mr de Sully en faveur de ceux de Lion, touchant le differend d'entre le sieur Fedeau & eux. 316
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, par laquelle il lui fait sçavoir, que le differend du Pape avec les Venitiens a été terminé, & l'interdit levé par le Cardinal de Joyeuse, à la gloire & honneur du Roi. 317. & suiv. Messieurs Janin & Buzenval pressez de partir pour Hollande 318
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant l'établissement des Gabelles des Rochellois. 318 & suiv.
Lettre (Autre) de Sa Majesté à Mr de Sully, sur les offres de la Fosse pour le rachat des Greffes & rentes. 319. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully. 321. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, où il se plaint du Comte de Gurson. 322. Du rachat des Greffes & d'une partie du Domaine. 322. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully pour la recherche de l'Inventaire des Bagues de Rucelay. 323 & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully, par laquelle il lui fait don de vingt mil écus. 324
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sulli ; donation

tion aux Cardinaux de Givri & Seraphin, de trois mille livres à chacun d'eux. 325
Lettre du Roi à Mr de Sully ; ratification de l'Espagne, & la revocation de Dom Diego dit de Barra, des Païs-Bas. 326
Lettre de Mr de Sully à Sa Majesté, sur le même sujet. 326. & suiv.
Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant quelques plaintes qu'il pretendoit avoir été faites de lui au Roi par la Chambre de Justice. 329. & suiv. Reponse de Sa Majeste sur ce sujet, où il dit n'en avoir point oüi parler. 332. & suiv.
Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, auquel il donne avis de la mutinerie des Grisons contre le Comte de Fuentes, & comme ils ont confirmé les Alliances de France & de Venise. 333. & suiv.
Lettre (Autre) du même au même. 334. & suiv.
Lettres (Trois) du Roi à Mr de Sully, sur divers sujets. 335. & suiv.
Lettre de la Reine à Mr de Sully. 339
Lettres (Deux) du Roi à Mr de Sully. *ibid.* & suiv.
Lettres (Trois) du Roi à Mr de Sully, touchant l'Evêque de Carcassonne. 345. & suiv.
Lettre (Autre) de Sa Majeste pour de l'argent au sieur de Santeny. 346
Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant la querelle de Rambure, pour ce qui regarde le Comte de Saint Paul. 347
Lettre de Mr de Sully à Mr de Refuge, l'exhortant à distribuer utilement les deniers des Suisses. 157. & suiv.
Lettre du Roi à Mr de Sully ; grande confiance de Sa Majesté en lui. 358. & suiv.

Lettre

Lettre de Mr de Sully au Roi, où il remercie très-humblement Sa Majesté de l'honneur qu'elle lui fait, de vouloir se confier en lui, 159. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, qui lui donne avis de la mort de Bretauville (ou Bertauville) de Deinteville, & de la seconde fille du Roi d'Angleterre. 361. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, lui commandant de faire une chose, dont il l'avoit déjà prié sans effet. 362. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, pour la recherche du Marc d'or en Languedoc. 367. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroy à Mr de Sully, touchant le Gouvernement de Pons à donner. 368. & suiv.

Lettre (Autre) du même au même. 369

Lettre (Autre) encore du même au même de la part du Roi, pour avoir deux Enseignes de pierreries. 372. & suiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully sur diverses affaires, touchant l'affaire de l'Evêque de Carcassonne, le Marc d'or, les rachats de Domaine & autres choses. 373. & suiv.

Lettre (Autre) du Roi au même. Sa Majesté se plaignant de quelques medisances & calomnies contre sa personne. 377. & suiv. Sa Majesté donne avis à Mr de Sully de quelques pourparlers & complots dont on lui a parlé secretement. 178. & suiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, de la part du Roi, se plaignant fort contre les Rochellois, qui procuroient la liberté du Ministre Malvin Ecossois, prisonnier dans la Tour de Londres, auprès du Roi d'Angleterre, prétendans le retirer en leur ville, s'en servir & l'entretenir en qualité de Ministre,

niſtre ; ce que Sa Majeſté ne vouloit pas permettre. 387. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully aux Rochellois, pour leur faire entendre que le Roi étoit fâché contr'eux pour le ſujet du Miniſtre Malvin, dont ils ſollicitoient la liberté, à deſſein de le retirer & de s'en ſervir en leur ville ; remontrance & bon conſeil. 390. & ſuiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, touchant ſes enfans qui étoient à Noiſi. 392

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully. 393. & ſuiv.

Lettre du Roi à Mr de Sully, lui donnant avis que l'on lui avoit envoyé la ratification d'Eſpagne, touchant la ſuſpenſion d'armes des Païs-Bas. 394. Ratification d'Eſpagne. 395. & ſuiv.

Lettre de Mr de Villeroi à Mr de Sully, ſur le ſujet de la même Ratification d'Eſpagne. 398. & ſuiv.

Lettres (Six) du Roi à Mr de Sully, touchant le Prince de Condé, & quelques autres affaires. 401. & ſuiv.

Lettre de compliment & de remerciment du Pape Paul V. à Mr de Sully, accompagnez d'un ſouhait de Sa Sainteté pour ſa converſion à la Foi & Religion Catholique. 406. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sulli au Pape, pour reponſe à celle de Sa Sainteté. 410. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully au Roi, touchant les diviſions des Païs-Bas. Avis & conſeil qu'il propoſe à Sa Majeſté ſur cette rencontre. 415. & ſuiv.

Lettre de Mr de Sully au Roi, ſur le magnifique deſſein de Sa Majeſté, d'établir une forme de Republique ou Monarchie, dite Très-Chré-

Chrétienne, composée de tous les Rois, Princes, Potentats & Republiques, qui professent le nom de Jesus-Christ dans l'Europe. 436. & suiv.
Lettre (Seconde) de Mr de Sully au Roi, sur le même sujet des magnifiques desseins de Sa Majesté. 460. & suiv.
Libertez de Mr de Sully avec Sa Majesté. 57
Ligue offensive & défensive entre la France & le Païs-Bas. 367

M

MAl de gorge de Mr de Sully, à cause d'un coup de pistolet à travers la bouche & le col. 71. & suiv.
Mal de gorge de Mr de Sully, à coup de pistolet. Lettre que lui écrit le Roi sur ce sujet. 237
Manufactures de Toile à la façon de Hollande. 339
Monluet & la Noüe envoyez vers Mr de Boüillon sans succès. 73
Mort de Mr le Chancelier de Belliévre. 248
Mort de Bonnefons & du jeune Erard, Ingenieurs du Roi. 329

N

NEvers (Monsieur de) va trouver le Roi à Reims. 102

P

PErron (Mr le Cardinal du) à Mr de Sully. 211
Peste (La) à S. Germain en Haye, oblige les enfans du Roi d'en sortir pour aller à Noisi. 338
Plaintes de ceux de la ville de Poitiers contre les

les Jesuites. 252. Lettre qu'ils en écrivent à Mr de Sully. 253
Present que le Roi vouloit faire au Cardinal Aldobrandin. 369
Procès du Roi contre la Maison de Nevers, à cause des successions de la Maison de Foix & d'Albret. 345
Promesse au profit du Roi. 340. & suiv.
Propositions de mariage pour le fils de Mr de Sully, rejettées par le Roi. 484. & suiv. Opinion du Roi sur ce sujet. 486. Humeurs des Alliances. *ibid.* & suiv.
Propositions faites au Roi pour Mr de Sully à toutes fins. 187. & suiv. Bonne intention du Roi. 489. Belles offres & grandement specieuses de Sa Majesté à Mr de Sully. *ibid.*
Provinces-Unies des Païs-Bas offrent de donner des villes d'Otages au Roi, pour sûreté des deniers qu'il leur prêtoit; ce qui n'est pas reçû au Conseil. 366. & suiv.
Prudence, sage conduite & bonne fortune du Roi. 223. & suiv.

Q

QUestions du Pere Cotton, par lui faites à une Possedée, de choses non permises. 181

R

RApt de la fille du sieur de Fontanges.
Recherche des Finances diverties & mal administrees, contre les Tresoriers de France & Receveurs. 143. & suiv.
Réjoüissances. 62
Réjoüissances en Cour. 481
Replique ou seconde Lettre de Mr de Sully à Mr de Boüillon. 85. Sa sincerité. *ibid.* Conseil salutaire qu'il lui donne. 87. Devoir

d'un bon serviteur. *ibid.*
Reponse de Mr de Sully. 73. Ses apprehensions. 74. Ses Conseils au Roi. *ibid.*
Reponse de Mr de Boüillon à Mr de Sully. 82. Ses défiances & sa conclusion. 83. & suiv.
Reponse de Mr de Rosny à Mr d'Evreux, de l'année 1600. sur le sujet des erreurs prétenduës du Livre du même du Plessis. 174. & suiv.
Resolution du Roi de mettre le Duc de Boüillon à la raison. 64
Resolution du Roi & sa satisfaction. 75
Retour de Mr de la Vieville de Sedan, & de du Maurier. 117. & suiv.
Retour & entrée du Roi à Paris. 135. & suiv.
Rhimberg (Siege de) par les Espagnols. 204 Nouvelle Création de Cardinaux. 205. Le Cardinal du Perron pourvû de l'Archevêché de Sens, & de l'Office de Grand Aumônier. *ibid.*
Roi (Le) étoit d'un naturel fort doux, ce qui parut en diverses rencontres. 150. & suiv.
Roi (Le) remet Sedan ès mains de Monsieur de Boüillon, & lui en confie la garde. 422

S

Serment particulier fait à Sa Majesté par les Capitaines & soldats que le Duc de Boüillon devoit établir au Château. 426. & suiv.
Serment (Autre) fait par les habitans de la ville de Sedan, d'abandonner ledit Duc, au cas qu'il vienne à manquer à ce qu'il s'est obligé par la Protection. 427. & suiv.
Siege de Pierrefort en Auvergne. 336
Sillery (Mrs de) & de Villeroi vont visiter Mr de Sully, & lui parlent de plusieurs affaires.

rés. 237. & ſuiv.

Sully (Mr de) porte les étrennes au Roi. 50. & ſuiv. Fait Capitaine-Lieutenant des Gens-d'armes de la Reine. 136. Viſité par le Roi à l'Arſenal. 240

Sully (Le fils de Mr de) ſe bleſſe en montant à cheval. 255. Lettre que le Roi écrivit à Mr de Sully ſur ce ſujet, pour lui témoigner ſes reſſentimens. 256

Synode general de ceux de la Religion à la Rochelle. 264. Lettre de Mr de Sully au Synode, touchant la décharge des anciens Députez; la nomination d'autres pour entrer en leur place, & le nombre d'iceux. 265. & ſuiv. Autre Lettre de Mr de Sully au même Synode, afin qu'il ne s'y faſſe rien contre le Pape. 268

T

TRacas ordinaire du monde. 477. Cauſe de tous maux. 478. Vices des Mondains. 479

Trahiſons & perfidies de Merargues & des Luquiſſes. 60. & ſuiv.

Traité d'accommodement conclu avec le Duc de Boüilon. 129. Ses ſoumiſſions au Roi. 130. Envie & jalouſie de Mr de Villeroi; petite fineſſe. 131. & ſuiv.

Fin de la Table du Tome Neuviéme.